

# REGISTRE NUMERIQUE

---

by PubliLégal

## REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique - projet étude d'impact - commune de Bezons

Rapport généré le 19/07/2023 à 14h57  
Nombre de contributions : 259

*Volume 1/1*

**@1 - Roger - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 08h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Je pense que c'est un projet essentiel pour la ville de Bezons et je remercie l'équipe municipale de mener à bien cette création d'équipements publics qui rendront notre vie bien plus agréable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@2 - Antoine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 11h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Albert 1er

**Contribution** : Cesser la démolition des espaces verts et arrêter la construction tout azimuts

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@3 - Le Flem Franck - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 11h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur projet

**Contribution** : Réduction du PLU afin d'augmenter l'espace vert et au rdc mettre une crèche et quelques classes afin de désengorger une des écoles.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@4 - Marie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 11h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contestation

**Contribution** : Je conteste ce projet, il y a déjà assez de logements et en plus vous détruisez un endroit avec des arbres pour mettre du béton, la maire de bezons marche vraiment sur la tête.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@5 - Elahee Laiza - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 11h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Logement

**Contribution** : Encore des logements et pas un logement nous est proposer car nous sommes dans une situation où notre appartement est pourvu de moisissure de champignons et de d'humidité le service hygiène de la marie est intervenu chez nous nous avons 3 enfants dont un nourrisson de 5 mois. Au vu du nombre de logement construits sur bezons nous ne comprenons pas qu'un logement nous sois proposer vu notre situation

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@6 - Catherine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 14h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Contribution** : Marre du béton sur Bezons, cette ville devient une ville dortoir et horrible. Les arbres font baisser la température mais pas le béton. Vous êtes vraiment tombés sur la tête à la Mairie.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@7 - Eric - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 15h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : limitation d'accès à l'information des panneaux dans la ville d'avis de participation par voie électronique du public à ce jour (5 mai 2023)

**Contribution** : je remarque ce jour que les affiches et dispositions de ces affiches ont été modifiées entre hier (jeudi 4 mai 2023) et aujourd'hui (5 mai 2023) dans les panneaux d'affichages municipaux au niveau du marché des Cerises et l'école Louise Michel (côté rue Maurice Berteaux) et que ces 2 emplacements ne mettent toujours pas en évidence cet avis de participation du public par voie électronique alors que ces lieux sont stratégiques et qu'ils sont de plus est très fortement fréquentés. pourquoi ?? à noter : \* que pendant la phase de préparation de l'affichage dans la ville de cet avis de participation par voie électronique dans la ville (20 avril au 5 mai) et ce jusqu'au 4 mai, seule l'affiche de l'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2023 (boucles de Seine), concernant l'impact environnemental du projet d'implantation de la société ARGEVAL à Argenteuil était affichée dans ces 2 lieux (alors que cette affiche était désuète depuis le 27 avril), tandis que cet avis participatif du projet des rues Maurice Berteaux / Albert 1er / Frères Bonneff n'y figurait pas \* que le 1er jour (5 mai) de la phase de contribution par rapport à cet avis participatif, les panneaux d'affichage de ces 2 lieux ont été modifiés entre le 4 mai et le 5 mai, aec notamment le retrait de l'affiche jaune de cette enquête publique boucle de Seine, que des affiches ont été disposées afin de combler cet espace, alors qu'il aurait été beaucoup plus judicieux et pertinent d'afficher cet avis de participation du public par voie électronique, de plus est dans cette zone qui est directement concernée par ce projet ! Ainsi tous les habitants de ce secteur ont donc un accès plus que limité à cette information d'autant que : \* dans toute la rue des Frères Bonneff (qui fait presque 800 mètres de long !) seuls 3 panneaux d'affichages sont disposés dans la ville (angle rue des Frères Bonneff / Albert 1er, angle rue des Frères Bonneff / Dr Rouques, rue Edouard Vaillant à côté de l'ancienne école de danse donc de l'autre côté de la rue des frères Bonneff) \* dans la rue Maurice Berteaux seuls 2 panneaux de cet avis sont affichés dans la rue : sur le mur du gymnase Gabriel Péri et angle Albert 1er / de Sartrouville

**Pièce(s) jointe(s) :**

## Affichage municipal – Extérieur du marché des Cerises – Rue des Frères Bonneff

Photo prise le dimanche 30 avril 2023

(phase préparatoire)



Affiche uniquement visible de l'avis d'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2023 (boucles de Seine), concernant l'impact environnemental du projet d'implantation de la société ARGEVAL à Argenteuil

Photo prise le vendredi 5 mai 2023

(début de période d'avis de participation du public par voie électronique)



L'affiche de l'avis d'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2023 (boucles de Seine), a été enlevée, remplacée par diverses affiches, tandis que l'avis de participation du public par voie électronique du projet rue des Frères Bonneff n'est toujours pas affichée.

## Affichage municipal – Au niveau de l'école Louise Michel, côté rue Maurice Berteaux

Photo prise le dimanche 30 avril 2023

(phase préparatoire)



Affiche uniquement visible de l'avis d'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2023 (boudes de Seine), concernant l'impact environnemental du projet d'implantation de la société ARGEVAL à Argenteuil

Photo prise le vendredi 5 mai 2023

(début de période d'avis de participation du public par voie électronique)



L'affiche de l'avis d'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2023 (boudes de Seine), a été enlevée, remplacée par diverses affiches, tandis que l'avis d'avis de participation du public par voie électronique du projet rue des Frères Bonneff n'est toujours pas affichée.



**@8 - Alexis - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/05/2023 à 17h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : BEZONS – RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX

**Contribution** : Madame la Maire, vous avez été élue sous la promesse "MOINS DE BETON" vous êtes pire que votre prédécesseur, il n'y a plus à Bezons que du béton , les espaces verts diminuent tous les jours, grâce à vous, je suis absolument contre ce que vous projetez de faire rue des Frères Bonneff et rue Albert 1er, et je sais pertinemment, que mon avis ne sera pas pris en compte, comme d'habitude

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@9 - Diop Victor - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 06/05/2023 à 10h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Objection

**Contribution** : Bonjour, L'immobilier se casse la figure, le coeur de ville est un échec haut en couleur pas de cinéma des resto qui veulent partir et une offre de proximité décevante. Je ne suis pas contre tout le projet un ecole et creche ok le reste pas du tout c'est du gaspillage de fond. Ajouter des arbre il parc ou rénové les trottoirs route ou la foutu propreté de la ville

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@10 - Maria - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 06/05/2023 à 18h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bezons ? Béton !

**Contribution** : Bonjour, J'ai voté pour Mme La Maire en espérant mieux pour Bezons..... Hélas, je ne vois pas où sont passées vos promesses électorales ? Bezons est aujourd'hui une ville sale, bétonnée de partout, avec des constructions moches.... On dirait des boîtes à chaussure empilées.... :-( Etes vous allés récemment au marché le dimanche matin ???? je ne pense pas..... Où est la verdure ? La facilité de déplacement à vélo promise ? Le centre de ville avec un cinéma et des commerces (hors halal) ? Prenez exemple sur de nouvelles constructions à Houilles, à la Garenne Colombes : des immeubles qui se fondent bien entre les résidences / maisons anciennes et qui vont mieux vieillir que ceux construits récemment à Bezons. Je suis opposée à cette nouvelle construction qui va être ressembler à tout ce qui est fait depuis 2 ou 3 ans ! Ce que est certain, c'est que je ne voterai plus pour vous Mme La Maire !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@11 - Eric - Bezons**

**Organisme** : Habitant Bezons

**Date de dépôt** : Le 07/05/2023 à 18h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis ENQUÊTE PUBLIQUE - PROJET ÉTUDE D'IMPACT - COMMUNE DE BEZONS

**Contribution** : Bonjour, J'adhère à l'excellent projet étude d'impact - Commune de Bezons et pour sa bonne réalisation. Bravo à Mme Le Maire et son équipe.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@12 - Isabelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 07/05/2023 à 19h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Propositions - Questions

**Contribution** : Dommage de nous priver de cet espace vide qui donne de la lumière au quartier et de ne pas avoir remplacer le vieux mur en brique par du grillage qui nous ferait profiter de la verdure. Pourquoi ne pas privilégier les jardins ? nous n'avons pas assez de parcs fleuris sur Bezons avec de grands arbres où nous pourrions promener nos animaux en sécurité ; l'école et la résidence inter générationnelles sont utiles mais il y a suffisamment de nouveaux immeubles très hauts qui sont apparus dans notre ville. L'architecture envisagée est belle mais encore des constructions trop massives. Les problèmes de pollution du sol dans cette zone sont assez inquiétants. A quelle date est prévue le début des travaux ? Pourrions-nous avoir plus de passages de bus N°4 et des navettes qui iraient vers Houilles via la rue Albert 1er et Stalingrad pour désengorger la place du Grand Cerf ? Quel serait le magasin à venir ? Pourrions-nous avoir un magasin de surgelés ? bio ? de vélo ; ces offrent manquent à Bezons. Pour le cabinet médical, quelles seraient les spécialités ? Y-aura-t-il une préférence pour les riverains pour éviter la saturation immédiate ? Est-il prévu une transformation du carrefour Albert 1er - Ave Gabriel Péri qui risque d'être saturé avec tous ces nouveaux habitants et voitures ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@13 - CRENAIS JEAN-LUC - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 08/05/2023 à 18h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : registre

**Contribution** : Bonjour, Je ne suis pas du tout d'accord avec ce bétonnage a marche forcée. Le réchauffement climatique impose des changements de constructions. Il y avait la place pour construire plusieurs pavillons avec des jardins pour faire pousser quelques légumes, faire gambader les enfants ou pouvoir manger dehors avec sa famille ou amis. Apparemment la crise dû au covid n'a pas servie. Il faut entasser les gens les uns sur les autres dans des tours de béton, dans des immeubles de construction de piètre qualité (Voir photo). Le béton réfléchit la chaleur. Ces constructions vont à l'encontre du bien être humains. Quel est le but caché de vouloir bétonner tout azimut, sur des avenues peut être mais pas dans ce quartier pavillonnaire. Vos idées Madame la maire sont criminelles. L'équivalent de 750 personnes vont habiter cet ensemble c'est scandaleux et irresponsable . ANNULER CE PROJET SVP

**Pièce(s) jointe(s)** :





**@14 - Véronique - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 09/05/2023 à 11h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bezons bouge!!

**Contribution** : Enfin un projet mis en œuvre dans une globalité avec des équipements indispensables pour les nouveaux arrivants. Il y aura toujours une opposition (trop) active et qui laisse peu de place aux personnes apolitisées. Les Bezonnais souhaitent juste avoir un quartier à dimension humaine sans oublier les sites nécessaires. En pleine période de désertification médicale, avoir à disposition un cabinet médical est un plus. En espérant que nous aurons des médecins traitant et des médecins spécialisés, voir du paramédical. Enfin, pour nos enfants, un nouveau groupe scolaire est un plus complété d'un centre de loisirs. Il ne faut pas oublier qu'un projet d'une telle envergure peut faire grincer des dents mais il faut arrêter de penser que Bezons est un village. Nous sommes une ville avec une forte densification liée à notre proximité de Paris. La véritable réflexion à prendre en compte est d'avoir un quartier qui soit sécurisé et répondant aux besoins de la population. La participation doit rester constructive et faire avancer un projet d'une telle dimension via cette participation.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@15 - Angéline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 09/05/2023 à 18h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Mon opinion

**Contribution** : La ville change. Beaucoup de constructions qui modifient l'aspect général de la ville mais il faut absolument y associer les équipements nécessaires tels que : écoles, collège, crèches, centres médicaux... Nous manquons cruellement de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers de kinésithérapeutes. On ne peut pas jouer le système de l'autruche. Mais on voit aussi une ville envahie par des dealers qui prennent de plus en plus de terrain. Alors il faut aussi associer des forces de l'ordre nécessaires pour encadrer et réguler tous ces changements. Nous avons la chance d'être aux portes de la capitale alors vivons bien dans notre ville qui évolue.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@16 - RUIZ Olivier - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 10/05/2023 à 10h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pharaonique

**Contribution** : Ce programme va conduire à la densification démesurée d'un secteur qui sera saturé par les activités liées : 254 voitures des résidents des futurs logements, école avec une capacité d'accueil bien supérieure aux besoins identifiés par l'Education nationale, des équipements inutiles (salle polyvalente déjà présente à moins de 200m), sans parler de l'artificialisation des sols (loi ZAN)

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@17 - Beatrice - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 10/05/2023 à 11h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : STOP béton

**Contribution** : Un monumental chantier de plus dans cette ville...contribution pourquoi?la maire n'en a que faire, elle demande l'avis des gens dans certains quartiers en prenant leurs coordonnées, ne reçoit pas le collectif et continue à bétonner alors qu'elle a été élue sur son slogan stop au béton.. avec des mails à ces adhérents qui étaient très clairs sur les constructions..... les projets semblent alléchants en 3D, mais dans la réalisation beaucoup de choses à contester....il n'y a qu'à voir le centre ville..... les commerces ferment les uns après les autres, peu attrayant.... Quant aux commentaires qui disent que l'opposition se prononce alors qu'il faut des débats non politisés....pardon mais c'est le cas . Nous exprimons notre désaccord sur des programmes multiples qui vont amener 2000 logements de plus dans cette ville. Y aura-t-il assez d'infrastructures supplémentaires et de médecins en plus?déjà pas assez.....et puis le tram ne peut plus augmenter le trafic.....

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@18 - Véronique - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 10/05/2023 à 23h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Trop de logements

**Contribution** : 254 logements à cet endroit ... une hérésie au vue de tout ce qui s est déjà construit en moins de 10 ans! Il y a vraiment besoin de tout cela? J ai un doute ... moins de béton Plus de vert, plus de stationnement résidentiel. J espère au moins que les professeurs et les habitants de ce quartier auront des places ... marre de ceux qui viennent se garer chez nous car vous n avez pas anticipé le stationnement.. Ou plutôt si puisque vous souhaitez moins de voitures. Pas facile quand on est PMR ! Je dis donc oui au collège et à une maison de retraites et autre mais pas à de logements proprement dit!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@19 - KRSTIC Dejan - Bezons**

**Organisme** : Élu

**Date de dépôt** : Le 11/05/2023 à 01h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Programme immobilier

**Contribution** : La seule préoccupation de la municipalité est d'ouvrir ce groupe scolaire le plus rapidement possible, c'est une erreur, alors que ce programme est bâclé sur des points très importants ou j'avais d'ailleurs émis des réserves il y a déjà 1 an. Et je vois que mes inquiétudes me donnent raison aujourd'hui, comment a-t-on pu ne pas travailler en amont les difficultés à prévoir sur le quartier en matière de flux automobile et cette forte nuisance provoqué avec 700 personnes (potentiel) dans ces logements et ces structures ? Les réponses sont plus que légères des promoteurs, elle ne permettent pas d'y remédier et des conséquences catastrophes sont à prévoir sur une zone déjà saturée (les données en ligne sont très claires). La dépose minute est une facilité qui n'a aucun moyen de digérer l'augmentation du trafic, et je ne comprends pas pourquoi la question des mobilités douces n'ont pas réellement été développées sur un projet si important !!! Il aurait été utile de faire appel à un programme équivalent à celui-ci de Moby que j'ai mis en place sur 2 écoles l'an dernier. Pour la partie du vivant, mes inquiétudes également se confirment sur ce rapport, plus qu'explicite, qu'il y a des obligations environnementales qui obligent la collectivité de Bezons a proposer l'équivalent des jardins partagés ailleurs et quand est-il ? Cette question je l'avais posé à l'adjointe à l'environnement, pas eu de réponses jusqu'à ce jour, je ne parle même pas de tous ces arbres très nombreux et cette végétation très dense du côté de la rue Maurice Berteaux, normalement laissant place pour ce programme immobilier. À mes yeux la ville doit le compenser à l'équivalent au moins sur la quantité, c'est très important vu le manque d'espace végétal à Bezons. Sur le bâti et ces aménagements c'est évidemment une grande déception, vu l'ampleur de la densité tout d'abord sur un tel quartier c'est trop. Par contre, quel dommage de ne pas avoir été sur une architecture bioclimatique, permettant de créer un nouveau concept pour la ville, ces bâtiments passifs et adapter à la crise de l'énergie, même sur le groupe scolaire et suivre un programme en rapport avec l'environnement en matière éducative. Donc n'est pas que je suis contre l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire, nous en avons besoin, d'accueillir les enfants de Bezons dans de bonne condition mais pas à cet endroit, cet étalage n'est pas bon pour les raisons que j'ai exposé et que les Bezonnais n'ont pas été consultés, ce qui pose un vrai problème aujourd'hui sur la démocratie dans nos quartiers. Ce n'est pas de cette façon que l'on mène un tel projet. Bien à vous toutes et tous

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@20 - Solène - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2023 à 09h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au bétonnage

**Contribution** : Enquête qui n'est d'aucune utilité : la maire a déjà validé le projet.  
Une véritable honte. Bezons a été vendu aux promoteurs.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@21 - Isabelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2023 à 10h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au bétonnage

**Contribution** : Résidente de ce quartier pavillonnaire depuis plus de 25 ans, je m'insurge de voir qu'une fois de plus le béton à Bezons est en train de prendre une place démesurée au détriment des peu d'espaces verts que nous possédons déjà. Certes la ville doit évoluer avec son temps, se moderniser et j'avoue que de nombreuses choses ont été faites améliorant la vie dans cette ville mais aujourd'hui il faut réfléchir autrement que par du bétonnage. Malgré le projet de planter des arbres à l'endroit des constructions, l'impact écologique doit être une des préoccupations principales de l'équipe municipale au regard de la situation de tension climatique entre autre que nous vivons actuellement. Quel est le but ultime de ces constructions ? Une pénurie de logements sur la commune ? Je n'y crois pas du tout ! Le manque d'équipements comme une école, un centre médical etc ... sur Bezons, je ne me prononcerai pas car je n'ai pas assez d'informations sur le sujet mais le fait que ce soit juste un marché juteux pour des promoteurs qui n'ont pas le souci de se demander si on dévisage un quartier pavillonnaire ou pas, ça j'en suis certaine. C'est effectivement à l'équipe municipale en charge du projet et de madame la Maire de se demander quel sera l'impact d'un tel projet sur la commune et ne pas être hypnotisées par de belles paroles mais conscientes du résultat final de ce projet en ce posant les bonnes questions. Aujourd'hui ce quartier est un quartier plutôt agréable à vivre malgré quelques aléas parfois c'est vrai. Des nuisances sont à prévoir en matière de trafic automobiles, de bruits, de stationnements, etc... et vont devenir un fléau j'en ai bien peur pour tous ceux qui résident déjà dans ce quartier et pour les futurs résidents. Quid de ce que deviendra la vie ici avec un projet pareil ? Je me pose la question. En résumé, je suis stupéfaite qu'un tel projet gigantesque de bétonnage dans un quartier pavillonnaire comme celui-ci soit envisagé et me demande quand tout cela va-t-il s'arrêter ? .

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@22 - Christelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2023 à 11h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Autant de logements ne vont-ils pas remplir l'école et donc de pas dé-remplir les autres écoles ?

**Contribution** : 254 logements, donc de très nombreuses familles et quelques enfants certainement... l'école va accueillir ces enfants, et les autres écoles ne seront pas désaturées... On aura pas tellement résolu le problème des écoles qui débordent avec autant de logements, ou alors à très court terme... Non ?? C'est la première question que je me pose... Que des gens s'installent à Bezons, qu'importe leur provenance et leur classe ne m'embêtent pas hein, ce n'est pas ce que je dis, mais les infrastructures actuelles étant déjà insuffisantes, il me semble qu'en ajoutant de la population en même temps que des infrastructures, on conserve le manque. Car on parle de 254 logements, pas 50.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@23 - Abb Kim - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2023 à 13h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop au béton

**Contribution** : Je suis consciente que nous avons besoin d'équipements supplémentaires, écoles médecins ... mais rajouter 700 habitants à cet endroit qui est déjà saturé est une catastrophe, le parc sera tout petit et ne pourra pas accueillir les enfants de cette zone. Je suis pour l'école et l'espace médical mais pas pour les tours habitables. Stop il y a assez d'habitants dans cette ville remplie de bâtiments affreux pour certains. Quel dommage de ne pas avoir gardé ces jardins qui auraient pu être transformés un peu comme les quais de Seine à Paris, avec une promenade au milieu...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@24 - Nicolas - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2023 à 22h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Contre car actuellement des jardins et demain encore des bâtiments...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@25 - Le bot Elodie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 13/05/2023 à 16h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Conservation des jardin communaux

**Contribution** : Contre le projet et pour la conservation des jardins communaux

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@26 - anna - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 17/05/2023 à 19h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : destruction de la biodiversité ; plus de nuisances

**Contribution** : Le Projet ALBERT 1ER c'est continuer à détruire la bio-diversité , c'est plus de nuisances Comment est il possible dans un espace de 1,3hectares de proposer un projet d'une telle densité et aussi massif ? UN GRAND NON à ce bétonnage défigurant le quartier OUI à une résidence intergénérationnelle de 50 logements , OUI aux 14 classes , OUI à un VRAI parc ouvert à tous, et qui ne soit pas enclavé Et OUI à plus de transports publics (car les lignes actuelles sont saturées), OUI à plus des circulations douces, OUI à plus de passages piétons, OUI à plus de places PMR, OUI à plus de feux de circulations pour forcer les automobilistes à lever le pied, OUI à des ralentisseurs et chicanes. L'artificialisation des sols n'est plus tenable, on tourne le dos à la biodiversité, et on continue à détruire le peu de verdure disponible à Bezons ; Espaces verts qui font tant défaut dans notre ville. Avec ce projet nous ne verrons plus, tôt le matin, les cigognes posées sur les toits du quartier, nous empêcherons aux oiseaux de venir nicher dans les dizaines d'arbres du jardin ouvrier, nous détruirons les insectes. Quel gâchis ! □-le jardin ouvrier ne pourrait t il pas être transformé en parc entouré de grilles, visible et ouvert à tous les Bezonnais (comme le parc Charles de Gaule à Houilles, le parc de la mairie d'Argenteuil ou encore celui de Sartrouville) □-Abattage de 30 à 50 arbres, artificialisation des sols, où est l'alternative? est-ce cela l'avenir que nous laissons aux enfants de Bezons? Investissons pour eux et faisons le bien ; □-où sont les lieux de respiration et de fraîcheur pour les habitants du quartier ? Pourquoi encercler la nouvelle école par autant de béton ? Pourquoi engendrer plus de nuisances sonores et plus de pollution dans un quartier déjà saturé Ce projet Albert 1er n'apportera pas le bien-être et la tranquillité aux riverains du quartier Chênes/Plateau , qui subissent déjà au quotidien les nuisances sonores dues au trafic automobiles - Les rues Albert 1er, Frères Bonneff, Sartrouville et Maurice Berteaux faisant partie des rues les plus empruntées de Bezons (hormis les routes départementales et Rue Ed. Vaillant) Par ailleurs le projet n'est pas clair : qu'est ce qui est prévu un cabinet médical ou un local commercial? Qui payera la dépollution des anciens ateliers? NotaBene : GoogleMap permet d'apprécier le projet vue du ciel pour se rendre compte que d'autres alternatives existent et que le projet Albert 1er d'une telle densité, ne peut être intégré dans le quartier : - la résidence privée JoliotCurie propose aux occupants de ses ~300 logements (4 immeubles) un véritable parc intérieur puisque la moitié de la superficie est dédiée aux espaces verts ; - la résidence privée AbbéPierre de moindre envergure propose également un vrai parc intérieur. - idem pour la résidence de Pierrats

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@27 - Faouziath - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 19/05/2023 à 08h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Faouziath - Projet Albert premier

**Contribution** : Non contre ce projet. La ville est déjà assez bétonnée. Il ya l'insécurité, les bouchons presque à tout moment sur l'avenue Gabriel Péri. Les espaces verts actuels ne sont déjà pas assez bien entretenu, les creches municipales sont saturés, les constructions ne sont pas harmonieuses ce qui rend vilaine la ville. Il faudrait plutôt finir d' accroître la présence de la police pour agir efficacement contre la vente de drogue et les vols pour la sécurité des habitants actuels. Bezons n'a pas son propre poste de police nationale. Il faut Accroître l'offre de transports ( les bus ne sont pas assez fréquents aux heures de pointes) Installer des radars pour verbaliser sur les principales avenues ( Gabriel Péri par exemple) ou les gens roulent à des vitesses incroyables. Élargir les trottoirs pour qu'on puisse faire passer les poussettes. Entretien des parcs déjà existants. Il y a déjà assez à faire avant de venir rajouter de près de 250 nouveaux habitants.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@28 - CHRISTIN Catherine - Bezons**

**Organisme** : MDB Mieux se Déplacer à Bicyclette

**Date de dépôt** : Le 19/05/2023 à 18h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution de l'association MDB Mieux se Déplacer à Bicyclette

**Contribution** : Cf. Dossier d'étude d'impact du Permis de Construire Partie 1 – Projet I.2.5 B.2 Stationnement 2-roues non motorisées (p. 68) : Pour prévenir tout risque de vol (principal obstacle à la pratique du vélo...), il est primordial de s'assurer que les locaux vélo permettent de les accrocher à un point fixe au cadre. Il est également important que le règlement de copropriété n'y permette pas un autre usage que le stationnement des vélos (tendance à devenir un débarras pour encombrants dans de nombreux immeubles...). Il serait utile d'y prévoir des bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique (de même que sont prévues des prises pour les voitures) Partie 2 – Etat initial de l'environnement II.1.1 (p. 131) A noter que les centralités de Bezons décrites ne sont plus du tout d'actualité ! La centralité principale ne mentionne pas le nouveau « Cœur de Ville » au-delà de la place de la Grâce de Dieu. Les centralités secondaires : celle décrite sur le secteur tête de pont a été fortement modifiée (Léon de Bruxelles et Crocodile ont disparu depuis belle lurette !). Les différents équipements de la commune (p. 132) ne tiennent pas compte non plus des récentes évolutions. Ce décalage dû à un défaut de mise à jour des documents du projet est préjudiciable, car il fausse le postulat de base et impacte les solutions apportées dans le cadre du projet. II.1.6 – Les déplacements (p. 138) : Il est dommage qu'un comptage des vélos/trottinette n'ait pas été fait rue Maurice Berteaux, car cette voie est très empruntée en DSC le matin en direction du pont... (bien plus que la rue Bonneff) (p. 148) : « On peut toutefois regretter l'absence d'aménagement permettant aux cycles du quartier de rejoindre la piste cyclable de la RD392 par la RD41. » : nous sommes bien d'accord ! Partie 3 – Incidences et mesures III.2.1. C (p. 207) : Préconisations d'aménagement : La conception d'une zone de dépose-minute ne fait qu'encourager les « parents-taxis » qui peuvent souvent accompagner les enfants à pied, à vélo ou à trottinette... Elle doit toujours être précédée par une réflexion plus large sur les déplacements des écoliers. C'est par exemple ce que propose le plan MOBY en expérimentation auprès de 2 établissements scolaires à Bezons (Louise Michel proche et Karl-Marx) <https://www.moby-ecomobilite.fr/> Cela permet de rendre les abords des écoles plus sûrs pour les enfants et moins pollués, et d'éviter les embouteillages. Si elle devait malgré tout se concrétiser, ne pas la mettre sur la voirie mais impérativement sur une allée latérale... Installations de barrières pour empêcher les arrêts sauvages et sécuriser les déplacements : OK, indispensable. III.2.2 Qualité de l'air (p. 210) : « Les augmentations de trafic sur le réseau d'étude pour la situation Projet à l'horizon 2025 - par rapport à la situation actuelle 2022 - seront presque totalement compensées par la baisse des émissions unitaires, en raison du renouvellement du parc automobile » ; sauf que le nombre de véhicules ne cesse de croître... surtout si on urbanise cette zone pavillonnaire. L'augmentation anticipée de la circulation dans le secteur va engendrer une dégradation de la qualité de l'air si on ne dissuade pas au maximum le dépose-minute... Idem du point de vue de l'acoustique. III.3 – Phase chantier (p. 250) : Il

conviendra lors des phases d'interruption de la circulation sur l'une des rues voisines de prévoir une solution de déviation pour les vélos (ce qui est presque toujours oublié et les met en danger...) et de sécurisation pour la circulation des piétons. Cf. Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale  
Recommandation 1 (p. 5) : Accès à la venelle à vélo : veiller à ce que cette venelle ne puisse être empruntée par les 2 roues motorisées, sans pénaliser son accès aux piétons (notamment poussettes) et cyclistes, y compris vélo cargos (amenés à y circuler à vitesse du pas) : pas de « tourniquet », mais potentiellement un aménagement de ce type (voir image dans le doc en PJ - exemple similaire : sous le pont de Bezons côté Nanterre)  
Recommandation 2 (p.10) : « Des zones de stationnement avec accroches vélos et accroches trottinettes seront aménagés sur le parvis de la future école. » : veiller à ce qu'ils soient de type arceaux et non pince-roues.

**Pièce(s) jointes(s) :**



07/05/2023

## Observations de l'association MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette)

### Enquête publique projet de construction d'un ensemble immobilier de logements, d'équipements publics et commerce rues Albert 1er / M. Berteaux / Frères Bonneff à Bezons (Val d'Oise)

#### Cf. Dossier d'étude d'impact du Permis de Construire

#### Partie 1 – Projet

**I.2.5 B.2 Stationnement 2-roues non motorisées (p. 68) :** Pour prévenir tout risque de vol (principal obstacle à la pratique du vélo...), il est primordial de s'assurer que les locaux vélo permettent de les accrocher à un point fixe au cadre. Il est également important que le règlement de copropriété n'y permette pas un autre usage que le stationnement des vélos (tendance à devenir un débarras pour encombrants dans de nombreux immeubles...). Il serait utile d'y prévoir des bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique (de même que sont prévues des prises pour les voitures)

#### Partie 2 – Etat initial de l'environnement

**II.1.1 (p. 131) :** A noter que les centralités de Bezons décrites ne sont plus du tout d'actualité !

La centralité principale ne mentionne pas le nouveau « Cœur de Ville » au-delà de la place de la Grâce de Dieu.

Les centralités secondaires : celle décrite sur le secteur tête de pont a été fortement modifiée (Léon de Bruxelles et Crocodile ont disparu depuis belle lurette !). Les différents équipements de la commune (p. 132) ne tiennent pas compte non plus des récentes évolutions.

Ce décalage dû à un défaut de mise à jour des documents du projet est préjudiciable, car il fausse le postulat de base et impacte les solutions apportées dans le cadre du projet.

#### II.1.6 – Les déplacements

**(p. 138) :** Il est dommage qu'un comptage des vélos/trottinette n'ait pas été fait rue Maurice Berteaux, car cette voie est très empruntée en DSC le matin en direction du pont... (bien plus que la rue Bonneff)

**(p. 148) :** « On peut toutefois regretter l'absence d'aménagement permettant aux cycles du quartier de rejoindre la piste cyclable de la RD392 par la RD41. » : nous sommes bien d'accord !

#### Partie 3 – Incidences et mesures

**III.2.1. C (p. 207) : Préconisations d'aménagement :** La conception d'une zone de dépose-minute ne fait qu'encourager les « parents-taxis » qui peuvent souvent accompagner les enfants à pied, à vélo ou à trottinette... Elle doit toujours être précédée par une réflexion plus large sur les déplacements des écoliers. C'est par exemple ce que propose le plan MOBY en expérimentation auprès de 2 établissements scolaires à Bezons (Louise Michel proche et Karl-Marx) <https://www.moby-ecomobilite.fr/>

Cela permet de rendre les abords des écoles plus sûrs pour les enfants et moins pollués, et d'éviter les embouteillages.

Si elle devait malgré tout se concrétiser, ne pas la mettre sur la voirie mais impérativement sur une allée latérale...

Installations de barrières pour empêcher les arrêts sauvages et sécuriser les déplacements : OK, indispensable.

**III.2.2 Qualité de l'air (p. 210) :** « Les augmentations de trafic sur le réseau d'étude pour la situation Projet à l'horizon 2025 - par rapport à la situation actuelle 2022 – seront presque totalement compensées par la baisse des émissions unitaires, en raison du renouvellement du parc automobile » ; sauf que le nombre de véhicules ne cesse de croître... surtout si on urbanise cette zone pavillonnaire.

L'augmentation anticipée de la circulation dans le secteur va engendrer une dégradation de la qualité de l'air si on ne dissuade pas au maximum le dépose-minute...

Idem du point de vue de l'acoustique.

**III.3 – Phase chantier (p. 250) :** Il conviendra lors des phases d'interruption de la circulation sur l'une des rues voisines de prévoir une solution de déviation pour les vélos (ce qui est presque toujours oublié et les met en danger...) et de sécurisation pour la circulation des piétons.

#### Cf. Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale

#### Recommandation 1

**(p. 5) :** Accès à la venelle à vélo : veiller à ce que cette venelle ne puisse être empruntée par les 2 roues motorisées, sans pénaliser son accès aux piétons (notamment poussettes) et cyclistes, y compris vélo cargos (amenés à y circuler à vitesse du pas) : pas de « tourniquet », mais potentiellement un aménagement de ce type (exemple similaire : sous le pont de Bezons côté Nanterre)

#### Recommandation 2

**(p.10) :** « Des zones de stationnement avec accroches vélos et accroches trottinettes seront aménagés sur le parvis de la future école. » : veiller à ce qu'ils soient de type arceaux et non pince-roues.





**@29 - CHRISTIN Catherine - Bezons**

**Organisme** : (personne physique)

**Date de dépôt** : Le 19/05/2023 à 19h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution personnelle Catherine Christin

**Contribution** : En tant qu'habitante du quartier, je suis opposée à ce projet en l'état : le quartier des Chênes est encore un quartier pavillonnaire relativement préservé dans la ville de Bezons très urbanisée. Ces jardins partagés mériteraient plutôt d'être conservés et valorisés. Il est vrai qu'actuellement ils ne profitent directement qu'à un petit nombre de personnes qui les exploitent, mais leur bénéfice pour tous va bien au delà, comme le résume bien cet extrait d'article du Parisien récent sur les préconisations de la Région IDF : Pour rafraîchir les villes et permettre à la population de résister aux épisodes de canicule, la région préconise « 30 % de pleine terre dans les villes denses et un espace vert à moins de dix minutes pour tous les Franciliens ». Le premier pas, c'est de « protéger le patrimoine naturel existant en ville ». « De façon générale, les parcs, jardins, grands cœurs d'îlots verts, friches naturelles, cimetières végétalisés... devront ainsi au maximum être préservés. De même, les arbres plantés en pleine terre, les bandes enherbées ou encore les jardinières de pleine terre devront être préservés », décrit l'avant-projet qui sanctuarise « 13 000 ha d'espaces ouverts urbains, considérés comme particulièrement précieux au regard de leur localisation » Pour atteindre l'objectif d'un espace vert à moins de 10 minutes à pied pour tout le monde, des créations sont prévues : « 111 projets d'espaces verts ou de loisirs devront être réalisés dans les zones carencées ». Là encore, FNE déplore que « le seul seuil chiffré défini est celui d'un objectif à 30 % de surface pleine terre, alors qu'il devrait être de 50% » vu la « nécessité de stopper l'effondrement de la biodiversité ». Par ailleurs, en dehors de toute considération environnementale, je comprends, même si je ne l'approuve pas, la logique d'implantation de ce programme expliquée par la mairie : en profiter pour construire une nouvelle école à moindre coût. Sauf qu'on rentre dans un cercle vicieux : on va rajouter des habitations, qui vont nécessiter l'ouverture de nouvelles classes ! Ce n'est donc pas une solution à long terme...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@30 - Durand Sylvain - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 20/05/2023 à 23h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : Projet allant à l'encontre de toute volonté d'améliorer le quotidien des bezonnais. Nouvel habitant depuis 2 ans de la rue Robespierre, je n'ai pu constater que des dégradations de ce quartier: -Insalubrité croissante ( détritiques permanents sur les trottoirs ) -Circulation auto incessante avec -stationnement anarchique notamment sur le plateau avec les squatteurs / dealers - pollution croissante tant visuelle ( bâtiments nouveaux horribles : nuances de gris moche des nouvelles constructions, aucune harmonie des permis de construire signés par la mairie ) que sonore ( circulation croissante, scooter en sens inverse et sans casque évidemment ) - délinquance croissante ( aller chercher du pain procure un sentiment de danger vu les personnes zonant dans le quartier du plateau aux abords des commerces , personnes provenant des cités avoisinantes où sont établis les points de deal ) Bref stop au béton et aux HLM , stop à toutes les constructions moches qui vont ramener des centaines de véhicules en circulation , stationnement anarchiques sur les trottoirs , une augmentation de la pollution des trottoirs . Fait vraiment de nous paier sa ville pour rajouter 230 familles dans une ville ayant déjà une densité si élevée avec de tels problèmes de circulation , de pollution et de délinquance. Bezons est déjà dans les villes avec le plus fort taux HLM . Or les familles en HLM coûtent cher en infrastructures ( école etc) sans payer d'impôt contrairement aux propriétaires qui ne peuvent que déplorer le déliquescence de la ville malgré nos impôts.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@31 - JP - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 20/05/2023 à 23h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Arrêtez de bétonner la ville SVP, elle est déjà assez moche et peuplée !!

**Contribution** : Encore une ville dans la ville... Rajouter une école, des médecins... par pour les habitants actuels puisque vont arriver 250 familles nouvelles familles.. Et bien sûr des logements sociaux avec 50 gosses par famille... Ce projet est déjà vendu aux promoteurs, demander notre avis maintenant une absurdité grotesque et hypocrite ! Non à de nouvelles familles qui profiteront des infrastructures et dégraderont la ville sans payer d'impôts, Non à 200 nouvelles voitures alors que les habitants actuels peinent déjà à circuler, Non à plus de pollution, Non à encore plus de délinquance alors que celle actuelle n'est pas gerée (points de deals, rodéos urbains, mortiers et j'en passe), Non à une école - du passage et du tapage pour les habitants Protégeons la nature et conservons les arbres qui nous font vivre !! Bezons a besoin de redorer son image et d'améliorer son cadre de vie de toute urgence !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@32 - Christiane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 21/05/2023 à 17h12

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : Déjà trop de béton à Bezons

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@33 - Anis - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 21/05/2023 à 22h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : PLEINEMENT FAVORABLE AU PROJET "ALBERT 1ER"

**Contribution** : Je suis pleinement favorable à ce projet : - La réalisation du groupe scolaire de 14 classes maternelles et élémentaires => Indispensable les classes sont actuellement saturées - d'un centre de loisirs, d'une salle associative, => Ce quartier manque cruellement de ce type de structure de proximité - d'un parc : Nous n'en avons pas à proximité.... (Parc Bettencourt c'est loin !) - d'une offre médicale de proximité => On en manque - d'une résidence intergénérationnelle=> Pensez à nos anciens c'est indispensables - logement pour les jeunes, Il en faut, oui mais de qualité s'il vous plait Bravo à cette équipe municipale qui prend les difficultés de notre ville à bras le corps

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@34 - RAYNAUD jean pierre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 24/05/2023 à 11h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande d'un moratoire sur les constructions et donc pour le projet ALBERT 1er

**Contribution** : Je pense que le projet présenté par les sociétés ATLAND et NEXITY que nous appellerons ALBERT 1er va à l'encontre d'un développement durable pour notre ville. Dépasser le ressenti pour avoir un jugement objectif suppose de consulter un minimum de 39 fichiers (800 pages) ainsi que le PLU , le SDRIF, le PCAET de l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (ASGBS) et pourquoi pas le projet de circulation Bus entre Seine, les statistiques de Airparif et l'objectif Zéro Artificialisation Nette dit ZAN. Ce projet respecte le PLU qui date de 2017 : Respect de 50% de surface non artificialisée par une végétalisation intensive des toitures (j'ai des doutes par rapport à l'objectif ZAN) ! Respect du nombre de places de stationnement que je considère insuffisant (cela a toujours été un problème rédhibitoire, à savoir le calcul du nombre de places par m<sup>2</sup>de surface habitable et non par appartement). Respect de la RE 2020 (non précisé dans le PLU). Mais ce projet arrive trop tard ! Il constitue une nouvelle étape dans une histoire sans fin « je construis des appartements pour financer les services publics nécessaires ... et je construis des appartements parce que je manque de services ... et je construis... ». (voir pièce jointe EXEMPLE DE PERMIS) et évidemment le projet ALBERT 1er. Au moment où les responsables commencent à prendre en compte les rapports alarmistes sur le climat, les pollutions, nos modes de production de déplacement, il faut arrêter la densification de notre ville exiger un moratoire sur les constructions et comme exemple ne pas signer ce projet ALBERT 1er ! Mettre à profit ce moratoire pour réécrire un PLU en cohérence avec le SDRIF 2030, ainsi qu'avec le PCAET et évidemment les autres textes. (voir SCHEMA REGLEMENTAIRE ) Pour essayer de comprendre la densification : Première phase : Bezons, la ville est née de l'industrialisation de la France : 1 350 habitants en 1872, 25 193 habitants en 1975, fin des 30 glorieuses (déindustrialisation). Pertes d'emplois, nombreux sont les bezonnais qui doivent travailler à l'extérieur ! Le pont de Bezons devient un goulot d'étranglement ! Deuxième phase : Arrivée du tramway, après une longue lutte, le 19 novembre 2012. Mais densification exigée par la région (voir SDRIF) 31 866 en 2020 projection 35 000 en 2026 voire 37 748 en 2030 soit 40% de plus par rapport à 1999 ! DRAMATIQUE ! La création d'emplois n'a pas suivi pour les bezonnais car les entreprises du secteur tertiaire sont arrivées avec leurs salariés ( Voir les pièces jointes ATENOR et U MAN) Le pont de Bezons est toujours un goulot d'étranglement. (Voir pièce jointe LE PONT) Les nouveaux habitants travaillent essentiellement à l'extérieur de la ville ! Le T2 est saturé le matin (c'est quand même plus confortable que les bus) et le soir à la Défense il faut presque se battre pour y monter. Le trafic routier est saturé dans un sens le matin puis dans l'autre le soir ! (Voir pièce jointe SATURATION) Je n'oublie pas ALBERT 1er. A pieds il n'y a pas de problèmes, En voiture, on débouche sur la D392 qui est déjà saturée. Le projet « bus entre Seine » ne réglera pas cette difficulté.( Voir pièces CIRCULATION et BUS ENTRE SEINE) Enfin ,ce qui n'est pas réglé pour les habitants de Bezons actuels et à venir ce sont les pollutions . (Voir

Airparif pour plus de détails. (Voir pièce jointe AIR PARIF 2022)). J'aurais pu être plus concis, j'aurais pu écrire « Trop de béton tue le béton » ou « Trop de béton ça suffi » mais il paraît qu'il existe du béton bio. (Greenwatt par exemple).

**Pièce(s) jointes(s) :**





**@35 - RAYNAUD jean pierre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 24/05/2023 à 13h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande d'un moratoire sur les constructions et donc pour le projet ALBERT 1er : la suite

**Contribution** : LES PIECES JOINTES POUR LE DOSSIER . MILLE EXCUSES

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@36 - RAYNAUD jean pierre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 24/05/2023 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR LES CONSTRUCTIONS LA SUITE : LES  
PIECES JOINTES

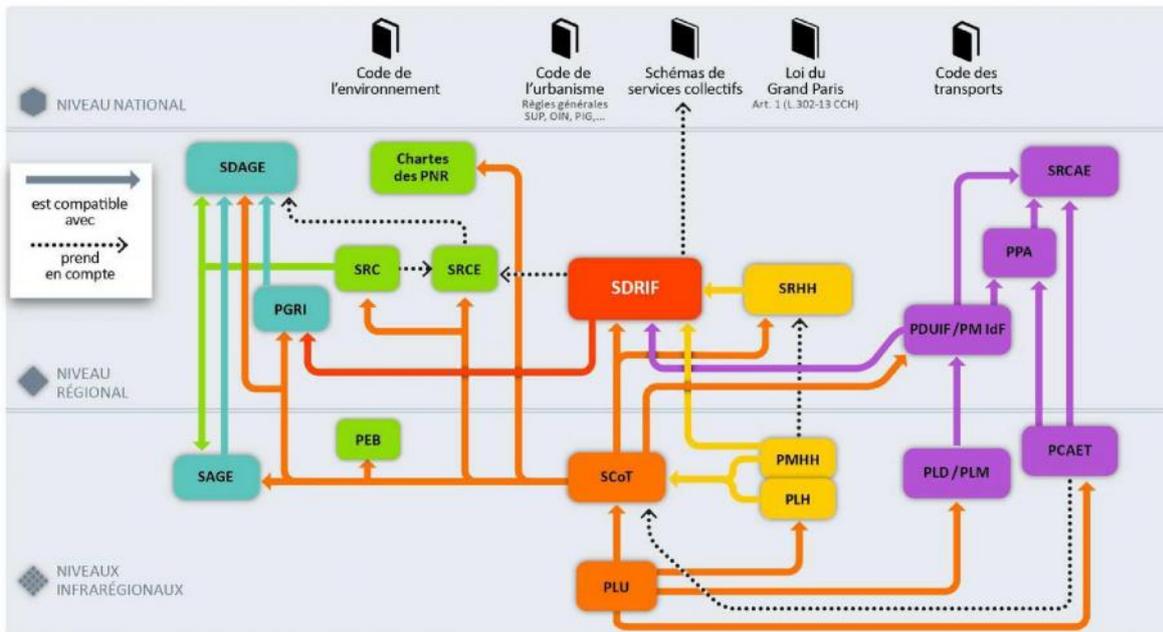
**Contribution** : LES PIECES JOINTES

**Pièce(s) jointes(s)** :



EXEMPLE DE PERMIS

## SCHEMA REGLEMENTAIRE



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / PEB : Plan d'exposition au bruit / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PLD : Plan local de déplacements / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PMIdF : Plan de mobilité Île-de-France / PLH : Programme local de l'habitat / PLM : Plan local de mobilité / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

© Région Île-de-France 2022  
Source : L'Institut Paris Region, mars 2022 - Conception Wedodata, L'Institut Paris Region



## ATENOR ET U MAN



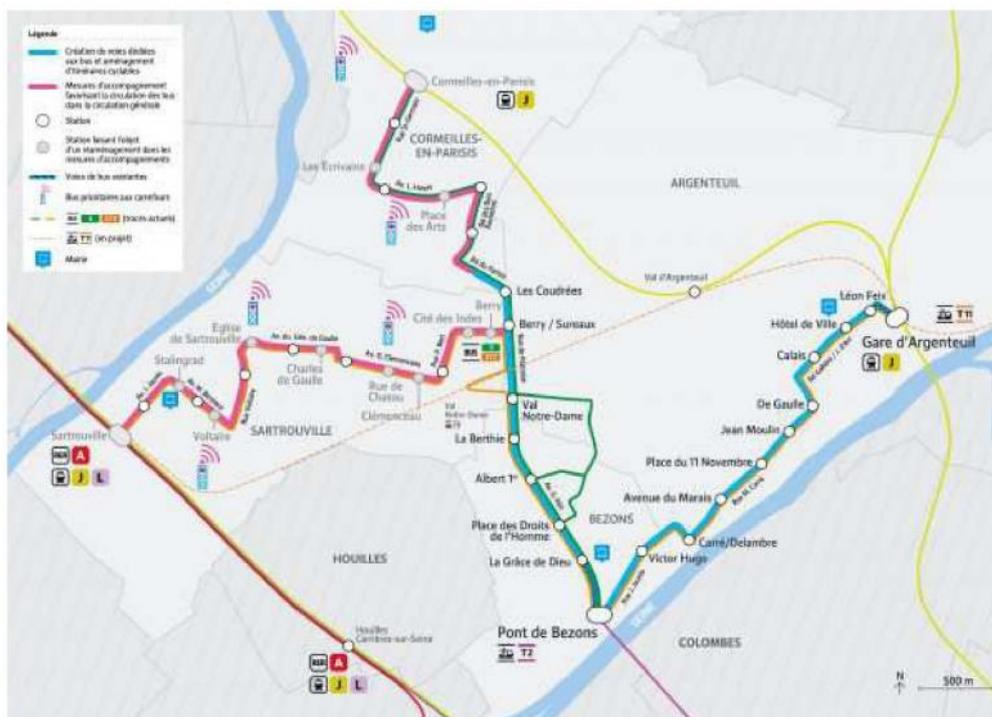


LE PONT



## CIRCULATION DU FUTUR ?

## BUS ENTRE SEINE



## AIR PARIF 2022 BEZONS





**@37 - Emeline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 25/05/2023 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis mitigé !

**Contribution** : Bonjour, L'idée d'accueillir toute les structures énoncées n'est en soit pas une mauvaise idée. Sauf pour les logements ! Il faut vraiment arrêter de construire des logements. Les écoles manques déjà de places... C'est le jeu du serpent qui se mord la queue... si on continue de construire des logements il manquera encore de la place dans les écoles et ainsi de suite ...

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@38 - Jean-Marc - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 26/05/2023 à 14h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Une bonne nouvelle

**Contribution** : Les écoles de Bezons sont surchargées, une nouvelle école devenait indispensable (maternelle et élémentaire). Un parc de proximité verra le jour dans un quartier qui n'en disposait pas. Une résidence intergénérationnelle sera présente, un vrai plus à ce projet qui me semble une bonne nouvelle pour notre ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@39 - Antonio - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 26/05/2023 à 18h12

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Mon opposition à ce projet

**Contribution** : Ce projet est une hérésie car il engorge une ville déjà saturée par la pollution, les embouteillages et la problématique d'un T2 bondé aux heures de pointes. Cet emplacement se situe à mi-chemin entre le quartier du plateau et la rue E.Vaillant, de fait, cet axe a une circulation automobile très dense en temps normal car il relie le haut de Bezons avec le centre-ville, ce qui créera à terme, des ralentissements, voire des bouchons au niveau de la rue Albert 1er. Cette nouvelle "bétonnisation" avec l'afflux de nouveaux habitants est une fuite en avant qui au premier abord, ressemble à un objectif de redynamisation de notre ville mais en réalité, vient masquer les problèmes d'insécurité, les points de deals généralisés, le peu d'espaces verts et un coeur de ville qui vivote. Bezons étouffe par la densité de sa population, cet espace aurait pu être un vrai poumon de la ville, un espace fraîcheur et de détente avec un parc arboré où exercent quelques commerces ambulants locaux, artisanaux et de qualités de mars à octobre. Si ce projet voit le jour, soyez bien attentifs quant au suivi des travaux avec Nexity et ses sous-traitants, ce promoteur a laissé quelques "chefs-d'oeuvres" inachevés dans la ville.  
Cdl

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@40 - Meriem - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 02h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Réponse à l'enquête. Contre

**Contribution** : Bonjour, je suis contre ce projet . Je pense que notre ville est surpeuplée. Les routes sont petites ce qui crée des embouteillages énormes en heures de pointes. Il n'y a pas assez de places en crèches et écoles pour répondre à la demande déjà existante. Rajouter des logements ne fera qu'empirer les choses.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@41 - jose - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 10h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : stop

**Contribution** : les Bezonnais des quartiers Albert 1er/Plateau/Chènes subissent déjà tous les jours trop de nuisances qu'elles soient sonores (dus à la circulation excessive sur les axes principaux et secondaires) ou atmosphériques (trop de pots d'échappement) les Bezonnais des quartiers Albert 1er/Plateau/Chènes ne profitent déjà pas des transports publics (bus) car , avant même de traverser la ville, ils sont déjà saturés par les habitants des villes limitrophes qui se rendent au T2 les Bezonnais des quartiers Albert 1er/Plateau/Chènes subissent déjà tous les jours la saleté, les incivilités, les trafics illicites, les infractions au code de la route, et depuis 3 ans le quartier du Plateau en particulier est laissé à l'abandon les Bezonnais des quartiers Albert 1er/Plateau/Chènes ne profitent pas du Parc Sacco car des points de deal y prospèrent Avant de créer plus de logements, avant d'augmenter considérablement le nombre d'habitants du quartier (250 logements minimum), il est temps de s'occuper des habitants actuels et pour éviter que d'autres drames se produisent comme l'hiver dernier dans la résidence Joliot-Curie Il faut des quartiers où l'on puisse respirer Non au projet Albert 1er qui est une catastrophe écologique, environnementale, sociale Merci

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@42 - Pureza - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 12h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON

**Contribution** : L'architecture "art nouveau" de ce projet Albert 1er est pensée encore une fois, comme les précédents projets de logements construits récemment dans Bezons, en tout béton Il n'intègre aucun ou si peu d'espace pour les havres de fraîcheur, bien au contraire ce projet détruit l'espace vert existant (plus d'un hectare), abat les arbres, saccage la biodiversité qu'on ne retrouvera pas ailleurs dans Bezons Bezons manque d'espaces verts nous le savons, et les existants (des squares en majorité) sont minuscules, artificialisés, et saturés ce projet est un non sens dans le quartier déjà saturé par le trafic automobile , par le bruit, par la pollution; Plus aucun quartier dans Bezons pourra profiter de tranquillité et de respirations Les habitants du quartier pour ceux qui le peuvent, quittent la ville le weekend pour bénéficier de plus de fraîcheur pour se rendre dans la forêt de Maisons-Laffitte, au parc de Cergy-Pontoise, ou plus près au parc Lagravère, C'est regrettable pour les bezonnais - n'y a t il rien que du béton et plus d'habitants à offrir pour Bezons , sommes nous si peu considérés ? Autre point qui m'interpelle : le projet prévoit plus de logements, une école supplémentaire, mais aucuns commerces de proximité ? cela veut il dire que les résidents des centaines de nouveaux logements et les écoliers s'ajouteront aux files d'attente des petits commerces du quartier? ne s'agit il pas ici d'une discrimination de plus et de maltraitance alors que le nombre d'habitants a considérablement augmenté dans le secteur avec les immeubles Amplitude, Prisme, etc Moins de béton, Plus de considération, Plus d'écoute des citoyens

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@43 - Annie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 13h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : toute ma famille dit non

**Contribution** : Plus d'un hectare d'espaces verts sous le béton, artificialisés - Est-ce que les habitants du quartier, est ce que l'ensemble des bezonnais méritent cet acharnement à toujours plus de bétonisation? On abat des dizaines d'arbres, on réduit à néant le jardin existant, on tue la bio diversité qui disparaîtront à jamais de Bezons, parce qu'aucune autre alternative aussi vaste est proposée Et si seulement au delà des clivages trans-partisans, notre ville était au coeur ! Allez soyons dingues! et si nous décidons de conserver ce jardin? à qui cela porterait il préjudice? Nous le savons tous, la Ville manque d'ilots de fraîcheurs, d'un poumon vert , pour preuve les habitants pour ceux qui le peuvent, quittent la ville le weekend pour chercher de la verdure, de la tranquillité (vers la forêt de Maisons Laffite, Les étangs de Cergy, le parc Lagravère, ..) ; Sommes nous incapables d'offrir des moments de respiration au sein de notre ville? Alors, Non au projet Albert 1er dans un quartier qui souffre déjà considérablement de nuisances (automobiles, sonores, pollution) entre les rues M/Berteaux, Albert1er et F.Bonneff, sans compter les rues adjacentes De plus, si le projet Albert1er devait se concrétiser (nous ne le souhaitons pas), les habitants du quartier seront encore plus discriminés car ils souffriront du manque de petits commerces de proximité, et de qualité. Il n'en est mentionné aucun dans ce projet. Les habitants sont parqués, entassés et pour le reste à savoir la vie de quartier , on renvoie ça aux calanques grecques des idées les Bezonnais en ont , écoutez-nous, entendez-nous car ceux qui s'expriment et participent à cette enquête, aiment leur ville et le disent PS: et pour ce qui est du Coeur de Ville à quand un magasin de la chaîne PICARD (au lieu d'un magasin ACTION) à quand un Caviste , un fleuriste, un bowling pour les plus jeunes à défaut de salles de cinéma, ...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@44 - Annie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 13h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : nous disons non

**Contribution** : Plus d'un hectare d'espaces verts sous le béton, artificialisés - Est-ce que les habitants du quartier, est ce que l'ensemble des bezonnais méritent cet acharnement à toujours plus de bétonisation? On abat des dizaines d'arbres, on réduit à néant le jardin existant, on tue la bio diversité qui disparaîtront à jamais de Bezons, parce qu'aucune autre alternative aussi vaste est proposée Et si seulement au delà des clivages trans-partisans, notre ville était au coeur ! Allez soyons dingues! et si nous décidons de conserver ce jardin? à qui cela porterait il préjudice? Nous le savons tous, la Ville manque d'ilots de fraîcheurs, d'un poumon vert , pour preuve les habitants pour ceux qui le peuvent, quittent la ville le weekend pour chercher de la verdure, de la tranquillité (vers la forêt de Maisons Laffite, Les étangs de Cergy, le parc Lagravère, ..) ; Sommes nous incapables d'offrir des moments de respiration au sein de notre ville? Alors, Non au projet Albert 1er dans un quartier qui souffre déjà considérablement de nuisances (automobiles, sonores, pollution) entre les rues M/Berteaux, Albert1er et F.Bonneff, sans compter les rues adjacentes De plus, si le projet Albert1er devait se concrétiser (nous ne le souhaitons pas), les habitants du quartier seront encore plus discriminés car ils souffriront du manque de petits commerces de proximité, et de qualité. Il n'en est mentionné aucun dans ce projet. Les habitants sont parqués, entassés et pour le reste à savoir la vie de quartier , on renvoie ça aux calanques grecques des idées les Bezonnais en ont , écoutez-nous, entendez-nous car ceux qui s'expriment et participent à cette enquête, aiment leur ville et le disent PS: et pour ce qui est du Coeur de Ville à quand un magasin de la chaîne PICARD (au lieu d'un magasin ACTION) à quand un Caviste , un fleuriste, un bowling pour les plus jeunes à défaut de salles de cinéma, ...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@45 - Pureza - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 27/05/2023 à 20h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : nous disons non

**Contribution** : Plus d'un hectare d'espaces verts sous le béton, artificialisés - Est-ce que les habitants du quartier, est ce que l'ensemble des bezonnais méritent cet acharnement à toujours plus de bétonisation? On abat des dizaines d'arbres, on réduit à néant le jardin existant, on tue la bio diversité qui disparaîtront à jamais de Bezons, parce qu'aucune autre alternative aussi vaste est proposée Et si seulement au delà des clivages trans-partisans, notre ville était au coeur ! Allez soyons dingues! et si nous décidons de conserver ce jardin? à qui cela porterait il préjudice? Nous le savons tous, la Ville manque d'ilots de fraîcheurs, d'un poumon vert , pour preuve les habitants pour ceux qui le peuvent, quittent la ville le weekend pour chercher de la verdure, de la tranquillité (vers la forêt de Maisons Laffite, Les étangs de Cergy, le parc Lagravère, ..) ; Sommes nous incapables d'offrir des moments de respiration au sein de notre ville? Alors, Non au projet Albert 1er dans un quartier qui souffre déjà considérablement de nuisances (automobiles, sonores, pollution) entre les rues M/Berteaux, Albert1er et F.Bonneff, sans compter les rues adjacentes De plus, si le projet Albert1er devait se concrétiser (nous ne le souhaitons pas), les habitants du quartier continuerons à être abandonnés (insécurité, délinquance, trafics), discriminés et ils continueront à souffrir du manque de petits commerces de proximité, et de qualité. Il n'en est mentionné aucun dans ce projet. Les habitants sont parqués, entassés et pour le reste à savoir prévoir une vie de quartier agréable, on renvoie ça aux calanques grecques Non, nous ne voulons pas du projet ; Ayez le courage comme de nombreux élus de dire non à votre tour ! ne signer pas le permis de construire, le permis de bétonner Des idées les Bezonnais en ont , écoutez-nous, entendez-nous car ceux qui s'expriment et participent à cette enquête, aiment leur ville et le disent PS: et pour ce qui est du Coeur de Ville à quand un magasin de la chaîne PICARD (au lieu d'un magasin ACTION) à quand un Caviste , un fleuriste, un bowling pour les plus jeunes à défaut de salles de cinéma, ...

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@46 - Maria - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 11h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : UNE ECOLE C'EST SUPER !

**Contribution** : Bonjour, j'habite rue des frères Bonneff, et mes 2 enfants sont à l'école LM1 ... Cette école est vieillissante et saturée. Nos enfants ont besoin d'une école. je lis ici ou qu'il va y avoir aussi une maison de retraite c'est bien pour nos parents. Au départ, avec tout ce que j'entendais j'étais moyennement convaincue ...je suis allée à la reunion publique et la mairie a bien expliqué le projet et tout ce qui va y avoir et qui manque sur la commune. Maintenant je suis favorable, mon mari aussi. On m'a dit qu'il y aurait un parc ....mais j'ai pas vu de photo. Merci encore pour cette école.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@47 - Maria - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 12h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : UNE ECOLE C'EST SUPER !

**Contribution** : Oui une école c'est super. J'habite rue des frères Bonneff. Mes enfants vont à LM1, l'école est vieillissante et saturée. On m'a dit qu'il y avait un parc ? pas de vu de photo Merci. de diffuser mon message svp.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@48 - Anissa - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 15h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CHOUETTE UNE ECOLE !

**Contribution** : Nous est pour cette écolé a proximité de chez nous. Avec un parc ... ça va être super. Merci encore de cette consultation. Anissa

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@49 - Sofiane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 15h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à cette école.

**Contribution** : Bonjour, D'accord pour cette école à côté de chez moi.  
Cordialement, Sofiane.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@50 - Bérénice - Bezons**

**Organisme** : Collectif hérisson de Bezons

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 19h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : BON PROJET

**Contribution** : Bonjour, J'habite le quartier des Chênes. Je trouve le projet équilibré entre environnement, service public, Ecole, cabinet médical et maison de retraite. le Parc est plus pour le quartier. J'approuve ce projet. Bérénice

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@51 - Marc - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 28/05/2023 à 19h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable à la nouvelle Ecole et au Parc.

**Contribution** : Bonjour J'habite le quartier des chênes. Je suis favorable à la nouvelle ecole avec son parc. Merci Marc

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@52 - ELAKOUI Salim - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 14h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Ravi

**Contribution** : Je suis extrêmement heureux de voir que Bezons investit dans l'éducation en ouvrant une nouvelle école. Cela démontre l'importance accordée à l'épanouissement et à l'apprentissage des enfants de la région.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@53 - PE Alice - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 14h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Top

**Contribution** : La création d'un centre de loisirs intégré à l'école est une initiative remarquable. Cela offre aux enfants un espace sûr et stimulant pour s'engager dans des activités parascolaires et développer leurs talents.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@54 - Muriel - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 15h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Mon avis

**Contribution** : Vu le manque de services publics à Bezons, il faut bien trouver des solutions. Il semble que celle-là soit la seule qui permette rapidement d'avoir une école. Je trouve que un parc est aussi une bonne idée. De toute façon j'ai jamais vu personne sur ce terrain depuis des années.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@55 - VANCON Eric - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 17h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : plusieurs points évoqués : phases en amont et aval du projet, environnement (étude faune), présentation du projet, nuisances etc

**Contribution** : MERCI DE CONSULTER ET DE TENIR COMPTE DU FICHER PDF JOINT

Plusieurs points évoqués : - PREAMBULE : le devenir de Bezons "coincé" entre projets immobiliers et espace de verdure - PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET : contestation de la supposée concertation du public mais surtout des riverains en amont - PROJET ET PLU 2017 : analyses et question sur le nombre d'arbres replantés - ENVIRONNEMENT : (1) contestation de la 1ère expertise faune et flore et demande d'une 3ème expertise avec association faune et flore locale (2) concertation d'une association faune et flore (3) arbres protégés dans le projet - COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..) : contradictions au niveau des prises de vue aériennes du projet d'où demande de communication autour des vues aériennes factuelles et réelles autour du projet - S É C U R I T É : (1) circulation / rues et sécurisation des piétons (surtout avec vitesse excessives des automobilistes et non respect des stops (2) réglementation et circulation des vélos et véhicules à 2 roues à l'intérieur de la zone du projet (3) délinquance (risques et demandes de solutions pour les circonscrire au maximum notamment et surtout au niveau du parc public) - A M É N A G E M E N T : (1) limites de construction (il a fallu décortiquer bon nombre de documents pour enfin trouver ces données !) (2) toitures végétalisées (vue aérienne versus horizon vision humaine avec les façades des bâtiments) (3) demande d'aménagement de murs et palissades végétalisés (4) arbustes et plantes longeant les chemins et lieux de passages dans le parc (5) création du parc (question sur le nombre exact d'arbres plantés et autres, AUCUN délai ni AUCUNE chronologie de la livraison de ce parc public) (6) zone de dépôt des écoliers (risque de saturation) (7) zone de livraison des équipements publics = zone de dépôt des écoliers ? - TRAVAUX : (1) charte rejet des matières polluantes, manque rejet du béton sur voie publique (2) circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff (aucune évaluation de ces éventuelles nuisances), - NUISANCES : (1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains (niveaux sonores uniquement analysés par bandes d'octave et non en indicateur de bruit global, analyses en dessous de celles relevées personnellement qui vont jusqu'à minium 90 db), (2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs (nuisances sonores uniquement prises en compte à partir d'un plan du 1er étage et non du rez de chaussée qui fait apparaître un vide entre le centre de loisir et les autres bâtiments d'où propagation de ces ondes acoustiques dans cette partie du bâtiment) (3) circulation routière (le projet s'appuie sur un rapport d'études de CDVIA à partir d'analyses effectuées en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires, ce qui n'est absolument pas représentatif des circulation et trafic routier en temps normal)

**Pièce(s) jointe(s) :**

## PROJET DE CONSTRUCTION RUES BERTEAUX / ALBERT 1er / FRERES BONNEFF

Avis de participation par voie électronique du 5 mai au 5 juin 2023

<https://www.registre-numerique.fr/etude-impact-bezons>

### Remarques, suggestions et avis d'Eric VANÇON

#### Préambule

Ce projet fait suite aux besoins de la ville de créer nouveaux équipements et services publics : école, service médical, centre de loisirs, salle associative etc en y intégrant des logements (dont sociaux et logements intergénérationnels), ainsi qu'un commerce etc.

L'expansion urbaine dans l'ouest parisien au-delà de La Défense balaie/réduit ainsi drastiquement les pavillons et espaces de verdure au fur et à mesure, défigurant de manière exponentielle la ville dont le passé et charme ont désormais totalement disparu, surtout quand on voit les anciennes cartes postales du début jusqu'au milieu du dernier siècle et même après !

C'est pourquoi il convient, et plus que jamais, de trouver un compromis entre la nécessité de l'intérêt général et la préservation du cadre de vie, c'est-à-dire un compromis acceptable pour tout le monde mais surtout humain, entre l'emprise au sol / élévation des bâtiments et espaces verts agrémentés de divers types et espèces de végétations. Cette notion de compromis étant variable d'un individu à un autre, suivant les sensibilités, besoins, aspirations et revendications de chacun.

**Aussi la nécessité aujourd'hui de créer des équipements et services publics supplémentaires est la résultante / conséquence directe de constructions immobilières effrénées (logements) en amont et ce depuis plusieurs années (environ depuis 2014/2015), et plus particulièrement entre le pont de Bezons et tout le long de l'avenue Gabriel Péri et dans d'autres secteurs de la ville.**

La ville de Bezons actuellement est donc dans une sorte de situation / spirale totalement schizophrène, où pour répondre à ces constructions depuis plusieurs années et encore à présent, il faut désormais mettre des équipements et services en adéquation.

Tandis que ce projet ci incorpore encore de nouveau des logements, ce qui aboutit encore davantage sur la nécessité de ces équipements et service sociaux dans ce même projet de construction Albert 1er voire futurs équipements sociaux et publics ultérieurement pourquoi pas dans d'autres projets : c'est le serpent qui se mord la queue, c'est tenter de trouver des solutions à un problème qui s'inscrit dans une véritable quadrature du cercle !

Je comprends cependant évidemment l'atout de ce projet qui consiste à ce que ces équipements et services publics soient auto financés par la construction immobilière de ces 254 logements...

**Toujours est-il que dans cet élan de l'intérêt commun certes il est nécessaire de fournir et de proposer des logements et services / équipements publics, mais que cette frénésie immobilière et de construction de bâtiments ne doivent aucunement empiéter non plus sur la réduction drastique de la qualité du cadre de vie et notamment les espaces arborés et végétaux.**

**Car dans l'absolu il ne faut pas oublier que l'être humain est à l'origine un animal certes doué d'intelligence mais qui évolue socialement dans son milieu naturel et non une machine vouée à être condamnée à vivre uniquement entre 4 murs de béton de plus en plus étroits, le tout dans une promiscuité de plus en plus restreinte !**

**Ce qui influe par ailleurs sur la dégradation psychologique, mentale etc des habitants dans les grandes villes de plus est avec la couleur maussade des bâtiments, HLM et des rues etc. Et on s'étonne que la délinquance augmente !**

**C'est pourquoi et plus que jamais il convient de fixer des règles, des limites afin d'éviter tout excès et dérives quels qu'ils soient.**

Fournir des logements et services / équipements publics ou autres est bien entendu primordial, mais ceci dit en suivant des règles et cadres, et surtout dans la limite du raisonnable pour le bien de tous, autant habitants qui sont nés ou vivent ici depuis longtemps que les nouveaux habitants !

Voilà pourquoi cette concertation et participation des bezonnais (es) sont primordiales, mais encore faut il tenir compte de chaque avis, idées, suggestions, remarques...

**Pour ou contre ce projet (partiellement/totalement), il est nécessaire tout d'abord d'être le plus objectif possible en y apportant si possible des arguments, des éléments de compréhensions clairs, nets et précis, concrets, pertinents, judicieux.**

La conception du projet est envisagée sur les zones précédemment évoquées de la manière suivante :

- Cage A : une résidence intergénérationnelle de 50 logements et espaces communs à rez-de-chaussée
- Cage B : 41 logements locatifs
- Cage C : 44 logements en accession
- Cage D : 28 logements sociaux
- Cage E 42 logements en ULI (Usufruit Libre Intermédiaire)
- Cage F : 31 logements en accession
- Intermédiaires : 18 logements en accession
- Ainsi qu'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire) d'environ 14 classes, un réfectoire, un centre de loisirs et une cour oasis
- 1 salle polyvalente d'environ 150m<sup>2</sup>
- 1 cabinet médicale d'environ 180 m<sup>2</sup>
- Un parc de stationnement commun 2 niveaux de sous-sol, dont 1 partiel.



## PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET

Bien que cet avis participatif du public par voie électronique ait lieu dans la phase en aval entre le 5 mai et 5 juin 2023, je regrette pour ma part qu'il n'y ait pas eu de concertation à proprement parlé en amont de plus est avec les riverains autour de ce secteur et par rapport à ce projet ! C'est un constat factuel !

Aussi beaucoup de riverains dont je fais parti se sont retrouvés " au pied du mur " lors de l'affichage de cet avis participatif subitement le 20 avril 2023 (début de phase préparatoire) dans la rue.

J'ai appris lors de la réunion publique qui s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 au Gymnase Gilbert Trouvé, qu'il y avait eu apparemment des " ateliers de réflexion " réunissant retraités et autres, une ou des réunions publiques auparavant qui ont parlé de ce futur projet Albert ler.

Faute d'informations claires et explicites à ce sujet par le passé, je n'ai malheureusement pas eu connaissance de ces ateliers / réunions publiques qui ont traité de ce projet ci en particulier.

Je considère par ailleurs que ces simples " ateliers de réflexion " ainsi que les réunions publiques (qui ont uniquement pour rôle d'informer les habitants et d'échanger avec eux autour de questions d'ordre général et éventuelles présentations de projets de la ville) qui ont eu lieu en amont et par le passé ne sont / ne constituent aucunement de concertation à proprement parlé et ne doivent aucunement s'y substituer ni y être assimilés car ils n'ont ni le même cadre réglementaire ni le(s) même(s) but(s); d'autant donc que je n'ai pas eu connaissance de publicité ou d'informations claires et explicites à ce sujet également.

C'est pourquoi je conteste fermement pour ma part et pour les raisons évoquées ci-dessus le document CERFA au cas par cas page 2 dans le dossier 2-décision du préfet-étude impact (juin 2022), qui stipule pourtant " qu'il [nous] semble important de signaler qu'une concertation très large est en cours qui réunit les riverains, les parents d'élèves, les usagers des jardins familiaux actuels, la commune et la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le projet le plus utile possible. "

Car j'estime en effet pour ma part et comme dit qu'il n'y a pas eu de concertation en amont au sens large et à proprement parlé mais par ailleurs très restreinte, réunissant en réalité de petites cellules de travail et/ou de réflexion semble t-il ici ou là.

## PROJET ET PLU 2017

Ce projet est implanté sur un vaste terrain et ce réparti sur 3 zones définies par le PLU en vigueur : UCb, UP et UG

Concernant la zone UCb (7296 m<sup>2</sup>), la surface d'espace vert en pleine terre (1852 m<sup>2</sup>) est calculée dans le document 4-étude impact-mémoire non technique page 102, suivant le 4-1 Règlement du PLU 2017 de la ville de Bezons, article UC 13 pages 37 et 38 ([https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user\\_upload/Cadre\\_de\\_vie/pdf/4\\_1\\_Reglement\\_PLU\\_2017.pdf](https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user_upload/Cadre_de_vie/pdf/4_1_Reglement_PLU_2017.pdf)), à savoir qu' "au moins 50% de la surface du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre" selon notamment les coefficients décrits dans ce même article. Ce qui semble correct à première vue.



### ARTICLE UC 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS, ESPACES BOISES CLASSES

#### 13.1. Obligation de planter dans la zone UC et dans tous ses secteurs

- Les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100 m<sup>2</sup>.
- Les aires de stationnement à l'air libre de plus de 3 places doivent avoir un aspect

paysagé et être plantés à raison d'un arbre pour 100 m<sup>2</sup> de surface destinée au stationnement.

#### 13.2. Surfaces non imperméabilisées dans la zone UC et dans tous ses secteurs

Au moins 50% de la superficie du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre, selon les coefficients ci-dessous.

- Espaces verts de pleine terre : coefficient : 1
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur minimum de 0,60 m : coefficient : 0,80
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur inférieure à 0,60 m : coefficient : 0,30
- Toitures végétalisées : coefficient : 0,20

L'article 13.1 prévoit néanmoins "que les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100m<sup>2</sup>".

Question : ce projet respecte il le nombre d'arbres de haute tige qui doivent être plantés suivant le nombre de tranche de 100 m<sup>2</sup> ?

## ENVIRONNEMENT

### 1) ÉTUDE DE LA FAUNE (notamment OISEAUX) ET FLORE

Dans la partie 2 du dossier, à savoir le rapport de la décision du préfet sur l'impact > puis la note 1 de l'étude de la faune et flore suite à la visite du 4 avril 2022, et plus particulièrement le diagnostic de la faune (oiseaux) : la page 6 ne fait aucunement état de la présence d'une colonie de perruches vertes (à colliers ?) que je vois souvent voler dans ce secteur.

Sans doute que cette colonie, que je vois et que j'entends très souvent la journée, n'était pas présente au moment et le jour de la visite des experts.

A noter que ces colonies de perruches vertes (à colliers ?) sont considérées comme invasives mais non nuisibles.

Habitant dans ce quartier, à noter également qu'il manque dans cette liste de la première expertise bon nombre d'oiseaux certes communs comme les pigeons, tourterelles, ramiers, pies mais également rouges gorges (car un rouge gorge venait tous les jours dans mon jardin pour venir me réclamer de la nourriture), coucous etc

**Ce premier rapport d'expertise d'analyse de la faune ne fait état d'aucune présence d'autres espèces animales, hormis donc uniquement ces oiseaux : ce qui paraît véritablement fort étrange pour un si vaste terrain alors que mêmes les excréments les plus infimes au sol permettent pourtant par exemple de les examiner et de les rapprocher à d'autres espèces animales présentes sur ce terrain !**

Alors que j'ai déjà vu, de même qu'un employé de la ville de Bezons en voiture à ce moment là, un furet traverser cette rue des Frères Bonneff pour aller vers ce terrain en avril 2023 !

**Aucune autre espèces d'animaux hormis des oiseaux : on est légitimement en droit de s'interroger sur la pertinence et sérieux du compte rendu de cette première étude / expertise de l'analyse de la faune !**

**Et surtout on est en droit légitimement de la contester, et pour cause !**

- Idem dans l'annexe 2 cas par cas, partie 9 de ce même dossier, qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète.
- Idem pour la partie 7 concernant le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale en page 17 qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète tout en y ajoutant fort heureusement le rapport d'une seconde étude datant de septembre 2022 qui a permis d'identifier en plus des rouges gorges, moineaux, escargots, hérissons (ce qui paraissait pourtant évident et logique) ; mais qui ne mentionne toujours pas la présence de ces perruches vertes.

**Etant donné donc le manque évident de pertinence du diagnostic émanant de l'étude / expertise N° 1 de la faune réalisée en avril 2022 (heureusement qu'une seconde étude en septembre 2022 a complété certains éléments !!), celle-ci ne peut donc aucunement être prise en considération, et c'est pourquoi et en conséquence je demande / souhaite une 3<sup>ème</sup> expertise de l'analyse de cette faune, appuyée lors de la visite par un nouvel organisme environnemental avec en plus une association environnementale faune locale (ET si possible en parallèle flore) afin d'avoir un avis d'expertise le plus complet et pertinent possible quant à la présence des espèces animales réellement présentes sur l'ensemble de ce terrain.**

## 2) AVIS / CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES, FAUNES ET FLORES

**Il semble qu'aucune association environnementale faune ET flore (et autres) de plus est locale et qui connaît notamment ce terrain n'ait été sollicitée afin qu'elles puissent (association faune ET flore) donner leurs avis, d'éventuelles informations complémentaires mais surtout recommandations.**

Ce qui aurait pu par ailleurs étayer la première étude de la faune et de la flore qui a oublié et omis bon nombre d'espèces animales complétés par la 2<sup>ème</sup> étude !

Aussi ce manque cruel de sollicitation et de concertation de la part de ce type d'associations ne donne pas forcément avec exactitude le dénombrement des espèces animales éventuellement protégées présentes sur ce site, car non visibles au moment des visites des première et seconde visites en 2022, de plus est par des organismes qui ne connaissent pas forcément la ou les spécificités de ce lieu.

**Aussi et c'est pourquoi l'ensemble des documents fournis autour de ce sujet environnemental (étude de la faune) n'est pas forcément en adéquation avec la réalité in situ de ce terrain sur lequel va s'implanter ce projet.**

**Ce qui rejoint et justifie légitimement de plus est mon souhait formulé au premier point, à savoir une 3<sup>ème</sup> expertise avec l'appui d'une association environnementale faune / flore indépendante.**

## 3) ARBRES À L'ORIGINE PROTÉGÉS PAR RAPPORT AU PROJET

**Je note que seuls 2 arbres grands arbres de grande taille seront protégés (!!!) par rapport au projet** comme le stipule en conclusion ce même compte rendu en page 13.

**C'est bien peu... beaucoup trop peu !!**

**Alors que l'on promet aux bezonnais (es) de préserver au maximum la verdure contre " le tout béton " , il est prévu heureusement de replanter quelques dizaines d'arbres dont le chiffre est plus que confus !**

**A noter que 39 arbres vont êtres abattus** (document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 98)

## COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..)

### VUES AÉRIENNES / PRISE EN COMPTE DES VUES AÉRIENNES POUR DIFFUSION AUPRÈS DU PUBLIC

Les vues aériennes présentent ce projet de manière très différente suivant les documents, à savoir parfois certains bâtiments qui sont avec ou sans toit végétalisés (exemple bâtiment B)

**Exemple de documents où le bâtiment B est sans toit végétalisé :** document 1–note juridique et présentation du projet page 7 (= 2 dossier cas par cas page 10 de la décision du préfet sur l'impact environnemental = document 7 du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale page 4)



**Exemple de documents où le bâtiment B a un toit végétalisé :** document 5-note de présentation synthétique du projet page 4



D'où et tout d'abord il est constaté que :

- des contradictions flagrantes au niveau même du dossier de ce projet sur ce point ci qui de plus est modifié grandement le rapport constructions (emprise au sol) / espaces végétaux suivant ces diverses représentations de vues aériennes.
- des contradictions qui vont inévitablement engendrer des confusions, approximations, interprétations, et de l'idée même que peut se faire le spectateur vis-à-vis de ce projet par rapport à ce point ci.

Ce qui conduit donc à d'éventuelles mauvaises interprétations et évaluations de ce dossier en général tel qu'il est en l'état et surtout tel qu'il est proposé au public pour son examen, évaluation, approbation ou non.

C'est pourquoi et par ailleurs, dans un souci de transparence et de clarté vis-à-vis du spectateur et des bezonnais en général et afin notamment que toute ambiguïté et interprétations soient totalement écartées, que seuls les plans/croquis/dessins etc en vue aérienne les plus fidèles au projet final soient pris en considération et mis en avant lors de toute communication et diffusion de ce projet auprès des habitants par quelque moyen que ce soit (voies print et digitale).

Il en est de même pour tous les croquis, dessins, plans, plans au sol, coupes transversales etc

Par ailleurs si ce projet met en évidence l'apparence arborée et végétale en vue aérienne, il ne faut pas oublier qu'au niveau de l'observation humaine ces toits végétalisés ne sont pas visibles depuis la rue, avec notamment et surtout la vision des façades des bâtiments.

Heureusement que de petits espaces verts sont aménagés ici et là autour des bâtiments, mais ce qui ne remplace aucunement la verdure actuellement présente !

## SÉCURITÉ

### 1) CIRCULATION / RUES ET SÉCURISATION DES PIÉTONS

La rue des Frères Bonneff est fréquentée par les automobilistes de manière générale, mais surtout le matin et en soirée, car cette rue est en direction du pont de Bezons et une voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri, d'autant qu'il n'y a aucun feu de signalisation.

**Par ailleurs ces automobilistes sont très peu regardant autant vis-à-vis de la limitation de vitesse que du respect des stops, tandis qu'une forte proportion de ces conducteurs conduisent leur véhicule smartphone en main, ou pire en ayant les yeux rivés sur leur smartphones au lieu de regarder la route (je compte environ 1 conducteur sur 12 jusqu'à 1 conducteur sur 7 qui conduisent téléphones portables en main !).**

Etant utilisateur d'une trottinette électrique, lorsque je remonte la rue des Frères Bonneff dans le sens Grâce de Dieu vers la rue Albert 1er (piste cyclable en sens inverse), je ne compte plus le nombre de véhicules qui se déportent sur la piste cyclable à cause de cela !

**D'ailleurs la publication datée du 29 novembre 2022 sur le compte Facebook de la ville de Bezons rejoint mon triste constat de ce manque de civisme de la part des conducteurs (contrôle policier à l'angle des rues des Frères Bonneff et Marie Louise) quant à l'allure excessive des automobilistes :**

[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=506525601508247&id=100064524346689](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=506525601508247&id=100064524346689)

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la fois à la vitesse excessive et le non respect des stops de ces automobilistes dans ce secteur ci.**

Aussi ces 2 paramètres, couplés à l'augmentation et la forte fréquentation autour de ce projet (école, habitants dans les logements etc) font qu'inévitablement (car logiquement et mathématiquement) que ces risques d'accidents vis-à-vis des piétons vont forcément augmenter.



**C'est pourquoi je crains donc personnellement les accidents et sécurité vis à vis de ces enfants (et autres) étant donné l'allure excessive et peu conventionnelle des automobilistes qui roulent donc à vive allure en plus de ne pas marquer bien souvent les stops, y compris au niveau de l'école Louise Michel.**

Par ailleurs l'angle des rues Albert ler / rue des Frères Bonneff constitue un réel danger (surtout au niveau des passages piétons), d'autant que la visibilité est actuellement très réduite (peu de distance d'anticipation) autant pour les automobilistes que les piétons.

Aussi dans ce projet cet angle cassé à cet endroit réduit ce risque, ce qui n'empêche que les passages piétons demeurent dangereux en raison de la vitesse excessive dans la rue Albert ler et des Frères Bonneff.

A noter que la rue Maurice Berteaux essuie ce même triste constat, car étant notamment la voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri mais en sens inverse direction Sartrouville.

**Or l'ensemble de ces points de danger énumérés ci-dessus ainsi que les moyens de mise en œuvre et de prévention à mettre en place pour les anticiper et les circonscrire au maximum ne sont aucunement évoqués dans ce projet.**

## **2) RÉGLEMENTATION ET CIRCULATION DES VÉLOS ET VÉHICULES À 2 ROUES MOTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DU PROJET**

Les bâtiments en zone UCb et le parc ouvert au public y mentionnent l'accès à partir de la rue des Frères Bonneff et rue Maurice Berteaux.

Si rien n'est fait, ces chemins et allées de traverse qui enjambent les 2 rues, peuvent vite ouvrir la voie aux vélos et véhicules à 2 roues, ce qui représente un réel danger entre promeneurs et ces derniers à l'intérieur de cette zone.

Pire ces chemins piétonniers risquent de servir de zones de rodéos urbains pour les véhicules motorisés à 2 roues (motos ou autres) qui peuvent prendre ce chemin de traverse de part en part.

**Or ce projet ne mentionne apparemment aucunement ces risques liés aux véhicules à 2 roues motorisés ou non, ni les moyens à mettre en place (par exemple des barrières à chaque extrémité de ces chemins au niveau des rues, tout en y laissant par exemple le passage pour les landaus et autres. ) afin d'éviter ce type de désagréments et surtout les risques d'accidents entre ces derniers et les promeneurs / écoliers / riverains.**

## **3) DÉLINQUANCE**

**Ce secteur (surtout celui-ci), comme beaucoup d'autres, constitue malheureusement des lieux et repères de trafics de stupéfiants. Idem pour les squares et jardins.**

Aussi ce parc Oasis court ce risque. La solution dissuasive étant surtout d'éclairer au maximum ces espaces pour les réduire ou plutôt en amoindrir les risques.

**Or ce risque n'est pas évoqué dans ce projet, ni les solutions éventuelles pour les contrer et les éviter au maximum, d'autant que ce lieu de verdure peut vite devenir un repère et/ou de concentration des autres lieux de trafics de stupéfiants présents et disséminés ici ou là dans ce périmètre.**

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la délinquance et trafic de stupéfiants dans ce secteur, l'incorporation d'éventuels délinquants dans les logements sociaux dans ce projet, pouvant par ailleurs en augmenter éventuellement l'importance et l'influence.**

## AMÉNAGEMENT

### 1) LIMITES DE CONSTRUCTION

Simple remarque de fond : il a fallu décortiquer bon nombre de documents et de pages pour ENFIN trouver le traitement du retrait d'implantation des bâtiments (3 à 5 mètres) et les limites de constructions entre les bâtiments et les limites de propriété (entre 30 et 50 cm) (document 4-étude d'impact et son mémoire non technique page 65) d'autant que ces données ne figurent pas semble t-il sur les plans (exemple : document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 63 et 102) et qu'elles devraient je pense y apparaître.

### 2) TOITURES VÉGÉTALISÉES

Ces toitures végétalisées permettent de préserver en partie faunes et flores (mais de façon réduite du point de vue de la diversité) et permettent par ailleurs de réguler les températures des bâtiments en été comme en hiver.

**Mais autant vu du ciel le vert prédomine, autant au niveau de l'horizon donc du point de vue humain, le béton va forcément dominer par rapport à la végétation préservée et ici créé notamment par ces toitures**

### 3) MURS ET/OU PALISSADES VÉGÉTALISÉS

Afin d'augmenter la surface de verdure, l'astuce consiste certes à avoir recours aux toitures végétalisées mais également aux murs végétalisés et/ou palissades végétalisées.

Or ce projet aborde peu ce sujet, ce qui augmenterait par ailleurs pourtant un "confort visuel" par rapport à l'augmentation du béton à Bezons, ville qui devient de plus en plus maussade. Confort visuel de plus est et surtout pour les riverains qui étaient habitués à ce coin de verdure.

Pourquoi ne pas créer quelques murs végétalisés / palissades végétalisées sur les façades extérieures donnant sur les rues jusqu'à une certaine hauteur à définir pour qu'ils soient notamment visibles depuis la rue ?

Idem à l'intérieur des zones vides entre les bâtiments et ailleurs ?

### 4) ARBUSTES ET PLANTES LONGEANT LES CHEMINS ET LIEUX DE PASSAGE DANS LE PARC

Les générations successives, de plus est les jeunes, et de plus est à Bezons, ne sont guère respectueuses et manquent parfois cruellement de civisme (détritus jetés au sol, arrachage et destructions partielles ou totales des plantes, arbustes et arbres).

Ces petits arbustes en bordure des chemins vont être inévitablement la proie aux enfants (et autres y compris les adultes) qui vont s'amuser à les casser, par simple jeu.

Pour preuve les petits arbustes plantés il y'a à peine 2 ans entre les bâtiments rue de la Bonne Espérance dont les branches ont été cassées au bout seulement de quelques jours, détruits au bout de x semaines, et aujourd'hui une partie a résisté à ces actes de vandalisme, alors que ces bouts de verdure permettent d'égayer ces immeubles.

Pourquoi ne pas créer des “ barrières psychologiques” entre les promeneurs sur les chemins/ allées de passage et ces arbustes afin d’éviter au maximum leur détérioration ?  
Styles treillis en bois ou autres de 30/50 centimètres de haut ?

## 5) CRÉATION DU PARC : PLANTAGE À TERME DES 55 ARBRES (est ce le bon chiffre ?), FLEURS ETC

Dans le dossier 5-note de présentation synthétique du projet page 4, idem dans le dossier 7–mémoire en réponse à l’avis de l’autorité environnementale (point 2.3 page 13) et de manière générale sur l’ensemble des documents fournis, il est fait mention certes de la prévision de créer ce parc public avec arbres, arbustes etc par la ville **mais cette notion de prévision de création du parc public est plus que vague dans le temps autant qu’au niveau de sa réalisation factuelle ou non.**

**Aussi à aucun moment dans ce projet il est fait mention de laps de temps, de délai après ces travaux de cette réalisation, de chronologie quant à la création / livraison de ce parc pour le public.**

**L’objectif étant pourtant de limiter au maximum ce délai pendant lequel les riverains (et les bezonnais de manière générale) risquent d’avoir une vue principalement sur les nouveaux bâtiments au détriment de verdure et arbres.**

A noter qu’au départ les arbres tout juste plantés vont d’autant plus être peu élancés et étouffés tandis que seuls 2 arbres seront protégés pendant toute la durée des travaux.

Par ailleurs il est question de replanter 28 ou 55 arbres : **ce chiffre d’arbres replantés diffère d’un document à l’autre, ce qui rend l’idée que l’on peut se faire de ce projet plus que confus puisque ce chiffre varie du simple au double !**

**Aussi et pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, et surtout afin d’éviter toute rumeurs, quiproquos, interprétations personnelles ou de groupes, il convient, ou plutôt je recommande vivement que la ville communique clairement (voie print notamment sur le magazine de Bezons et voie digitale sur le site internet et page facebook de la ville) sur la chronologie et délais après le chantier aussi bien au niveau et au moment de l’aménagement puis mise à disposition du parc au public lui-même, que du plantage de ces nouveaux arbres dont le nombre est à définir exactement dès aujourd’hui afin d’être parfaitement conforme autant vis-à-vis du projet que et surtout moralement vis-à-vis des bezonnais(es).**

**Mais surtout tout d’abord vis-à-vis des riverains qui vont subir directement notamment les préjudices visuels et autres dans un premier temps et ce pendant les 2 ans prévus de chantier !**

## 6) ECOLE – ZONE DE DÉPÔT DES ENFANTS

Bien que le projet aborde les moyens pour permettre aux parents en véhicule de pouvoir déposer leurs enfants dans cette école et qu’il est prévu certes un espace dédié à cela (document 4 étude d’impact et mémoire non technique page 40), **je doute fort qu’il puisse faire face et absorber le nombre important de voitures qui vont s’y arrêter de plus est dans un court laps de temps à savoir le matin lors du dépôt des enfants et le soir pour venir les reprendre.**

**Même si ces familles habitent à proximité, ce dépôt peut se faire en voiture avant que les parents aillent travailler et que le retrait des enfants se fera sans doute sur le chemin du retour avant de regagner le domicile.**

Par ailleurs la préconisation de ce dépose minute utilise le conditionnel (!! ) quant à cette " zone de dépose minute qui pourrait être aménagée Rue Maurice Berteaux au niveau de l'accès au groupe scolaire", ce qui sous entend clairement que la chronologie entre la fin des travaux, sa livraison, puis son utilisation fonctionnelle n'est même pas encore totalement définie !

Ce qui sous entend qu'à ce jour cette zone de dépôt est toujours en question et en suspend alors qu'il convient de trouver rapidement des solutions adéquates afin que les parents puissent déposer/reprendre leurs enfants en voiture et ce sans perturber la circulation déjà existante.

Ce qui par ailleurs, avec ou sans zone de dépôt, risque de créer inévitablement en attendant des embouteillages par exemple dans la rue Maurice Berteaux, sans compter le stationnement de ces véhicules sur les emplacements des bateaux des riverains etc

## 7) ECOLE – ZONE DE LIVRAISON

Une école, centre de loisirs etc nécessitent la livraison quotidienne de marchandises, repas etc

Ceci nécessite donc une zone de livraison adéquate.

Autant le stationnement et l'accès aux piétons dans les divers bâtiments (depuis les rues Maurice Berteaux et Frères Bonneff ) sont clairement spécifiés dans le dossier 4-étude de l'impact mémoire non technique page 20, autant le stationnement et/ou accès aux véhicules de livraison destinés à ces équipements et services publics ne sont pas mentionnés (sauf si je n'ai pas vu ces indications et informations).

Si ces véhicules se garent dans la zone de stationnement temporaire rue Maurice Berteaux, quid si les horaires de livraison coïncident avec les heures de dépôt et retrait des enfants du groupe scolaire et autres.

## TRAVAUX

### 1) CHARTE – REJET DE MATIÈRES POLLUANTES (dont béton)

Le document 7-mémoire en réponse de l'autorité environnementale, page 7, liste différents points liés à la réduction des nuisances (rejet d'eau, bruit etc)

**Bon nombre de chantiers sur bezons prouvent qu'il y'a beaucoup d'abus de rejet de ce type de matières polluantes déversées et jetées sur les voies publiques et dans les égouts (par exemple et pour avoir été témoin l'un des chantiers pour la construction d'un bâtiment situé entre la Grâce de Dieu et le pont de Bezons).**

**Ces nettoyages pouvant se faire " à la barbe " de la procédure préconisée de la récupération et traitement des eaux souillées.**

**Or ce document à cette page ci ne mentionne aucunement les charte / processus / procédures / vérification / contrôles de ce type de rejets de substances / matières polluantes telle que le béton, les peintures etc après lavage des bétonnières, outils etc, regroupant semble t-il tous ces risques sous l'appellation "rejet d'eau ", terme qui est interprétable en suivant la sensibilité de chacun et qui surtout peut conduire à des dérives et abus de ces rejets de matières polluantes sur les voies publiques, écoulements, égouts.**

Seule la vérification lors de " L'installation d'un dispositif de chantier de récupération des eaux souillées (zone de lavage : godet en béton, essieux, banches) " est mentionnée page 8, mais quant est il pendant toute la durée des travaux ?

Idem page 13 : les sources de nuisances mentionnent une liste non exhaustive sous entendue avec les " ... " alors que ces rejets de béton dilué dans l'eau (lors du nettoyage des machines et outils) sur la voie publique (et qui la salissent parfois) sont choses courantes à Bezons et qu'il convient donc que le maître d'ouvrage de les mentionner explicitement, afin que ces rapports et projets soient le plus transparent possible vis-à-vis des nuisances et désagréments éventuellement occasionnés, risques que semble écarter totalement de plus est le document 4 étude d'impact et son mémoire technique dans le point 5.1 à la page 26. Alors qu'en pratique et on le voit assez sur Bezons, il en est rien !

### 2) Circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff, et accès au garage du bâtiment situé au 132 rue des Frères Bonneff (angle rue Albert 1er et rue des Frères Bonneff).

Bien que plusieurs nuisances soient évoquées dans ce projet (voir note 1 plus haut), il en est une qui n'est nullement évoquée, à savoir les éventuelles perturbations de circulation rue Albert 1er, Frères Bonneff et Maurice Berteaux pour les riverains et piétons le long de ces rues.

De plus dans ces rues étroites qui comportent 2 pistes cyclables dans les 2 sens, et que tout débordement des travaux sur la voirie vont inévitablement en perturber leur circulation autant pour les automobilistes, que les 2 roues et piétons.

Or ces nuisances et points de risques, vigilance ne sont nullement évoqués dans les dossiers de ce projet, ni même cet accès à préserver au garage souterrain de l'immeuble situé à l'angle au 132 rue des Frères Bonneff, idem pour l'accès rue de la bonne Espérance un peu plus loin.

## NUISANCES

### 1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains

Le document 6 – avis de l'autorité environnementale-impact page 15 stipule que les mesures acoustiques ont certes été réalisées **mais que " cependant les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site."**

#### 3.3. Pollutions sonores

L'étude d'impact indique que les routes situées à proximité immédiate du projet (rues Albert 1<sup>er</sup>, Maurice Berteaux et des Frères Bonneff) sont classées comme infrastructures de transports terrestres bruyantes de catégorie<sup>23</sup> 4 par arrêté préfectoral (p. 206). Ce classement impose, pour les nouveaux bâtiments à usage d'habitation situés dans les secteurs les plus soumis aux nuisances sonores (dit « secteur affecté par le bruit » selon les termes de la réglementation) des prescriptions d'isolement acoustique à respecter.



Figure 5: Carte des niveaux sonores (bruit routier) représentant l'indicateur de bruit Lden sur une journée complète (source : Bruitparif, détournage du projet par la MRAe)

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée. Cependant, les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p. 206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global<sup>24</sup>, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site (en permettant notamment une comparaison aux valeurs de référence habituellement utilisées). En outre, aucune information sur les modalités de réalisation des mesures n'est apportée (localisation des points de mesure, dates des mesures, durée d'échantillonnage, etc.), ce qui est pourtant nécessaire pour apprécier la qualité et la représentativité des mesures.

L'Autorité environnementale relève que l'environnement acoustique du projet est principalement affecté par le bruit routier, comme le montrent les cartes stratégiques

L'isolation phonique telle qu'elle est prévue dans ce projet, suivant les différentes façades intérieures et extérieures des bâtiments A à F tient-elle compte de cette prérogative avec éventuellement des niveaux sonores réels différents voire au-dessus que ceux mesurés uniquement par bandes d'octaves ?

Par ailleurs l'élévation des bâtiments sur la zone UCb, bien qu'ils soient en retrait et par étage, vont-ils participer à l'amplification des nuisances des bruits routiers / de circulation par effet de réverbération / caisse de résonance entre ceux-ci et les maisons / immeubles déjà existants situés rue Maurice Berteaux et des Frères Bonneff.

Or ce paramètre n'a-t-il pas été pris en considération.

J'ai pour ma part fait un relevé des niveaux sonores avec une application smartphone sonomètre au niveau du 132 rue des Frères Bonneff le 20 mai à 15h38 pendant 1 minute lors notamment de la circulation urbaine normale. Ce relevé indique des niveaux allant de 49db jusqu'à 90 db (passage d'une mobylette) avec un niveau moyen de 71 db (passage de voitures avec un niveau de 70 à 80 db).



Ce niveau médian de 71 db rejoint à peu de choses près les relevés dans la partie 3.3 pollutions sonores (70 / 75 db); cependant ce document d'impact au niveau de la pollution sonore n'est pas assez explicite quant aux niveaux supérieurs au-delà de 75 db.

D'autant que d'après mes relevés effectués au 132 rue des Frères Bonneff, ces niveaux sonores atteignent les 90 db lors du passage d'un 2 roues motorisé, soit un écart d'au moins 15 db par rapport aux niveaux maximum enregistrés par cette étude de pollution sonore !

D'où ma demande de nouveaux relevés sonores conformes dans cette zone (plus particulièrement aux heures de pointe le matin et le soir et sans utiliser de bandes d'octaves), ainsi que déjà la mise en adéquation par ailleurs et en conséquence d'une isolation phonique (seulement 36 db d'isolation phonique est prévue) des façades des bâtiments de ce projet qui donnent sur les rues.

## 2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs

Le document 7 – mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 135, prévoit une isolation phonique des façades par rapport au trafic routier et bruit généré par quelques équipements publics.



Aussi cette isolation phonique s'appuie sur un plan au niveau des étages.

Cependant le plan au rez de chaussée fait apparaître un vide entre le centre de loisirs dans le bâtiment E et les habitations du bâtiment D.

En outre, les bruits générés par le groupe scolaire à proximité des bâtiments F et E (avec en plus ceux générés par le centre de loisirs !) vont indéniablement s'infiltrer dans ce mince espace vide entre les bâtiments E et D par réflexion et réverbération / caisse de résonance de ces ondes sonores sur les murs et le sol pour venir ensuite se diffuser à l'intérieur de la zone vide entre les bâtiments B à E (Sud Est 3, Sud Ouest 3, Nord Ouest 5, Nord Est 2), de plus est amplifiées par les façades de ces bâtiments (murs, vitres, sol etc).

Or d'après le plan du traitement de l'isolation phonique telle qu'il est prévu, je doute que ces nuisances sonores générées par les bruits du bâtiment scolaire provenant du dessous des bâtiments F / G ainsi que du centre de loisirs entre les bâtiments E et D, puis s'infiltrant dans cet espace vide au rez de chaussée n'aient été prises en considération (idem pour la propagation des ondes acoustiques qui se répercutent sur les façades du bâtiment en zone UG).

Puisqu'au contraire même une "simple" isolation phonique moindre sur les façades dans la zone intérieure de ces bâtiments ne dépasse pas les 30 à 32 db. Alors que le niveau sonore d'un groupe scolaire va jusqu'à au moins 70 db tandis que le centre de loisirs va également générer des nuisances sonores et donc avoir tous deux un impact à la fois entre les bâtiments E et D ainsi qu'à l'intérieur de la zone vide située à l'intérieur des bâtiments B à E.

Voir pour planter des arbres aux endroits stratégiques afin de "casser" légèrement ces ondes sonores émanant directement et indirectement du bâtiment scolaire et du centre de loisir.



### 3) CIRCULATION ROUTIÈRE

Le document 4-étude d'impact et son mémoire non technique fait état de l'analyse de la circulation (nombre de voitures / vélos etc par heure, trafic, saturation des carrefours), sur l'ensemble de la ville des pages 136 à 147. Certaines mesures et analyses ont été effectuées notamment le 23 juin 2022, ce qui correspond à une date valable et représentative, notamment à diverses heures de la journée dont les heures de pointe en semaine.

Mais cependant l'ensemble de ces analyses s'appuient sur diverses autres analyses du rapport d'étude CDVIA en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires (pourquoi?!), ce qui n'est donc absolument pas pertinent ni représentatif de la circulation habituelle dans Bezons, surtout aux heures de pointes à savoir les matins et soir avec notamment saturation au niveau du pont de Bezons en temps normal.

Ce qui conduit par conséquent tout d'abord à une sous estimation de la circulation et trafic routier dans Bezons et des carrefours où va être implanté ce projet dans cette étude d'impact, et ensuite sans compter la circulation supplémentaire engendrée par ce projet lui-même (groupe scolaire etc), qui va par ailleurs et donc contribuer à la saturation du trafic routier rue des Frères Bonneff et Maurice Berteaux (avec l'espace de dépôt des écoliers) aux heures de pointe.

A noter que lors de la très forte circulation le matin avec le blocage total au niveau du pont de Bezons, bon nombre d'avenues et rues principales et secondaires dans Bezons sont également saturées : avenue Gabriel Péri, rue Edouard Vaillant jusqu'au Grand Cerf, Rue des Frères Bonneff, rue Francis de Pressensé etc.

Constat le jeudi 25 mai 2023 à 8h45 : saturation de la circulation au niveau du Pont de Bezons, d'où saturation / blocage avenue Gabriel Péri, rues Edouard Vaillant et des Frères Bonneff (entre intersection Edmond Canu et Edouard Vaillant).



**@56 - Torkhani Maud - Bezons**

**Organisme** : Association de parents d'élèves PEEP Beons et parents KM

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 18h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Une nécessité obligatoire

**Contribution** : En tant que représentante de parents d'élèves et présidente de l'association PEEP Bezons, j'accueille avec plaisir ce nouveau projet. En effet, nos classes sont saturées. Malgré la création de classes, entre autre, avec les préfabriqués, le taux d'occupation en primaire est inquiétant et impacte assurément sur l'apprentissage des élèves ainsi que leur bien être mais aussi celui des enseignants qui sont surchargés. Depuis la création des nouveaux logements sur toute la ville, nous avons constaté que les structures d'accueil ne suivaient pas avec le nombre croissant de familles bezonnaises nouveaux arrivants ou pas. Ce projet est le bien venu se couplant avec des nécessités de commerces de proximité mais aussi une résidence intergénérationnelle qui est en demande croissante sur la ville. Alors certes, nous disons au revoir au jardin partager (mais aussi à des entrepôts insalubres et inutilisables), et dans l'absolu, j'aurais aimé que les riverains le conserve cependant, ayant participé au cas pratique, cela semble être le meilleur compromis. Nous comptons sur la mairie pour trouver le meilleur esprit "vert" avec les espaces prévus à ce projet et j'espère que ce projet se maintiendra.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@57 - Céline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 29/05/2023 à 18h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Très bonne initiative

**Contribution** : Notre ville a Bezons d'un nouveau groupe scolaire cette initiative est la réponse appropriée face au manque de classes à chaque rentrée scolaire. De plus de nouveaux aménagements en adéquation avec les modes de vie actuels (cohabitation senior, centre médical, parcs) est une vraie amélioration pour Bezons et ne peut que la rendre attractive. Je comprends les riverains qui ont peur des nuisances mais une école, une résidence senior, un parc et un centre médical ne vont pas empirer les choses. De plus en matière sécuritaire des mesures ont été déjà prévues donc il ne peut y avoir qu'un bilan positif suite à la réalisation de ce projet. En résumé, je suis à 100% pour.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@58 - VANCON Eric - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 08h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Plusieurs points évoqués : manque de concertation en amont, contestation de la 1ère expertise faune et flore, aménagement, sécurité etc

**Contribution** : MERCI DE CONSULTER ET DE TENIR COMPTE DU FICHER PDF JOINT  
Plusieurs points évoqués : - PREAMBULE : le devenir de Bezons "coincé" entre projets immobiliers et espace de verdure - PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET : contestation de la supposée concertation du public mais surtout des riverains en amont - PROJET ET PLU 2017 : analyses et question sur le nombre d'arbres replantés - ENVIRONNEMENT : (1) contestation de la 1ère expertise faune et flore et demande d'une 3ème expertise avec association faune et flore locale (2) concertation d'une association faune et flore (3) arbres protégés dans le projet - COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..) : contradictions au niveau des prises de vue aériennes du projet d'où demande de communication autour des vues aériennes factuelles et réelles autour du projet - S É C U R I T É : (1) circulation / rues et sécurisation des piétons (surtout avec vitesse excessives des automobilistes et non respect des stops (2) réglementation et circulation des vélos et véhicules à 2 roues à l'intérieur de la zone du projet (3) délinquance (risques et demandes de solutions pour les circonscrire au maximum notamment et surtout au niveau du parc public) - A M É N A G E M E N T : (1) limites de construction (il a fallu décortiquer bon nombre de documents pour enfin trouver ces données !) (2) toitures végétalisées (vue aérienne versus horizon vision humaine avec les façades des bâtiments) (3) demande d'aménagement de murs et palissades végétalisés (4) arbustes et plantes longeant les chemins et lieux de passages dans le parc (5) création du parc (question sur le nombre exact d'arbres plantés et autres, AUCUN délai ni AUCUNE chronologie de la livraison de ce parc public) (6) zone de dépôt des écoliers (risque de saturation) (7) zone de livraison des équipements publics = zone de dépôt des écoliers ? - TRAVAUX : (1) charte rejet des matières polluantes, manque rejet du béton sur voie publique (2) circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff (aucune évaluation de ces éventuelles nuisances), - NUISANCES : (1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains (niveaux sonores uniquement analysés par bandes d'octave et non en indicateur de bruit global, analyses en dessous de celles relevées personnellement qui vont jusqu'à minium 90 db), (2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs (nuisances sonores uniquement prises en compte à partir d'un plan du 1er étage et non du rez de chaussée qui fait apparaître un vide entre le centre de loisir et les autres bâtiments d'où propagation de ces ondes acoustiques dans cette partie du bâtiment) (3) circulation routière (le projet s'appuie sur un rapport d'études de CDVIA à partir d'analyses effectuées en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires, ce qui n'est absolument pas représentatif des circulation et trafic routier en temps normal)

**Pièce(s) jointe(s) :**

## PROJET DE CONSTRUCTION RUES BERTEAUX / ALBERT 1er / FRERES BONNEFF

Avis de participation par voie électronique du 5 mai au 5 juin 2023

<https://www.registre-numerique.fr/etude-impact-bezons>

### Remarques, suggestions et avis d'Eric VANÇON

#### Préambule

Ce projet fait suite aux besoins de la ville de créer nouveaux équipements et services publics : école, service médical, centre de loisirs, salle associative etc en y intégrant des logements (dont sociaux et logements intergénérationnels), ainsi qu'un commerce etc.

L'expansion urbaine dans l'ouest parisien au-delà de La Défense balaie/réduit ainsi drastiquement les pavillons et espaces de verdure au fur et à mesure, défigurant de manière exponentielle la ville dont le passé et charme ont désormais totalement disparu, surtout quand on voit les anciennes cartes postales du début jusqu'au milieu du dernier siècle et même après !

C'est pourquoi il convient, et plus que jamais, de trouver un compromis entre la nécessité de l'intérêt général et la préservation du cadre de vie, c'est-à-dire un compromis acceptable pour tout le monde mais surtout humain, entre l'emprise au sol / élévation des bâtiments et espaces verts agrémentés de divers types et espèces de végétations. Cette notion de compromis étant variable d'un individu à un autre, suivant les sensibilités, besoins, aspirations et revendications de chacun.

**Aussi la nécessité aujourd'hui de créer des équipements et services publics supplémentaires est la résultante / conséquence directe de constructions immobilières effrénées (logements) en amont et ce depuis plusieurs années (environ depuis 2014/2015), et plus particulièrement entre le pont de Bezons et tout le long de l'avenue Gabriel Péri et dans d'autres secteurs de la ville.**

La ville de Bezons actuellement est donc dans une sorte de situation / spirale totalement schizophrène, où pour répondre à ces constructions depuis plusieurs années et encore à présent, il faut désormais mettre des équipements et services en adéquation.

Tandis que ce projet ci incorpore encore de nouveau des logements, ce qui aboutit encore davantage sur la nécessité de ces équipements et service sociaux dans ce même projet de construction Albert 1er voire futurs équipements sociaux et publics ultérieurement pourquoi pas dans d'autres projets : c'est le serpent qui se mord la queue, c'est tenter de trouver des solutions à un problème qui s'inscrit dans une véritable quadrature du cercle !

Je comprends cependant évidemment l'atout de ce projet qui consiste à ce que ces équipements et services publics soient auto financés par la construction immobilière de ces 254 logements...

**Toujours est-il que dans cet élan de l'intérêt commun certes il est nécessaire de fournir et de proposer des logements et services / équipements publics, mais que cette frénésie immobilière et de construction de bâtiments ne doivent aucunement empiéter non plus sur la réduction drastique de la qualité du cadre de vie et notamment les espaces arborés et végétaux.**

**Car dans l'absolu il ne faut pas oublier que l'être humain est à l'origine un animal certes doué d'intelligence mais qui évolue socialement dans son milieu naturel et non une machine vouée à être condamnée à vivre uniquement entre 4 murs de béton de plus en plus étroits, le tout dans une promiscuité de plus en plus restreinte !**

**Ce qui influe par ailleurs sur la dégradation psychologique, mentale etc des habitants dans les grandes villes de plus est avec la couleur maussade des bâtiments, HLM et des rues etc. Et on s'étonne que la délinquance augmente !**

**C'est pourquoi et plus que jamais il convient de fixer des règles, des limites afin d'éviter tout excès et dérives quels qu'ils soient.**

Fournir des logements et services / équipements publics ou autres est bien entendu primordial, mais ceci dit en suivant des règles et cadres, et surtout dans la limite du raisonnable pour le bien de tous, autant habitants qui sont nés ou vivent ici depuis longtemps que les nouveaux habitants !

Voilà pourquoi cette concertation et participation des bezonnais (es) sont primordiales, mais encore faut il tenir compte de chaque avis, idées, suggestions, remarques...

**Pour ou contre ce projet (partiellement/totalement), il est nécessaire tout d'abord d'être le plus objectif possible en y apportant si possible des arguments, des éléments de compréhensions clairs, nets et précis, concrets, pertinents, judicieux.**

La conception du projet est envisagée sur les zones précédemment évoquées de la manière suivante :

- Cage A : une résidence intergénérationnelle de 50 logements et espaces communs à rez-de-chaussée
- Cage B : 41 logements locatifs
- Cage C : 44 logements en accession
- Cage D : 28 logements sociaux
- Cage E 42 logements en ULI (Usufruit Libre Intermédiaire)
- Cage F : 31 logements en accession
- Intermédiaires : 18 logements en accession
- Ainsi qu'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire) d'environ 14 classes, un réfectoire, un centre de loisirs et une cour oasis
- 1 salle polyvalente d'environ 150m<sup>2</sup>
- 1 cabinet médicale d'environ 180 m<sup>2</sup>
- Un parc de stationnement commun 2 niveaux de sous-sol, dont 1 partiel.



## PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET

Bien que cet avis participatif du public par voie électronique ait lieu dans la phase en aval entre le 5 mai et 5 juin 2023, je regrette pour ma part qu'il n'y ait pas eu de concertation à proprement parlé en amont de plus est avec les riverains autour de ce secteur et par rapport à ce projet ! C'est un constat factuel !

Aussi beaucoup de riverains dont je fais parti se sont retrouvés " au pied du mur " lors de l'affichage de cet avis participatif subitement le 20 avril 2023 (début de phase préparatoire) dans la rue.

J'ai appris lors de la réunion publique qui s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 au Gymnase Gilbert Trouvé, qu'il y avait eu apparemment des " ateliers de réflexion " réunissant retraités et autres, une ou des réunions publiques auparavant qui ont parlé de ce futur projet Albert ler.

Faute d'informations claires et explicites à ce sujet par le passé, je n'ai malheureusement pas eu connaissance de ces ateliers / réunions publiques qui ont traité de ce projet ci en particulier.

Je considère par ailleurs que ces simples " ateliers de réflexion " ainsi que les réunions publiques (qui ont uniquement pour rôle d'informer les habitants et d'échanger avec eux autour de questions d'ordre général et éventuelles présentations de projets de la ville) qui ont eu lieu en amont et par le passé ne sont / ne constituent aucunement de concertation à proprement parlé et ne doivent aucunement s'y substituer ni y être assimilés car ils n'ont ni le même cadre réglementaire ni le(s) même(s) but(s); d'autant donc que je n'ai pas eu connaissance de publicité ou d'informations claires et explicites à ce sujet également.

C'est pourquoi je conteste fermement pour ma part et pour les raisons évoquées ci-dessus le document CERFA au cas par cas page 2 dans le dossier 2-décision du préfet-étude impact (juin 2022), qui stipule pourtant " qu'il [nous] semble important de signaler qu'une concertation très large est en cours qui réunie les riverains, les parents d'élèves, les usagers des jardins familiaux actuels, la commune et la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le projet le plus utile possible. "

Car j'estime en effet pour ma part et comme dit qu'il n'y a pas eu de concertation en amont au sens large et à proprement parlé mais par ailleurs très restreinte, réunissant en réalité de petites cellules de travail et/ou de réflexion semble t-il ici ou là.

## PROJET ET PLU 2017

Ce projet est implanté sur un vaste terrain et ce réparti sur 3 zones définies par le PLU en vigueur : UCb, UP et UG

Concernant la zone UCb (7296 m<sup>2</sup>), la surface d'espace vert en pleine terre (1852 m<sup>2</sup>) est calculée dans le document 4-étude impact-mémoire non technique page 102, suivant le 4-1 Règlement du PLU 2017 de la ville de Bezons, article UC 13 pages 37 et 38 ([https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user\\_upload/Cadre\\_de\\_vie/pdf/4\\_1\\_Reglement\\_PLU\\_2017.pdf](https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user_upload/Cadre_de_vie/pdf/4_1_Reglement_PLU_2017.pdf)), à savoir qu' "au moins 50% de la surface du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre" selon notamment les coefficients décrits dans ce même article. Ce qui semble correct à première vue.



### ARTICLE UC 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS, ESPACES BOISES CLASSES

#### 13.1. Obligation de planter dans la zone UC et dans tous ses secteurs

- Les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100 m<sup>2</sup>.
- Les aires de stationnement à l'air libre de plus de 3 places doivent avoir un aspect

paysagé et être plantés à raison d'un arbre pour 100 m<sup>2</sup> de surface destinée au stationnement.

#### 13.2. Surfaces non imperméabilisées dans la zone UC et dans tous ses secteurs

Au moins 50% de la superficie du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre, selon les coefficients ci-dessous.

- Espaces verts de pleine terre : coefficient : 1
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur minimum de 0,60 m : coefficient : 0,80
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur inférieure à 0,60 m : coefficient : 0,30
- Toitures végétalisées : coefficient : 0,20

L'article 13.1 prévoit néanmoins "que les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100m<sup>2</sup>".

Question : ce projet respecte il le nombre d'arbres de haute tige qui doivent être plantés suivant le nombre de tranche de 100 m<sup>2</sup> ?

## ENVIRONNEMENT

### 1) ÉTUDE DE LA FAUNE (notamment OISEAUX) ET FLORE

Dans la partie 2 du dossier, à savoir le rapport de la décision du préfet sur l'impact > puis la note 1 de l'étude de la faune et flore suite à la visite du 4 avril 2022, et plus particulièrement le diagnostic de la faune (oiseaux) : la page 6 ne fait aucunement état de la présence d'une colonie de perruches vertes (à colliers ?) que je vois souvent voler dans ce secteur.

Sans doute que cette colonie, que je vois et que j'entends très souvent la journée, n'était pas présente au moment et le jour de la visite des experts.

A noter que ces colonies de perruches vertes (à colliers ?) sont considérées comme invasives mais non nuisibles.

Habitant dans ce quartier, à noter également qu'il manque dans cette liste de la première expertise bon nombre d'oiseaux certes communs comme les pigeons, tourterelles, ramiers, pies mais également rouges gorges (car un rouge gorge venait tous les jours dans mon jardin pour venir me réclamer de la nourriture), coucous etc

**Ce premier rapport d'expertise d'analyse de la faune ne fait état d'aucune présence d'autres espèces animales, hormis donc uniquement ces oiseaux : ce qui paraît véritablement fort étrange pour un si vaste terrain alors que mêmes les excréments les plus infimes au sol permettent pourtant par exemple de les examiner et de les rapprocher à d'autres espèces animales présentes sur ce terrain !**

Alors que j'ai déjà vu, de même qu'un employé de la ville de Bezons en voiture à ce moment là, un furet traverser cette rue des Frères Bonneff pour aller vers ce terrain en avril 2023 !

**Aucune autre espèces d'animaux hormis des oiseaux : on est légitimement en droit de s'interroger sur la pertinence et sérieux du compte rendu de cette première étude / expertise de l'analyse de la faune !**

**Et surtout on est en droit légitimement de la contester, et pour cause !**

- Idem dans l'annexe 2 cas par cas, partie 9 de ce même dossier, qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète.
- Idem pour la partie 7 concernant le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale en page 17 qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète tout en y ajoutant fort heureusement le rapport d'une seconde étude datant de septembre 2022 qui a permis d'identifier en plus des rouges gorges, moineaux, escargots, hérissons (ce qui paraissait pourtant évident et logique) ; mais qui ne mentionne toujours pas la présence de ces perruches vertes.

**Etant donné donc le manque évident de pertinence du diagnostic émanant de l'étude / expertise N° 1 de la faune réalisée en avril 2022 (heureusement qu'une seconde étude en septembre 2022 a complété certains éléments !!), celle-ci ne peut donc aucunement être prise en considération, et c'est pourquoi et en conséquence je demande / souhaite une 3<sup>ème</sup> expertise de l'analyse de cette faune, appuyée lors de la visite par un nouvel organisme environnemental avec en plus une association environnementale faune locale (ET si possible en parallèle flore) afin d'avoir un avis d'expertise le plus complet et pertinent possible quant à la présence des espèces animales réellement présentes sur l'ensemble de ce terrain.**

## 2) AVIS / CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES, FAUNES ET FLORES

**Il semble qu'aucune association environnementale faune ET flore (et autres) de plus est locale et qui connaît notamment ce terrain n'ait été sollicitée afin qu'elles puissent (association faune ET flore) donner leurs avis, d'éventuelles informations complémentaires mais surtout recommandations.**

Ce qui aurait pu par ailleurs étayer la première étude de la faune et de la flore qui a oublié et omis bon nombre d'espèces animales complétés par la 2<sup>ème</sup> étude !

Aussi ce manque cruel de sollicitation et de concertation de la part de ce type d'associations ne donne pas forcément avec exactitude le dénombrement des espèces animales éventuellement protégées présentes sur ce site, car non visibles au moment des visites des première et seconde visites en 2022, de plus est par des organismes qui ne connaissent pas forcément la ou les spécificités de ce lieu.

**Aussi et c'est pourquoi l'ensemble des documents fournis autour de ce sujet environnemental (étude de la faune) n'est pas forcément en adéquation avec la réalité in situ de ce terrain sur lequel va s'implanter ce projet.**

**Ce qui rejoint et justifie légitimement de plus est mon souhait formulé au premier point, à savoir une 3<sup>ème</sup> expertise avec l'appui d'une association environnementale faune / flore indépendante.**

## 3) ARBRES À L'ORIGINE PROTÉGÉS PAR RAPPORT AU PROJET

**Je note que seuls 2 arbres grands arbres de grande taille seront protégés (!!!) par rapport au projet** comme le stipule en conclusion ce même compte rendu en page 13.

**C'est bien peu... beaucoup trop peu !!**

**Alors que l'on promet aux bezonnais (es) de préserver au maximum la verdure contre " le tout béton ", il est prévu heureusement de replanter quelques dizaines d'arbres dont le chiffre est plus que confus !**

**A noter que 39 arbres vont êtres abattus** (document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 98)

## COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..)

### VUES AÉRIENNES / PRISE EN COMPTE DES VUES AÉRIENNES POUR DIFFUSION AUPRÈS DU PUBLIC

Les vues aériennes présentent ce projet de manière très différente suivant les documents, à savoir parfois certains bâtiments qui sont avec ou sans toit végétalisés (exemple bâtiment B)

**Exemple de documents où le bâtiment B est sans toit végétalisé :** document 1–note juridique et présentation du projet page 7 (= 2 dossier cas par cas page 10 de la décision du préfet sur l'impact environnemental = document 7 du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale page 4)



**Exemple de documents où le bâtiment B a un toit végétalisé :** document 5-note de présentation synthétique du projet page 4



D'où et tout d'abord il est constaté que :

- des contradictions flagrantes au niveau même du dossier de ce projet sur ce point ci qui de plus est modifié grandement le rapport constructions (emprise au sol) / espaces végétaux suivant ces diverses représentations de vues aériennes.
- des contradictions qui vont inévitablement engendrer des confusions, approximations, interprétations, et de l'idée même que peut se faire le spectateur vis-à-vis de ce projet par rapport à ce point ci.

Ce qui conduit donc à d'éventuelles mauvaises interprétations et évaluations de ce dossier en général tel qu'il est en l'état et surtout tel qu'il est proposé au public pour son examen, évaluation, approbation ou non.

C'est pourquoi et par ailleurs, dans un souci de transparence et de clarté vis-à-vis du spectateur et des bezonnais en général et afin notamment que toute ambiguïté et interprétations soient totalement écartées, que seuls les plans/croquis/dessins etc en vue aérienne les plus fidèles au projet final soient pris en considération et mis en avant lors de toute communication et diffusion de ce projet auprès des habitants par quelque moyen que ce soit (voies print et digitale).

Il en est de même pour tous les croquis, dessins, plans, plans au sol, coupes transversales etc

Par ailleurs si ce projet met en évidence l'apparence arborée et végétale en vue aérienne, il ne faut pas oublier qu'au niveau de l'observation humaine ces toits végétalisés ne sont pas visibles depuis la rue, avec notamment et surtout la vision des façades des bâtiments.

Heureusement que de petits espaces verts sont aménagés ici et là autour des bâtiments, mais ce qui ne remplace aucunement la verdure actuellement présente !

## SÉCURITÉ

### 1) CIRCULATION / RUES ET SÉCURISATION DES PIÉTONS

La rue des Frères Bonneff est fréquentée par les automobilistes de manière générale, mais surtout le matin et en soirée, car cette rue est en direction du pont de Bezons et une voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri, d'autant qu'il n'y a aucun feu de signalisation.

**Par ailleurs ces automobilistes sont très peu regardant autant vis-à-vis de la limitation de vitesse que du respect des stops, tandis qu'une forte proportion de ces conducteurs conduisent leur véhicule smartphone en main, ou pire en ayant les yeux rivés sur leur smartphones au lieu de regarder la route (je compte environ 1 conducteur sur 12 jusqu'à 1 conducteur sur 7 qui conduisent téléphones portables en main !).**

Etant utilisateur d'une trottinette électrique, lorsque je remonte la rue des Frères Bonneff dans le sens Grâce de Dieu vers la rue Albert 1er (piste cyclable en sens inverse), je ne compte plus le nombre de véhicules qui se déportent sur la piste cyclable à cause de cela !

**D'ailleurs la publication datée du 29 novembre 2022 sur le compte Facebook de la ville de Bezons rejoint mon triste constat de ce manque de civisme de la part des conducteurs (contrôle policier à l'angle des rues des Frères Bonneff et Marie Louise) quant à l'allure excessive des automobilistes :**

[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=506525601508247&id=100064524346689](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=506525601508247&id=100064524346689)

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la fois à la vitesse excessive et le non respect des stops de ces automobilistes dans ce secteur ci.**

Aussi ces 2 paramètres, couplés à l'augmentation et la forte fréquentation autour de ce projet (école, habitants dans les logements etc) font qu'inévitablement (car logiquement et mathématiquement) que ces risques d'accidents vis-à-vis des piétons vont forcément augmenter.



**C'est pourquoi je crains donc personnellement les accidents et sécurité vis à vis de ces enfants (et autres) étant donné l'allure excessive et peu conventionnelle des automobilistes qui roulent donc à vive allure en plus de ne pas marquer bien souvent les stops, y compris au niveau de l'école Louise Michel.**

Par ailleurs l'angle des rues Albert ler / rue des Frères Bonneff constitue un réel danger (surtout au niveau des passages piétons), d'autant que la visibilité est actuellement très réduite (peu de distance d'anticipation) autant pour les automobilistes que les piétons.

Aussi dans ce projet cet angle cassé à cet endroit réduit ce risque, ce qui n'empêche que les passages piétons demeurent dangereux en raison de la vitesse excessive dans la rue Albert ler et des Frères Bonneff.

A noter que la rue Maurice Berteaux essuie ce même triste constat, car étant notamment la voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri mais en sens inverse direction Sartrouville.

**Or l'ensemble de ces points de danger énumérés ci-dessus ainsi que les moyens de mise en œuvre et de prévention à mettre en place pour les anticiper et les circonscrire au maximum ne sont aucunement évoqués dans ce projet.**

## **2) RÉGLEMENTATION ET CIRCULATION DES VÉLOS ET VÉHICULES À 2 ROUES MOTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DU PROJET**

Les bâtiments en zone UCb et le parc ouvert au public y mentionnent l'accès à partir de la rue des Frères Bonneff et rue Maurice Berteaux.

Si rien n'est fait, ces chemins et allées de traverse qui enjambent les 2 rues, peuvent vite ouvrir la voie aux vélos et véhicules à 2 roues, ce qui représente un réel danger entre promeneurs et ces derniers à l'intérieur de cette zone.

Pire ces chemins piétonniers risquent de servir de zones de rodéos urbains pour les véhicules motorisés à 2 roues (motos ou autres) qui peuvent prendre ce chemin de traverse de part en part.

**Or ce projet ne mentionne apparemment aucunement ces risques liés aux véhicules à 2 roues motorisés ou non, ni les moyens à mettre en place (par exemple des barrières à chaque extrémité de ces chemins au niveau des rues, tout en y laissant par exemple le passage pour les landaus et autres. ) afin d'éviter ce type de désagréments et surtout les risques d'accidents entre ces derniers et les promeneurs / écoliers / riverains.**

## **3) DÉLINQUANCE**

**Ce secteur (surtout celui-ci), comme beaucoup d'autres, constitue malheureusement des lieux et repères de trafics de stupéfiants. Idem pour les squares et jardins.**

Aussi ce parc Oasis court ce risque. La solution dissuasive étant surtout d'éclairer au maximum ces espaces pour les réduire ou plutôt en amoindrir les risques.

**Or ce risque n'est pas évoqué dans ce projet, ni les solutions éventuelles pour les contrer et les éviter au maximum, d'autant que ce lieu de verdure peut vite devenir un repère et/ou de concentration des autres lieux de trafics de stupéfiants présents et disséminés ici ou là dans ce périmètre.**

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la délinquance et trafic de stupéfiants dans ce secteur, l'incorporation d'éventuels délinquants dans les logements sociaux dans ce projet, pouvant par ailleurs en augmenter éventuellement l'importance et l'influence.**

## AMÉNAGEMENT

### 1) LIMITES DE CONSTRUCTION

Simple remarque de fond : il a fallu décortiquer bon nombre de documents et de pages pour ENFIN trouver le traitement du retrait d'implantation des bâtiments (3 à 5 mètres) et les limites de constructions entre les bâtiments et les limites de propriété (entre 30 et 50 cm) (document 4-étude d'impact et son mémoire non technique page 65) d'autant que ces données ne figurent pas semble t-il sur les plans (exemple : document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 63 et 102) et qu'elles devraient je pense y apparaître.

### 2) TOITURES VÉGÉTALISÉES

Ces toitures végétalisées permettent de préserver en partie faunes et flores (mais de façon réduite du point de vue de la diversité) et permettent par ailleurs de réguler les températures des bâtiments en été comme en hiver.

**Mais autant vu du ciel le vert prédomine, autant au niveau de l'horizon donc du point de vue humain, le béton va forcément dominer par rapport à la végétation préservée et ici créé notamment par ces toitures**

### 3) MURS ET/OU PALISSADES VÉGÉTALISÉS

Afin d'augmenter la surface de verdure, l'astuce consiste certes à avoir recours aux toitures végétalisées mais également aux murs végétalisés et/ou palissades végétalisées.

Or ce projet aborde peu ce sujet, ce qui augmenterait par ailleurs pourtant un "confort visuel" par rapport à l'augmentation du béton à Bezons, ville qui devient de plus en plus maussade. Confort visuel de plus est et surtout pour les riverains qui étaient habitués à ce coin de verdure.

**Pourquoi ne pas créer quelques murs végétalisés / palissades végétalisées sur les façades extérieures donnant sur les rues jusqu'à une certaine hauteur à définir pour qu'ils soient notamment visibles depuis la rue ?**

**Idem à l'intérieur des zones vides entre les bâtiments et ailleurs ?**

### 4) ARBUSTES ET PLANTES LONGEANT LES CHEMINS ET LIEUX DE PASSAGE DANS LE PARC

Les générations successives, de plus est les jeunes, et de plus est à Bezons, ne sont guère respectueuses et manquent parfois cruellement de civisme (détritus jetés au sol, arrachage et destructions partielles ou totales des plantes, arbustes et arbres).

**Ces petits arbustes en bordure des chemins vont être inévitablement la proie aux enfants (et autres y compris les adultes) qui vont s'amuser à les casser, par simple jeu.**

Pour preuve les petits arbustes plantés il y'a à peine 2 ans entre les bâtiments rue de la Bonne Espérance dont les branches ont été cassées au bout seulement de quelques jours, détruits au bout de x semaines, et aujourd'hui une partie a résisté à ces actes de vandalisme, alors que ces bouts de verdure permettent d'égayer ces immeubles.

**Pourquoi ne pas créer des “ barrières psychologiques” entre les promeneurs sur les chemins/ allées de passage et ces arbustes afin d’éviter au maximum leur détérioration ?**  
**Styles treillis en bois ou autres de 30/50 centimètres de haut ?**

## **5) CRÉATION DU PARC : PLANTAGE À TERME DES 55 ARBRES (est ce le bon chiffre ?), FLEURS ETC**

Dans le dossier 5-note de présentation synthétique du projet page 4, idem dans le dossier 7–mémoire en réponse à l’avis de l’autorité environnementale (point 2.3 page 13) et de manière générale sur l’ensemble des documents fournis, il est fait mention certes de la prévision de créer ce parc public avec arbres, arbustes etc par la ville **mais cette notion de prévision de création du parc public est plus que vague dans le temps autant qu’au niveau de sa réalisation factuelle ou non.**

**Aussi à aucun moment dans ce projet il est fait mention de laps de temps, de délai après ces travaux de cette réalisation, de chronologie quant à la création / livraison de ce parc pour le public.**

**L’objectif étant pourtant de limiter au maximum ce délai pendant lequel les riverains (et les bezonnais de manière générale) risquent d’avoir une vue principalement sur les nouveaux bâtiments au détriment de verdure et arbres.**

A noter qu’au départ les arbres tout juste plantés vont d’autant plus être peu élancés et étouffés tandis que seuls 2 arbres seront protégés pendant toute la durée des travaux.

Par ailleurs il est question de replanter 28 ou 55 arbres : **ce chiffre d’arbres replantés diffère d’un document à l’autre, ce qui rend l’idée que l’on peut se faire de ce projet plus que confus puisque ce chiffre varie du simple au double !**

**Aussi et pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, et surtout afin d’éviter toute rumeurs, quiproquos, interprétations personnelles ou de groupes, il convient, ou plutôt je recommande vivement que la ville communique clairement (voie print notamment sur le magazine de Bezons et voie digitale sur le site internet et page facebook de la ville) sur la chronologie et délais après le chantier aussi bien au niveau et au moment de l’aménagement puis mise à disposition du parc au public lui-même, que du plantage de ces nouveaux arbres dont le nombre est à définir exactement dès aujourd’hui afin d’être parfaitement conforme autant vis-à-vis du projet que et surtout moralement vis-à-vis des bezonnais(es).**

**Mais surtout tout d’abord vis-à-vis des riverains qui vont subir directement notamment les préjudices visuels et autres dans un premier temps et ce pendant les 2 ans prévus de chantier !**

## **6) ECOLE – ZONE DE DÉPÔT DES ENFANTS**

Bien que le projet aborde les moyens pour permettre aux parents en véhicule de pouvoir déposer leurs enfants dans cette école et qu’il est prévu certes un espace dédié à cela (document 4 étude d’impact et mémoire non technique page 40), **je doute fort qu’il puisse faire face et absorber le nombre important de voitures qui vont s’y arrêter de plus est dans un court laps de temps à savoir le matin lors du dépôt des enfants et le soir pour venir les reprendre.**

**Même si ces familles habitent à proximité, ce dépôt peut se faire en voiture avant que les parents aillent travailler et que le retrait des enfants se fera sans doute sur le chemin du retour avant de regagner le domicile.**

Par ailleurs la préconisation de ce dépose minute utilise le conditionnel (!! ) quant à cette " zone de dépose minute qui pourrait être aménagée Rue Maurice Berteaux au niveau de l'accès au groupe scolaire", ce qui sous entend clairement que la chronologie entre la fin des travaux, sa livraison, puis son utilisation fonctionnelle n'est même pas encore totalement définie !

Ce qui sous entend qu'à ce jour cette zone de dépôt est toujours en question et en suspend alors qu'il convient de trouver rapidement des solutions adéquates afin que les parents puissent déposer/reprendre leurs enfants en voiture et ce sans perturber la circulation déjà existante.

Ce qui par ailleurs, avec ou sans zone de dépôt, risque de créer inévitablement en attendant des embouteillages par exemple dans la rue Maurice Berteaux, sans compter le stationnement de ces véhicules sur les emplacements des bateaux des riverains etc

## 7) ECOLE – ZONE DE LIVRAISON

Une école, centre de loisirs etc nécessitent la livraison quotidienne de marchandises, repas etc

Ceci nécessite donc une zone de livraison adéquate.

Autant le stationnement et l'accès aux piétons dans les divers bâtiments (depuis les rues Maurice Berteaux et Frères Bonneff ) sont clairement spécifiés dans le dossier 4-étude de l'impact mémoire non technique page 20, autant le stationnement et/ou accès aux véhicules de livraison destinés à ces équipements et services publics ne sont pas mentionnés (sauf si je n'ai pas vu ces indications et informations).

Si ces véhicules se garent dans la zone de stationnement temporaire rue Maurice Berteaux, quid si les horaires de livraison coïncident avec les heures de dépôt et retrait des enfants du groupe scolaire et autres.

## TRAVAUX

### 1) CHARTE – REJET DE MATIÈRES POLLUANTES (dont béton)

Le document 7-mémoire en réponse de l'autorité environnementale, page 7, liste différents points liés à la réduction des nuisances (rejet d'eau, bruit etc)

**Bon nombre de chantiers sur bezons prouvent qu'il y'a beaucoup d'abus de rejet de ce type de matières polluantes déversées et jetées sur les voies publiques et dans les égouts (par exemple et pour avoir été témoin l'un des chantiers pour la construction d'un bâtiment situé entre la Grâce de Dieu et le pont de Bezons).**

**Ces nettoyages pouvant se faire " à la barbe " de la procédure préconisée de la récupération et traitement des eaux souillées.**

**Or ce document à cette page ci ne mentionne aucunement les charte / processus / procédures / vérification / contrôles de ce type de rejets de substances / matières polluantes telle que le béton, les peintures etc après lavage des bétonnières, outils etc, regroupant semble t-il tous ces risques sous l'appellation "rejet d'eau ", terme qui est interprétable en suivant la sensibilité de chacun et qui surtout peut conduire à des dérives et abus de ces rejets de matières polluantes sur les voies publiques, écoulements, égouts.**

Seule la vérification lors de " L'installation d'un dispositif de chantier de récupération des eaux souillées (zone de lavage : godet en béton, essieux, banches) " est mentionnée page 8, mais quant est il pendant toute la durée des travaux ?

Idem page 13 : les sources de nuisances mentionnent une liste non exhaustive sous entendue avec les " ... " alors que ces rejets de béton dilué dans l'eau (lors du nettoyage des machines et outils) sur la voie publique (et qui la salissent parfois) sont choses courantes à Bezons et qu'il convient donc que le maître d'ouvrage de les mentionner explicitement, afin que ces rapports et projets soient le plus transparent possible vis-à-vis des nuisances et désagréments éventuellement occasionnés, risques que semble écarter totalement de plus est le document 4 étude d'impact et son mémoire technique dans le point 5.1 à la page 26. Alors qu'en pratique et on le voit assez sur Bezons, il en est rien !

### 2) Circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff, et accès au garage du bâtiment situé au 132 rue des Frères Bonneff (angle rue Albert 1er et rue des Frères Bonneff).

**Bien que plusieurs nuisances soient évoquées dans ce projet (voir note 1 plus haut), il en est une qui n'est nullement évoquée, à savoir les éventuelles perturbations de circulation rue Albert 1er, Frères Bonneff et Maurice Berteaux pour les riverains et piétons le long de ces rues.**

De plus dans ces rues étroites qui comportent 2 pistes cyclables dans les 2 sens, et que tout débordement des travaux sur la voirie vont inévitablement en perturber leur circulation autant pour les automobilistes, que les 2 roues et piétons.

**Or ces nuisances et points de risques, vigilance ne sont nullement évoqués dans les dossiers de ce projet, ni même cet accès à préserver au garage souterrain de l'immeuble situé à l'angle au 132 rue des Frères Bonneff, idem pour l'accès rue de la bonne Espérance un peu plus loin.**

## NUISANCES

### 1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains

Le document 6 – avis de l'autorité environnementale-impact page 15 stipule que les mesures acoustiques ont certes été réalisées **mais que " cependant les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site."**

#### 3.3. Pollutions sonores

L'étude d'impact indique que les routes situées à proximité immédiate du projet (rues Albert 1<sup>er</sup>, Maurice Berteaux et des Frères Bonneff) sont classées comme infrastructures de transports terrestres bruyantes de catégorie<sup>23</sup> 4 par arrêté préfectoral (p. 206). Ce classement impose, pour les nouveaux bâtiments à usage d'habitation situés dans les secteurs les plus soumis aux nuisances sonores (dit « secteur affecté par le bruit » selon les termes de la réglementation) des prescriptions d'isolement acoustique à respecter.



Figure 5: Carte des niveaux sonores (bruit routier) représentant l'indicateur de bruit Lden sur une journée complète (source : Bruitparif, détournage du projet par la MRAe)

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée. Cependant, les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p. 206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global<sup>24</sup>, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site (en permettant notamment une comparaison aux valeurs de référence habituellement utilisées). En outre, aucune information sur les modalités de réalisation des mesures n'est apportée (localisation des points de mesure, dates des mesures, durée d'échantillonnage, etc.), ce qui est pourtant nécessaire pour apprécier la qualité et la représentativité des mesures.

L'Autorité environnementale relève que l'environnement acoustique du projet est principalement affecté par le bruit routier, comme le montrent les cartes stratégiques

L'isolation phonique telle qu'elle est prévue dans ce projet, suivant les différentes façades intérieures et extérieures des bâtiments A à F tient-elle compte de cette prérogative avec éventuellement des niveaux sonores réels différents voire au-dessus que ceux mesurés uniquement par bandes d'octaves ?

Par ailleurs l'élévation des bâtiments sur la zone UCb, bien qu'ils soient en retrait et par étage, vont-ils participer à l'amplification des nuisances des bruits routiers / de circulation par effet de réverbération / caisse de résonance entre ceux-ci et les maisons / immeubles déjà existants situés rue Maurice Berteaux et des Frères Bonneff.

Or ce paramètre n'a-t-il pas été pris en considération.

J'ai pour ma part fait un relevé des niveaux sonores avec une application smartphone sonomètre au niveau du 132 rue des Frères Bonneff le 20 mai à 15h38 pendant 1 minute lors notamment de la circulation urbaine normale. Ce relevé indique des niveaux allant de 49db jusqu'à 90 db (passage d'une mobylette) avec un niveau moyen de 71 db (passage de voitures avec un niveau de 70 à 80 db).



Ce niveau médian de 71 db rejoint à peu de choses près les relevés dans la partie 3.3 pollutions sonores (70 / 75 db); cependant ce document d'impact au niveau de la pollution sonore n'est pas assez explicite quant aux niveaux supérieurs au-delà de 75 db.

D'autant que d'après mes relevés effectués au 132 rue des Frères Bonneff, ces niveaux sonores atteignent les 90 db lors du passage d'un 2 roues motorisé, soit un écart d'au moins 15 db par rapport aux niveaux maximum enregistrés par cette étude de pollution sonore !

D'où ma demande de nouveaux relevés sonores conformes dans cette zone (plus particulièrement aux heures de pointe le matin et le soir et sans utiliser de bandes d'octaves), ainsi que déjà la mise en adéquation par ailleurs et en conséquence d'une isolation phonique (seulement 36 db d'isolation phonique est prévue) des façades des bâtiments de ce projet qui donnent sur les rues.

## 2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs

Le document 7 – mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 135, prévoit une isolation phonique des façades par rapport au trafic routier et bruit généré par quelques équipements publics.



Aussi cette isolation phonique s'appuie sur un plan au niveau des étages.

Cependant le plan au rez de chaussée fait apparaître un vide entre le centre de loisirs dans le bâtiment E et les habitations du bâtiment D.

En outre, les bruits générés par le groupe scolaire à proximité des bâtiments F et E (avec en plus ceux générés par le centre de loisirs !) vont indéniablement s'infiltrer dans ce mince espace vide entre les bâtiments E et D par réflexion et réverbération / caisse de résonance de ces ondes sonores sur les murs et le sol pour venir ensuite se diffuser à l'intérieur de la zone vide entre les bâtiments B à E (Sud Est 3, Sud Ouest 3, Nord Ouest 5, Nord Est 2), de plus est amplifiées par les façades de ces bâtiments (murs, vitres, sol etc).

Or d'après le plan du traitement de l'isolation phonique telle qu'il est prévu, je doute que ces nuisances sonores générées par les bruits du bâtiment scolaire provenant du dessous des bâtiments F / G ainsi que du centre de loisirs entre les bâtiments E et D, puis s'infiltrant dans cet espace vide au rez de chaussée n'aient été prises en considération (idem pour la propagation des ondes acoustiques qui se répercutent sur les façades du bâtiment en zone UG).

Puisqu'au contraire même une "simple" isolation phonique moindre sur les façades dans la zone intérieure de ces bâtiments ne dépasse pas les 30 à 32 db. Alors que le niveau sonore d'un groupe scolaire va jusqu'à au moins 70 db tandis que le centre de loisirs va également générer des nuisances sonores et donc avoir tous deux un impact à la fois entre les bâtiments E et D ainsi qu'à l'intérieur de la zone vide située à l'intérieur des bâtiments B à E.

Voir pour planter des arbres aux endroits stratégiques afin de "casser" légèrement ces ondes sonores émanant directement et indirectement du bâtiment scolaire et du centre de loisir.



### 3) CIRCULATION ROUTIÈRE

Le document 4-étude d'impact et son mémoire non technique fait état de l'analyse de la circulation (nombre de voitures / vélos etc par heure, trafic, saturation des carrefours), sur l'ensemble de la ville des pages 136 à 147. Certaines mesures et analyses ont été effectuées notamment le 23 juin 2022, ce qui correspond à une date valable et représentative, notamment à diverses heures de la journée dont les heures de pointe en semaine.

Mais cependant l'ensemble de ces analyses s'appuient sur diverses autres analyses du rapport d'étude CDVIA en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires (pourquoi?!), ce qui n'est donc absolument pas pertinent ni représentatif de la circulation habituelle dans Bezons, surtout aux heures de pointes à savoir les matins et soir avec notamment saturation au niveau du pont de Bezons en temps normal.

Ce qui conduit par conséquent tout d'abord à une sous estimation de la circulation et trafic routier dans Bezons et des carrefours où va être implanté ce projet dans cette étude d'impact, et ensuite sans compter la circulation supplémentaire engendrée par ce projet lui-même (groupe scolaire etc), qui va par ailleurs et donc contribuer à la saturation du trafic routier rue des Frères Bonneff et Maurice Berteaux (avec l'espace de dépôt des écoliers) aux heures de pointe.

A noter que lors de la très forte circulation le matin avec le blocage total au niveau du pont de Bezons, bon nombre d'avenues et rues principales et secondaires dans Bezons sont également saturées : avenue Gabriel Péri, rue Edouard Vaillant jusqu'au Grand Cerf, Rue des Frères Bonneff, rue Francis de Pressensé etc.

Constat le jeudi 25 mai 2023 à 8h45 : saturation de la circulation au niveau du Pont de Bezons, d'où saturation / blocage avenue Gabriel Péri, rues Edouard Vaillant et des Frères Bonneff (entre intersection Edmond Canu et Edouard Vaillant).



**@59 - VANCON Eric - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 08h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Plusieurs points évoqués : manque de concertation en amont, contestation de la 1ère expertise faune et flore, aménagement, sécurité etc

**Contribution** : MERCI DE CONSULTER ET DE TENIR COMPTE DU FICHER PDF JOINT  
Plusieurs points évoqués : - PREAMBULE : le devenir de Bezons "coincé" entre projets immobiliers et espace de verdure - PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET : contestation de la supposée concertation du public mais surtout des riverains en amont - PROJET ET PLU 2017 : analyses et question sur le nombre d'arbres replantés - ENVIRONNEMENT : (1) contestation de la 1ère expertise faune et flore et demande d'une 3ème expertise avec association faune et flore locale (2) concertation d'une association faune et flore (3) arbres protégés dans le projet - COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..) : contradictions au niveau des prises de vue aériennes du projet d'où demande de communication autour des vues aériennes factuelles et réelles autour du projet - S É C U R I T É : (1) circulation / rues et sécurisation des piétons (surtout avec vitesse excessives des automobilistes et non respect des stops (2) réglementation et circulation des vélos et véhicules à 2 roues à l'intérieur de la zone du projet (3) délinquance (risques et demandes de solutions pour les circonscrire au maximum notamment et surtout au niveau du parc public) - A M É N A G E M E N T : (1) limites de construction (il a fallu décortiquer bon nombre de documents pour enfin trouver ces données !) (2) toitures végétalisées (vue aérienne versus horizon vision humaine avec les façades des bâtiments) (3) demande d'aménagement de murs et palissades végétalisés (4) arbustes et plantes longeant les chemins et lieux de passages dans le parc (5) création du parc (question sur le nombre exact d'arbres plantés et autres, AUCUN délai ni AUCUNE chronologie de la livraison de ce parc public) (6) zone de dépôt des écoliers (risque de saturation) (7) zone de livraison des équipements publics = zone de dépôt des écoliers ? - TRAVAUX : (1) charte rejet des matières polluantes, manque rejet du béton sur voie publique (2) circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff (aucune évaluation de ces éventuelles nuisances), - NUISANCES : (1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains (niveaux sonores uniquement analysés par bandes d'octave et non en indicateur de bruit global, analyses en dessous de celles relevées personnellement qui vont jusqu'à minium 90 db), (2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs (nuisances sonores uniquement prises en compte à partir d'un plan du 1er étage et non du rez de chaussée qui fait apparaitre un vide entre le centre de loisir et les autres bâtiments d'où propagation de ces ondes acoustiques dans cette partie du bâtiment) (3) circulation routière (le projet s'appuie sur un rapport d'études de CDVIA à partir d'analyses effectuées en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires, ce qui n'est absolument pas représentatif des circulation et trafic routier en temps normal)

**Pièce(s) jointe(s) :**

## PROJET DE CONSTRUCTION RUES BERTEAUX / ALBERT 1er / FRERES BONNEFF

Avis de participation par voie électronique du 5 mai au 5 juin 2023

<https://www.registre-numerique.fr/etude-impact-bezons>

### Remarques, suggestions et avis d'Eric VANÇON

#### Préambule

Ce projet fait suite aux besoins de la ville de créer nouveaux équipements et services publics : école, service médical, centre de loisirs, salle associative etc en y intégrant des logements (dont sociaux et logements intergénérationnels), ainsi qu'un commerce etc.

L'expansion urbaine dans l'ouest parisien au-delà de La Défense balaie/réduit ainsi drastiquement les pavillons et espaces de verdure au fur et à mesure, défigurant de manière exponentielle la ville dont le passé et charme ont désormais totalement disparu, surtout quand on voit les anciennes cartes postales du début jusqu'au milieu du dernier siècle et même après !

C'est pourquoi il convient, et plus que jamais, de trouver un compromis entre la nécessité de l'intérêt général et la préservation du cadre de vie, c'est-à-dire un compromis acceptable pour tout le monde mais surtout humain, entre l'emprise au sol / élévation des bâtiments et espaces verts agrémentés de divers types et espèces de végétations. Cette notion de compromis étant variable d'un individu à un autre, suivant les sensibilités, besoins, aspirations et revendications de chacun.

**Aussi la nécessité aujourd'hui de créer des équipements et services publics supplémentaires est la résultante / conséquence directe de constructions immobilières effrénées (logements) en amont et ce depuis plusieurs années (environ depuis 2014/2015), et plus particulièrement entre le pont de Bezons et tout le long de l'avenue Gabriel Péri et dans d'autres secteurs de la ville.**

La ville de Bezons actuellement est donc dans une sorte de situation / spirale totalement schizophrène, où pour répondre à ces constructions depuis plusieurs années et encore à présent, il faut désormais mettre des équipements et services en adéquation.

Tandis que ce projet ci incorpore encore de nouveau des logements, ce qui aboutit encore davantage sur la nécessité de ces équipements et service sociaux dans ce même projet de construction Albert 1er voire futurs équipements sociaux et publics ultérieurement pourquoi pas dans d'autres projets : c'est le serpent qui se mord la queue, c'est tenter de trouver des solutions à un problème qui s'inscrit dans une véritable quadrature du cercle !

Je comprends cependant évidemment l'atout de ce projet qui consiste à ce que ces équipements et services publics soient auto financés par la construction immobilière de ces 254 logements...

**Toujours est-il que dans cet élan de l'intérêt commun certes il est nécessaire de fournir et de proposer des logements et services / équipements publics, mais que cette frénésie immobilière et de construction de bâtiments ne doivent aucunement empiéter non plus sur la réduction drastique de la qualité du cadre de vie et notamment les espaces arborés et végétaux.**

**Car dans l'absolu il ne faut pas oublier que l'être humain est à l'origine un animal certes doué d'intelligence mais qui évolue socialement dans son milieu naturel et non une machine vouée à être condamnée à vivre uniquement entre 4 murs de béton de plus en plus étroits, le tout dans une promiscuité de plus en plus restreinte !**

**Ce qui influe par ailleurs sur la dégradation psychologique, mentale etc des habitants dans les grandes villes de plus est avec la couleur maussade des bâtiments, HLM et des rues etc. Et on s'étonne que la délinquance augmente !**

**C'est pourquoi et plus que jamais il convient de fixer des règles, des limites afin d'éviter tout excès et dérives quels qu'ils soient.**

Fournir des logements et services / équipements publics ou autres est bien entendu primordial, mais ceci dit en suivant des règles et cadres, et surtout dans la limite du raisonnable pour le bien de tous, autant habitants qui sont nés ou vivent ici depuis longtemps que les nouveaux habitants !

Voilà pourquoi cette concertation et participation des bezonnais (es) sont primordiales, mais encore faut il tenir compte de chaque avis, idées, suggestions, remarques...

**Pour ou contre ce projet (partiellement/totalement), il est nécessaire tout d'abord d'être le plus objectif possible en y apportant si possible des arguments, des éléments de compréhensions clairs, nets et précis, concrets, pertinents, judicieux.**

La conception du projet est envisagée sur les zones précédemment évoquées de la manière suivante :

- Cage A : une résidence intergénérationnelle de 50 logements et espaces communs à rez-de-chaussée
- Cage B : 41 logements locatifs
- Cage C : 44 logements en accession
- Cage D : 28 logements sociaux
- Cage E 42 logements en ULI (Usufruit Libre Intermédiaire)
- Cage F : 31 logements en accession
- Intermédiaires : 18 logements en accession
- Ainsi qu'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire) d'environ 14 classes, un réfectoire, un centre de loisirs et une cour oasis
- 1 salle polyvalente d'environ 150m<sup>2</sup>
- 1 cabinet médicale d'environ 180 m<sup>2</sup>
- Un parc de stationnement commun 2 niveaux de sous-sol, dont 1 partiel.



## PHASES EN AMONT ET AVAL DU PROJET

Bien que cet avis participatif du public par voie électronique ait lieu dans la phase en aval entre le 5 mai et 5 juin 2023, je regrette pour ma part qu'il n'y ait pas eu de concertation à proprement parlé en amont de plus est avec les riverains autour de ce secteur et par rapport à ce projet ! C'est un constat factuel !

Aussi beaucoup de riverains dont je fais parti se sont retrouvés " au pied du mur " lors de l'affichage de cet avis participatif subitement le 20 avril 2023 (début de phase préparatoire) dans la rue.

J'ai appris lors de la réunion publique qui s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 au Gymnase Gilbert Trouvé, qu'il y avait eu apparemment des " ateliers de réflexion " réunissant retraités et autres, une ou des réunions publiques auparavant qui ont parlé de ce futur projet Albert ler.

Faute d'informations claires et explicites à ce sujet par le passé, je n'ai malheureusement pas eu connaissance de ces ateliers / réunions publiques qui ont traité de ce projet ci en particulier.

Je considère par ailleurs que ces simples " ateliers de réflexion " ainsi que les réunions publiques (qui ont uniquement pour rôle d'informer les habitants et d'échanger avec eux autour de questions d'ordre général et éventuelles présentations de projets de la ville) qui ont eu lieu en amont et par le passé ne sont / ne constituent aucunement de concertation à proprement parlé et ne doivent aucunement s'y substituer ni y être assimilés car ils n'ont ni le même cadre réglementaire ni le(s) même(s) but(s); d'autant donc que je n'ai pas eu connaissance de publicité ou d'informations claires et explicites à ce sujet également.

C'est pourquoi je conteste fermement pour ma part et pour les raisons évoquées ci-dessus le document CERFA au cas par cas page 2 dans le dossier 2-décision du préfet-étude impact (juin 2022), qui stipule pourtant " qu'il [nous] semble important de signaler qu'une concertation très large est en cours qui réunie les riverains, les parents d'élèves, les usagers des jardins familiaux actuels, la commune et la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le projet le plus utile possible. "

Car j'estime en effet pour ma part et comme dit qu'il n'y a pas eu de concertation en amont au sens large et à proprement parlé mais par ailleurs très restreinte, réunissant en réalité de petites cellules de travail et/ou de réflexion semble t-il ici ou là.

## PROJET ET PLU 2017

Ce projet est implanté sur un vaste terrain et ce réparti sur 3 zones définies par le PLU en vigueur : UCb, UP et UG

Concernant la zone UCb (7296 m<sup>2</sup>), la surface d'espace vert en pleine terre (1852 m<sup>2</sup>) est calculée dans le document 4-étude impact-mémoire non technique page 102, suivant le 4-1 Règlement du PLU 2017 de la ville de Bezons, article UC 13 pages 37 et 38 ([https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user\\_upload/Cadre\\_de\\_vie/pdf/4\\_1\\_Reglement\\_PLU\\_2017.pdf](https://www.ville-bezons.fr/fileadmin/user_upload/Cadre_de_vie/pdf/4_1_Reglement_PLU_2017.pdf)), à savoir qu' "au moins 50% de la surface du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre" selon notamment les coefficients décrits dans ce même article. Ce qui semble correct à première vue.



### ARTICLE UC 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS, ESPACES BOISES CLASSES

#### 13.1. Obligation de planter dans la zone UC et dans tous ses secteurs

- Les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100 m<sup>2</sup>.
- Les aires de stationnement à l'air libre de plus de 3 places doivent avoir un aspect

paysagé et être plantés à raison d'un arbre pour 100 m<sup>2</sup> de surface destinée au stationnement.

#### 13.2. Surfaces non imperméabilisées dans la zone UC et dans tous ses secteurs

Au moins 50% de la superficie du terrain doivent être traités en espaces verts, dont au moins la moitié en pleine terre, selon les coefficients ci-dessous.

- Espaces verts de pleine terre : coefficient : 1
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur minimum de 0,60 m : coefficient : 0,80
- Espaces verts sur dalle d'une profondeur inférieure à 0,60 m : coefficient : 0,30
- Toitures végétalisées : coefficient : 0,20

L'article 13.1 prévoit néanmoins "que les surfaces libres de constructions doivent être végétalisées (et non imperméabilisées) à raison d'au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100m<sup>2</sup>".

Question : ce projet respecte il le nombre d'arbres de haute tige qui doivent être plantés suivant le nombre de tranche de 100 m<sup>2</sup> ?

## ENVIRONNEMENT

### 1) ÉTUDE DE LA FAUNE (notamment OISEAUX) ET FLORE

Dans la partie 2 du dossier, à savoir le rapport de la décision du préfet sur l'impact > puis la note 1 de l'étude de la faune et flore suite à la visite du 4 avril 2022, et plus particulièrement le diagnostic de la faune (oiseaux) : la page 6 ne fait aucunement état de la présence d'une colonie de perruches vertes (à colliers ?) que je vois souvent voler dans ce secteur.

Sans doute que cette colonie, que je vois et que j'entends très souvent la journée, n'était pas présente au moment et le jour de la visite des experts.

A noter que ces colonies de perruches vertes (à colliers ?) sont considérées comme invasives mais non nuisibles.

Habitant dans ce quartier, à noter également qu'il manque dans cette liste de la première expertise bon nombre d'oiseaux certes communs comme les pigeons, tourterelles, ramiers, pies mais également rouges gorges (car un rouge gorge venait tous les jours dans mon jardin pour venir me réclamer de la nourriture), coucous etc

**Ce premier rapport d'expertise d'analyse de la faune ne fait état d'aucune présence d'autres espèces animales, hormis donc uniquement ces oiseaux : ce qui paraît véritablement fort étrange pour un si vaste terrain alors que mêmes les excréments les plus infimes au sol permettent pourtant par exemple de les examiner et de les rapprocher à d'autres espèces animales présentes sur ce terrain !**

Alors que j'ai déjà vu, de même qu'un employé de la ville de Bezons en voiture à ce moment là, un furet traverser cette rue des Frères Bonneff pour aller vers ce terrain en avril 2023 !

**Aucune autre espèces d'animaux hormis des oiseaux : on est légitimement en droit de s'interroger sur la pertinence et sérieux du compte rendu de cette première étude / expertise de l'analyse de la faune !**

**Et surtout on est en droit légitimement de la contester, et pour cause !**

- Idem dans l'annexe 2 cas par cas, partie 9 de ce même dossier, qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète.
- Idem pour la partie 7 concernant le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale en page 17 qui a simplement extrait le rapport des experts plus haut avec cette liste incomplète tout en y ajoutant fort heureusement le rapport d'une seconde étude datant de septembre 2022 qui a permis d'identifier en plus des rouges gorges, moineaux, escargots, hérissons (ce qui paraissait pourtant évident et logique) ; mais qui ne mentionne toujours pas la présence de ces perruches vertes.

**Etant donné donc le manque évident de pertinence du diagnostic émanant de l'étude / expertise N° 1 de la faune réalisée en avril 2022 (heureusement qu'une seconde étude en septembre 2022 a complété certains éléments !!), celle-ci ne peut donc aucunement être prise en considération, et c'est pourquoi et en conséquence je demande / souhaite une 3<sup>ème</sup> expertise de l'analyse de cette faune, appuyée lors de la visite par un nouvel organisme environnemental avec en plus une association environnementale faune locale (ET si possible en parallèle flore) afin d'avoir un avis d'expertise le plus complet et pertinent possible quant à la présence des espèces animales réellement présentes sur l'ensemble de ce terrain.**

## 2) AVIS / CONCERTATION DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES, FAUNES ET FLORES

**Il semble qu'aucune association environnementale faune ET flore (et autres) de plus est locale et qui connaît notamment ce terrain n'ait été sollicitée afin qu'elles puissent (association faune ET flore) donner leurs avis, d'éventuelles informations complémentaires mais surtout recommandations.**

Ce qui aurait pu par ailleurs étayer la première étude de la faune et de la flore qui a oublié et omis bon nombre d'espèces animales complétés par la 2<sup>ème</sup> étude !

Aussi ce manque cruel de sollicitation et de concertation de la part de ce type d'associations ne donne pas forcément avec exactitude le dénombrement des espèces animales éventuellement protégées présentes sur ce site, car non visibles au moment des visites des première et seconde visites en 2022, de plus est par des organismes qui ne connaissent pas forcément la ou les spécificités de ce lieu.

**Aussi et c'est pourquoi l'ensemble des documents fournis autour de ce sujet environnemental (étude de la faune) n'est pas forcément en adéquation avec la réalité in situ de ce terrain sur lequel va s'implanter ce projet.**

**Ce qui rejoint et justifie légitimement de plus est mon souhait formulé au premier point, à savoir une 3<sup>ème</sup> expertise avec l'appui d'une association environnementale faune / flore indépendante.**

## 3) ARBRES À L'ORIGINE PROTÉGÉS PAR RAPPORT AU PROJET

**Je note que seuls 2 arbres grands arbres de grande taille seront protégés (!!!) par rapport au projet** comme le stipule en conclusion ce même compte rendu en page 13.

**C'est bien peu... beaucoup trop peu !!**

**Alors que l'on promet aux bezonnais (es) de préserver au maximum la verdure contre " le tout béton ", il est prévu heureusement de replanter quelques dizaines d'arbres dont le chiffre est plus que confus !**

**A noter que 39 arbres vont êtres abattus** (document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 98)

## COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DU PROJET (plan, croquis, dessins ..)

### VUES AÉRIENNES / PRISE EN COMPTE DES VUES AÉRIENNES POUR DIFFUSION AUPRÈS DU PUBLIC

Les vues aériennes présentent ce projet de manière très différente suivant les documents, à savoir parfois certains bâtiments qui sont avec ou sans toit végétalisés (exemple bâtiment B)

**Exemple de documents où le bâtiment B est sans toit végétalisé :** document 1–note juridique et présentation du projet page 7 (= 2 dossier cas par cas page 10 de la décision du préfet sur l'impact environnemental = document 7 du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale page 4)



**Exemple de documents où le bâtiment B a un toit végétalisé :** document 5-note de présentation synthétique du projet page 4



D'où et tout d'abord il est constaté que :

- des contradictions flagrantes au niveau même du dossier de ce projet sur ce point ci qui de plus est modifié grandement le rapport constructions (emprise au sol) / espaces végétaux suivant ces diverses représentations de vues aériennes.
- des contradictions qui vont inévitablement engendrer des confusions, approximations, interprétations, et de l'idée même que peut se faire le spectateur vis-à-vis de ce projet par rapport à ce point ci.

Ce qui conduit donc à d'éventuelles mauvaises interprétations et évaluations de ce dossier en général tel qu'il est en l'état et surtout tel qu'il est proposé au public pour son examen, évaluation, approbation ou non.

C'est pourquoi et par ailleurs, dans un souci de transparence et de clarté vis-à-vis du spectateur et des bezonnais en général et afin notamment que toute ambiguïté et interprétations soient totalement écartées, que seuls les plans/croquis/dessins etc en vue aérienne les plus fidèles au projet final soient pris en considération et mis en avant lors de toute communication et diffusion de ce projet auprès des habitants par quelque moyen que ce soit (voies print et digitale).

Il en est de même pour tous les croquis, dessins, plans, plans au sol, coupes transversales etc

Par ailleurs si ce projet met en évidence l'apparence arborée et végétale en vue aérienne, il ne faut pas oublier qu'au niveau de l'observation humaine ces toits végétalisés ne sont pas visibles depuis la rue, avec notamment et surtout la vision des façades des bâtiments.

Heureusement que de petits espaces verts sont aménagés ici et là autour des bâtiments, mais ce qui ne remplace aucunement la verdure actuellement présente !

## SÉCURITÉ

### 1) CIRCULATION / RUES ET SÉCURISATION DES PIÉTONS

La rue des Frères Bonneff est fréquentée par les automobilistes de manière générale, mais surtout le matin et en soirée, car cette rue est en direction du pont de Bezons et une voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri, d'autant qu'il n'y a aucun feu de signalisation.

**Par ailleurs ces automobilistes sont très peu regardant autant vis-à-vis de la limitation de vitesse que du respect des stops, tandis qu'une forte proportion de ces conducteurs conduisent leur véhicule smartphone en main, ou pire en ayant les yeux rivés sur leur smartphones au lieu de regarder la route (je compte environ 1 conducteur sur 12 jusqu'à 1 conducteur sur 7 qui conduisent téléphones portables en main !).**

Etant utilisateur d'une trottinette électrique, lorsque je remonte la rue des Frères Bonneff dans le sens Grâce de Dieu vers la rue Albert 1er (piste cyclable en sens inverse), je ne compte plus le nombre de véhicules qui se déportent sur la piste cyclable à cause de cela !

**D'ailleurs la publication datée du 29 novembre 2022 sur le compte Facebook de la ville de Bezons rejoint mon triste constat de ce manque de civisme de la part des conducteurs (contrôle policier à l'angle des rues des Frères Bonneff et Marie Louise) quant à l'allure excessive des automobilistes :**

[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=506525601508247&id=100064524346689](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=506525601508247&id=100064524346689)

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la fois à la vitesse excessive et le non respect des stops de ces automobilistes dans ce secteur ci.**

Aussi ces 2 paramètres, couplés à l'augmentation et la forte fréquentation autour de ce projet (école, habitants dans les logements etc) font qu'inévitablement (car logiquement et mathématiquement) que ces risques d'accidents vis-à-vis des piétons vont forcément augmenter.



**C'est pourquoi je crains donc personnellement les accidents et sécurité vis à vis de ces enfants (et autres) étant donné l'allure excessive et peu conventionnelle des automobilistes qui roulent donc à vive allure en plus de ne pas marquer bien souvent les stops, y compris au niveau de l'école Louise Michel.**

Par ailleurs l'angle des rues Albert ler / rue des Frères Bonneff constitue un réel danger (surtout au niveau des passages piétons), d'autant que la visibilité est actuellement très réduite (peu de distance d'anticipation) autant pour les automobilistes que les piétons.

Aussi dans ce projet cet angle cassé à cet endroit réduit ce risque, ce qui n'empêche que les passages piétons demeurent dangereux en raison de la vitesse excessive dans la rue Albert ler et des Frères Bonneff.

A noter que la rue Maurice Berteaux essuie ce même triste constat, car étant notamment la voie de délestage de l'avenue Gabriel Péri mais en sens inverse direction Sartrouville.

**Or l'ensemble de ces points de danger énumérés ci-dessus ainsi que les moyens de mise en œuvre et de prévention à mettre en place pour les anticiper et les circonscrire au maximum ne sont aucunement évoqués dans ce projet.**

## **2) RÉGLEMENTATION ET CIRCULATION DES VÉLOS ET VÉHICULES À 2 ROUES MOTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DU PROJET**

Les bâtiments en zone UCb et le parc ouvert au public y mentionnent l'accès à partir de la rue des Frères Bonneff et rue Maurice Berteaux.

Si rien n'est fait, ces chemins et allées de traverse qui enjambent les 2 rues, peuvent vite ouvrir la voie aux vélos et véhicules à 2 roues, ce qui représente un réel danger entre promeneurs et ces derniers à l'intérieur de cette zone.

Pire ces chemins piétonniers risquent de servir de zones de rodéos urbains pour les véhicules motorisés à 2 roues (motos ou autres) qui peuvent prendre ce chemin de traverse de part en part.

**Or ce projet ne mentionne apparemment aucunement ces risques liés aux véhicules à 2 roues motorisés ou non, ni les moyens à mettre en place (par exemple des barrières à chaque extrémité de ces chemins au niveau des rues, tout en y laissant par exemple le passage pour les landaus et autres. ) afin d'éviter ce type de désagréments et surtout les risques d'accidents entre ces derniers et les promeneurs / écoliers / riverains.**

## **3) DÉLINQUANCE**

**Ce secteur (surtout celui-ci), comme beaucoup d'autres, constitue malheureusement des lieux et repères de trafics de stupéfiants. Idem pour les squares et jardins.**

Aussi ce parc Oasis court ce risque. La solution dissuasive étant surtout d'éclairer au maximum ces espaces pour les réduire ou plutôt en amoindrir les risques.

**Or ce risque n'est pas évoqué dans ce projet, ni les solutions éventuelles pour les contrer et les éviter au maximum, d'autant que ce lieu de verdure peut vite devenir un repère et/ou de concentration des autres lieux de trafics de stupéfiants présents et disséminés ici ou là dans ce périmètre.**

**Aussi la ville de Bezons, les représentants départementaux, territoriaux et des forces de l'ordre, ne peuvent donc aucunement nier ces risques liés à la délinquance et trafic de stupéfiants dans ce secteur, l'incorporation d'éventuels délinquants dans les logements sociaux dans ce projet, pouvant par ailleurs en augmenter éventuellement l'importance et l'influence.**

## AMÉNAGEMENT

### 1) LIMITES DE CONSTRUCTION

Simple remarque de fond : il a fallu décortiquer bon nombre de documents et de pages pour ENFIN trouver le traitement du retrait d'implantation des bâtiments (3 à 5 mètres) et les limites de constructions entre les bâtiments et les limites de propriété (entre 30 et 50 cm) (document 4-étude d'impact et son mémoire non technique page 65) d'autant que ces données ne figurent pas semble t-il sur les plans (exemple : document 7-Mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 63 et 102) et qu'elles devraient je pense y apparaître.

### 2) TOITURES VÉGÉTALISÉES

Ces toitures végétalisées permettent de préserver en partie faunes et flores (mais de façon réduite du point de vue de la diversité) et permettent par ailleurs de réguler les températures des bâtiments en été comme en hiver.

**Mais autant vu du ciel le vert prédomine, autant au niveau de l'horizon donc du point de vue humain, le béton va forcément dominer par rapport à la végétation préservée et ici créé notamment par ces toitures**

### 3) MURS ET/OU PALISSADES VÉGÉTALISÉS

Afin d'augmenter la surface de verdure, l'astuce consiste certes à avoir recours aux toitures végétalisées mais également aux murs végétalisés et/ou palissades végétalisées.

Or ce projet aborde peu ce sujet, ce qui augmenterait par ailleurs pourtant un "confort visuel" par rapport à l'augmentation du béton à Bezons, ville qui devient de plus en plus maussade. Confort visuel de plus est et surtout pour les riverains qui étaient habitués à ce coin de verdure.

**Pourquoi ne pas créer quelques murs végétalisés / palissades végétalisées sur les façades extérieures donnant sur les rues jusqu'à une certaine hauteur à définir pour qu'ils soient notamment visibles depuis la rue ?**

**Idem à l'intérieur des zones vides entre les bâtiments et ailleurs ?**

### 4) ARBUSTES ET PLANTES LONGEANT LES CHEMINS ET LIEUX DE PASSAGE DANS LE PARC

Les générations successives, de plus est les jeunes, et de plus est à Bezons, ne sont guère respectueuses et manquent parfois cruellement de civisme (détritus jetés au sol, arrachage et destructions partielles ou totales des plantes, arbustes et arbres).

**Ces petits arbustes en bordure des chemins vont être inévitablement la proie aux enfants (et autres y compris les adultes) qui vont s'amuser à les casser, par simple jeu.**

Pour preuve les petits arbustes plantés il y'a à peine 2 ans entre les bâtiments rue de la Bonne Espérance dont les branches ont été cassées au bout seulement de quelques jours, détruits au bout de x semaines, et aujourd'hui une partie a résisté à ces actes de vandalisme, alors que ces bouts de verdure permettent d'égayer ces immeubles.

**Pourquoi ne pas créer des “ barrières psychologiques” entre les promeneurs sur les chemins/ allées de passage et ces arbustes afin d’éviter au maximum leur détérioration ?**  
**Styles treillis en bois ou autres de 30/50 centimètres de haut ?**

#### **5) CRÉATION DU PARC : PLANTAGE À TERME DES 55 ARBRES (est ce le bon chiffre ?), FLEURS ETC**

Dans le dossier 5-note de présentation synthétique du projet page 4, idem dans le dossier 7–mémoire en réponse à l’avis de l’autorité environnementale (point 2.3 page 13) et de manière générale sur l’ensemble des documents fournis, il est fait mention certes de la prévision de créer ce parc public avec arbres, arbustes etc par la ville **mais cette notion de prévision de création du parc public est plus que vague dans le temps autant qu’au niveau de sa réalisation factuelle ou non.**

**Aussi à aucun moment dans ce projet il est fait mention de laps de temps, de délai après ces travaux de cette réalisation, de chronologie quant à la création / livraison de ce parc pour le public.**

**L’objectif étant pourtant de limiter au maximum ce délai pendant lequel les riverains (et les bezonnais de manière générale) risquent d’avoir une vue principalement sur les nouveaux bâtiments au détriment de verdure et arbres.**

A noter qu’au départ les arbres tout juste plantés vont d’autant plus être peu élancés et étouffés tandis que seuls 2 arbres seront protégés pendant toute la durée des travaux.

Par ailleurs il est question de replanter 28 ou 55 arbres : **ce chiffre d’arbres replantés diffère d’un document à l’autre, ce qui rend l’idée que l’on peut se faire de ce projet plus que confus puisque ce chiffre varie du simple au double !**

**Aussi et pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, et surtout afin d’éviter toute rumeurs, quiproquos, interprétations personnelles ou de groupes, il convient, ou plutôt je recommande vivement que la ville communique clairement (voie print notamment sur le magazine de Bezons et voie digitale sur le site internet et page facebook de la ville) sur la chronologie et délais après le chantier aussi bien au niveau et au moment de l’aménagement puis mise à disposition du parc au public lui-même, que du plantage de ces nouveaux arbres dont le nombre est à définir exactement dès aujourd’hui afin d’être parfaitement conforme autant vis-à-vis du projet que et surtout moralement vis-à-vis des bezonnais(es).**

**Mais surtout tout d’abord vis-à-vis des riverains qui vont subir directement notamment les préjudices visuels et autres dans un premier temps et ce pendant les 2 ans prévus de chantier !**

#### **6) ECOLE – ZONE DE DÉPÔT DES ENFANTS**

Bien que le projet aborde les moyens pour permettre aux parents en véhicule de pouvoir déposer leurs enfants dans cette école et qu’il est prévu certes un espace dédié à cela (document 4 étude d’impact et mémoire non technique page 40), **je doute fort qu’il puisse faire face et absorber le nombre important de voitures qui vont s’y arrêter de plus est dans un court laps de temps à savoir le matin lors du dépôt des enfants et le soir pour venir les reprendre.**

**Même si ces familles habitent à proximité, ce dépôt peut se faire en voiture avant que les parents aillent travailler et que le retrait des enfants se fera sans doute sur le chemin du retour avant de regagner le domicile.**

Par ailleurs la préconisation de ce dépose minute utilise le conditionnel (!! ) quant à cette " zone de dépose minute qui pourrait être aménagée Rue Maurice Berteaux au niveau de l'accès au groupe scolaire", ce qui sous entend clairement que la chronologie entre la fin des travaux, sa livraison, puis son utilisation fonctionnelle n'est même pas encore totalement définie !

Ce qui sous entend qu'à ce jour cette zone de dépôt est toujours en question et en suspend alors qu'il convient de trouver rapidement des solutions adéquates afin que les parents puissent déposer/reprendre leurs enfants en voiture et ce sans perturber la circulation déjà existante.

Ce qui par ailleurs, avec ou sans zone de dépôt, risque de créer inévitablement en attendant des embouteillages par exemple dans la rue Maurice Berteaux, sans compter le stationnement de ces véhicules sur les emplacements des bateaux des riverains etc

## 7) ECOLE – ZONE DE LIVRAISON

Une école, centre de loisirs etc nécessitent la livraison quotidienne de marchandises, repas etc

Ceci nécessite donc une zone de livraison adéquate.

Autant le stationnement et l'accès aux piétons dans les divers bâtiments (depuis les rues Maurice Berteaux et Frères Bonneff ) sont clairement spécifiés dans le dossier 4-étude de l'impact mémoire non technique page 20, autant le stationnement et/ou accès aux véhicules de livraison destinés à ces équipements et services publics ne sont pas mentionnés (sauf si je n'ai pas vu ces indications et informations).

Si ces véhicules se garent dans la zone de stationnement temporaire rue Maurice Berteaux, quid si les horaires de livraison coïncident avec les heures de dépôt et retrait des enfants du groupe scolaire et autres.

## TRAVAUX

### 1) CHARTE – REJET DE MATIÈRES POLLUANTES (dont béton)

Le document 7-mémoire en réponse de l'autorité environnementale, page 7, liste différents points liés à la réduction des nuisances (rejet d'eau, bruit etc)

**Bon nombre de chantiers sur bezons prouvent qu'il y'a beaucoup d'abus de rejet de ce type de matières polluantes déversées et jetées sur les voies publiques et dans les égouts (par exemple et pour avoir été témoin l'un des chantiers pour la construction d'un bâtiment situé entre la Grâce de Dieu et le pont de Bezons).**

**Ces nettoyages pouvant se faire " à la barbe " de la procédure préconisée de la récupération et traitement des eaux souillées.**

**Or ce document à cette page ci ne mentionne aucunement les charte / processus / procédures / vérification / contrôles de ce type de rejets de substances / matières polluantes telle que le béton, les peintures etc après lavage des bétonnières, outils etc, regroupant semble t-il tous ces risques sous l'appellation "rejet d'eau ", terme qui est interprétable en suivant la sensibilité de chacun et qui surtout peut conduire à des dérives et abus de ces rejets de matières polluantes sur les voies publiques, écoulements, égouts.**

Seule la vérification lors de " L'installation d'un dispositif de chantier de récupération des eaux souillées (zone de lavage : godet en béton, essieux, banches) " est mentionnée page 8, mais quant est il pendant toute la durée des travaux ?

Idem page 13 : les sources de nuisances mentionnent une liste non exhaustive sous entendue avec les " ... " alors que ces rejets de béton dilué dans l'eau (lors du nettoyage des machines et outils) sur la voie publique (et qui la salissent parfois) sont choses courantes à Bezons et qu'il convient donc que le maître d'ouvrage de les mentionner explicitement, afin que ces rapports et projets soient le plus transparent possible vis-à-vis des nuisances et désagréments éventuellement occasionnés, risques que semble écarter totalement de plus est le document 4 étude d'impact et son mémoire technique dans le point 5.1 à la page 26. Alors qu'en pratique et on le voit assez sur Bezons, il en est rien !

### 2) Circulation et accès aux garages privés rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff, et accès au garage du bâtiment situé au 132 rue des Frères Bonneff (angle rue Albert 1er et rue des Frères Bonneff).

**Bien que plusieurs nuisances soient évoquées dans ce projet (voir note 1 plus haut), il en est une qui n'est nullement évoquée, à savoir les éventuelles perturbations de circulation rue Albert 1er, Frères Bonneff et Maurice Berteaux pour les riverains et piétons le long de ces rues.**

De plus dans ces rues étroites qui comportent 2 pistes cyclables dans les 2 sens, et que tout débordement des travaux sur la voirie vont inévitablement en perturber leur circulation autant pour les automobilistes, que les 2 roues et piétons.

**Or ces nuisances et points de risques, vigilance ne sont nullement évoqués dans les dossiers de ce projet, ni même cet accès à préserver au garage souterrain de l'immeuble situé à l'angle au 132 rue des Frères Bonneff, idem pour l'accès rue de la bonne Espérance un peu plus loin.**

## NUISANCES

### 1) Nuisances sonores / impact : bruits routiers et urbains

Le document 6 – avis de l'autorité environnementale-impact page 15 stipule que les mesures acoustiques ont certes été réalisées **mais que " cependant les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site."**

#### 3.3. Pollutions sonores

L'étude d'impact indique que les routes situées à proximité immédiate du projet (rues Albert 1<sup>er</sup>, Maurice Berteaux et des Frères Bonneff) sont classées comme infrastructures de transports terrestres bruyantes de catégorie<sup>23</sup> 4 par arrêté préfectoral (p. 206). Ce classement impose, pour les nouveaux bâtiments à usage d'habitation situés dans les secteurs les plus soumis aux nuisances sonores (dit « secteur affecté par le bruit » selon les termes de la réglementation) des prescriptions d'isolement acoustique à respecter.



Figure 5: Carte des niveaux sonores (bruit routier) représentant l'indicateur de bruit Lden sur une journée complète (source : Bruitparif, détournage du projet par la MRAe)

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée. Cependant, les niveaux sonores mesurés sont indiqués par bandes d'octave (p. 206) et non à l'aide d'indicateurs de bruit global<sup>24</sup>, ce qui ne permet pas de qualifier l'ambiance sonore du site (en permettant notamment une comparaison aux valeurs de référence habituellement utilisées). En outre, aucune information sur les modalités de réalisation des mesures n'est apportée (localisation des points de mesure, dates des mesures, durée d'échantillonnage, etc.), ce qui est pourtant nécessaire pour apprécier la qualité et la représentativité des mesures.

L'Autorité environnementale relève que l'environnement acoustique du projet est principalement affecté par le bruit routier, comme le montrent les cartes stratégiques

L'isolation phonique telle qu'elle est prévue dans ce projet, suivant les différentes façades intérieures et extérieures des bâtiments A à F tient-elle compte de cette prérogative avec éventuellement des niveaux sonores réels différents voire au-dessus que ceux mesurés uniquement par bandes d'octaves ?

Par ailleurs l'élévation des bâtiments sur la zone UCb, bien qu'ils soient en retrait et par étage, vont-ils participer à l'amplification des nuisances des bruits routiers / de circulation par effet de réverbération / caisse de résonance entre ceux-ci et les maisons / immeubles déjà existants situés rue Maurice Berteaux et des Frères Bonneff.

Or ce paramètre n'a-t-il pas été pris en considération.

J'ai pour ma part fait un relevé des niveaux sonores avec une application smartphone sonomètre au niveau du 132 rue des Frères Bonneff le 20 mai à 15h38 pendant 1 minute lors notamment de la circulation urbaine normale. Ce relevé indique des niveaux allant de 49db jusqu'à 90 db (passage d'une mobylette) avec un niveau moyen de 71 db (passage de voitures avec un niveau de 70 à 80 db).



Ce niveau médian de 71 db rejoint à peu de choses près les relevés dans la partie 3.3 pollutions sonores (70 / 75 db); cependant ce document d'impact au niveau de la pollution sonore n'est pas assez explicite quant aux niveaux supérieurs au-delà de 75 db.

D'autant que d'après mes relevés effectués au 132 rue des Frères Bonneff, ces niveaux sonores atteignent les 90 db lors du passage d'un 2 roues motorisé, soit un écart d'au moins 15 db par rapport aux niveaux maximum enregistrés par cette étude de pollution sonore !

D'où ma demande de nouveaux relevés sonores conformes dans cette zone (plus particulièrement aux heures de pointe le matin et le soir et sans utiliser de bandes d'octaves), ainsi que déjà la mise en adéquation par ailleurs et en conséquence d'une isolation phonique (seulement 36 db d'isolation phonique est prévue) des façades des bâtiments de ce projet qui donnent sur les rues.

## 2) Nuisances sonores / impact : bruits du bâtiment scolaire et centre de loisirs

Le document 7 – mémoire en réponse de l'autorité environnementale page 135, prévoit une isolation phonique des façades par rapport au trafic routier et bruit généré par quelques équipements publics.



Aussi cette isolation phonique s'appuie sur un plan au niveau des étages.

Cependant le plan au rez de chaussée fait apparaître un vide entre le centre de loisirs dans le bâtiment E et les habitations du bâtiment D.

En outre, les bruits générés par le groupe scolaire à proximité des bâtiments F et E (avec en plus ceux générés par le centre de loisirs !) vont indéniablement s'infiltrer dans ce mince espace vide entre les bâtiments E et D par réflexion et réverbération / caisse de résonance de ces ondes sonores sur les murs et le sol pour venir ensuite se diffuser à l'intérieur de la zone vide entre les bâtiments B à E (Sud Est 3, Sud Ouest 3, Nord Ouest 5, Nord Est 2), de plus est amplifiées par les façades de ces bâtiments (murs, vitres, sol etc).

Or d'après le plan du traitement de l'isolation phonique telle qu'il est prévu, je doute que ces nuisances sonores générées par les bruits du bâtiment scolaire provenant du dessous des bâtiments F / G ainsi que du centre de loisirs entre les bâtiments E et D, puis s'infiltrant dans cet espace vide au rez de chaussée n'aient été prises en considération (idem pour la propagation des ondes acoustiques qui se répercutent sur les façades du bâtiment en zone UG).

Puisqu'au contraire même une "simple" isolation phonique moindre sur les façades dans la zone intérieure de ces bâtiments ne dépasse pas les 30 à 32 db. Alors que le niveau sonore d'un groupe scolaire va jusqu'à au moins 70 db tandis que le centre de loisirs va également générer des nuisances sonores et donc avoir tous deux un impact à la fois entre les bâtiments E et D ainsi qu'à l'intérieur de la zone vide située à l'intérieur des bâtiments B à E.

Voir pour planter des arbres aux endroits stratégiques afin de "casser" légèrement ces ondes sonores émanant directement et indirectement du bâtiment scolaire et du centre de loisir.



### 3) CIRCULATION ROUTIÈRE

Le document 4-étude d'impact et son mémoire non technique fait état de l'analyse de la circulation (nombre de voitures / vélos etc par heure, trafic, saturation des carrefours), sur l'ensemble de la ville des pages 136 à 147. Certaines mesures et analyses ont été effectuées notamment le 23 juin 2022, ce qui correspond à une date valable et représentative, notamment à diverses heures de la journée dont les heures de pointe en semaine.

**Mais cependant l'ensemble de ces analyses s'appuient sur diverses autres analyses du rapport d'étude CDVIA en juillet 2022, donc en pleine période de vacances scolaires (pourquoi?!), ce qui n'est donc absolument pas pertinent ni représentatif de la circulation habituelle dans Bezons, surtout aux heures de pointes à savoir les matins et soir avec notamment saturation au niveau du pont de Bezons en temps normal.**

**Ce qui conduit par conséquent tout d'abord à une sous estimation de la circulation et trafic routier dans Bezons et des carrefours où va être implanté ce projet dans cette étude d'impact, et ensuite sans compter la circulation supplémentaire engendrée par ce projet lui-même (groupe scolaire etc), qui va par ailleurs et donc contribuer à la saturation du trafic routier rue des Frères Bonneff et Maurice Berteaux (avec l'espace de dépôt des écoliers) aux heures de pointe.**

A noter que lors de la très forte circulation le matin avec le blocage total au niveau du pont de Bezons, bon nombre d'avenues et rues principales et secondaires dans Bezons sont également saturées : avenue Gabriel Péri, rue Edouard Vaillant jusqu'au Grand Cerf, Rue des Frères Bonneff, rue Francis de Pressensé etc.

Constat le jeudi 25 mai 2023 à 8h45 : saturation de la circulation au niveau du Pont de Bezons, d'où saturation / blocage avenue Gabriel Péri, rues Edouard Vaillant et des Frères Bonneff (entre intersection Edmond Canu et Edouard Vaillant).



**@60 - FARAVEL Frédéric - Bezons**

**Organisme** : Vivons Bezons, groupe des élus communistes, socialistes & républicains

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 15h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution de « Vivons Bezons, le groupe des élus communistes, socialistes & républicains » à l'enquête publique sur le « Projet Albert-

**Contribution** : La contribution de « Vivons Bezons, le groupe des élus communistes, socialistes & républicains » à l'enquête publique sur le « Projet Albert-1er » faisant une dizaine de pages (avec des pièces annexes en PDF, nécessaires à la compréhension de la contribution), vous la trouverez en pièce jointe au format PDF. Nous vous prions cependant de bien vouloir noter ci-dessous les conclusions de notre contribution. Le projet immobilier « Albert-1er » ne saurait recevoir un avis favorable : • il n'a pas fait l'objet d'une concertation sérieuse avec les riverains et les habitants de la commune ; • les besoins sociaux de la commune de Bezons sont négligés si l'on considère que le projet immobilier ne comptera que 11 % de logements sociaux ; • il n'y a aucune étude d'impact sur les équipements publics prévus avec le projet immobilier ; • l'insuffisante prise en considération de la croissance de la circulation et des risques en matière de sécurité routière aux abords d'un futur groupe scolaire démontre une méconnaissance totale de l'environnement urbain et social dans lequel le projet s'inscrit ; • le projet immobilier implique une dégradation profonde des conditions écologiques du territoire, sans aucune compensation proposée, avec un silence coupable de l'équipe municipale sur des éléments essentiels du dossier. Ce projet est nocif pour l'environnement, la santé et la sécurité des habitants ; sa présentation est insincère et loin de vouloir répondre aux besoins des habitants, il ne semble motivé que par des considérations de profit immédiat des aménageurs et promoteurs, assez malhabilement habillé par de la communication politique. Bien à vous, Frédéric Faravel, conseiller municipal et communautaire, et Florelle Prio, conseillère municipale Membres de "Vivons Bezons, le groupe des élus communistes, socialistes & républicains"

**Pièce(s) jointe(s) :**

## Contribution de « Vivons Bezons, le groupe des élus communistes, socialistes & républicains » à l'enquête publique sur le « Projet Albert-1<sup>er</sup> »



- Frédéric Faravel, conseiller municipal et communautaire
  - Florelle Prio, conseillère municipale
- contacts : [vivonsbezons@gmail.com](mailto:vivonsbezons@gmail.com) / 06 83 29 24 95

### Cadre général de l'enquête publique

Le dossier soumis à consultation des Bezonnaises et des Bezonnais, quoique qu'impressionnant est en réalité lacunaire et peu sérieux. L'équipe municipale revendique par ce projet d'avoir trouver l'espace et les acteurs lui permettant « *de répondre aux besoins des Bezonnais* [notamment en se dotant] *de nouveaux services publics* », elle sera maître d'ouvrage du projet ; pourtant, parmi les documents structurants du dossier qui nous est présenté aucun ne provient directement des services municipaux et de l'équipe municipale de la commune de Bezons, qui n'a pas donc pas souhaité défendre directement son projet urbanistique mais à confier à des promoteurs immobiliers le soin de le faire. Ainsi l'étude d'impact et la réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France émanent directement des aménageurs et des promoteurs Atland et Nexity.

Il est par ailleurs affligeant de constater que **la concertation revendiquée par l'équipe municipale de la Ville de Bezons, dans le CERFA de demande d'examen au cas par cas, n'a pas eu lieu.**

**4.2. Objectifs du projet**  
Aider à répondre aux besoins variés de la commune de Bezons en matière de logements et d'équipements.  
Permettre le renouvellement du parc de logement.  
Il nous semble important de signaler qu'une concertation très large est en cours qui réunit les riverains, les parents d'élèves, les usagers des jardins familiaux actuels, la commune et la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le projet le plus utile possible.

Jusqu'à preuve du contraire, **il n'y a pas eu d'invitations pour une réunion de concertation avec les riverains dont nombre d'entre eux s'en sont plaints auprès de nous, les équipes pédagogiques et les associations de parents d'élèves** (pourtant premiers concernés par la création d'un nouveau groupe scolaire) n'ont pas non plus souvenir d'avoir fait l'objet d'une invitation particulière sur ce dossier. **Pas de concertation non plus avec les associations de défense de l'environnement, pas plus qu'avec les associations d'usagers (cyclistes notamment).**

**Échangez avec votre Maire, Nessrine Menhaouara, sur l'action municipale**

**JEUDI 11 MAI 2023 À 18H30**

**GYMNASE GILBERT-TROUVÉ**  
13 bis, rue de la Berthie

plus d'infos : [ville-bezons.fr](http://ville-bezons.fr)

La seule réunion publique dans laquelle le projet a été abordé avec les riverains s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 au Gymnase Gilbert-Trouvé (sis 13 bis rue de la Berthie), mais il ne concernait pas spécifiquement le projet « Albert-1<sup>er</sup> ».

Après plus de 45 mn de présentation générale des dossiers municipaux et du budget adopté le 6 avril 2023, alors que des personnes commençaient déjà à quitter la réunion ne voyant pas leur place dans ce monologue, l'assistance profondément agacée a fini par interpellé la Maire sur ce « projet Albert-1<sup>er</sup> », qu'elle semblait vouloir éviter ou à tout le moins noyé sous une avalanche d'informations plus

générales. Le ton de la discussion est rapidement monté et la Maire s'est elle-même laissée à hurler sur les habitants participant à la réunion, ce qui a choqué une très grande majorité de l'assistance et n'a pas permis de créer un espace de concertation.

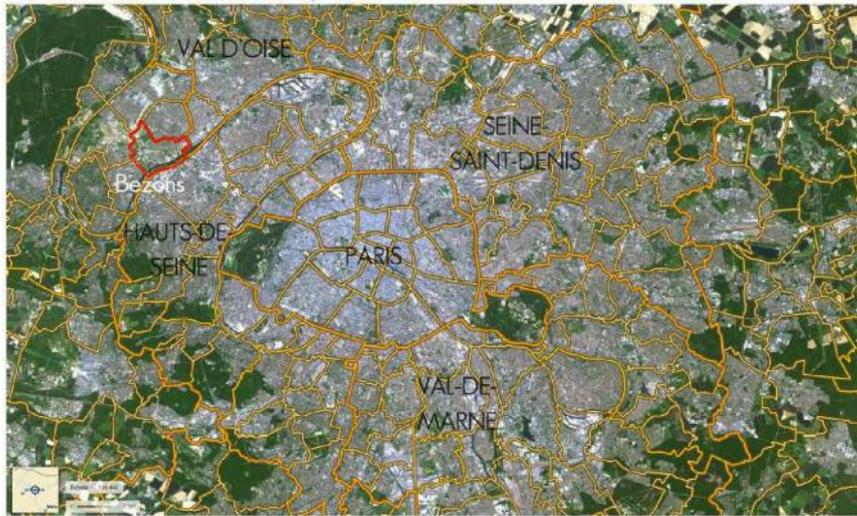
Le manque de sérieux des documents qui nous sont soumis s'illustre enfin dès le début de l'étude d'impact présentée aux Bezonnaises et Bezonnais. En effet, comme vous pourrez le constater ci-dessous, dès la première page du résumé non technique du projet (p. 13 de l'étude d'impact), les rédacteurs de cette étude ont fait preuve d'une grande légèreté.

## LE PROJET

### I. LOCALISATION

#### I.1 Bezons commune du Val d'Oise

Bezons est une commune francilienne du département du Val d'Oise, à l'Ouest de la métropole parisienne. Le projet s'installe dans la frange Nord de la commune. La ville compte 28 600 habitants, sur un territoire de 4,16km<sup>2</sup>, soit une densité d'environ 7 600 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est bordée au Sud par la Seine.



Bezons - Projet de construction - Etude d'impact  
OPERATION ALBERT 1er - ATLAND & NEXITY

13

En effet, le finage communal indiqué sur cette carte n'est pas celui de la commune de Bezons mais de la commune voisine de Carrières-sur-Seine. De même, sur cette page est indiquée que la Ville de Bezons compte 28 600 habitants, avec une densité de 7 600 habitants au km<sup>2</sup>...

Pourtant un simple calcul permettrait de définir que si le nombre d'habitants affiché sur cette page était juste, la densité serait de 6 875 h/km<sup>2</sup>. Or la population de la commune de Bezons, si l'on s'en tient à la fiche INSEE de la commune<sup>1</sup> était au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 31 671 habitants, ce qui aboutit à 7 613 h/km<sup>2</sup>. **Le dossier n'a été relu ni par Atland et Nexity, ni par les services municipaux et l'équipe municipale de Bezons : ils n'ont pas apporté à la constitution de ce dossier l'attention, le sérieux et la considération nécessaires à la concertation et l'enquête publique.**

Il suffit donc pour l'équipe municipale d'affirmer que la concertation est engagée, même si elle n'a pas lieu, et de confier la facture du dossier d'enquête publique aux aménageurs et promoteurs pour que ceux-ci engagent d'ores-et-déjà la publicité sur les ventes d'appartements des futurs immeubles envisagés :

[https://www.bienici.com/annonce/vente/bezons/programme/1,5piece/nexity-0038\\_35085](https://www.bienici.com/annonce/vente/bezons/programme/1,5piece/nexity-0038_35085)

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-95063>

### **Où sont les éléments d'études d'impact sur les équipements publics promis ?**

L'équipe municipale prétend défendre, grâce à ce projet ouvert par un dépôt de permis de construire d'Atland en août 2022, la capacité « *de se doter de nouveaux services publics [avec] un groupe scolaire de 14 classes (maternelles et élémentaires) ; un accueil de loisirs maternel et élémentaire ; un cabinet médical ; une salle associative polyvalente ; un parc ouvert au public comprenant des jeux d'enfants ; une résidence intergénérationnelle et du logement.* »

Or, dans toute l'étude d'impact présentée par Atland et Nexity, **nous n'avons pas vu trace d'un seul élément permettant de mesurer l'impact des équipements publics envisagés dans le cadre de ce projet d'aménagement urbain.** Le document ne donne aucun élément de perspective sur la façon dont les espaces publics vont fonctionner et vont s'intégrer plus largement dans l'espace communal proche.

Pourtant, un groupe scolaire de 14 classes représenteraient de 250 à 330 élèves ; on peut également imaginer qu'au minimum 200 enfants pourraient être amenés à fréquenter l'accueil de loisirs espéré... Nous n'avons aucune indication non plus sur l'intégration de la salle polyvalente et ses effets sur le voisinage.

Or il conviendrait au minimum que l'équipe municipale indique comment va s'intégrer ce nouveau groupe scolaire dans un territoire immédiat qui compte déjà plusieurs groupes scolaires à proximité, notamment le groupe Louise-Michel, le groupe Paul-Vaillant-Couturier et le groupe Pau-Langevin. La Maire, dans son intervention introductive au conseil municipale du 25 mai 2023, a à nouveau indiqué que depuis septembre 2020 la commune avait ouvert quelques 29 classes supplémentaires ce qui représenterait 600 à 700 élèves supplémentaires en moins de 3 ans, ce qui est en soi déjà surprenant malgré la progression démographique de la commune. Il serait au minimum nécessaire d'indiquer aux Bezonnais comment ce nouveau groupe scolaire de 14 classes répond à la situation : **s'agit-il de classes qui remplaceront des créations des années précédentes pour rééquilibrer les secteurs ? Ou de 14 classes supplémentaires nettes ? Comment vont se faire les circulations des familles et des enfants sur le quartier ? Quelle est la réalité des postes de l'éducation nationale en face de la création d'un nouveau groupe scolaire ?**

Nous n'avons bien sûr aucune indication sur ces éléments puisque l'étude d'impact et la quasi-totalité des documents du dossier d'enquête publique émanent d'Atland et de Nexity dont le fonctionnement des équipements publics, *a fortiori* d'un groupe scolaire, après leur livraison n'est évidemment pas la préoccupation première. Les services municipaux auraient pu apporter ces réponses mais ils n'interviennent jamais dans le dossier qui nous est présenté. Il y a pourtant un élément sur lequel aménageur et promoteur auraient peut-être pu apporter des éléments d'appréciations qui sont pourtant absents : la Maire a affirmé, à nouveau lors du conseil municipal du 25 mai 2023, que la création de groupes scolaires en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation était, notamment dans le département voisin des Hauts-de-Seine, désormais régulièrement pratiqué, dans le but d'économiser l'espace construit. **On aurait donc aimé avoir des éléments nous permettant de mesurer comment peut fonctionner un groupe scolaire ou un accueil de loisirs avec un immeuble d'habitation qui le surplombe : quelles sont les modalités pour assurer la sécurité de la cour d'école et de l'accueil de loisirs alors que les fenêtres des appartements donnent sur cette même cour ?**

De la même manière, **a-t-on des éléments permettant de mesurer le fonctionnement d'une salle polyvalente et associative en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation et de prévenir les éventuels conflits de voisinage ?** Là-aussi aucune indication : Atland et Nexity se contentent de rester concentrer sur leur métier, à savoir construire des immeubles d'habitation ou de bureaux et non s'intéresser à la manière dont cela fonctionne ensuite, ce qui aurait dû être présenté par les services municipaux qui sont muets dans tout le dossier d'enquête publique.

### **Les besoins sociaux ne sont pas pris en compte**

Le projet d'aménagement urbain prévoit la construction de 254 logements, dont 28 logements en locatif social, soit un taux de 11 % de logements sociaux.

La Ville de Bezons compte selon les chiffres indiqués par la commune 38 % de logements sociaux ; selon la fiche INSEE de la commune, le chiffre s'établissait en 2019 à 4 442 logements HLM loués vide sur un total de 12 175 logements, soit 36,5%. La commune recensait en 2019 quelques 2 000 demandes de logements sociaux des Bezonnais et ce chiffre a encore progressé depuis. La Ville prétend<sup>2</sup> sur son site internet que « *cette proportion [38%] restera stable. Comme Bezons continue à construire, le nombre de logements sociaux augmente.* » Or les différents projets immobiliers annoncés par l'équipe municipale depuis deux ans se situent tous à un niveau 25 % de logements sociaux au maximum. À ce rythme, il sera donc impossible de maintenir une proportion de 38 % et de réduire le nombre de Bezonnais qui demandent sans pouvoir être satisfaits un logement social.

Aussi, on comprend bien en quoi **présenter un projet immobilier avec à peine plus de 10 % de logements sociaux en son sein est plus rentable, ce qui est avant tout l'objectif des aménageurs et promoteurs ; par contre, comment affirmer, comme le fait l'étude d'impact, que « le projet répond aux besoins en matière de logements et bâti neuf de la ville et de la région », quand il ne permet pas de répondre aux besoins des Bezonnais en matière de logement social, puisqu'un taux de 11 % est très en-dessous des équilibres sociaux de la commune ?**

### **Circulation et Qualité de l'Air**

En l'absence de projet de transports en commun dans le secteur, on peut qu'envisager une augmentation massive du trafic automobile sur le quartier concerné. L'avenue Gabriel-Péri est saturée dès le matin par une partie du trafic routier en provenance du Parisis qui cherche à éviter l'autoroute A15 pour rejoindre l'autoroute A86 ; tous les matins jusqu'au pont de Bezons la D392, cette avenue n'est qu'un long et dense défilé de véhicules automobiles à vitesse réduite, expulsant des gaz d'échappement... **La rue des frères-Bonneff sert d'une certaine manière d'itinéraire de délestage parallèle à l'avenue Gabriel-Péri le matin ;** la rue Maurice-Berteaux a une échelle moindre répondant au même principe en fin de journée.

Le terrain concerné par le projet d'aménagement urbain est à 250 mètres de l'avenue Gabriel-Péri, dans un secteur déjà largement affecté par une mauvaise qualité de l'air. L'étude d'impact sous-estime largement les effets de l'installation de 254 nouveaux logements et d'un groupe scolaire de 14 classes sur ce site, notamment parce qu'il n'y a pas de prise en compte des pratiques de mobilité sur la commune, ce que seuls les services municipaux auraient pu indiquer ; or seuls Atland et Nexity ont produit cette enquête dont tout laisse à penser qu'elle n'a pas été relue sérieusement par l'équipe municipale.

Or il y a un risque évident de **danger accidentogène concernant les accès scolaires dans un site entouré de voies classées : le dépose minute envisagé par l'aménageur et le promoteur va rapidement s'avérer insuffisant dans une rue Maurice-Berteaux avec une seule voie à sens unique...** Comment, au demeurant, l'aménageur peut-il considérer que le dépose minute sera bien placé sur la rue Maurice-Berteaux en sens unique de circulation du sud-ouest vers le nord-est, alors qu'on ne connaît pas le secteur scolaire dont seront issus les élèves attendus de ce futur groupe scolaire ? Ces informations manquent dans le dossier et dans l'étude d'impact et ils n'ont fait l'objet d'aucune information ou concertation avec les riverains ou les parents d'élèves de la part de la municipalité.

La raison du positionnement de ce dépose minute sur la rue Maurice-Berteaux ne peut s'expliquer que parce que l'on envisage en réalité une importante dégradation de la circulation sur la rue des frères-Bonneff, alors que l'étude d'impact prétend au contraire qu'elle sera limitée.

2 <https://www.ville-bezons.fr/cadre-de-vie/logement/>

Il suffit pourtant de regarder le comportement et les pratiques de circulation à Bezons auprès des groupes scolaires existants pour comprendre que cela ne pourra pas ne pas avoir d'impact : devant le groupe scolaire Louise-Michel (qui bénéficie cependant de la proximité du parking de l'Intermarché), ou bien plus loin devant les groupes scolaires Angela-Davis ou Victor-Hugo, **chaque matin nous constatons un entassement véhicules automobiles en double file, que la rue soit en double sens à deux voies ou en sens unique avec une voie unique : ces comportement accidentogènes s'expliquent par le fait qu'une part non négligeables des parents préfèrent prendre leur voiture pour déposer leurs enfants à l'école avant de reprendre le volant pour se rendre sur leur lieu de travail**, plutôt que de faire quelques centaines de mètres aller-retour à pieds pour retourner prendre leur véhicule devant leur domicile après avoir déposé leurs enfants à l'école.

**Il n'y a aucune raison objective de penser qu'à moyen terme ces comportements seront profondément différents devant le nouveau groupe scolaire** inscrit dans le « projet Albert-1<sup>er</sup> ». Au contraire, il y a de fortes raisons de penser que (selon la carte scolaire qui sera adoptée à l'avenir, mais dont la municipalité n'a absolument rien dit et pour laquelle aucune piste ne figure dans le dossier d'enquête publique) une partie des familles prendront le volant pour descendre la rue des frères-Bonneff et vers la rue Édouard-Vaillant (pour récupérer ensuite la rue de Villeneuve ou l'avenue Gabriel-Péri) et déposer en double file leur enfant devant la nouvelle école.

**Le positionnement d'un groupe scolaire sur ce site avec 254 nouveaux logements ne peut donc que déboucher sur une circulation accrue aux heures de pointes du matin tant au niveau des rues des frères-Bonneff et Maurice-Berteaux, mais également des voiries qui y mènent** (et cela en fonction de la carte scolaire qui sera adoptée et dont nous ne savons rien). Il est également évident que les situations de voitures en double file ralentiront encore la circulation aux différents endroits concernés ce qui augmentera l'émission de gaz d'échappement aux abords de l'école et de l'ensemble du quartier concerné.

Il est à ce titre assez irresponsable de la part de l'étude d'impact d'y lire que « *le projet n'aura pas d'impact notable* » sur le climat et la qualité de l'air !? À l'échelle de l'Île-de-France, de l'agglomération parisienne et de la commune, ce projet à lui seul ne pèsera pas de manière déterminante sur une qualité de l'air déjà dégradée, mais **le PCAET déposé par la Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine<sup>3</sup> démontre déjà que la ville de Bezons est particulièrement exposée dans le territoire, faut-il encore aggraver la situation en positionnant dans un quartier où le tissu urbain et la circulation sont déjà denses un groupe scolaire et 254 logements qui généreront une saturation automobile supplémentaire** (au regard des pratiques observées sur la commune) et donc l'émission de gaz nocifs pour la santé (que l'étude d'impact ne peut que sous-estimer car elle ignore – volontairement ? – la façon dont le reste de la commune fonctionne) ?

Sur les cinq carrefours examinés dans l'étude d'impact (Gabriel-Péri/Albert-1<sup>er</sup>, Albert-1<sup>er</sup>/Maurice-Berteaux, Albert-1<sup>er</sup>/frères-Bonneff, frères-Bonneff/Edouard-Vaillant, Edouard-Vaillant/Gabriel-Péri), deux sont déjà chargés ou très chargés matin et soir, un est saturé : le résultat attendu au regard de la démonstration que nous venons de faire c'est que les deux carrefours chargés seront demain saturés et que les deux carrefours non problématiques aujourd'hui deviendront chargés. Avec pour résultat complémentaire, de probablement dégrader la qualité de l'air des parties de la communes situées au sud du « projet Albert-1<sup>er</sup> » entre les rues Maurice-Berteaux, des frères-Bonneff, Édouard-Vaillant et l'avenue Gabriel-Péri...

Par ailleurs, l'étude d'impact indique que **les relevés de circulation ont été faits pour les cinq carrefours cités plus haut à 8h45**... Abstraction faite des enfants qui pourraient être déposés plus tôt le matin à l'accueil de loisirs, les entrées des écoles se font entre 8h20 et 8h45 : c'est donc sur

---

3 <https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/agglomeration/ambitions-et-grands-projets/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet/>

une plage d'une demi-heure de 8h15 à 8h45 qu'il aurait fallu anticiper les impacts du projet. **Les données apportées ici sont totalement inadaptées à la réalité de ce qui est envisagé.**

Enfin, la commune avait annoncé la réalisation d'une étude et consultation sur la circulation et les sens de circulation dans Bezons. **Soit cette étude n'a pas été réalisée et il apparaît hasardeux d'envisager un tel projet d'aménagement urbain sans des données précises en la matière ; soit cette étude a été réalisée, mais encore une fois sans consultation du public, sans avoir été communiquée aux élus municipaux et elle ne figure pas dans le dossier d'enquête publique,** alors que si elle existait elle devrait être (au moins pour la partie du territoire concerné) un élément de réflexion essentiel.

### **Un projet négatif pour l'environnement au moment où nous devons réguler la chaleur en ville**

Le plan masse paysager de l'étude d'impact démontre un abattage massif des arbres existants sur les parcelles situées sur l'emprise du projet immobilier. Comment peut-on expliquer qu'il s'agit d'un projet respectueux de l'environnement quand on constate qu'avec 254 logements (nous n'avons pas trouvé d'indication précise sur la hauteur des bâtiments), un cabinet médical et une résidence intergénérationnelle, **il s'agit bien d'une logique de surdensification au sein d'un environnement urbain déjà dense.**

En effet, outre un tissu pavillonnaire assez dense, nous nous trouvons à proximité immédiate de nouveaux immeubles de 6 étages le long de l'avenue Gabriel-Péri, à l'angle de la rue des frères-Bonneff et de la rue Albert-1<sup>er</sup> se trouve également un immeuble d'habitation de 4 étages, en face du croisement entre les rues Albert-1<sup>er</sup> et Maurice-Berteaux se trouve la résidence Joliot-Curie avec des immeubles d'habitation de 3 étages, et à proximité la cité des Pierrats (rues Altmeyer et Ambroise-Paré) compte plusieurs immeubles d'habitations de 7 étages.

Le terrain sur lequel souhaite s'implanter le projet immobilier d'Atland et Nexity avec le soutien de l'équipe municipale était **l'espace idéal pour créer un espace de respiration urbain dans une commune qui souffre particulièrement de l'artificialisation des sols et du manque d'arbres susceptibles de rafraîchir les températures locales au printemps et en été.**

Il faut tenir compte du contexte général de la commune et rappeler que l'équipe municipale a l'intention d'abattre 25 platanes sains en plein centre ville, le long de l'avenue Gabriel-Péri dans le square de la République, qu'elle vient d'abattre et de broyer 25 arbres sains à l'extrémité du parc Bettencourt entre les rues Francis-de-Pressensé et René-Rousseau (sakura, prunus, pins et un double alignement de cèdres bleus précédemment classés comme remarquables) et 27 arbres le long du chemin de halage dans le cadre de « l'aménagement » des berges de Seine. **La commune de Bezons souffre donc non seulement d'une insuffisance ancienne en la matière, mais aussi d'une action municipale récente qui va à l'encontre des objectifs affichés de projets respectueux de l'environnement à caractère « paysager ».**

**Personne ne contestera le fait que cet espace mérite une requalification** : des jardins ouvriers potagers qui manquent aujourd'hui d'une gestion dynamique, des friches naturelles, des maisons, un bâtiment d'activité (ancienne usine), ces bâtiments étant en mauvais état. L'ancienne usine a accueilli pendant de nombreuses années plusieurs activités potentiellement polluantes : menuiserie industrielle, atelier de vernis et de peinture, avec des installations de support à l'activité elle-même polluante comme une cuve enterrée de fioul d'une capacité de 5 000 litres, une chaudière alimentée au fioul, des anciennes cuves enterrées d'essence et, pour finir, une cuve aérienne de perchloroéthylène.

Sur ce dernier sujet, il est évident que les risques de pollution des sols sont particulièrement élevés. D'ailleurs, **dans ses pages 11 et 12, l'avis de Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) fait par des éléments tangibles qui permettent d'émettre des inquiétudes quant aux**

**risques pour la santé humaine.** Or s'il est bien noté, dans la réponse qu'Atland et Nexity apportent à l'avis de la MRAe, que le conseil municipal a approuvé le projet général en connaissance des risques de pollutions des sols, cela n'en écarte pas la réalité et surtout c'est faire peu de cas des débats du conseil municipal du 15 février 2023 pendant lesquels des inquiétudes fortes ont été émises par de nombreux élus les amenant à voter contre, à s'abstenir ou à refuser de prendre part au vote pour protester contre le manque d'information (p. 40 et suivantes du compte rendu du conseil municipal joint à ce dossier) ; car il faut préciser que **le conseil municipal n'a jamais été le lieu d'un débat complet sur ce projet immobilier** et n'a été saisi que par incidente en examinant l'achat de parcelles cadastrées AD 944, 945, 946 et 947 et l'acquisition de volumes et d'emprise au 29-45 rue Albert-1<sup>er</sup>, 123 rue des frères-Bonneff et 172 rue Maurice-Berteaux, ce même 15 février 2023. **En réalité, nous-mêmes en tant que conseillère et conseiller municipaux, nous découvrons le contenu du projet immobilier au travers du dossier d'enquête publique...**

Or, à l'occasion de ce seul conseil municipal où nous avons pu « débattre » de quelques éléments du projet immobilier soumis aujourd'hui à enquête publique, Madame la Maire a répondu à Mme Florelle Prio qui s'inquiétait de la charge importante que représenterait la dépollution du site : « *Sur la question de la dépollution, tout est à la charge du promoteur. [...] Les études de dépollution ont été faites, les études de cas par cas ont été faites. En fait, l'ensemble des études obligatoires ont été réalisées.* » (p. 44 du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2023) La Maire a refusé dans la foulée de redonner la parole à M. Frédéric Faravel, considérant que le groupe municipal de Mme Prio et M. Faravel s'était déjà exprimé, mais M. Faravel a pu faire remarquer lors de l'examen du dossier suivant que la Maire avait menti à l'assemblée municipale puisqu'il était écrit dans les documents remis aux conseillers municipaux sur les achats de parcelles, de volumes et d'emprise (ces documents, à savoir 3 courriers d'offre d'Atland et Nexity à l'attention de la Ville, sont en pièce jointe à cette contribution) : « *Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves et notamment absence de pollution du sol et du sous-sol, de toutes les prescriptions et diagnostics ou de fouilles archéologiques.* » M. Faravel précisait ensuite sans être contredit : « *c'était ce qu'il y avait marqué dans les documents des trois dossiers précédents. Donc Mme Prio avait raison, il y a bien une clause de dépollution obligatoire à la charge de la Ville demandée par les promoteurs.* » (p. 48 du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2023)

Au regard de la nature des débats du conseil municipal du 15 février 2023 et de l'avis de la MRAe sur les risques de dépollution, qui ne reçoivent pas de réponse sérieuse dans le mémoire d'Atland et Nexity, **il est naturel que l'on puisse douter de la sincérité des affirmations de l'étude d'impact et du « mémoire en réponse » concernant le sérieux avec lequel est envisagé la dépollution du site et l'absence à termes de risques pour la santé des personnes et de la faune. En réalité, on peut penser qu'en absence de clarté et de sincérité des débats la confiance des élus a été abusée par Atland, Nexity et l'exécutif municipal.**

**Il existe aujourd'hui sur le site 40 arbres. Le projet immobilier prévoit l'abattage de 39 d'entre eux !**

C'est à n'en pas douter une solution assez radicale. Ce qui est assez aberrant c'est que la page 97 de l'étude d'impact est intitulée « *préservation des arbres existants* », alors qu'un seul

Plan d'abattage - la strate arborée supprimée et conservée

De nombreux arbres, nous utilisons une stratégie qui vise la conservation d'un maximum d'arbres existants. Cependant, les arbres très près du bâtiment devront être abattus par mesure de sécurité. Les arbres se trouvant sur l'emplacement du projet architectural devront eux aussi inévitablement être abattus.

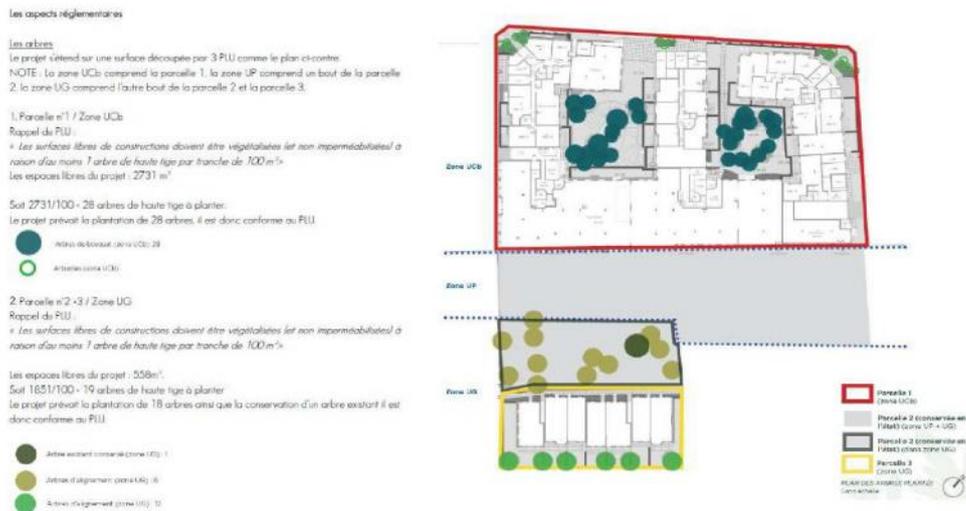
Les travaux, le passage des engins de chantier, les arbres déracinés etc. requièrent d'abattre le tronc et les branches des arbres, de tracer ou de restaurer le sol au niveau des racines, ce qui a terme pourra leur être fatal. Au bord de certaines voiries, comme par exemple près de l'écoulement, il y aurait alors un risque de chute de branches ou même de l'arbre, ce qui serait un danger à la fois pour les personnes et pour le bâtiment.

Le projet nécessite l'abattage de 39 arbres.



spécimen sera conservé et toute la page continue d'utiliser ce pluriel. Ce n'est plus une « étude d'impact » mais une adaptation de 1984 de George Orwell pour illustrer que les mots n'ont plus sens.

À titre de compensation, le projet prévoit de replanter 28 arbres – ce qui nous place à un déficit de 11 spécimen – dont une grande partie seront des « arbres en bosquets » (p. 99 de l'étude d'impact).



Or là aussi, là où on pouvait implanter un parc urbain nécessaire pour la respiration de la Ville et la régulation de sa température moyenne en période de changement climatique, **ce que proposent la Ville et les promoteurs, c'est pour moitié des arbres en bosquets de petite taille qui seront cantonnés dans des espaces privés à l'intérieur de cours d'immeubles qui ne seront pas accessibles aux Bezonnais.**

L'étude d'impact indique également que **la partie centrale du terrain accueillera un espace vert, conformément au plan local d'urbanisme (PLU) de Bezons (emplacement réservé n°15 qui impose la création d'un espace vert) (p. 7, 56 et 63). Or aucune information ne figure dans l'étude d'impact sur cet aménagement.** Le dossier de permis de construire indique quant à lui que cette partie centrale sera « *intégralement traitée en espaces verts* », mais « *laissée en l'état* » et que cet espace sera « *retrocédé à la ville* » et « *fera l'objet d'une qualification et d'un traitement ultérieur* », sans plus d'informations (qui réalisera cet aménagement, échéance de réalisation, vocation de cet espace vert...). C'est donc **la Ville de Bezons** qui est en charge de cette partie du projet d'aménagement urbain et elle **aurait dû apporter les éléments nécessaires au dossier d'enquête publique. Il est à noter que ni les élus ni le public n'ont eu connaissance d'une quelconque présentation du projet d'aménagement de cet « espace vert »**, la Maire de Bezons se contentant d'affirmer avec grandiloquence lors du conseil municipal du 25 mai 2023 qu'il s'agirait d'un « *parc paysager* » donnant directement sur la « *cour oasis* » de l'école... Au-delà de l'emphase du discours, nous ne pouvons être que dubitatifs quant aux mots choisis au regard de la relativement faible superficie concernée.

Dans tous les cas, **l'aménagement de cet espace central étant une composante essentielle du projet, il devrait donc être décrit et ses impacts sur l'environnement devraient être évalués.** Ce n'est pas le cas dans l'étude d'impact et ce n'est pas non plus le cas dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe rédigé par Atland et Nexity ; c'est en réalité logique puisque ces éléments auraient dû être fournis par l'équipe municipale et les services de la Ville, ce qu'elle s'est refusée à faire jusqu'ici.

Cela pose la question du phasage et du calendrier général de ce projet immobilier : la Ville de Bezons prétend y intégrer la réalisation d'une partie des promesses électorales de son exécutif actuel, le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe se permet même d'écrire (p. 13) « *la ville a trouvé à cet endroit de son territoire un débouché assez complet pour ses besoins* » (c'est un argument un peu court pour considérer qu'il évite de répondre aux questions posées sur les enjeux environnementaux), pourtant elle semble **incapable de préciser dans quels délais les éléments écologiques compensant les dégradations évidentes induites par ce projet pourront être réalisés**, sans même qu'il soit besoin de rappeler que les compensations ne sont pas à la hauteur des destructions. D'ailleurs quand la MRAe note que « *l'étude d'impact n'apporte pas d'informations sur la durée des travaux*, » le mémoire en réponse ne pourrait être que lacunaire et insuffisant par avance puisque la Ville n'a pas participé à sa rédaction et n'apporte pas la réponse sur les éléments du projet immobilier qui la concerne.

D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, **les jardins ouvriers potagers actuellement implantés sur la partie septentrionale du site seront « supprimés » (p. 60, 165, 175), sans que l'étude d'impact ne précise si une relocalisation est envisagée sur un autre secteur de la commune**. Or nous partageons ici aussi l'avis de l'Autorité environnementale : ces jardins contribuent à un cadre de vie agréable pour la population (espaces verts, accès à la nature), mais peuvent également avoir des effets positifs pour la biodiversité, l'effet îlot de chaleur, la gestion des eaux pluviales, etc. Là aussi, **le mémoire en réponse n'apporte pas de réponse quant à leur remplacement et leur relocalisation sur le territoire communal car Atland et Nexity ne maîtrisent pas cette information et que la Ville et son exécutif refusent ou plutôt sont incapables de dire où ils pourront relocaliser ces jardins ouvriers**.

Lors de la réunion publique du 11 mai 2023, au gymnase Gilbert-Trouvé, la Maire a été interpellée fortement par les habitants à ce sujet ; là encore, elle a été incapable d'apporter une réponse à cette question précise, préférant s'en prendre violemment à la gestion associative (certes très imparfaite) des « jardins ouvriers » dénonçant avec une grande brutalité ce qu'elle considère comme une forme de privatisation et de clientélisme. Quel que soit l'avis que l'on peut porter sur les défaillances de la gestion actuelle des jardins ouvriers, ce n'était pas le sujet : **il faut désormais dire où seront relocalisés ces jardins potagers et ce sera l'occasion si nécessaire d'en réviser la gestion**. Dans tous les cas, les compensations promises dans la présentation du projet au sein de l'étude d'impact ne peuvent pas être limitées à la plantation de quelques arbres qui ne seront pas accessibles aux Bezonnais dans les cours d'immeubles.

D'une manière générale, les recommandations de la MRAe ne reçoivent aucune réponse solide dans le mémoire transmis par Atland et Nexity, soit parce qu'ils n'en maîtrisent pas les éléments, soit parce qu'ils se contentent (recommandation n°4) de répéter la partie du dossier déjà présente dans l'étude d'impact, ce qui à nouveau interroge sur le sérieux avec lequel ce dossier est conduit.

### **Conclusion**

Le projet immobilier « Albert-1<sup>er</sup> » ne saurait recevoir un avis favorable :

- il n'a pas fait l'objet d'une concertation sérieuse avec les riverains et les habitants de la commune ;
- les besoins sociaux de la commune de Bezons sont négligés si l'on considère que le projet immobilier ne comptera que 11 % de logements sociaux ;
- il n'y a aucune étude d'impact sur les équipements publics prévus avec le projet immobilier ;
- l'insuffisante prise en considération de la croissance de la circulation et des risques en matière de sécurité routière aux abords d'un futur groupe scolaire démontre une méconnaissance totale de l'environnement urbain et social dans lequel le projet s'inscrit ;
- le projet immobilier implique une dégradation profonde des conditions écologiques du territoire, sans aucune compensation proposée, avec un silence coupable de l'équipe municipale sur des éléments essentiels du dossier.

Ce projet est nocif pour l'environnement, la santé et la sécurité des habitants ; sa présentation est insincère et loin de vouloir répondre aux besoins des habitants, il ne semble motivé que par des considérations de profit immédiat des aménageurs et promoteurs, assez malhabilement habillé par de la communication politique.

Conseil municipal du 15 février 2023

## **Conseil municipal du 15 février 2023**

### **Procès-verbal des débats**

Conseil municipal du 15 février 2023

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.**

**Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est réuni publiquement, à partir de 20h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Frédéric PEREIRA LOBO Conseiller municipal, M. Dejan KRSTIC Conseiller municipal, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Dominique LEPARRE Conseiller municipal, Mme Florelle PRIO Conseillère municipale, M. Frédéric FAREVEL Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, Mme Stéphanie CHASSANG Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Farida ZERGUI a donné pouvoir à Mme Paula FERREIRA  
M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM  
M. Pascal BEYRIA a donné pouvoir à Mme Sandès BELTAIEF (du point n°1 au point n°3)  
M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à M. Martin LOLO  
M. Christian HOERNER a donné pouvoir à Mme Nadia AOUCHICHE  
Mme Ranjita MUDHOO a donné pouvoir à Monsieur Salim EL AKOUI (à compter du point n°12)  
Mme Marjorie NOEL a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FAREVEL (à compter du point n°13)

Absents :

M. Eric DE HULSTER  
M. Marc ROULLIER (à compter du point n°13)  
Mme Stéphanie CHASSANG (à compter du point n°13)

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Conseil municipal du 15 février 2023

**Mme la Maire :** Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer ce Conseil municipal. J'espère que vous allez bien. Pour ceux que je n'ai pas vus, je vous souhaite une excellente année puisque c'est le premier Conseil municipal de l'année 2023.

Monsieur Rebagliato, vous pourriez faire l'appel s'il vous plaît ?

*L'appel est effectué.*

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Rebagliato. Avant de commencer ce Conseil municipal, j'ai un certain nombre d'informations à communiquer au Conseil municipal et aux Bezonnais et aux Bezonnaises qui nous regardent. En préambule donc de ce Conseil, je voudrais indiquer que nous voterons tout à l'heure un vœu concernant le soutien que la municipalité apportera aux peuples turc et syrien. Dans ces circonstances, il apparaît que des associations en capacité d'apporter une aide véritable souhaitent une aide financière qui permet d'affréter des convois, des avions, et de fournir du matériel. C'est pourquoi la municipalité apportera une subvention à la Fondation de France.

Au nom du Conseil municipal, je vous propose que nous observions une minute de silence en mémoire des victimes de ce drame.

*Une minute de silence est observée.*

**Mme la Maire :** Je vous remercie. Par ailleurs, comme ont pu le constater les élus, nous avons distribué l'organigramme sur les tables. Je vous signale que toutes nos directions sont maintenant pourvues, comme le montre l'organigramme. Il est la démonstration que notre collectivité aujourd'hui attire de nombreuses compétences. Je tiens...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ah, bon, vous devriez l'avoir. Merci à la direction des ressources humaines pour le travail accompli. C'est la démonstration que notre collectivité attire aujourd'hui de nombreuses compétences.

Je vais maintenant faire un retour rapide sur les quelques événements de ces dernières semaines et faire un point d'agenda pour ceux qui restent à venir, avec également une annonce importante concernant l'ensemble des Bezonnais et des Bezonnaises en fin de mon propos.

Tout d'abord, je tiens à remercier les services qui ont participé à Bezons fête l'hiver. Dans une période très contrainte d'un point de vue budgétaire, ils ont réussi à faire plaisir à des milliers de Bezonnais sur une programmation rallongée de deux jours et en organisant sept spectacles de grande qualité avec notamment la grande cheffe d'orchestre Zahia Ziouani, avec laquelle je souhaite que la Ville puisse collaborer à l'avenir et pour les prochaines années. Nous reviendrons vers cette nouvelle collaboration dans les prochaines semaines, ou prochainement.

La réouverture est également une autre bonne nouvelle pour les Bezonnais puisqu'elle a permis aux enfants des écoles de retrouver un bassin plus vaste que le bassin mobile mis gratuitement à notre disposition par la Fédération française de natation durant les études nécessaires à garantir la sécurité des nageurs. La réouverture totale interviendra au début du mois de mars pour l'ensemble des utilisateurs.

Les grands événements de janvier ont également été très attendus puisqu'ils ont été marqués par l'ouverture du gymnase Pierre-de-Coubertin. Cet équipement était très attendu depuis son ouverture, et l'ensemble des utilisateurs, tant associatifs que scolaires, semblent satisfaits de l'offre très large d'activités mises à leur disposition. Merci à la direction des sports et à son élu Danilson Lopes pour son

3/70

Conseil municipal du 15 février 2023

investissement.

J'en profite également à cette occasion pour remercier Monsieur Lopes qui a été à l'initiative d'une très belle journée de coopération internationale menée avec l'ambassade de Guinée-Bissau.

L'action menée par le service commerces à l'occasion de la Saint-Valentin a été particulièrement appréciée par des centaines de Bezonnais : je tiens à remercier les commerçants qui ont joué le jeu ainsi que la manager de commerce qui s'est fortement investie.

Concernant le sport, le 21 février prochain nous inaugurerons le city stade des Brigadières déjà en activité depuis quelques jours. Ce nouveau city stade fait partie d'un programme plus large de réhabilitation de la cité des Brigadières que j'ai particulièrement négocié avec le bailleur et qui va démarrer dans quelques semaines. Nous aurons le plaisir, durant le mois de mars, d'inaugurer le nouveau square réalisé également à l'emplacement de l'ancienne salle Weiler. Ce nouvel espace de jeu et de détente est le premier d'une série qui répond à l'attente des Bezonnais de disposer d'espaces verts et de respiration proches de leur domicile.

Le 19 mars, j'attends par ailleurs que vous soyez nombreux à être présents aux cérémonies de commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Enfin, en conclusion de ce point d'info, je souhaite vous faire une annonce importante concernant le Centre Municipal de Santé. Depuis mon arrivée en fonction, la question du CMS a été une préoccupation constante. En effet, et contrairement aux rumeurs malveillantes qui sur tous les sujets salissent l'action municipale, la question de la santé a été très sérieusement traitée par notre équipe, et particulièrement par Florence Rodde qui y consacre beaucoup d'énergie, et je tiens à saluer son travail.

L'actuel CMS souffre d'un cruel manque d'entretien depuis des années, et les conditions de travail dans lesquelles travaillent les équipes ne sont clairement pas aux normes attendues en termes d'hygiène et de sécurité. Plusieurs solutions ont été étudiées, notamment celle d'une réhabilitation totale de cet équipement, mais cette solution nécessitait des investissements considérables et entraînait la fermeture du CMS durant une longue période, ou une exploitation en mode dégradé très dure pour le personnel et inacceptable pour les Bezonnais qui sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'une offre de santé municipale. Depuis deux ans, nous avons donc travaillé à la construction d'un nouveau Centre Municipal de Santé et aujourd'hui la solution a été trouvée pour déplacer le Centre Municipal de Santé et permettre aux équipes et aux patients d'envisager un avenir positif à cet équipement.

Pour réaliser ce projet, j'ai renégocié un permis de construire qui avait été accordé par Dominique Lesparre en 2016 sur un terrain situé avenue Gabriel-Péri. Comme je le fais chaque fois sur les permis de construction accordés par mon prédécesseur, je travaille à diminuer la hauteur et j'exige systématiquement un service pour les Bezonnais en bas d'immeuble, soit une crèche ou un cabinet médical, un commerce ou tout autre besoin en fonction du quartier.

Après de longues discussions, c'est donc un Centre Municipal de Santé moderne, lumineux, équipé et aux normes sanitaires qui verra le jour d'ici deux ans. Pour piloter cette évolution, un nouveau directeur de centre de santé va prendre cette fonction d'ici un mois en plus de la coordinatrice des infirmières qui est en fonction depuis quelques semaines. Bien entendu, cette construction se fera en coordination avec les équipes soignantes, mais aussi avec les usagers puisque j'ai demandé à la directrice générale en charge de ce dossier de créer un Comité des usagers qui suivra les avancées des travaux et apportera son expertise aux architectes en charge de l'aménagement.

Chers collègues, c'est donc une excellente nouvelle pour notre Ville. C'est la démonstration que même dans une situation difficile que vivent les collectivités dans leur ensemble, Bezons aujourd'hui est une Ville qui avance sur des sujets concrets avec des réalisations utiles et toujours dans l'intérêt du service public. Je vous remercie et nous allons procéder à l'ouverture du Conseil municipal.

4/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2022

**Mme la Maire** : Premier point à l'ordre du jour, approbation du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal du 23 novembre 2022 ? Monsieur Faravel. Ah, je ne vous avais pas vue, Madame Noël. Mais on va vous donner la parole.

**M. Faravel** : Oui, merci Madame Menhaouara. Juste une remarque : en page 11, on était en train de parler de la Décision Modificative budgétaire numéro 2 et dans le deuxième paragraphe de mon intervention, il y a marqué : « c'est la certitude quant au filet de sécurité de l'État puisque les 340 000 qu'on reçoit en avance, on aura peut-être un peu plus après mais on risque comme beaucoup de communes d'avoir la mauvaise surprise au moment du compte administratif... ». Je ne termine pas la phrase mais ce n'est pas « la certitude » que j'ai dit, c'est « l'incertitude ». Voilà, je vous remercie.

**Mme la Maire** : D'accord. On corrigera. Madame Noël.

**Mme Noël** : Oui, merci. C'est un peu du même acabit. J'ai remarqué qu'il y avait énormément de fautes. Je voulais savoir s'il y avait vraiment une relecture qui était faite de ce compte rendu parce que par exemple sur les orthographes des noms cités, votre directeur de cabinet n'est plus le même, il a un autre nom, ça ne s'écrit pas pareil. Ensuite pareillement que Monsieur Faravel, il y a des problèmes d'accords et sur les mots qui sont utilisés, « Madame Gibert », c'est pareil, elle n'existe pas.

Et de plus, je profite de cette prise de parole parce que vous avez fait plein d'annonces en préambule : allons-nous vraiment avoir cet organigramme ? Parce que vous êtes passée comme si de rien n'était, donc je refais la demande – comme ça, ça va être au PV – : allons-nous disposer au cours de cette séance, comme annoncé, de l'organigramme de la mairie ? Et du coup, aussi, sur les annonces que vous faites comme ça, je ne suis pas là forcément pour tout débattre, mais vous faites des annonces comme des petites piges dans le journal et vous ne dites pas le fond des choses. Donc Madame Menhaouara, est-ce qu'on est accordés à parler sur ce que vous avez annoncé, ou pas du tout ?

**Mme la Maire** : Non puisqu'on parle de l'ordre du jour du Conseil municipal.

**Mme Noël** : D'accord, donc dans ces cas-là ce n'était pas l'ordre du jour du Conseil municipal que vous avez fait, c'était une note d'information.

**Mme la Maire** : Oui, une note d'information au Conseil municipal.

**Mme Noël** : Pourquoi encore une fois vous devriez avoir la parole seule, et nous ne pas avoir la possibilité de répondre ?

**Mme la Maire** : Je n'ai pas à me justifier auprès de vous.

**Mme Noël** : Si.

**Mme la Maire** : La maire fait des annonces et après, le Conseil municipal traite du point à l'ordre du jour.

**Mme Noël** : Donc je vais redire : est-ce que ces annonces figureront, elles, dans le procès-verbal ?

**Mme la Maire** : Oui.

**Mme Noël** : On vérifiera.

5/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**Mme la Maire :** Je ne sais pas. On peut. Comme vous voulez. On peut ne pas les mettre. Ce n'est pas une obligation. Donc voilà. Pardon, en fait, l'organigramme va être envoyé par mail pour éviter d'imprimer du papier à tout-va, et il sera sur le site Internet. Donc voilà.

Si vous n'avez pas d'autre remarque, on intégrera donc les remarques de correction, d'orthographe ou de sens de phrases. Je vous propose qu'on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2022, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Modification de la délégation de compétences accordée à Madame la Maire en matière de demande d'attribution de subventions

**Mme la Maire :** On va passer au dossier numéro 2, c'est une modification de délégation des compétences accordées à Madame la Maire en matière de demande d'attribution de subventions. Madame Beltaief.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Donc effectivement c'est une décision, c'est une modification de la délégation de compétences puisque les orientations budgétaires de la Ville, elles font face à un cadre budgétaire contraint et nous avons un objectif fort de maximisation des ressources financières de la commune, en particulier sur la section d'investissement. D'ailleurs, nous avons obtenu en 2022 des recettes sans précédent de plus de 2 400 000 euros.

Donc afin de permettre une gestion plus aisée et plus efficiente des affaires de la commune, et de pouvoir répondre à la multiplication des appels à projets portés par les cofinanceurs, notamment par l'État, et pour lesquels les délais de réponse sont parfois très courts, il paraît nécessaire de modifier la délégation de compétences qui est accordée à Madame la Maire en matière de demandes de subventions à tous les organismes financeurs, donc, pour permettre le financement d'opérations relevant de la section de fonctionnement et d'investissement.

Donc toutes ces demandes bien évidemment font l'objet d'une publication sur le site de la Ville, d'une transmission aussi au contrôle de légalité qui est exercé par la préfecture, mais également d'un prendre acte à chaque fin de Conseil municipal. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Des questions ? Madame Stenström.

**Mme Stenström :** Bonsoir à tous. Donc, ce que je comprends de cette délibération, c'est que le Conseil municipal ne sera pas mis au courant par une délibération des demandes de subventions supérieures à 50 000 euros en amont des projets. Cela signifie qu'on n'aura aucune visibilité sur les projets en amont à l'occasion de délibérations pour demander ces subventions supérieures à 50 000 euros.

Nous avons déjà assez de mal comme cela pour obtenir des informations sur les projets de la part de la majorité donc nous nous abstiendrons, juste parce que nous avons un manque de confiance dans votre volonté d'informer au mieux le Conseil municipal, et que cette délibération nous donnerait encore moins d'informations que le peu que nous n'avons déjà sur les projets futurs. Voilà. Ce n'était pas une question, c'était juste une explication de vote.

**Mme la Maire :** D'autres remarques ? Monsieur Faravel.

6/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**M. Faravel** : Pour les mêmes raisons, on votera contre.

**Mme la Maire** : Il y a d'autres remarques ? Non ? Eh ben écoutez, c'est votre choix. Je vous rappelle qu'on vit dans un État de droit et que quand il y a des engagements de la part de la municipalité, il y a des engagements notamment sur les projets. Le droit est très clair. Ils doivent passer en Conseil municipal. Là, en l'occurrence, il s'agit de demander des sous pour aider la collectivité à financer des projets, ce qui est quand même décorrélié totalement sur le fond du dossier, sur lequel le Conseil municipal continuera toujours à se prononcer sur les projets.

Je vous ai parlé tout à l'heure du Centre Municipal de Santé, eh ben le jour où on aura par exemple la délibération pour racheter les locaux du Centre Municipal de Santé, c'est le Conseil municipal qui devra délibérer. Et là, vous pourrez vous prononcer sur le fond. Par contre, si je dois demander une subvention de 800 000 euros, eh ben écoutez, pour l'équiper et à partir du moment où les budgets deviennent très difficiles et compliqués et contraints, et qu'on a besoin d'aller solliciter de nombreuses aides, eh ben je pense qu'à un moment donné il faut savoir faire la part des choses sur le fait d'aider la collectivité à aller chercher des sous, des dossiers de fond sur lesquels on peut être d'accord ou contre un projet. Donc voilà.

Donc, que vous le vouliez ou non, c'est un prétexte, et en fait, vous voulez empêcher la collectivité d'aller chercher des recettes supplémentaires, et vous faites de l'obstruction. Nous avons pris acte. Nous allons passer au vote et on va vous observer en train de voter contre, ou vous abstenir sur les demandes de subventions futures. Allez, qui s'abstient ? Allez, levez la main. Formalisez, levez la main. Super ! Qui vote contre ? Voilà. L'opposition dans son ensemble ou s'abstient ou vote contre. Qui vote pour ? Très bien. Nous, on va défendre les intérêts des Bezonnais en demandant plus d'argent à l'État, au Département, à la Région et à tout autre acteur. Merci pour ce vote.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 5**

**Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO**

**Nombre d'abstention : 4**

**M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE**

**MODIFIE** la délibération n°DEL\_2020\_018 en date du 04 juillet 2020, comme suit :

Le point 26° est abrogé et remplacé comme suit :

*« De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans le respect des conditions suivantes :*

*Tout projet communal, quel que soit la nature et le montant prévisionnel de l'opération, sous réserve de la bonne inscription des crédits au budget communal pour permettre le financement d'opérations relevant de la section de fonctionnement et/ou de la section d'investissement ».*

**DIT** que les autres compétences déléguées à Madame la Maire ne font l'objet d'aucune modification.

#### Dossier n° 3 - Décision Modificative numéro 3 au budget Ville 2022

**Mme la Maire** : Décision 3, toujours Madame Beltaief, c'est une Décision Modificative numéro 3 sur le budget de la Ville 2022. C'est une Décision Modificative purement technique. Donc je passe la parole à Madame Beltaief.

**Mme Beltaief** : Merci Madame la Maire. Donc effectivement c'est une Décision Modificative qui est technique, qui permet de réajuster les dépenses et recettes, donc avec un complément de crédit pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, par prélèvement du même

**7170**

Conseil municipal du 15 février 2023

montant sur les charges exceptionnelles. Ensuite on ajuste les crédits, enfin les recettes prévues en investissement par l'abondement donc du chapitre 24 « produits de cession » à hauteur de 368 000 euros pour atteindre les 800 000, les recettes d'investissement à l'exécution réelle du budget qui sont également ajustées, pour la subvention d'un montant de 832 500 euros prévue au titre donc du plan de relance au chapitre 13 qui a bien été perçue donc par la Ville mais titrée en fonctionnement sur le conseil de la DGFIP. Nous avons ajusté également les dépenses d'investissement, en fonction de la réalité des exécutions budgétaires et du besoin d'équilibrer la section d'investissement en dépenses et en recettes. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci. Des questions ? Madame Prio.

**Mme Prio** : Merci Madame la Maire. Je voulais simplement demander à Madame Beltaief si vous pouvez nous expliquer pourquoi cette DM arrive si tardivement. Merci.

**Mme Beltaief** : En fait elle arrive tardivement, non, puisque c'est toujours pour l'exercice 2022. Il s'agit d'une DM qui intervient, en plus, avant le vote du budget, donc elle arrive dans les temps.

**Mme la Maire** : Ce qu'il faut savoir : c'était une question d'écriture comptable donc la trésorerie nous a demandé d'écrire comptablement une petite somme sur une autre ligne. C'est tout. C'est purement une DM technique. Monsieur Faravel.

**M. Faravel** : Oui, alors moi je suis quand même très étonné par ce que vous nous racontez. Je vous renverrai à la fiche du site gouvernemental collectivites-locales.gouv.fr, sur le cycle budgétaire annuel. Et comme je me disais qu'ils n'ont peut-être pas mis à jour leur site, je suis allé consulter ailleurs parce que cette Décision Modificative aussi tardive est quand même tout à fait étonnante.

On a un délai pour les opérations comptables, c'est ce qu'on appelle la « journée complémentaire », jusqu'au 21 janvier pour ce faire. Après, normalement, c'est bouclé. Ça doit même arriver au contrôle de légalité avant le 26 janvier, sinon ce n'est pas exécutable par le trésorier. Donc ce que vous avez donné comme informations me paraît totalement étonnant. Je ne vois pas légalement comment cette Décision Modificative est possible, sauf contorsions qui m'échappent et qui échappent à plusieurs Directeurs Généraux des Services et directeurs financiers de plusieurs grosses communes et d'étiquettes politiques différentes que j'ai consultés. J'ai même demandé : « Et si ce sont essentiellement des jeux d'écriture ? » car j'essayais de comprendre, de trouver une explication rationnelle à un tel écart, même si je suis un opposant municipal. Et la réponse a été : « Oui, la journée complémentaire sert à régulariser les écritures, justement. »

Donc je vous appelle à retirer cette délibération. Si vous la maintenez, nous refuserons de prendre part au vote et nous saisirons d'un recours auprès du préfet et de la justice administrative. Ce n'est pas notre faute si vous faites des erreurs d'écriture sans les régulariser à temps.

**Mme la Maire** : Merci. On a l'accord de la DGFIP, juste pour que vous le sachiez.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Oui, très bien. C'est même une demande de la DGFIP, donc voilà. Donc faites les recours que vous avez envie de faire. Vous faites de l'obstruction et on le sait depuis très longtemps.

Madame Stenström, vous avez demandé la parole.

**Mme Stenström** : Donc, en cohérence bien entendu avec notre vote sur le budget Ville 2022, nous voterons contre cette Décision Modificative du budget Ville 2022.

8/70

Conseil municipal du 15 février 2023

J'ai cependant quelques questions, en deux temps. Tout d'abord, on peut voir dans le dossier qui nous est donné qu'on a une subvention au titre du plan de relance qui a été reçue à hauteur de 832 500 euros. Je n'ai plus la date, le 15/12/2022. Alors, juste une question Madame Beltaief : quand on retire, on a du -832 500 : pour garder un équilibre comptable, on doit retrouver un plus quelque part, un plus équivalent, +832 500. Donc je me pose cette question puisqu'on est obligés de garder l'équilibre.

Ensuite, de là découle une autre question : est-ce que cela signifie qu'en fait nous ne la toucherons pas et qu'elle aurait été indûment perçue en date du 15/12/2022 ? Ça, c'est pour le premier temps de ma question. Et... excusez-moi, ça vous intéresse ce que je dis ?

**Mme la Maire** : Oui, mais vous avez remarqué que vous ne compreniez rien au dossier – mais ce n'est pas grave.

**Mme Stenström** : Oui, mais je vais aller en formation, c'est ça.

**Mme la Maire** : Oui, c'est écrit dans le dossier, mais moi je ne sais pas lire à votre place.

**Mme Stenström** : Effectivement, je vois qu'on a un -832 500 qui est dans les dossiers annexes, qui nous amène en investissement forcément à -464 500, d'accord ? Et il se passe au niveau du fonctionnement par rapport à cette subvention-là : rien.

Donc deuxième temps sur ma question, pour avoir une remise en perspective – vous me direz si je me trompe (c'est ce que j'ai pensé en tout cas) – : cette subvention dont je viens de vous parler, est-ce qu'elle fait écho à une délibération qu'on avait déjà eue en Conseil municipal lors du 15 mars 2022, dossier numéro 3 ? Si tel est le cas, j'aurais aimé comprendre et savoir où elle était passée. Est-ce que nous avons dû la rembourser ? Et ce serait la raison pour laquelle on aurait ça qui est inscrit en descriptif ? Elle était, cette subvention, sur la base de combien de logements au final ? Et combien de permis de construire du coup auraient été construits depuis janvier 2021 ? Ça, c'est si ce montant... ça vous intéresse, Madame Beltaief ?

**Mme la Maire** : Non, mais continuez Madame Stenström, on sait faire les deux choses.

**Mme Stenström** : Ça, c'est si ce montant, correspond effectivement à la délib dont je viens de vous parler, mais ce n'est peut-être pas ça du tout. Et si ce n'est pas ça du tout, à quoi elle correspond exactement ? Voilà, merci de vos réponses.

**Mme Beltaief** : Madame Stenström, je vais vous répondre. Je vais juste vous relire le passage sur effectivement... sur la subvention. Donc : « ajuster les recettes d'investissement à l'exécution réelle du budget ». La subvention d'un montant de 832 500 prévue au titre du plan de relance, au chapitre 13, a bien été perçue par la Ville en date du 15 décembre 2022 mais titrée en fonctionnement et sur le conseil de la DGFIP, elle doit être attitrée au chapitre 74, dotations et participations.

Juste, je voudrais rajouter : on a organisé des Commissions. Personne ne s'est présenté. Donc effectivement on étudie justement toutes les questions techniques avec les services, mais c'est dommage, personne ne s'est présenté. Donc excusez-moi, mais enfin, voilà. Donc là, on est là pour parler du dossier. C'est une DM technique. Tous les éléments de réponse ont été apportés. Donc voilà. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : D'autres questions ? Non. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel. Non, vous ne prenez pas part au vote ? Dites-moi ce que vous voulez faire. Je recommence. Qui ne prend pas part au vote ? Madame Prio et Monsieur Faravel. Qui vote contre ? Madame Stenström, Monsieur Lesparre, Madame Noël, Monsieur Krstic et Monsieur Lolo. Qui vote pour ? Merci.

9/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 7**

**M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE, M. GIBERT, Mme NOEL, M. LOLO**

**Nombre d'abstention : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Ne participent pas au vote : 2**

**Mme PRIO, M. FARAVEL**

**ADOpte** la décision modificative n°3 du budget de la Ville pour l'exercice 2022, dont les crédits sont établis par chapitre, tels qu'annexés, et qui s'équilibre comme suit :

**- Fonctionnement : 0€**

**- Investissement : - 464 500€**

**Soit toutes les sections confondues - 464 500€**

Dossier n° 4 - Débat d'orientations budgétaires 2023

**Mme la Maire** : Dossier 4, débat d'orientations budgétaires 2023, Madame Beltaief.

**Mme Beltaief** : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, chères Bezonnaises, chers Bezonnais, alors, le rapport que je vais vous développer présente les grandes orientations budgétaires de la municipalité pour 2023.

Avant toute chose, donc, je tiens à remercier l'ensemble des services qui, avec les élus, ont réalisé un véritable travail de coconstruction dans un environnement macroéconomique complexe, marqué par l'inflation et les incertitudes sur les fournitures énergétiques. Merci à la direction des finances qui est le service le plus sollicité sur ce ROB et qui a énormément travaillé pour rendre ce rapport technique accessible à tous.

Le processus de préparation budgétaire peut apparaître complexe et fastidieux, mais c'est un outil indispensable dans la vie d'une collectivité. Il permet de développer une vision prospective et il est le garant du respect et du suivi du programme municipal choisi par les Bezonnais. Ce ROB met une fois de plus en lumière l'absence de plan prévisionnel du précédent mandat, ce qui nous oblige à de nombreux investissements de rattrapage. Le Rapport d'Orientations Budgétaires ouvre les échanges au sein du Conseil municipal et à ce stade, il est un document de travail qui recense nos objectifs en matière d'évaluation des dépenses et du besoin de financement.

Le vote du budget, donc, viendra dans quelques semaines valider ces orientations. Ce ROB confirme aussi notre volonté que chaque euro dépensé soit un euro utile aux Bezonnais. Ces propositions poursuivent nos trois grandes priorités pour les années à venir qui sont l'éducation avec un investissement massif renouvelé pour la rentrée scolaire ; la sécurité au travers de la poursuite du recrutement d'une police municipale formée, efficace et à l'écoute des Bezonnais ; l'environnement avec la poursuite des investissements en faveur des mobilités douces, du fleurissement raisonné de la ville et de la création de squares et d'espaces de respiration.

Pour toutes les réalisations en cours et à venir, je tiens à remercier au nom de la majorité l'ensemble des agents pour leur contribution et leur engagement pour faire de Bezons une ville d'avenir. Voici donc cette présentation que j'espère simple, claire et synthétique.

Donc ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte de différentes crises : après deux

**10/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 commence avec le conflit ukrainien et un contexte inflationniste – contexte qui est incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités locales. Cette instabilité est illustrée par l'évolution du coût de l'énergie dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. Cette augmentation des coûts touche également l'alimentaire, mais aussi les prix des matières premières. 2022, c'est aussi l'augmentation du point d'indice pour les salariés du secteur public de 3,5 % au mois de juillet. Cette augmentation, certes nécessaire au pouvoir d'achat, est venue également impacter les budgets locaux qui sont déjà fragilisés.

Ce débat d'orientations, réglementé par le CGCT, permet donc d'instaurer une discussion au sein de ce Conseil municipal sur les priorités du budget, les évolutions de la situation financière de la commune, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avant le vote du budget.

Alors, je vais vous donner quelques éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit notre budget. Avec donc le conflit ukrainien qui a entraîné une inflation durable depuis le début de l'année 2022, et qui devrait perturber fortement les investissements et le commerce mondial en 2023 et en 2024, en plus du drame humain qui n'est pas sans conséquences, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance à 3,2 %. Selon l'OCDE et la Commission européenne, la croissance en 2022 a été de 2,6 %. Ces deux organismes prévoient une croissance de 1,6 % pour 2023 dans la zone euro, alors que la Banque centrale européenne prévoit une croissance à hauteur de 0,9 %.

Donc, malgré le contexte fragile et incertain, la France résiste avec une croissance du PIB de 2,6 % en 2022, puis un ralentissement qui est marqué en 2023 entre -0,5 % et +0,8 %. Donc la croissance pour 2024 s'établirait, d'après les prévisions de la Banque de France, à 1,8 %. Nonobstant, le chômage – après une légère hausse – resterait inférieur à son niveau d'avant-crise en 2019 à moins de 8 %. Le Gouvernement a quant à lui choisi de baser son projet de loi de finances pour 2023 sur des hypothèses plus optimistes. Il prévoit une stabilité du déficit public et, comme toutes choses égales par ailleurs, ces recommandations qui s'appliquent au budget de l'État doivent également s'appliquer au niveau local.

Donc la loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel le 31 décembre 2022. Les mesures de la loi de finances qui impactent le budget de la Ville portent sur la DGF, la révision des valeurs locatives cadastrales, le dispositif anti-inflation. C'est aussi la première fois depuis 13 ans que l'on constate une augmentation de la DGF, mais celle-ci reste malheureusement insuffisante.

Oui, elle reste insuffisante car malgré les différents mouvements contestataires des maires de France, la DGF ne sera pas indexée à l'inflation, ce qui se traduit par une baisse des ressources, ce qui est un vrai challenge dans un contexte de forte inflation des frais fixes. Et ce sont surtout les communes rurales qui bénéficieront de cette augmentation de la DGF, via une enveloppe de 200 millions d'euros qui sera dédiée à l'enveloppe de la DSR, de la Dotation de Solidarité Rurale, qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants.

90 millions d'euros d'augmentation pour la dotation de solidarité urbaine. Les dotations de soutien à l'investissement local, elles sont maintenues au niveau actuel pour un montant de 350 millions d'euros, et la dotation d'équipement des territoires ruraux sera abondée d'1 464 000 euros. Nous avons également un fonds vert de 2 milliards d'euros qui vient s'ajouter à ces dispositifs. Ce fonds a pour vocation de soutenir le financement des rénovations des bâtiments publics et de renaturation des villes.

Comme vu précédemment, la loi de finances de 2023 prévoit une augmentation des valeurs locatives cadastrales. Il est aussi à noter que la révision de la valeur locative pour les locaux professionnels a été repoussée de deux ans. Et force est de constater que nous sommes toutes et tous confrontés à la hausse des prix de l'énergie. Les collectivités territoriales bien sûr n'y échappent pas. Un filet de sécurité a été mis en place mais malheureusement, ce dispositif est extrêmement complexe et nécessite un investissement très lourd de la part des services.

Malgré les différentes contraintes que nous venons de voir ensemble, notre équipe continue son

**11/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

engagement au service des Bezonnaises et des Bezonnais avec trois priorités : l'éducation, le sport, la culture, la jeunesse, la vie associative et la vie sociale ; la sécurité et la tranquillité publique ; l'environnement, le cadre de vie et le développement durable.

Concernant l'éducation, cette année encore l'ouverture de 10 nouvelles classes. Notre équipe prouve encore une fois de plus sa volonté de pallier l'augmentation démographique non anticipée par la précédente mandature. Le lancement des travaux de la nouvelle école, la continuité du plan pluriannuel de réhabilitation des locaux scolaires et périscolaires, les équipements des nouvelles classes, l'école de musique avec le paiement de la deuxième tranche d'investissement, le gymnase Pierre-de-Coubertin avec le paiement de la première tranche d'investissement, le terrain multisport à Bettencourt, REV'Arts avec l'édition 2023, le renforcement des équipes du service jeunesse, le renforcement des moyens dédiés au monde associatif, caritatif et aux besoins des services sociaux.

Concernant la sécurité et la tranquillité publique, nous avons pour objectif principal de continuer le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection, l'augmentation des effectifs des agents dédiés à la tranquillité publique ainsi que la modernisation de leur équipement. Et, toujours dans le cadre de notre volonté d'offrir une police municipale de qualité et efficace, nous allons lancer des études pour évaluer les besoins d'infrastructure de notre police municipale. Et enfin, nous réactiverons le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

La Ville poursuivra sa stratégie en termes d'environnement, de cadre de vie et de développement durable autour de la renaturation de la ville, notamment avec une végétalisation des espaces publics, des cours d'école, de plantation d'arbres et de fleurissement. 2023 sera également l'année du lancement de l'étude du square du quartier des Chênes, avec aussi la transformation des squares Langlois et Weiler. La Ville accélérera sa transition énergétique avec le raccordement des bâtiments publics au chauffage urbain, l'application d'un plan de sobriété énergétique et le lancement du marché de performance énergétique. Les mobilités au sens large se poursuivront autour du plan vélo, du plan de stationnement et de circulation en ville. Nous continuerons la rénovation et l'aménagement des voiries.

Alors, comme chaque année au moment de la rédaction du débat d'orientations budgétaires, les données 2022 sont encore provisoires dans l'attente de la clôture budgétaire. Après une période de baisse et de stagnation des recettes de fonctionnement, du fait notamment de la crise sanitaire qui a impacté directement les produits des services sans augmentation de la fiscalité locale ni des tarifs des prestations municipales, on constate une nouvelle dynamique des recettes avec une augmentation en 2022 à hauteur de 7,94 % par rapport à l'exercice 2021.

Sur cette slide, on peut constater la répartition des recettes de fonctionnement et on peut voir que notre premier poste de recettes concerne l'impôt et les taxes à hauteur de 73,41 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on peut constater qu'elles restent stables. C'est le fruit d'un travail de rigueur et de maîtrise des dépenses qui se fait constater, avec une progression limitée des dépenses de fonctionnement à 3,28 %, ce qui nous permet quand même de dégager des marges de manœuvre pour la section d'investissement.

On peut également constater les impacts de l'inflation avec une augmentation des dépenses de charges à caractère général à hauteur de plus d'1 400 000 euros de dépenses supplémentaires entre 2021 et 2022.

Alors, plusieurs mesures ont été prises pour limiter les dépenses énergétiques, avec notamment l'arrêt ou la réduction du chauffage pendant les périodes de vacances et la nuit dans les locaux municipaux. On a également effectué la limitation des températures dans les équipements en fonction des préconisations, et la sensibilisation aussi des agents et des usagers sur ce sujet.

Si on fait un focus sur les dépenses supplémentaires de l'énergie entre 2021 et 2022, elle représente

12/70

Conseil municipal du 15 février 2023

une augmentation de pratiquement 700 000 euros, soit 33 % d'impact sur les dépenses en énergie.

La municipalité s'est engagée à une maîtrise de la masse salariale tout en maintenant un service public en constante évolution soutenu par une modernisation des équipements mais aussi par la formation des agents, tout en préservant l'emploi public, avec l'augmentation des charges de personnel. Cette augmentation est seulement de 0,71 % en 2022 par rapport à 2021. Ce tableau fait bien apparaître cette maîtrise puisqu'on passe de 6,91 % d'évolution en 2019, à 0,71 %. Donc c'est vraiment ces efforts qui nous ont permis d'absorber aussi l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, mais aussi de préserver l'équilibre budgétaire de la Ville au vu de l'augmentation des dépenses.

Alors, cette slide, elle présente l'ensemble des éléments relatifs aux obligations et avantages liés au temps de travail des agents de la Ville au profit des Bezonnais concernant la restauration, les animateurs et les ATSEM, les logements par nécessité de service ainsi que les éléments qui sont financés, qui s'ajoutent aux traitements de base et primes obligatoires.

Sur l'évolution des dépenses RH, il faut bien comprendre cette slide qui montre que nous maintenons un haut niveau de service public tout en maintenant le volume de la masse salariale, dans une obligation de ne pas dépasser les plafonds de dépenses de fonctionnement qui mettraient la collectivité en danger. Je rappelle que notre autofinancement en dépend, et donc notre capacité aussi à investir.

Nos recettes d'investissement, quant à elles, elles évoluent de pratiquement 33 %. Alors, depuis notre arrivée, tous les projets sont soumis automatiquement – n'en déplaise – à une recherche de subventions avant validation. C'est vraiment le choix qu'on a fait, et on en est fiers, puisque cette démarche nous a permis d'obtenir un niveau sans précédent de 2 409 871 euros, soit une évolution positive de plus de 2 631 % – c'est aussi la bonne nouvelle –, grâce à la recherche de ces subventions.

Alors, sur les dépenses d'investissement, il est bien de rappeler que notre ville est équipée quand même pour 25 000 habitants. C'est pourquoi avec Madame la Maire ainsi que l'ensemble de notre équipe municipale, nous avons fait le choix de répondre aussi aux besoins des habitants de rattraper le retard en matière de déploiement des équipements publics. En 2022, nos dépenses d'investissement ont plus que doublé pour atteindre 22 537 465 euros.

Dans un contexte de multiplication des crises, comme nous avons pu le voir et l'évoquer en introduction, la municipalité poursuit son engagement de solidarité et de maîtrise rigoureuse des dépenses : pas d'augmentation des taux d'imposition ; le maintien des tarifs des activités, des services et des prestations aux habitants pour préserver le pouvoir d'achat des Bezonnais ; poursuivre aussi le programme d'investissement en équipements et aménagements des espaces publics ; poursuivre le développement des activités et des événements festifs proposés aux Bezonnais et aux Bezonnais ; mais aussi continuer le suivi de qualité des services rendus et maintenir tous les efforts de soutien aux associations locales.

Nous prévoyons une augmentation des produits des services en raison de l'ouverture de la piscine mais aussi de l'augmentation de la population de la ville, avec une hausse de la fréquentation des activités municipales. C'est pourquoi on peut constater le chapitre 73 qui est augmenté également, en tenant compte de l'augmentation des bases fiscales qui était décidée par le Gouvernement avec la loi de finances 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, compte tenu des incertitudes du contexte budgétaire, il est demandé aux services de poursuivre les efforts de gestion. Nous anticipons une augmentation prévisionnelle des dépenses en énergie et fluides qui est estimée de l'ordre de 15 %, une augmentation aussi sur les charges financières en raison de l'augmentation des taux de crédit. L'enveloppe des dépenses de fonctionnement est estimée à 50 419 148,25 euros.

En dehors des charges à caractère général et des charges financières, il est également demandé aux services d'établir leur budget de fonctionnement dans le respect du budget primitif 2022. Concernant

13/70

Conseil municipal du 15 février 2023

les charges de personnel, avec une poursuite de la maîtrise raisonnée et rigoureuse des dépenses de personnel qui doit être poursuivie, l'enveloppe prévue est de 34 240 750 euros. Elle constitue une augmentation de 2,11 % par rapport au réalisé 2022 afin de tenir compte de l'augmentation incompressible liée au GVT, et au vu de l'inflation, si une nouvelle augmentation du point d'indice est décidée par le Gouvernement, la Ville bien évidemment ajustera son budget en DM.

Toutes les actions portant sur la mutualisation interne et la mutualisation des services devront être poursuivies et devront se concrétiser par une optimisation des ressources humaines et une évolution efficiente de l'organisation des services.

Sur les recettes d'investissement, on prévoit sur le fonds de compensation de la TVA un montant qui est attendu de l'ordre d'1 500 000. 2 090 000 euros est attendu concernant la taxe d'aménagement. Nous allons, en tout cas je l'espère, percevoir comme 2022 des subventions d'investissement, et les dépenses seront fléchées sur la remise aux normes et l'entretien des équipements : sur les groupes scolaires, comme j'ai pu le présenter sur les slides précédentes, les gymnases, les équipements culturels, travaux de raccordement et équipements de réseaux de chaleur, travaux de rénovation et des espaces publics, le gymnase Coubertin, le plan vélo, la continuité du déploiement de la vidéoprotection.

Alors, pour terminer, sur cette slide, on voit l'évolution de la dette qui est assez maîtrisée. Donc en 2022, nous avons un encours de 45 843 177,47 euros. Voilà. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame Beltaief. Je vais vous donner la parole. Il faudra vous manifester, ceux qui voudront la parole : je vous la donne une fois et après on passe au vote. Monsieur Faravel, je vais démarrer de la droite jusqu'à ma gauche après.

**M. Faravel** : Oui, merci Madame Menhaouara, merci Madame Beltaief. Je crois que le public qui est dans la salle a dû très bien lire les pattes de mouche à cette distance, affichées sur l'écran.

Je reviendrai assez peu cette année sur le contexte international et national, sauf pour évoquer les points que vous soulevez et qui ont une incidence directe sur les affaires communales. Juste une incise au passage : l'inflation très forte avait commencé bien avant le conflit en Ukraine. Fermons cette parenthèse.

Évidemment, nous le disons depuis le début du mandat et cela fait écho aux débats qui existaient déjà lors du mandat précédent : l'action de l'État en direction des collectivités locales est insuffisante voire inquiétante, alors que la situation économique est incertaine, quelles que soit les prévisions de croissance affichées, car la situation des PME est en réalité fragile et qu'elles n'ont pas retrouvé un équilibre suffisant après la crise sanitaire et que les incertitudes nées des prêts garantis par l'État pendant la crise sanitaire ne sont pas levées.

La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine est notoirement insuffisante. Cette hausse ne permettra pas aux communes dont la population est socialement la moins favorisée de faire face à la période.

La stagnation des dotations de soutien à l'investissement local est dramatique. Quant au fonds vert, nouvellement créé et limité à 2 milliards d'euros pour toute la France, on se demande si c'est une mauvaise blague.

Les dispositifs de soutien aux collectivités face à la hausse des prix, non seulement de l'énergie mais tout le reste, sont particulièrement préoccupants. Je redis aujourd'hui ce que j'avais exprimé lors du précédent Conseil municipal en novembre dernier : nous faisons face, comme toutes les autres communes, à une grave incertitude quant au filet de sécurité de l'État puisque si les crédits que la Ville a perçus en avance en 2022 seront peut-être complétés cette année, on risque comme beaucoup d'autres communes d'avoir une mauvaise surprise au moment du compte administratif parce que le Gouvernement a fait adopter une loi de finances qui a renforcé des conditions restrictives. Il va falloir,

**14/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

pour pouvoir en bénéficier, en réalité une baisse d'épargne brute d'au moins 25 %, avoir subi une augmentation des dépenses d'énergie de 60 % par rapport à 2022.

Il y a énormément de communes qui vont donc se retrouver l'année prochaine, à l'automne, enfin cette année à l'automne en réalité, à devoir rembourser de l'argent à l'État alors qu'elles seront déjà en difficulté à cause de la situation, mais aussi à cause de l'incertitude dans laquelle l'État les aura plongées, ce qui risque d'ailleurs de ralentir les investissements des collectivités locales – et de créer des ennuis économiques au pays, au passage.

Or, ce qui m'étonne vu ce que je viens de raconter, dans votre Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est qu'on y trouve en réalité dans ce que vous nous avez transmis par écrit, rien, pas plus que dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année dernière, pas plus que dans tous les débats que nous avons eus l'année dernière, rien qui fasse référence à un véritable plan d'économie d'énergie, plan que vous n'avez jamais présenté malgré nos demandes répétées – et j'espère qu'un jour vous penserez aussi à éteindre la lumière au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Les estimations pour les collectivités, pour la hausse des coûts de l'énergie, sont évaluées dans le pays entre 30 et 300 % selon une étude de l'AMF, l'Association des Maires de France. C'est peu précis mais c'est la seule estimation qui existe. En augmentation mécanique, la Ville a presque la chance de se trouver dans la fourchette basse de plus de 33 % entre 2021 et 2022, sans doute parce que la piscine a été fermée. Cela ne devrait pas nous exonérer d'agir par un plan d'économie parce que ce n'est pourtant pas une paille, cette hausse qu'on a subie. Et autant dire tout de suite que projeter une nouvelle augmentation de seulement 15 % en 2023, alors que la piscine est de nouveau ouverte et qu'on sait qu'une piscine consomme énormément d'énergie, j'ai quelques doutes.

Je passe désormais en revue vos priorités. Alors il y a le volet éducation, culture, vie sociale, etc., en fait il y a tellement de priorités dans cette priorité que ce n'est plus une priorité.

Donc vous parlez de 10 nouvelles classes. Où ? Sur quelles écoles ? Dans quelles conditions ? Car au regard du tableau issu du CSTD – pour qui ne connaîtrait pas, c'est l'instance qui débat des ouvertures et des fermetures des classes au niveau départemental entre l'Inspection d'académie et les syndicats d'enseignants –, CSTD qui s'est tenu le 9 février dernier, on a cinq ouvertures de classes sur Prévert, sur Paul-Vaillant-Couturier, sur Cachin et sur Victor-Hugo-1, une fermeture de classe (pas le même niveau) sur Cachin aussi prévue sur Bezons, avec une possibilité peut-être d'ouverture supplémentaire sur Karl-Marx. Or, ça fait plusieurs années que vous nous annoncez chaque année 10 classes, ça commence à faire beaucoup.

Plan de réhabilitation, qu'est-ce qui a été fait jusque-là et combien cela a-t-il réellement coûté ? Coubertin, comment est-ce possible de payer seulement maintenant la première tranche ? Je ne l'ai pas vu lors du dernier mandat, c'est vraiment une question de béotien.

Terrain multisport, qu'en est-il des discussions avec les riverains sur ce site du terrain de sport ? Allons-nous enfin avoir le coût estimé ? Équipe du service jeunesse, combien d'effectifs aujourd'hui, combien d'agents budgétés, quel type d'emploi et pour quelles missions, puisque nous n'avons jamais eu de présentation précise là non plus de la politique jeunesse de la Ville ?

Je note, mais cela ne m'étonne pas, que le théâtre Paul-Éluard et la médiathèque ne sont pas des priorités de votre politique culturelle, en tout cas ils ne sont pas cités dans le document qu'on nous a remis – et pour cause, nous y reviendrons tout à l'heure. De la même manière, nous n'avons d'ailleurs jamais eu le début d'une idée de présentation d'une politique culturelle de la commune. Je note également que le CCAS ne fait pas partie des priorités de cette grande priorité effectivement : la solidarité sociale, ça ne mérite sans doute pas d'en faire partie.

Volet sécurité tranquillité publique : caméras, combien installées jusque-là ? Combien budgétées en 2023 ? Quel subventionnement du FIPD ? Les recrutements : combien d'agents aujourd'hui ? Combien

15/70

Conseil municipal du 15 février 2023

budgetés ? Quels types de postes ? Chaque année on est dans le flou, et ça continue.

Le CLSPDR, depuis combien de temps ne s'est-il pas réuni ? Pourquoi ne s'est-il pas réuni ? C'est la préfecture qui aurait dû vous mettre la pression. C'est une obligation pour les Villes. On ne peut pas prétendre aujourd'hui vouloir régler les problèmes de sécurité si on ne réunit pas le CLSPDR, qui est l'instance où l'ensemble des partenaires peuvent se mettre autour de la table pour trouver des solutions conjointes. Il est étonnant que la majorité municipale, qui a fait de la sécurité sa priorité affichée, ait laissé si longtemps en jachère cette instance. Si je dis « si longtemps », c'est qu'elle n'a jamais été réunie depuis le début du mandat.

Je m'étonne cependant, au-delà de votre conception de la politique de la sécurité que vous avez affichée sur les murs de la ville (au point qu'on se demande si on était à Béziers ou à Bezons), que je ne partage pas, que vous ne voyiez la mise en œuvre de cette priorité que comme dans une fuite en avant, dans toujours plus de caméras. Je ne vois pas trop, à ce rythme, quelle salle pourra être assez grande pour accueillir tous les écrans liés à ces caméras, alors que ces caméras n'auraient eu aucun effet sur les drames récents – et exceptionnels, disons-le, parce que la ville de Bezons, ce n'est pas le Bronx –, que la commune a connus ces derniers mois.

Fuite en avant aussi sur le nombre de policiers municipaux – ce n'est pas du tout le fait de mettre en cause leur travail, ils font ce qu'ils peuvent et ils le font bien – dont nous n'avons jamais eu les chiffres exacts, je le redis pour tout à l'heure, au regard de leurs compétences légales. Et quelle que soit la qualité de leur travail ou la pression d'ailleurs assez insupportable que vous exercez sur eux au regard de ce qu'ils nous remontent, ils ne pourront jamais remplacer ce dont nous avons absolument besoin : des policiers nationaux, un véritable commissariat. On nous a dit qu'on avait trois ou quatre membres de la police de sécurité du quotidien sur Bezons. Franchement, ce n'est pas sérieux. Trois ou quatre membres de la police de sécurité du quotidien sur Bezons ! Personnellement, je ne les ai jamais vus. Il est urgent de réclamer à nouveau et avec force et mobilisation civique la réinstallation d'un véritable commissariat sur la commune.

Volet environnement, végétalisation des espaces publics. Il serait nécessaire que vous nous présentiez enfin un plan parce qu'aujourd'hui c'est le contraire qui se passe. D'une manière générale, comme pour d'autres politiques municipales, vous n'avez d'ailleurs jamais présenté de plan stratégique précis sur ce sujet.

Cours végétalisées dans les écoles : en avez-vous parlé aux équipes pédagogiques ? Cela nécessite un véritable travail de concertation avec les enseignants, mais aussi les parents d'élèves et les enfants. L'ambition paraît légère. Quid des cours non genrées par exemple ? Ça peut être très bien, moi je suis plutôt pour les cours végétalisées, mais de ce que j'ai entendu et comme parent d'élève, en l'occurrence, je n'en ai jamais entendu parler.

Le square Langlois, c'est de l'entretien puisqu'il existe déjà, ce n'est pas de la transformation, de même que le square Weiler, il est en cours de réalisation. Donc je ne vois pas pourquoi on le met dans « transformations » – mais c'est un projet ANRU initié dans le mandat précédent. Que devient le square annoncé entre la rue Maurice-Berteaux et la rue de Villeneuve ? Où sont passés, dans ces priorités, le square de la République et le parc Bettencourt ?

Sur la question des ressources humaines du personnel municipal, il devient vraiment urgent que vous nous présentiez un bilan du recrutement et des postes vacants. Il est effectivement assez facile d'afficher une maîtrise relative des dépenses de personnel quand beaucoup de postes ne sont en réalité pas pourvus. Il ne faudrait pas que la politique de la chaise vide soit en fait une manière de gérer la masse salariale en faisant peser le poids de ces vacances de postes sur les agents présents et pour financer par ailleurs des choix contestables.

Nous sommes inquiets par ailleurs d'attaques possibles sur le restaurant du personnel municipal. On a déjà vu comment était instrumentalisée à plusieurs reprises l'expression du syndicat CFDT communal qui a publié récemment un tract pour proposer le remplacement du restaurant municipal des agents par

16/70

Conseil municipal du 15 février 2023

des tickets restaurant. Ça sent à plein nez la commande politique, et si on s'attaque au restaurant du personnel municipal, on voit bien derrière que c'est la cuisine centrale qui risque de faire l'objet de l'attaque suivante, alors qu'au contraire il conviendrait d'investir pour résoudre les difficultés qu'elle connaît, et dans un second temps pour améliorer le service qu'elle rend. Une cuisine centrale sera toujours préférable à une délégation de service public, à tous points de vue.

Sur le suivi de la qualité des services rendus, y a-t-il des audits en cours ? Un service d'évaluation ? Quels services sont évalués ? Je trouve au demeurant que la formulation est quelque peu trompeuse. « Suivi de la qualité des services rendus » : moi, j'aurais aimé lire une véritable ambition : « améliorer la qualité des services publics rendus aux habitants ».

Lors du prochain Conseil municipal, nous serons particulièrement vigilants sur les dépenses d'investissement, bien regarder le réalisé sur ce qui a été prévu l'année dernière pour éviter des opérations de cavalerie financière, inscrire une année, ne pas faire, puis reporter indéfiniment pour afficher des dépenses d'investissement jamais réalisées et faire de la communication politique chaque année en disant : « on va faire, on va faire, on va faire ».

Je terminerai sur des éléments d'endettement de la Ville. Sur l'évolution de la dette tout d'abord, je suis surpris de ne trouver aucune réponse à une question simple : des emprunts sont-ils prévus en 2023 ? L'illusion que vous voulez donner de la bonne gestion des finances municipales prend un tournant singulier si l'on s'attarde aux conditions de financement dont a fait l'objet la commune depuis le début du mandat de la nouvelle majorité. Si l'on prend l'ensemble des emprunts souscrits depuis le début de la mandature – vous en avez donné la liste dans le ROB –, les taux dont vous avez bénéficié n'ont jamais été aussi bas depuis 2003. La commune a emprunté le 4 octobre 2022 2,8 millions d'euros à 0 % : dans la période, c'est une faveur exceptionnelle. Les taux les plus avantageux intervenus depuis 2003 datent de 2019 et sont plus onéreux de 25 points de base, soit un quart de coût complémentaire.

Pour rappel, les taux à méthode d'amortissement traditionnelle, dits « constants », en 2016 s'échangeaient pour un taux de 5,15 % sur 17 ans. C'est sans commune mesure avec les taux habituels. Les montants empruntés sont très importants, 4,8 millions et 3,8 millions en 2021, même s'il n'y aurait pas de raison de s'en priver au regard des conditions de taux extrêmement favorables.

Sauf en 2013 et en 2016, jamais la commune n'a emprunté autant sur une année que sur l'année 2021. Elle a pu le faire, je le rappelle, à des taux terriblement favorables que n'ont jamais connus vos prédécesseurs. Par conséquent, votre engagement de maîtrise rigoureuse des dépenses est quelque peu aisé quand nous voyons les conditions de financement. Précisons que les charges financières, c'est le compte 66, sont en diminution de 10 % par rapport à l'année précédente, à 733 847 euros en diminution de 30 % par rapport à 2018.

Pour résumer et en discours direct, on pourrait dire : la commune remboursait un peu plus d'1 million d'euros de capital et d'intérêts en 2018 pour le désendettement de la Ville, ce qui, je vous le concède, est un effort qui ne sert pas directement sur le service à la population. Nous nous honorerions, vu les conditions financières que vous avez, à provisionner autant pour désendetter notre commune. Vous avez 4 millions de recettes en plus en 2022 par rapport à 2021, 5 millions de plus qu'en 2018, vous prévoyez 55 millions de recettes en 2023 soit 500 000 euros de plus qu'en 2022. Effectivement, dans ces conditions, il y aurait de quoi commencer dès maintenant à désendetter la Ville, reconstituer nos capacités d'emprunt, reconstituer les marges de manœuvre pour financer le service à la population et préparer l'avenir.

Vous faites le dos rond en réduisant le financement du désendettement. Vous laissez s'accumuler les dettes que vous contractez. Nous saurons nous en rappeler. Je note qu'aux taux auxquels nous empruntons – puisque cela nous concerne tous –, c'est vraiment le moment de nous endetter pour diminuer l'encours communal, mais vous faites tout à l'envers.

Concernant les ratios de la collectivité, je note que ceux que vous avez annoncés en page 22 ne sont pas renseignés dans le document, alors même qu'ils éclaireraient utilement le débat municipal en

17/70

Conseil municipal du 15 février 2023

permettant de rapporter les indicateurs aux communes de la même strate. Peut-être que la comparaison ne serait pas flatteuse.

De la même manière, le surcroît de recettes de plus de 7 % en un an et de +3,7 millions d'euros par rapport à l'ancienne majorité gonfle artificiellement les bons résultats financiers de la commune. Vous avez presque 10 % de recettes en plus que ce qui pouvait être obtenu sous la mandature de Monsieur Lesparre quand il était maire. À partir de ce moment-là, aucun discours que vous pourriez tenir sur les difficultés financières de la commune n'est recevable. Au contraire, on doit se féliciter des augmentations de recettes de la commune et les dépenser utilement, mais nous avons vu que nous ne partageons pas la construction de vos priorités budgétaires.

Et encore une fois, l'argument de la bonne gestion par votre majorité tombe. Comment expliquer un réalisé de subventions d'investissement de 88 000 euros à la louche en 2021, un effondrement total par rapport à 2002, année il est vrai exceptionnelle à plus de 600 000 euros qui découlaient des projets municipaux de la précédente majorité ? Les subventions de 2018-2019 étaient plus classiquement autour de 220 000 euros donc en 2021 vous avez fait trois fois moins, alors que le plan de relance était déjà engagé. N'avez-vous rien obtenu ? C'est quand même étrange.

Puis, de 2021 à 2022 vous prétendez en prévisionnel faire 2,3 millions d'euros de gains de subventions, soit plus de 2 632 % d'augmentation, ou alors selon notre ligne ce n'est plus 2 632 % d'augmentation, c'est 2 624 % d'augmentation – on ne sait pas quel est le bon chiffre. On se croirait dans *Alice au pays des merveilles*. Ce qui interroge d'autant plus que vous ne vous engagez pas sur un chiffre de subventions attendues en 2023. Tout ça semble particulièrement acrobatique.

Alors, vous nous direz : nous n'en sommes qu'au Rapport d'Orientations Budgétaires, non pas au budget. Vous nous direz que nous aurons des réponses précises lors du vote du budget – mais bon, vu qu'on passe des Décisions Modificatives budgétaires en février alors que c'est interdit et que votre seule explication c'est que vous avez reçu un rapport à l'ordre de la DGFIP, on peut quand même douter de la sincérité et de la qualité de ce qui est présenté ce soir et nous le sera demain.

**Mme la Maire** : Merci. Monsieur Roullier, c'est ça ? Allez-y, Monsieur Roullier.

**M. Roullier** : Merci Madame la Maire. Bonsoir. Alors moi aussi, j'avais un certain nombre d'observations. Tout d'abord sur le volet sécurité, je trouve que c'est un petit peu court sur les éléments que vous présentez puisqu'on attend quand même du Rapport d'Orientations Budgétaires que ça ne soit pas un simple document comptable mais qu'on voie bien les objectifs politiques, les objectifs de la politique municipale.

Or, sur la sécurité, c'est très succinct, alors qu'il y a un vrai sujet sur la ville. Je partage effectivement cet étonnement sur le fait qu'on parle de réactivation du Comité local de sécurité qui est une tour de contrôle : quand on veut lutter contre l'insécurité, la première chose qu'on doit faire c'est ça, c'est activer le Comité local de sécurité, donc c'est un petit peu étonnant qu'on l'envisage en 2023. Donc peu d'objectifs et aussi peu d'éléments chiffrés sur la réalité de la délinquance et de l'insécurité. C'est un mot d'ailleurs qui ne figure pas – mais les Bezonnais, eux, ce qu'ils voient c'est l'insécurité.

J'aurais aimé par exemple savoir le nombre de cambriolages dans la ville. Est-ce que vous allez pouvoir nous dire combien y a-t-il de cambriolages à Bezons par an ? Et on aurait aimé savoir par exemple qu'est-ce que vous comptez faire pour lutter contre ça. Voilà, c'est des questions simples sur un certain nombre de sujets d'insécurité, qui ne sont pas posées.

Je découvre paradoxalement que vous menez des études, vous prévoyez dans les dépenses mener une étude pour les besoins en vue de l'agrandissement du poste de police municipale. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus pertinent de mener une étude sur l'insécurité et les moyens d'y remédier ?

Et donc on voit quand même qu'il y a une liste d'équipements qui vont être achetés, quelques

18/70

Conseil municipal du 15 février 2023

recrutements, mais enfin voilà, ce qu'on attend ce sont des résultats et pas juste des dépenses. Est-ce qu'il est envisagé aussi un élargissement des tranches horaires d'intervention de la police municipale ? Parce que je rappelle à tout le monde que ça se passe en semaine. On peut saisir la police municipale en semaine mais le week-end il n'y a rien. Donc quand les Bezonnais ont des difficultés, je pense notamment au stationnement gênant, eh bien ils ne sont pas aidés par la police municipale puisqu'elle ne répond pas, et la police nationale les renvoie à la police municipale. Donc voilà, ce sont des éléments quand même sur la sécurité qui sont très, très, beaucoup trop succincts.

On aurait aimé aussi qu'il y ait des priorités. Vous nous dites : « Voilà, on a des priorités, il y a trois priorités. » Est-ce qu'il n'aurait pas pu y avoir une priorité économique quand même ? Parce qu'il n'y a aucune priorité économique – et je pense notamment à Cœur de Ville. Vous savez que c'est un quartier qui est en devenir, qui rencontre des problèmes de fréquentation difficilement contestables, et qui donc court de très grands risques de paupérisation et de dégradation à court et à moyen termes. Je pense que vous en êtes consciente.

Est-ce que vous croyez dans la main invisible du marché pour relancer Cœur de Ville, ou est-ce que vous ne croyez pas qu'une politique municipale pour doper ce centre-ville serait nécessaire ? Donc on ne voit pas le mot Cœur de Ville. Il y a quand même 700 logements, c'est un projet à 250 millions d'euros. Est-ce qu'il n'aurait pas pu y avoir une politique et des financements ? Parce que c'est un Rapport d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas juste un document comptable. Donc est-ce qu'il ne peut pas y avoir une dépense de la Ville pour donner un coup de main à ce Cœur de Ville qui à mon avis en a bien besoin ? Voilà, donc ça pose...

Il y aurait d'autres sujets qui ne sont pas là. Peut-être sur la partie gestion, moi je trouve vraiment votre présentation page 19, je ne sais pas si on peut la voir, si on peut voir la page 19 quand même... non ? Les conseillers municipaux d'opposition n'ont pas le droit de demander un diaporama ? OK. Comme ça c'est clair. Alors je vais le commenter : désolé, ce sera un petit peu plus long.

Donc page 19 du Rapport d'Orientations Budgétaires, tout le monde peut le suivre, évolution de la dépense RH. Bon. On voit un bel histogramme, des bâtons qui baissent. Ce graphique a pour but de laisser croire que la dépense baisse. Ce n'est pas du tout ça qui se passe. D'ailleurs, c'est un petit peu flou comme titre puisque ce n'est pas l'évolution des dépenses RH, ça aurait été l'évolution de la masse salariale. Et alors là, c'est la première fois que je vois ça quand même : un histogramme avec les variations. Vraiment, on a voulu faire croire aux gens que ça baissait parce qu'on dit : « L'écart de la masse salariale entre 2018 et 2019 », là ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a 1 900 000 entre 2018 et 2019, de plus. C'est ça que ça veut dire. Quand vous présentez les choses comme ça, on a l'impression que la masse salariale baisse, baisse, que vous faites beaucoup d'économies.

Je redis ce qui aurait dû être mis : quand on fait l'évolution de la dépense salariale, on aurait dû avoir 28 millions en 2018, 30 millions en 2019, 31 975 000 en 2020, 33 millions en 2021 et 33 500 000 en 2022 et là, on aurait vu un autre histogramme, on aurait vu que ça progressait.

Néanmoins je mesure que vous faites des efforts, je l'avais dit. Donc c'est vrai que vous voyez, honnêtement vous auriez pu juste le présenter comme ça et on aurait dit : « Effectivement, il y a quand même un effort qui est fait sur la masse salariale. » Alors certes, il vient après une envolée puisqu'on a pris 5 millions en quatre ou cinq ans. Et puis on aurait peut-être aimé quand même des projections sur 2023 parce qu'on est quand même sur 2023, donc on attend effectivement cette situation de la masse salariale pour 2023 avec impatience.

Enfin, l'autre élément c'est côté recettes sur les impôts : les impôts s'envolent. C'est marqué sur le ROB : +7,8 %. C'est bien normal en période d'inflation puisque les bases sur lesquelles s'appuient les taux d'imposition s'envolent avec l'inflation. C'est le cas par exemple des bases locatives pour les taxes sur l'immobilier puisque les valeurs locatives progressent avec l'inflation, et donc les impôts augmentent. Ils augmentent de façon très très importante. Parce qu'un acteur public, ce n'est pas une entreprise. Les gens n'ont pas le choix, ils payent l'impôt et si la base augmente, ils payent plus cher. Donc il va y avoir +7,8 % sur les impôts. Une part c'est pour les entreprises, ça pose quand même là

19/70

Conseil municipal du 15 février 2023

question pour les entreprises mais je pense quand même aux Bezonnais. Donc est-ce qu'il va être prévu dans le budget soit une baisse des taux d'imposition, soit d'autres mécanismes pour ne pas, j'ai envie de dire, renflouer les caisses de la mairie avec une forte hausse d'impôts en volume ?

Parce que je sais comment vous allez nous présenter ça. Comme vous l'avez fait l'année dernière, vous allez dire : « Mais non, je n'augmente pas les taux. » Évidemment vous n'avez pas besoin d'augmenter les taux puisque la base augmente très fortement, et donc il y a +7,8 % d'augmentation d'impôt en volume. Donc voilà sur les éléments.

Les impôts, est-ce qu'on va protéger les Bezonnais sur cette question-là ? Sur la dépense RH, on verra ça peut-être au moment du budget. Et donc sur la sécurité, est-ce qu'on peut avoir le nombre de cambriolages à Bezons sur une année ? Et sur Cœur de Ville, est-ce qu'il est prévu des politiques publiques pour relancer ce centre ? Voilà. Merci.

**Mme la Maire :** De ce côté-là, à droite, il n'y avait personne ? Je vais passer à Monsieur Lesparre. Monsieur Lesparre.

**M. Lesparre :** Bien, alors comment vous dire, les interventions précédentes vont m'amener à faire beaucoup plus court. Ce n'est pas la peine de redire ce qui a déjà été dit mais malgré tout, un certain nombre de choses que je partage.

D'abord ce débat d'orientations budgétaires, la présentation est agréable, est *new look*, mais en même temps elle repose sur des grands axes qui nous ont été développés, mais ces grands axes, c'est aussi un grand flou derrière. On a beaucoup de chiffres, on a beaucoup d'éléments, on a beaucoup de choses mais on a un peu de mal, et le débat le montre à l'instant par mes collègues de l'opposition, de façon très claire, ce qu'il y a derrière tous ces chiffres.

Alors, on apprend un certain nombre de choses, et c'est bien. Pas d'augmentation de la fiscalité, mais avec la nuance que disait Monsieur Roullier : des augmentations qui vont aller par le biais des augmentations de fiscalité nationale. C'est aussi, je dirais... Monsieur Roullier a trouvé une bonne réponse sur le graphique des dépenses de RH. Moi aussi j'ai vu un graphique agréable mais qui ne dit pas vraiment quelles sont les dépenses. Il nous donne des orientations, mais qui ne montrent pas... Et nous le voyons malgré tout au travers de ce qui a été dit, c'est 1,8 million en plus sur le budget RH.

Je ne dis pas ça parce qu'il y avait une banderole qui circulait, mais je pense qu'on a aussi à s'interroger sur un certain nombre de politiques liées à la municipalité, qui ont été des axes forts des municipalités précédentes, sur lesquelles on s'interroge, en particulier sur la culture. C'est quand même très étonnant, les mesures qui ont été prises et les réactions je dirais fortes de la population et des amis de la culture. Après, on se dit : « Les mêmes pièces se jouent aussi à Cormeilles. », j'ai vu ça, avec le même succès, mais ce n'est pas pour autant que les Bezonnais n'ont pas droit à une culture de qualité, ce qui a été toujours le cas dans cette ville de Bezons.

On peut se dire aussi, sur la sécurité, je pense, qu'en effet il y a beaucoup de choses qui se font sur la sécurité, mais il serait bien d'en mesurer l'efficacité, l'efficience, parce que ce que l'on peut se dire des retours que l'on a dans les médias et simplement dans la vie bezonnaise autour de nous, on ne peut pas dire que la sécurité a baissé. Ce n'est pas parce qu'on voit les sécurités, les policiers au tramway faire des ramassages sur ceux qui dealent les paquets de cigarettes de contrebande et faire une photo de ces paquets de cigarettes... Sept paquets de cigarettes. On est très fiers d'avoir pu empêcher la vente de sept paquets de cigarettes au tram avec un nombre de policiers assez fort. Tout ça ne montre pas la grande efficacité de ces politiques vers le sécuritaire et vers la sécurité. Ça n'est pas en multipliant les caméras et en multipliant les motos, c'est aussi en créant les conditions du mieux vivre ensemble dans nos villes qu'on règle et qu'on avance aussi sur ces questions.

Ensuite, donc, deux mesures : il faut mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre. Je vois bien qu'ils sont extrêmement importants sur cette question. Encore deux questions, c'est deux points.

20/70

Conseil municipal du 15 février 2023

La fiscalité : il serait intéressant de voir – ce n'est pas l'objet d'un débat d'orientations budgétaires – mais la fiscalité locale, celle qui est du contribuable bezonnais, de ceux qui vivent à Bezons, est-ce qu'on est en capacité de voir quel est l'apport des nouveaux habitants, nombreux, qui arrivent sur la ville ? Quelle part de fiscalité ? Quelle recette arrive avec cette nouvelle population de Bezons par rapport à l'ancienne ? Je pense qu'il y a pour nous une analyse à faire, à regarder, qui est assez intéressante sur le type de population qui arrive. Est-ce qu'on change un peu le niveau des populations arrivant sur la ville, ou est-ce qu'au contraire on reste sur, je dirais, les schémas anciens ?

Et puis un sujet, je le posais quasiment à chaque Conseil municipal, je l'ai déjà fait, je n'ai jamais eu de réponse, cela concerne la fiscalité économique. Où en est-on ? J'entends, par la fiscalité économique, également celle du commerce local. Il y a des choses qui se passent, mais en même temps on a aussi des inquiétudes à avoir sur ce secteur.

Mais la fiscalité économique représentait beaucoup plus de la moitié de la fiscalité totale. Je ne suis pas sûr, quand je me balade un peu dans les zones d'activité de Bezons, que l'on ait beaucoup progressé. Je pense qu'au contraire, la fiscalité économique dans nos zones d'activité est en recul de façon importante. Voilà, je m'en tiendrai là.

**Mme la Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame Noël.

**Mme Noël** : Je vais aussi être assez succincte parce que les questions ont été posées, mais je me permettrai d'en reposer quelques autres, voire les mêmes, mais peut-être d'une autre façon pour qu'elles soient mieux comprises. Donc, si on devait résumer ce ROB, j'ai vu/lu une chose positive, c'est au tout début, là où vous vous félicitez enfin du dégel du point d'indice des fonctionnaires. Parce que, dis donc, en juin dernier, souvenez-vous comment vous avez annoncé ça, du moins Madame Beltaief, c'était hyper gênant. Hyper gênant. Et là, quand même, vous dites que c'est nécessaire. C'est une bonne chose. Moi j'aurais dit « essentiel ».

Bon, après on a droit à un cours de géopolitique mal mené, jusqu'à la page 10. Alors, pour ceux qui ne voyaient pas les écrans, je suis désolée parce que franchement ce n'était vraiment pas terrible et je ne sais pas comment vous avez fait ce cours. Je ne donnerai pas de leçon de pédagogie ou de didactique mais ce n'était vraiment pas terrible.

Ensuite, à la page 10 on parle enfin des affaires de notre commune. La présentation de ce ROB montre délibérément votre manque d'ambition et de compétences pour notre commune. Donc je vais reposer des questions essentielles, Madame Menhouara : quel est (ils sont partis, c'est dommage)... et à Monsieur Renault, la première : quel est explicitement le projet culturel de notre commune ? Première question. Deuxième question : quelle est la traduction politique, concrète, des moyens que vous dites vouloir dédier au monde associatif, caritatif et services sociaux ?

Moi, je ne comprends pas, au vu du contexte actuel dans lequel nous nous trouvons, ce que ça signifie. J'ai fait lire à d'autres personnes, pas des personnes aussi expérimentées que les tiennes citées tout à l'heure, mais des personnes lambda, ceux qui nous regardent. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ils n'ont pas compris.

Je vais reposer une autre question : en 2022 je vous ai demandé devant cette assemblée si vous pouviez nous indiquer le déploiement et le nombre de caméras aujourd'hui présentes sur notre territoire. Vous m'aviez dit que c'était impossible mais vous dites que vous en rajoutez. Mais j'ai compris, parce qu'en lisant votre ROB, j'ai découvert quoi ? Eh ben qu'il n'y avait pas de personne qui était en charge du Conseil local de la délinquance et de la prévention de la radicalisation. Eh oui ! Parce qu'on ne doit même pas avoir de plan local de sécurité sur notre ville. Et vous savez quoi ? Je pense que vous ne l'avez pas vu et c'est normal parce que l'offre d'emploi, elle date du 6 février 2023. Eh ouais ! C'est dommage, quand même. On fait cinq *Bezons infos* depuis l'élection de juin 2020 sur la sécurité et on n'a rien. On n'a pas de plan local de sécurité. C'est franchement ahurissant. Vous savez que c'est un décret légal, qu'il doit se réunir au moins une fois par an, et on en est là.

21/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Arrêtez de rire, c'est franchement désobligeant, Madame Menhaouara. Mais ce n'est pas grave, vous rirez moins d'autres fois.

Et ensuite, vous nous parlez des squares. Alors Frédéric Faravel est revenu sur le square de la rue de Villeneuve. Il était, lui, à 2 millions d'euros estimés il y a à peu près deux ans. Parce que dans cette ville on a l'impression qu'un jour on se lève, on se dit : « J'ai une idée, je vais aller mettre un petit panneau, Je vais proposer à la population ou je vais le faire sur Facebook et puis on verra. », et puis après on laisse tomber. Eh ben là, le panneau il est tellement vieux qu'il se casse la figure et qu'il en manque deux bouts, et qu'en plus au dernier Conseil municipal on nous a présenté quoi ? Qu'il allait y avoir un îlot avec une traversée, je ne sais pas. Vous vous souvenez le fameux document que Monsieur Gibert s'est fait rouspéter par une lettre privée alors qu'il a osé insulter les services, alors qu'on sait très bien que ça ne s'est pas passé comme ça. Non, mais on est d'accord. Qu'est-ce qui va se passer à cet endroit-là ? Non non. Il faut rétablir la vérité. C'est pas mal, au moins on discute.

**Mme la Maire** : Allez-y, continuez votre spectacle, nous on observe.

**Mme Noël** : Eh ben au moins, peut-être que je suis drôle, moi.

**Mme la Maire** : Vous l'avez été tellement ces derniers temps !

**Mme Noël** : Merci Madame de ne pas couper la parole. Ensuite, sur le fond, je le redis, dans une autre mairie qui aurait une couleur, elle, qui l'afficherait clairement, on verrait que c'est un ROB à dominante macroniste. Il n'y a rien. Vous trouvez même des excuses au Gouvernement : « Il semblerait qu'ils augmentent un petit peu telle ou telle chose. » Mais c'est pathétique. C'est pathétique.

Donc on est contents, il ne reste pas longtemps avant la mi-mandat, on va voir que vous n'avez rien fait et tout à l'heure on parlera du PLU. Je crois que c'est la ligne budgétaire qui a coûté le plus cher et où il ne s'est rien passé. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame Noël. Il y a d'autres prises de parole ? Madame Beltaief, est-ce que vous avez des éléments techniques à apporter à ces élus ?

**Mme Beltaief** : Alors Madame la Maire, je pense que déjà il faut revoir ce que c'est que la définition d'un débat d'orientations budgétaires, parce que je vois qu'on parle de choux et de carottes – mais bon, ce n'est pas grave. Je vais juste parler sur la ligne sur le budget. Alors sur l'emprunt, en fait il n'a pas été décaissé. Il n'a pas été décaissé donc...

**Mme la Maire** : Vas-y, Sandès, vas-y.

**Mme Beltaief** : L'emprunt n'a pas été décaissé de 2,8 millions, c'est pour ça qu'il est à 0 % puisqu'il n'a pas encore été décaissé, donc sur 2023 c'est en cours d'étude puisqu'on a déjà 2,8 millions qu'on pourrait décaisser sur 2023.

Ensuite, pareil, sur les dépenses RH, je ne vais pas rentrer dans le détail mais en tout cas après il n'y avait pas vraiment de question technique. C'étaient juste des avis, voilà, mais il faut peut-être reprendre. C'est très réglementé, le débat d'orientations budgétaires. Il faudrait juste le reprendre pour voir la définition. Oui, on parle de la politique mondiale, on parle aussi de la politique de la France en général, mais bon, voilà. Je vous invite à reprendre la définition du débat d'orientations budgétaires. Voilà. Merci.

**Mme la Maire** : Merci Madame Beltaief. Alors, on vous a écoutés donc ça serait bien d'essayer de revenir un peu au calme. Un peu de calme s'il vous plaît. Bon, moi j'ai écouté vos questionnements. Je ne vais pas pouvoir répondre à tout parce qu'en fait, à un moment donné c'est plus des prises de position politiques que des questions fondamentales.

22/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**Mme la Maire :** Non, mais OK. Vous avez exprimé votre position politique, on a exprimé la nôtre. Maintenant je vais vous répondre sur quelques aspects pour vous dire que ce que vous dites ça ne tient pas la route. Ou à un moment donné, soit c'est ce qu'on est en train de faire, mais vous essayez d'expliquer que c'est génial avec vous, mais non, en fait on est en train de le faire. Voilà. Après, vous avez vos positions, nous avons les nôtres. Un mandat, c'est long. On verra le bilan à la fin.

Moi, la première chose que j'ai envie de vous dire Monsieur Faravel par rapport à votre première remarque en disant : « C'est un fourre-tout. », je ne sais plus ce que vous avez dit mais ça revenait à ça : « Il y avait tellement de priorités que finalement on ne savait plus où étaient les priorités. », et puis d'un côté : « Finalement, il n'y en a pas assez. » Il faut savoir : soit il y en a trop, soit il n'y en a pas assez, mais vous ne pouvez pas dire : « Il y a trop de priorités, mais finalement vous ne traitez pas celle-ci, vous ne traitez pas celle-ci, vous ne traitez pas celle-là. » Ou il y en a trop ou pas assez – il faut choisir, Monsieur Faravel. Mais à un moment donné, vous ne pouvez pas faire un long monologue. Et effectivement, quand on n'est pas très attentif à ce qu'on dit entre le début et la fin, on ne se souvient plus de ce qu'on a dit et on a le droit de se contredire.

S'il vous plaît, merci de ne pas m'interrompre. Je vous ai écoutés jusqu'au bout, donc vous écoutez. C'est comme ça, c'est le respect. Et c'est important que ce respect soit mutuel. Je ne vous ai pas interrompus – pour une fois, en plus. Donc je vous ai écoutés silencieusement. Oui, mais il va falloir s'habituer. Donc on peut revenir au sujet s'il vous plaît ?

Donc après, libre à vous d'annoncer toutes sortes de rumeurs. On n'en est pas à la première. « Le Centre Municipal de Santé va fermer. » Ça tombe bien, en fait on va le renforcer, on va même le déplacer pour offrir aux Bezonnais des nouveaux locaux. Donc là, la nouvelle, elle existait depuis quelque temps, elle s'était tue et elle revient maintenant, c'est la cuisine centrale de Bezons, celle qui fabrique les repas, aujourd'hui 2 800 repas pour nos écoles, 80 repas pour la cantine municipale, on ne parle pas des mêmes proportions, donc 2 800 repas servis chaque jour, chaque année on ouvre des classes supplémentaires et donc vous, vous annoncez que la Ville de Bezons va fermer la cuisine centrale. Une énième rumeur.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Donc non, j'ai déjà démenti, je l'ai déjà démentie. S'il vous plaît, je finis mon propos. Vous respectez la prise de parole. Donc merci pour le mensonge, mais non. Je confirme : la cuisine centrale de Bezons qui fabrique les repas de tous nos petits Bezonnais et Bezonnaises de la crèche, la maternelle et l'élémentaire, donc ça fait près de 2 800 repas, chaque année ces repas augmentent, elle ne va pas fermer. On a fortement investi l'année dernière. Justement, quand vous dites : « C'est étonnant, où part l'argent, les 22 millions d'euros annoncés ? Un niveau record d'investissement sur la ville. » Eh ben justement, dans la cuisine centrale : on a fortement investi dans du matériel qui était très vieillissant, et donc non.

Par contre, elle est comme le Centre Municipal de Santé, c'est-à-dire quand vous vous baladez, des fois vous dites : « Waouh, ce n'est pas un équipement très fort. » Donc il y a de fortes chances qu'à l'avenir on travaille à la création d'une nouvelle cuisine centrale. Ce n'est pas prévu pour ce mandat-là mais il faut anticiper. Si on est un peu prévoyants et bons gestionnaires, on ne fait pas comme sous le précédent mandat où on n'a pas anticipé les classes et les écoles, là on anticipe les équipements publics et donc on va anticiper sur la création d'une cuisine centrale.

On l'anticipe tellement qu'on essaye aussi à un moment donné d'être pas trop cons quand même, surtout sur des équipements qui coûtent cher. Et dernièrement, puisque l'agglomération a lancé un projet de mutualisation sur la création d'une cuisine centrale, la question a été posée lors d'un Bureau des maires et il y a des voisins comme Houilles, Sartrouville, qui ont la même ambition que nous de maintenir et d'avoir une cuisine centrale, on s'est posé la question s'il n'était pas pertinent pour les années à venir – c'est encore en question, il n'y a aucune décision qui a été prise – de dire peut-être qu'à un moment donné puisqu'on est voisins frontaliers, on pourrait envisager la création d'une cuisine centrale commune dans laquelle nos services publics seraient maintenus, les emplois existants

23/70

Conseil municipal du 15 février 2023

seraient maintenus. Comme ça, j'arrête tout de suite la possible autre rumeur ou polémique de dire : « Ah oui, en fait elle va fusionner avec Sartrouville et Houilles donc elle va vous supprimer vos postes. » Non, je vous rassure.

Notre objectif, c'est quand même maintenir nos emplois avec des exigences de maintien de repas de qualité, de travailler sur le circuit court, de développer les produits bio, etc., de développer l'alternative végétarienne, etc. C'est un projet à l'étude aujourd'hui, aucune décision n'est prise. Mais vous voyez, on n'est pas dans la suppression de la cuisine centrale tout comme on n'était pas dans la suppression du Centre Municipal de Santé. Donc cessez d'annoncer des rumeurs comme ça, juste pour alimenter votre fonds de commerce politique qui ne sert à rien.

Même chose : vous avez annoncé la fermeture du TPE. Eh bien non, en fait on ne ferme pas le TPE. C'est juste qu'on a vu qu'il y avait uniquement 25 % des Bezonnais qui y allaient et on s'est dit : « Il y a peut-être un problème sur la programmation, on aimerait bien qu'il y ait plus de Bezonnais qui y aillent, donc on aimerait bien qu'il y ait une programmation plus variée. », et donc d'avoir des spectacles variés, différents, d'avoir des spectacles de théâtre, de musique classique, de jazz, de stand-up, de comédie, etc. Donc voilà, ce n'est pas le cas. Cessez de mentir aux Bezonnais. J'avance.

Sur la police municipale, je le redis et je le répète, il y a aujourd'hui 13 policiers, 13 policiers. Et contrairement à ce que certains s'amuse à dire, ce ne sont pas 13 ASVP. Il y a 13 policiers plus 10 ASVP. Donc du coup on a une force globale à 23 personnes plus une ou deux personnes, une sûre, peut-être deux sur le CSU, je ne me souviens plus. Deux personnes au Centre de Supervision Urbaine qui surveillent nos caméras, nos écrans, etc. Donc 13 policiers, deux personnes au Centre de Supervision Urbaine derrière les écrans de caméra, plus 10 ASVP. Donc ce n'est pas ce que dit le Parti communiste Jacky-Leser. Ce ne sont pas des ASVP qu'on essaie de déguiser en policiers municipaux. C'est faux.

Nous avons lancé des recrutements supplémentaires, Monsieur Roullier, justement avec un objectif de passer au samedi et dimanche. Je vous rappelle qu'en début de mandature, la police municipale faisait des horaires 9 heures – 17 heures du lundi au vendredi. Aujourd'hui, ils démarrent à 6 heures du matin, ils finissent à 22 heures, avec de temps en temps des nocturnes où ils vont jusqu'à 1 heure et 2 heures du matin. Et notre objectif pour 2023 si on y arrive, parce qu'il y a de vraies difficultés de recrutement de policiers municipaux puisqu'il n'y a pas suffisamment de policiers par rapport au nombre de mairies qui recrutent, et donc notre objectif si on y arrive, c'est de recruter et de passer peut-être au samedi et ensuite au dimanche.

Sur le nombre de caméras, nous avons un objectif de fin de mandat de 100 caméras, de 100 points de caméras. Ce ne sont pas des caméras puisque sur chaque point il peut y avoir plusieurs caméras. C'est pour ça que ce n'est pas pertinent de parler en caméras. Donc on a un objectif d'une centaine de points de caméras. J'imagine que vous avez vu fleurir un certain nombre de caméras sur la ville dans différents quartiers, ce qui n'existait pas en début de mandat ou sous la précédente mandature puisque je vous rappelle que les vidéoprotections étaient existantes de la gare du tram jusqu'à la place de la Grâce-de-Dieu à côté de la mairie, et en plus elles ne fonctionnaient pas toujours très bien.

Donc nous allons les renouveler et nous avons étendu sur l'ensemble des quartiers, prioritairement dans les endroits que nous avons jugés sensibles, c'est-à-dire les écoles, donc aujourd'hui devant chaque groupe scolaire de Bezons il y a des caméras de vidéoprotection, des points de caméras. D'ici fin 2023 on espère être à la moitié de notre objectif. On verra, en fonction des subventions du FIPD, si on peut aller au-delà.

Il y a un objectif bien sûr concret, c'est si on lance une étude sur l'agrandissement d'un CSU et d'un poste de police, forcément aujourd'hui nous avons un Centre de Supervision Urbaine très petit donc si on augmente les caméras, il faut avoir plus de lieux pour avoir à un moment donné la possibilité de faire ce travail de surveillance. Et si on veut augmenter nos forces de policiers municipaux et d'ASVP, eh bien forcément il faut plus de lieux pour les accueillir, or les locaux actuels ce sont des tout petits locaux et donc ça ne nous permet pas d'avoir des bonnes conditions de travail pour nos agents. Donc

**24/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

voilà, d'où le lancement de cette étude-là.

Après, sur la polémique sur le CLSPDR, qu'on soit un peu sérieux. Nous avons monté tout une force de tranquillité publique qui n'existait pas sous la précédente mandature. N'allez pas croire qu'en fait il n'y avait pas de réunion qui se faisait. Il y a quasiment une réunion par semaine avec les forces de l'ordre, la préfecture, les tenants et les aboutissants de cette question-là. Aujourd'hui elle va être juste formalisée parce que le nouveau préfet a voulu qu'elle soit davantage formalisée et il souhaite la présider, et donc avec le nouveau préfet et le nouveau procureur de la République, et nous avons souhaité renforcer...

Merci de ne pas m'interrompre. Nous avons souhaité renforcer notre équipe avec le recrutement d'un chargé de ce CLSPDR, ce qui n'existait pas sous la précédente mandature, pour mener un travail beaucoup plus approfondi et sérieux, sous le contrôle de la direction de la tranquillité publique. Mais soyons un peu raisonnables, cessez de caricaturer notre travail. Ce n'est pas le reflet de la réalité des choses puisque nous avons renforcé les moyens.

Après, Monsieur Faravel, on se rejoint sur un point : il faut réclamer davantage de moyens à l'État. Parce que quand l'État ne nous augmente pas voire ne remplace pas tout de suite nos policiers nationaux qui partent en mutation en province, ça c'est une vraie difficulté qui impacte notre territoire. Je n'ai cessé depuis ce début de mandat de les réclamer. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons réalisé une réunion avec le cabinet du ministre de l'Intérieur pour leur faire part de nos revendications et de nos demandes. Je vous renvoie sur les courriers que j'ai envoyés l'année dernière au ministre de l'Intérieur et le courrier que j'ai donné en main propre au président de la République quand il est venu au pont de Bezons.

Donc nous, ce travail politique, on le fait. Après, on peut rester dans le militantisme ou on peut agir. Nous, nous sommes en responsabilité, donc on agit. Vous, vous êtes dans l'opposition, vous faites de la comédie pour essayer de faire votre beurre politique. Mais laissez-moi m'exprimer s'il vous plaît, je vous ai écoutés jusqu'au bout. Ce que vous avez dit ne m'a pas plu et pourtant je n'ai rien dit, je vous réponds maintenant, c'est mon tour. Acceptez le jeu de la prise de parole.

Alors, sur le nombre de classes, soyons un peu sérieux. Franchement je m'adresse aux Bezonnais. Heureusement que c'est nous qui sommes en responsabilité, ce n'est pas eux. Parce que chaque année nous avons le même sketch sur le nombre d'entrées scolaires et chaque année les chiffres d'ouvertures de classes de chaque rentrée nous confortent dans nos prévisions, et vous dites que vous avez eu tort. Chaque année vous dites qu'il y a moins de classes qui vont ouvrir. Heureusement, si vous aviez été en responsabilité... Vous aviez anticipé un nombre très faible de classes, c'est-à-dire qu'il y aurait chaque rentrée des problématiques de rentrée scolaire puisque vous n'auriez pas anticipé le bon nombre de rentrées scolaires.

Donc je vous rappelle : en septembre 2021, c'est 12 classes qui ont été ouvertes. Voilà. Ce n'est pas les chiffres que vous avez donnés. Je ne sais pas combien : quatre, cinq, six, c'est tellement ridicule ! L'année dernière vous aviez donné un chiffre de trois ou quatre, on était à sept, pas loin de huit. Heureusement que nous avons prévu le bon nombre de rentrées scolaires.

Donc je vous rappelle que c'est entre septembre 2021 et septembre 2022, en l'espace de 12 mois, d'une rentrée à une autre c'est 19 nouvelles classes sur la ville de Bezons. 19 nouvelles classes, c'est quasiment un groupe scolaire ou 1,5 groupe scolaire parce que je vous rappelle que l'école d'Angela-Davis, elle fait officiellement 16 classes. Aujourd'hui elle accueille beaucoup plus que ça de classes, du fait de cette pression démographique scolaire – mais ça veut dire qu'il aurait fallu un groupe scolaire comme Angela-Davis, et un demi-groupe scolaire, pour ouvrir et assurer l'ouverture de septembre 2021 et septembre 2022.

C'est des questions qui n'avaient pas été anticipées. C'est des questions que dès 2017 Monsieur Cuvillier et moi-même avons dénoncées, alerté l'ancien maire et l'ancienne majorité. Nous n'avons pas été écoutés. Aujourd'hui on gère les pots cassés et on le gère tant bien que mal, en attendant la

**25/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

création d'un nouveau groupe scolaire. Ça tombe bien, nous avons une délibération qui suit, qui porte sur la création d'un groupe scolaire de 14 classes avec un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire, ce qui porte à 16 locaux et pas 14 locaux. Donc voilà.

Donc à un moment donné c'est les faits, rien que les faits, Monsieur Faravel. Vous pouvez raconter ce que vous voulez, en fait chaque fois vous nous faites la démonstration que si vous aviez été à notre place ça aurait été catastrophique pour les Bezonnais et les chiffres... Oui, mais les chiffres de l'Éducation nationale du mois de février ce ne sont jamais les chiffres de la rentrée de septembre, et donc c'est là la réalité. Donc cessez de vous conforter dans votre bêtise quand vous pouvez dire qu'il y a trois classes alors qu'il y en a sept par la suite. C'est plus que le double. Donc un peu de responsabilité, Monsieur Faravel. Voilà.

Après, vous nous expliquez qu'on aurait dû emprunter parce que c'est là où les taux étaient plus faibles et qu'on aurait fait des erreurs de gestion. Écoutez, moi je regrette que vous n'ayez pas consulté à nouveau ces super DGS amis que vous avez dans les grandes villes, parce qu'ils vous auraient dit que les taux en ce moment sont en train d'exploser depuis un an. Et donc non, ce ne sont pas des taux, mais vos grands amis DGS auraient dû aussi vous dire, vous aider à lire ce tableau où vous avez compris que c'était un taux à zéro euro alors que c'était un crédit qui n'était pas décaissé. Donc vous nous avez fait tout un speech pour nous expliquer qu'on a eu tort, sauf qu'en fait vous avez mal lu le tableau. Très bien. On a compris. On vous a fait, nous, l'explication sans être donneurs de leçons.

Après, le nombre de postes pourvus... on se le demande. Sur les postes pourvus, je remercie Monsieur le Préfet et le Sous-Préfet qui nous ont félicités dernièrement parce qu'ils ont un regard sur l'ensemble du département. Nous faisons aujourd'hui partie des Villes qui ont constitué une force de frappe administrative puisque l'ensemble, 100 % de nos postes sont quasiment pourvus, excepté les nouvelles créations de postes. Donc non, il n'y a plus de poste vacant et donc du coup ce ne sont pas des économies RH où on ferait de la cavalerie budgétaire comme vous disiez. Non, c'est faux puisque nous sommes aujourd'hui à 100 % de postes pourvus, sauf sur les postes à créer à l'avenir qui sont des besoins futurs, mais qui sont des besoins futurs parce que nous souhaitons développer des politiques municipales supplémentaires. Donc non, il n'y a pas de course sur les questions budgétaires, etc.

Par contre, vous avez posé une bonne question mais moi je vous invite à la poser à l'ancien maire sur la cavalerie budgétaire. Parce que nous, quand on est arrivés en responsabilité, moi on m'a dit : « Tiens, il y a deux projets qui sont engagés : l'école de musique... », mais à aucun moment, aucun paiement qui ne devait être engagé sous le précédent mandat n'avait été fait puisqu'on a dit : « C'est 4 millions à financer sur ce mandat en une seule année. » C'est juste de l'irresponsabilité de gestion budgétaire, puisque dans chaque projet il devrait y avoir un plan pluriannuel d'investissement et on devrait décaisser l'argent et engager l'argent au fur et à mesure de la construction et de l'avancée du projet.

Or, ça n'a pas été fait ni sur le gymnase Coubertin qui a coûté 8 millions d'euros – c'est ça ? Plus de 8 millions d'euros –, ni sur l'école de musique puisqu'elle a coûté 4 millions. Donc on s'est retrouvés en début de mandat avec deux factures qui auraient dû être décaissées sous le précédent mandat ou quasiment à 80 % décaissées sous le précédent mandat puisqu'il y a eu des retards de travaux et donc ça a été décalé dans le temps, mais à un moment donné on ne peut pas payer 100 % de la facture, 9 millions sur le gymnase, 4 millions sur l'école de musique, sur l'ensemble de ce mandat, ou dans ce cas-là, assumez qu'ils deviennent nos projets puisque nous les avons pilotés. Mais vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

Par contre, assumez ou demandez des explications, revendiquez des explications justement à ceux qui ont caché tout ça sous un tapis. Donc merci pour le cadeau de plusieurs millions d'euros que nous prenons en charge.

Alors, sur la fiscalité, moi je vous trouve très généreux avec l'argent des autres. C'est bien ! Oui. En fait ce n'est pas votre argent, finalement. Il faut toujours demander plus ou baisser. Il faut savoir.

26/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Monsieur Roullier, il dit que ce serait bien de baisser, mais en fait il y a une inflation, une augmentation des prix. À un moment donné, il faut savoir. À sommes constantes ou à volume constant ou qui n'évoluent pas beaucoup ou marginalement ou très faiblement, moi je ne sais pas en plus où je vais chercher l'argent pour baisser et redonner aux Bezonnais. Moi je ne sais pas faire. Si vous avez une solution, franchement je suis preneuse. Là pour le coup, je veux bien faire de la cogestion avec vous, mais à un moment donné je ne sais pas faire. Quand vous avez une augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des fluides et de l'électricité, et à un moment donné vous me dites : « Non, ce serait bien à un moment donné de rendre un peu d'argent aux Bezonnais. », soyons un peu sérieux – sauf si c'est de la démagogie et du discours politique.

Par contre, on peut se féliciter que malgré ces hausses, là où l'ensemble des Villes aujourd'hui en France augmentent leur taxe foncière sur la part municipale, nous aujourd'hui on fait tout pour ne pas l'augmenter, et elle n'augmentera pas cette année. Voilà.

Par contre, pour les autres, il faut toujours donner plus. Monsieur Faravel, Madame Noël, etc., il faut donner plus, mais les amis, il faut avoir de l'argent. Assumez, dites-nous avec quoi vous voulez financer cette politique municipale parce que derrière, ça reste quand même l'argent des Bezonnais – et pas tous les Bezonnais, puisqu'aujourd'hui une majorité de Bezonnais sont exonérés de la taxe d'habitation. Donc en fait, ça concerne 60 % des Bezonnais. Dites-le, assumez-le, mais ne mentez pas aux Bezonnais. Dites que vous voulez taxer les propriétaires sur Bezons pour financer une pseudo-politique municipale qui finalement ne tiendra pas la route. Donc voilà.

J'ai répondu sur un certain nombre de choses. Bon, Monsieur Roullier je vous inviterai à une réunion sur la sécurité. Oui, nous avons des cambriolages. Je voulais juste vous faire la remarque : Adam Smith a parlé de la « main invisible », pas de la « main visible ».

Je m'arrête là, merci, bonne soirée. On passe au vote. Si, il faut voter, il faut voter sur le fait de prendre acte. Donc, qui prend acte, qui vote qu'on a pris acte du débat ? Oui, il faut voter sur la prise d'acte. Merci. Merci, merci. C'était très intéressant. Il y a des votes contre ? D'accord, non.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉBATTU ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE**, par l'intermédiaire d'un vote, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire associé, ci-annexé.

**DEMANDE** à Madame la Maire de préparer le budget primitif de l'année 2023 sur la base des orientations ainsi définies.

**DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sera transmis dans un délai de quinze (15) jours à compter de son examen au président de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

**INDIQUE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 fera l'objet d'une publication dans le respect du régime juridique applicable, et notamment sur le site internet de la Ville.

**PRÉCISE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze (15) jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire, et que le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

27/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Dossier n° 5 - Fixation, à l'euro symbolique, de la redevance d'occupation d'une concession funéraire

**Mme la Maire :** Alors, dossier 6, je sens la polémique arriver. Dommage que Monsieur Gibert n'était pas là. Non ? Dossier 5. C'est moi, ça. Bon, dossier 5 c'est un dossier simple, j'espère qu'on aura l'unanimité. Fixation à l'euro symbolique de la redevance d'occupation d'une concession funéraire.

Vous vous souvenez malheureusement du drame qui a eu lieu au mois de décembre avec l'octogénaire qui a été assassiné dans sa résidence. La collectivité a souhaité accompagner la famille sur le plan financier. Elle ne peut pas le faire comme elle le souhaite. Donc cette aide que je vous propose, c'est notamment faire en sorte que la concession au cimetière leur soit accordée à un euro symbolique. Voilà. On pourra vous donner ce que ça représente en plusieurs milliers d'euros, le montant d'aide si vous le souhaitez. Mais voilà, ça représente justement une grosse somme d'argent et c'est une famille modeste que la collectivité se doit d'aider. Et je vous propose à ce titre de voter donc une concession à un euro symbolique.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Non ? On passe au vote. Qui est pour ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**FIXE** à un euro symbolique, le montant de la redevance due au titre de l'occupation de la concession funéraire n° 625A - - C6.

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 6 - Signature d'un protocole transactionnel entre la commune de Bezons et la société Agencement Général du Bâtiment (AGB) dans le cadre de l'exécution du marché public numéro PA18/01 relatif aux travaux de construction de l'espace sportif du Val

**Mme la Maire :** Donc, dossier 6, ce que je disais, donc dossier 6, signature d'un protocole transactionnel entre la commune de Bezons et la société Agencement Générale du Bâtiment dans le cadre de l'exécution d'un marché public sur les travaux de construction de l'espace sportif du Val. Madame Beltaief.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Alors, la commune de Bezons a lancé une procédure adaptée en vue de l'attribution de marchés publics de travaux destinés à la construction de l'espace sportif du Val. La durée initiale et prévisionnelle du marché était de 15 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire, et en raison de la crise sanitaire, de divers retards et autres problématiques de chantier, le chantier a été prolongé de 16 mois supplémentaires.

Le 15 janvier 2021, la société AGB a adressé à la Ville un mémoire en réclamation et la commune n'a pas donné suite aux demandes de la société AGB, estimant que le complément de prix était contestable et non totalement justifié. En date du 11 janvier 2022, la société AGB a formé un référé provision et un recours de plein contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Le tribunal administratif a proposé à la société AGB et à la commune d'entamer une médiation. Afin de régler le litige de plein contentieux qui les oppose, les parties ont manifesté leur volonté réciproque de régler leur différend de manière amiable.

Il est ainsi prévu par le protocole ci-joint que la société AGB s'engage notamment à se désister d'instance et d'action des procédures en référé, provision et de plein contentieux, et de ne pas revenir sur ce désistement ; de ne pas solliciter une indemnisation différente, complémentaire ou autre que celle prévue. En contrepartie, la commune de Bezons versera à la société AGB une indemnité d'un montant total, global et forfaitaire de 140 000 euros TTC, sur la base de l'ensemble de ces éléments

**28/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

d'information et afin de mettre un terme au litige qui oppose la commune et la société AGB. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci. Je vais prendre les questions, les remarques. Madame Noël.

**Mme Noël** : La dernière fois, c'était Pierre-de-Coubertin à hauteur de 760 000 euros. Aujourd'hui, c'est 140 000 euros. On est en train de frôler les 1 million d'euros pour des questions encore simplement peut-être de maladresse administrative, je ne sais pas.

Vous pouvez expliquer un peu plus clairement ? La dernière fois, on avait bien compris : 760 000 euros pour Pierre-de-Coubertin parce qu'on n'avait pas répondu correctement en temps et en heure à des demandes faites par les entreprises qui étaient sur le chantier. Là, je vois que c'est à peu près similaire, sauf si je me trompe. Donc vous vous rendez compte ? On nous accuse de vouloir utiliser à mauvais escient l'argent des Bezonnais et là, on arrive à 1 million d'euros en deux Conseils municipaux. Donc je vous attends.

**Mme la Maire** : D'autres questions ? Martin. On se connaît depuis tellement longtemps, Martin et moi !

**M. Lolo** : Ma question est celle-ci : j'aimerais savoir s'il y a d'autres accords transactionnels en préparation pour les prochains Conseils municipaux.

**Mme la Maire** : Non, pas à ma connaissance. C'est les deux seuls parce qu'on était sur des projets mal ficelés dès le départ.

D'autres questions ? Non ? Je vais réexpliquer. C'est surtout des dysfonctionnements liés au COVID, donc voilà. C'est pour ça que je disais : « Monsieur Gibert, je regrette qu'il ne soit pas là. » Sa tribune dans le *Bezons infos* est totalement mensongère puisqu'il ne s'agit pas de désordres ou de désorganisations ou je ne sais quoi, ou en tout cas sauf ceux issus à un moment donné de retards de chantier liés au COVID.

Et puis je crois que sur Coubertin la fois dernière, il y avait des taux qui n'étaient pas fixés dans le marché initial et qu'à un moment donné, il fallait régulariser des choses dans le marché.

Dans celui-ci, effectivement il y a eu des interruptions de chantier pendant le COVID. Ils ont voulu nous facturer, à la fois légitimement et de façon illégitime – il y avait deux situations – des aspects de ces retards sur le chantier, de ce qu'ils ont mobilisé ou pas mobilisé pendant le chantier, nous ont envoyé la facture. Nous, on estimait qu'on ne leur devait plus que 20 000 euros sur le restant du marché. Ils ont considéré qu'on leur devait plus du fait de la mobilisation du chantier pendant le COVID, et c'est vrai que ça a été une finalisation d'un chantier très compliqué puisqu'il y avait pas mal de difficultés.

Je vous donne un exemple (et j'en parle facilement puisque ce n'était pas fait sous ma responsabilité) aujourd'hui : Gilbert-Trouvé, pendant très longtemps il y avait de l'eau qui s'infiltrait puisque les mesures de cuvelage n'avaient pas été réalisées. Elles avaient été supprimées après avoir été demandées au constructeur, à l'époque. Sous la précédente mandature il y a un certain nombre de décisions – il y a eu des allers-retours – qui ont été prises, suivies des arrêts de chantier. Donc à un moment donné, ils ont estimé qu'ils devaient facturer des choses.

Donc nous, on ne leur a pas répondu sur leur demande. Ils ont voulu du coup demander le fameux intérêt moratoire d'un taux de 8 %. On leur a dit qu'il n'en était pas question puisque nous étions en total désaccord sur le montant qu'ils réclamaient. Et par la suite, ils ont saisi le tribunal administratif, et le tribunal administratif a demandé donc une médiation.

Je vous rappelle qu'ils demandaient donc la somme totale de 285 000 euros. Nous étions en total désaccord. On veut bien prendre ce qui relève du cadre légal, notamment ce qu'avait prévu la loi sur

29/70

Conseil municipal du 15 février 2023

les retards de chantier pendant le COVID, et donc finalement la médiation a abouti à 140 000 euros, et on a refusé de payer ce qui nous a paru indécent, notamment les taux d'intérêt moratoires, etc. Voilà, donc non, on est plutôt sur une finalisation de fin de chantier sur la fin du mandat qui est impactée fortement par la crise du COVID et ce que la désorganisation du COVID a entraîné sur les chantiers.

C'était la même chose sur Coubertin, mais sur Coubertin il y avait une dimension supplémentaire qui était liée au fait qu'il y avait des taux qui n'étaient pas prévus initialement au marché, et qu'il fallait les intégrer, et qu'il y avait des incidences sur les prix. Voilà.

Mais bon, comme vous n'avez pas hésité à instrumentaliser de façon totalement mensongère le précédent dossier, je n'ai aucun doute que vous le fassiez pour le prochain. Faites comme vous avez envie de le faire. Vous savez très bien que vous êtes dans le mensonge et nous, on ne fait qu'hériter de dossiers qui sont mal gérés, mal ficelés, ou de marchés mal gérés et mal ficelés depuis le début.

Et, oui, on devrait plutôt s'indigner qu'on livre un gymnase sans cuvelage et qui se retrouve systématiquement inondé et qui nous a demandé un certain nombre de travaux importants depuis sa livraison. Voilà voilà.

Je vous propose qu'on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Madame Prio, Monsieur Faravel, Madame Noël. Qui vote contre ? Une personne. Qui vote pour ? Monsieur Krstic, je ne sais pas ce que vous faites. Pardon ? On n'a pas entendu. Alors levez la main quand je vous dis : « Qui ne prend pas part au vote ? » Qu'est-ce que vous faites ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Monsieur Lolo et Monsieur Krstic. Merci à vous deux. Qui vote pour, pardon ? C'est le plus important. Dossier 7. Vote à la majorité, et je passe au dossier 7.

#### **Le Conseil Municipal,**

##### **A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 3**

**Mme PRIO, M. FARAVEL, Mme NOEL**

**Ne participent pas au vote : 3**

**M. KRSTIC, M. GIBERT, M. LOLO**

**APPROUVE** les termes du protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame la Maire à procéder à la signature de ce protocole ainsi que l'ensemble des actes et avenants y afférents.

#### **Dossier n° 7 - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et détermination des modalités de la concertation**

**Mme la Maire :** Dossier 7, prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et détermination des modalités de concertation. Écoutez, le PLU avait comme document de prospective stratégique un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui datait de 2011. Il a fait l'objet d'une révision en 2015 et en 2017. Ces outils de planification urbaine sont donc très anciens et ont été posés sur une vision de la ville ne correspondant plus à son développement actuel ni aux orientations attendues par la municipalité.

Il est donc nécessaire de procéder à une révision générale afin de disposer d'un document d'urbanisme de portée stratégique et réglementaire qui traduira le projet de territoire souhaité par la municipalité. Cette procédure permettra également d'intégrer l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision.

Les objectifs poursuivis par cette révision d'ensemble portent notamment sur les points suivants, et ce

**30/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

sont des points qui me semblent importants, donc je vais vous en donner lecture.

« Réaliser un diagnostic territorial actualisé pour mieux identifier les atouts, les sensibilités et les enjeux du territoire communal.

Planifier un développement urbain équilibré permettant de répondre aux différents besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, en matière d'équipements et de services publics.

En matière de forme urbaine, adapter les dispositions réglementaires pour une meilleure intégration et cohérence avec le bâti existant.

Préserver le tissu pavillonnaire et travailler sur une identité pavillonnaire bezonnaise.

Répondre aux besoins de la population en matière de logement et d'habitat en développant une offre de logements diversifiés en termes de typologie, de statut d'occupation et d'accessibilité financière pour favoriser le parcours résidentiel afin que la ville soit attractive pour tous les types de ménages.

Prendre en compte les enjeux environnementaux de la biodiversité et des objectifs du développement durable dans la planification du territoire pour mieux prendre en compte les enjeux du changement climatique et de la perméabilisation des sols.

Promouvoir le développement de performances énergétiques du bâti pour limiter leur impact carbone.

Créer des espaces publics de qualité et des îlots de verdure.

Améliorer les conditions de déplacement et sécuriser les circulations à l'échelle de la ville.

Définir une politique en matière de stationnement.

Assurer les conditions d'un développement économique dynamique et équilibré du tissu industriel et artisanal local et en soutenant et en dynamisant le commerce de proximité.

Réinterroger les outils réglementaires, notamment sur les emplacements réservés, les protections particulières. »

Cette première délibération prescrivant la révision du PLU sera suivie après la réalisation d'études et d'un diagnostic territorial d'une seconde délibération sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le fameux PADD. Après la réalisation de la phase de concertation avec la population et l'élaboration des pièces de PLU, une nouvelle délibération portera sur le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU. Après organisation d'une enquête publique sur le projet du PLU, il sera ensuite définitivement approuvé par une dernière délibération. Et donc voilà, le Conseil municipal est appelé à approuver justement l'ensemble de cette délibération et de son contenu.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je démarre comme tout à l'heure, Monsieur Faravel et après Monsieur Roullier, Madame Noël et je ne sais pas qui.

**M. Faravel** : Alors, merci Madame Menhaouara de nous avoir lu la note qu'on a dans le dossier municipal. On n'avait peut-être pas réussi à le lire nous-mêmes.

Mettre en marche une procédure de révision du PLU qui va prendre deux ans à deux ans et demi de procédure avant aboutissement concret, comme nous l'a annoncé le Directeur Général des Services en

31/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Commission, après près de trois ans de mandat, puisqu'on arrive aux trois ans de mandat, donc, grosso modo, ça veut dire que le PLU, la révision du PLU, pardon, excusez-moi, qui était la priorité des priorités dans votre campagne électorale – y compris en chargeant de choses qui étaient relativement fausses le précédent Plan Local d'Urbanisme, on en a eu des tonnes sur ce sujet-là –, mais en tout cas la révision du Plan Local d'Urbanisme qui était la priorité des priorités de votre campagne des élections municipales, de votre programme, le PLU sera donc révisé avec une mise en application au bout de cinq ans à cinq ans et demi de mandat.

Vous aurez donc pris 90 % de vos décisions d'urbanisme lors de ce mandat dans le cadre d'un PLU que vous aviez dénoncé après avoir voté pour. Donc de deux choses l'une : soit le PLU actuel, il convient en réalité à l'essentiel de ce qu'il y a besoin de faire – on pense qu'on peut le faire évoluer, ça ce n'est pas le sujet. Soit vous trouvez aujourd'hui qu'il vous arrange bien et vous faites encore de l'affichage en annonçant le PLU pendant près de trois ans et en engageant tardivement une procédure forcément longue, on le savait depuis le départ. Il y a de quoi être un peu effaré par tant de contorsions et de mise en scène.

Le début de la procédure marque en théorie le début des réflexions et le mandatement d'un cabinet de conseil, pas la fin. Le cabinet d'étude qui accompagnera la commune a déjà été choisi en Commission d'appel d'offres. Le cahier des charges aurait dû selon nous faire l'objet d'échanges en Commission municipale. Cela aurait démontré la volonté de concertation puisque tout le monde veut cette révision du Plan Local d'Urbanisme. Non : vous avez tout seuls rédigé dans votre coin ce cahier des charges, et ne dites pas qu'un cahier des charges n'est que technique, car on y indique toujours, de manière plus ou moins directe, des objectifs de politique urbaine.

Vous auriez pu joindre à ce dossier la présentation du cabinet d'étude qui a été choisi. Non, on ne l'a pas. Vous auriez pu y joindre le cahier des charges qui a conduit à sa sélection. Non, on ne l'a pas non plus. Et franchement, quatre réunions publiques et des ateliers participatifs que vous remplirez avec vos amis, ça montre bien le peu de concertation réelle que vous mènerez. Pendant ce temps-là vous allez signer des permis de construire tel que ça vous arrange comme dans le dossier Albert-1<sup>er</sup> ou dans les permis de sursis à statuer ou les prises en considération de projets d'aménagement. En réalité, la concertation que vous proposez est minimale. Vous avez bâti en parallèle les outils pour décider seuls de ce que vous voulez dans le dos des habitants et des élus.

Malgré notre souhait de voir mis à jour le Plan Local d'Urbanisme, nous ne pouvons cautionner un tel dévoiement. Nous refuserons de prendre part au vote.

**Mme la Maire** : Merci. Par-là, il y avait Monsieur Roullier ? Allez-y.

**M. Roullier** : Je vous remercie. Alors, un certain nombre de choses. Nous on souhaite voter pour, parce qu'on avait réclamé cette révision depuis un certain temps, donc voilà, évidemment on va valider ça. Maintenant, un certain nombre d'interrogations.

Je dois dire que je me suis posé exactement la même question. Pourquoi ce délai de trois ans ? J'en suis arrivé à la même conclusion. Je me suis dit : « Mais finalement, est-ce que l'actuel PLU ne vous a pas convenu ? » En plus, il était un peu pratique parce qu'on pouvait dire chaque fois qu'il y avait un truc : « C'est les autres qui l'ont fait et nous, on n'y est pour rien. » Vraiment, sincèrement je me suis posé la question si finalement ce PLU ne vous arrangeait pas.

**Mme la Maire** : Je vais vous répondre.

**M. Roullier** : Alors effectivement, on vous connaît sur la question de la présentation des choses qui sont toujours faites pour vous arranger. Comme tout à l'heure, je n'ai pas eu la réponse sur le Cœur de Ville. Vous avez prétendu que j'avais écorché la citation...

**Mme la Maire** : Restez sur la délibération, Monsieur Roullier.

32/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**M. Roullier** : Non, mais je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de cambriolages non plus. Donc on votera pour, mais avec quand même des points de vigilance. La préservation du tissu pavillonnaire, oui, c'est une bonne chose.

Alors, travailler sur une identité pavillonnaire bezonnaise, attention, attention ! Pour plusieurs raisons. C'est déjà qu'il y a une identité, j'ai envie de dire, de banlieue qui est une succession de couches, de modes. C'est comme ça dans toutes les villes de banlieue d'Île-de-France. Donc il n'y a pas d'identité à proprement parler des pavillons puisqu'ils se sont construits à des périodes différentes. Donc est-ce qu'on ne va pas créer une identité un petit peu formelle qui n'existe pas ? Elle a son charme aussi, cette espèce de patchwork, de chose pas géométrique. Ce n'est pas les États-Unis. Il n'y a pas une grande route avec des parcelles égales. Il y a des choses un peu tarabiscotées. Après, il y a des architectes qui interviennent et c'est très bien comme ça. Donc c'est un point de vigilance. Est-ce qu'on ne va pas créer une identité pavillonnaire bezonnaise ?

Et d'autant plus que pour créer une identité pavillonnaire bezonnaise, derrière, c'est des normes, et donc derrière il y a assez de normes dans l'urbanisme pour les propriétaires. Bon, vous savez que c'est quelque chose qui revient très fréquemment, je pense que tout le Conseil municipal le sait. Les Bezonnais se disent : « Mais finalement, on construit des trucs énormes, ils ont toutes les autorisations et nous dès qu'on veut faire quelque chose ce n'est pas possible. » Est-ce qu'il y aura quand même un peu de souplesse par rapport à ça ? Quand on va dire « identité », on va rajouter des aspects formels, il y en a déjà. Ils ne sont pas toujours appliqués. Voilà, c'est une question qu'il faudrait creuser. Il faudra être très très vigilants sur cette question-là, d'autant plus que les éléments d'identité architecturale dans les PLU, c'est vrai, ça existe.

Par exemple, vous savez que des régions ils construisent en bois, d'autres c'est en roche granitique, d'autres c'est du calcaire. Donc ils demandent ce matériau de construction – mais nous, on n'a pas ça. Donc on vous demande d'être très vigilants sur la question.

On aurait attendu que dans les objectifs aussi, l'idée est quand même d'être un peu dans une rupture par rapport au précédent PLU. On ne voit pas trop ça. Alors c'est vrai que pour les élections de 2020, ça a été au cœur des enjeux, des votes des gens. Les gens, ils ont voté pour un vrai changement d'urbanisme et on ne voit pas ça apparaître. On ne voit pas ça apparaître non plus mais on devrait être un peu les seuls à défendre ça – mais quand même – : une limitation sur le pourcentage de logements sociaux. Alors, je sais qu'on est ultra minoritaires sur le sujet ici, mais moins dans la population.

Et c'est des problèmes qu'on retrouve en permanence, notamment sur la question d'avoir une population qui a un pouvoir d'achat conséquent pour faire vivre les commerces, entre autres. C'est une question qui revient très très souvent. Voilà. Il y aurait d'autres éléments aussi à préciser mais enfin, ce sont les principaux.

**Mme la Maire** : D'autres prises de parole par-là ? Non ? Alors par-là. Madame Noël.

**Mme Noël** : Oui, donc je ne sais pas si elle a été posée parce que j'ai dû m'absenter pour aller au petit coin.

Que s'est-il passé des trois annonces faites dans les budgets précédents, sur ce que vous appeliez la « concertation » ou les « enquêtes » faites auprès de cabinets sur le PLU ? Je rappelle : 2020, première décision, vous le dites très rapidement après votre élection. 2021, pareil. 2022, ça oscille à peu près à 500 000 euros l'ensemble. Alors, est-ce que chaque année, comme ça n'a pas été fait, vous avez retransformé l'enveloppe budgétaire à cet effet ? Je ne sais pas.

Bon, moi en tout cas je suis contente de voir que trois ans après, vous faites cette prescription. Comme Monsieur Roullier, je me suis dit que ça vous a peut-être servi, mais c'est terminé ! Au point : « Répondre aux besoins de la population en matière de logement et d'habitat en développant une offre de logements diversifiés en termes de typologie, de statut d'occupation et d'accessibilité financière pour

33/70

Conseil municipal du 15 février 2023

favoriser le parcours résidentiel afin que la ville soit attractive pour tous les types de ménages », la Ville lance sûrement une étude sur les bords de Seine et les 52 000 mètres carrés de friches. Eh oui ! Parce qu'aujourd'hui, on ne peut rien y faire, là-bas.

Donc peut-être que demain, grâce à ce nouveau PLU, on pourra faire. Donc je pose la question simplement : qu'est-ce qu'il en est ? Voilà. Attendez, je n'ai pas terminé.

**Mme la Maire** : Vous voulez construire des logements sur une zone PPR, Madame Noël ? Vous nous le dites.

**Mme Noël** : Vous êtes capable de tout ! Vous êtes magicienne et en même temps des fois Pinocchio.

**Mme la Maire** : Je savais bien que j'étais magicienne, ça doit être ça.

**Mme Noël** : Vous n'avez pas entendu : « Pinocchio », j'ai dit, aussi.

**Mme la Maire** : Avec une baguette magique.

**Mme Noël** : La question est donc la suivante. Pourquoi... Moi j'aime bien reformuler. Comme vous répondez rarement aux questions qu'on vous pose, je me dis que c'est soit que vous ne comprenez pas, soit c'est qu'elles vous dérangent.

**Mme la Maire** : Ce n'est pas que je ne réponds pas aux questions, c'est que la vérité ne vous plaît pas.

**Mme Noël** : Merci. Vous ne voulez pas qu'on vous coupe, alors vous ne nous coupez pas.

**Mme la Maire** : Chacun son tour.

**Mme Noël** : Non, merci. Donc ensuite, la question est la suivante : pourquoi arrive ce PLU trois ans après et qu'on sait qu'il va mettre au moins un an et demi voire deux ans à être mis en place, c'est-à-dire un an avant les futures élections ? Est-ce que vous signerez ce que vous avez reproché à votre prédécesseur, des permis de dernière minute, ou pas ? Parce que là, vous devez être dans le coin la seule qui n'a pas révisé son PLU au bout de trois ans. Je vous le dis.

**Mme la Maire** : Vous devriez regarder un peu plus attentivement.

**Mme Noël** : Non non, je vous le dis. Donc on attend des explications, encore une fois. J'espère ne pas me tromper et je ne suis pas là pour faire de la polémique puisque je vous pose des questions.

**Mme la Maire** : C'est votre spécialité pourtant !

**Mme Noël** : Non, Madame Menhaouara, vous le savez bien.

**Mme la Maire** : Vous avez d'autres questions, Madame Noël ?

**Mme Noël** : Non, je veux que vous répondiez déjà à celle qu'on vous pose.

**Mme la Maire** : Je réponds si j'ai envie.

**Mme Noël** : Ah ! Donc on n'est pas transparente. On n'est pas transparente. Redites-le : vous

34/70

Conseil municipal du 15 février 2023

répondez si vous en avez envie.

**Mme la Maire** : Vous avez d'autres questions ?

**Mme Noël** : Non, répondez à celle qu'on vous pose déjà.

**Mme la Maire** : Non, vous avez fini vos questions Madame Noël ?

**Mme Noël** : La question, c'est donc : pourquoi est-ce que vous mettez autant de temps à refaire votre PLU ?

**Mme la Maire** : Madame Noël, je vous demande si vous avez fini, pour que je puisse donner la parole à un autre élu.

**Mme Noël** : Moi, j'attends de savoir si vous allez répondre.

**Mme la Maire** : Très bien, donc je considère que vous avez fini. Madame Stenström souhaite la parole.

**Mme Stenström** : Merci. Alors bien entendu, vous ne serez pas étonnés, nous voterons pour. Ça fait tellement longtemps qu'on le demande ! On ne peut que voter pour.

Alors, il y a des choses qui ont été dites, je ne reviendrai pas dessus parce que ça ferait un petit peu redite, mais c'est bien, maintenant c'est un peu tard. À mon sens, c'est trop tard, c'est déjà trop tard. Des dégâts sont déjà faits et d'autres sont en devenir.

J'espère que la concertation que vous êtes obligés de faire au regard des textes du Code de l'urbanisme, que cette concertation sera vraiment respectée au mieux, et pas juste un petit affichage gadget communication. Ça, je l'espère vraiment pour la Ville, pour les habitants et pour un PLU qui vaille le coup.

Vous m'aurez comprise : nous serons très vigilants et attentifs au respect des procédures et de la consultation de tous les habitants. Sur la précédente mandature, il y avait déjà eu des choses un peu contestables qui se passaient pendant les grandes vacances d'été où il n'y a personne (comme ça on est sûr qu'il n'y aura personne), des cartons d'invitation à certaines personnes, et avec la population qui dans son ensemble n'était pas au courant. Voilà. On est sur un PLU et un PLU, l'ensemble de la population doit prendre sa part, surtout que c'était un vrai enjeu effectivement – doit-on le rappeler – des élections 2020. Et je pense que c'est sur ce point très précis que vous avez été élus. Voilà. Merci.

C'était une explication de vote, un vote. Je n'ai pas de question.

**Mme la Maire** : Merci. Il y a d'autres prises de parole ? Non ? Très bien. Je vais répondre.

Déjà, Monsieur Roullier, je crois qu'il est bien écrit : « Ces outils de planification urbaine [en parlant du PLU] sont donc très anciens et ont été posés sur une vision de la ville ne correspondant plus ni à son développement actuel ni aux orientations attendues par la municipalité. » Je ne vois pas ce que vous voulez de plus à un moment donné, si c'est dire qu'on n'est plus dans la même voie ni la même orientation là-dessus.

Deuxièmement, permettez-moi de vous corriger. Dans un Plan Local d'Urbanisme, vous ne pouvez pas limiter le nombre de logements sociaux. On ne peut pas dire n'importe quoi. Ça n'existe pas, ce n'est pas possible, ce n'est pas l'objectif du Plan Local d'Urbanisme.

35/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Par contre, aujourd'hui en tant que maire, je peux vous dire que ce que je comprends, c'est qu'en fait vous pouvez en tant que municipalité, en tant que maire, demander – vous n'avez pas la possibilité de toujours l'exiger –, dire : « Je souhaite développer du logement social à telle hauteur, etc. », et donc le porteur du projet s'il est sur un projet privé qui n'est pas dans une ZAC ou un projet défini où la municipalité a une possibilité d'intervention, il n'y a aucun moyen pour contraindre le porteur de projet privé par exemple à construire du logement social, sauf si le porteur de projet est lui-même un opérateur de logements sociaux.

Détrompez-vous. Ce qui a été construit aujourd'hui sur la ville de Bezons, c'est principalement de la promotion pour du logement privé. Et au départ, quand vous avez des dépôts de permis sur des logements privés, vous pouvez penser que c'est 100 % accession, et il arrive que des fois les projets changent en milieu de parcours puisqu'il peut y avoir des ventes en bloc pour par exemple des organismes comme Action logement. Vous savez, c'est les organismes qu'on appelait anciennement 1 % patronal, etc., par des opérateurs. C'est pour ça que des fois, on a des logements RATP, in'li, etc., c'est ce qu'on appelle le logement intermédiaire.

Ou bien des fois il peut y avoir aussi des ventes en VEFA – comme ça a été le cas dans le cœur de ville (mais là on était dans le cadre d'une ZAC) ou ailleurs – à des bailleurs sociaux. Ça aide souvent les porteurs de projets privés quand ils veulent démarrer vite leur projet, parce qu'en vendant en bloc des lots, eh bien ils engrangent les financements de démarrage qui leur permettent d'enclencher leur chantier et d'enclencher leurs emprunts auprès des organismes financiers. Voilà comment ça se passe – mais ça ne se passe pas dans le cadre d'un PLU.

Après, l'autre information sur laquelle il faut être clair : à partir du moment où on enclenche une procédure de révision du PLU, la municipalité a la possibilité de bloquer toute délivrance de permis, ou en tout cas d'en décider en fonction de ses orientations. Elle peut également appliquer des permis selon les orientations qu'elle souhaite, qui ne sont pas forcément les règles du PLU en cours.

Donc l'argument ou le pseudo-argument que vous pensez avoir en disant : « En fait, elle va faire tout son mandat sur l'ancien PLU et donc on n'aura un nouveau PLU qu'en fin de mandat pour le nouveau mandat prochain. », ça ne marche pas, les amis. Ça ne marche pas. Eh non. Parce qu'en fait, à partir du moment où vous enclenchez la révision du PLU vous décidez de ce que vous voulez. Vous ne respectez plus le PLU en cours, vous n'êtes plus tenu, donc si vous souhaitez appliquer vos nouvelles orientations, vous le pouvez. Donc non, c'est faux. Pas de bol. Ou en tout cas, travaillez mieux vos projets ou vos dossiers la prochaine fois.

Autre chose : nous aujourd'hui, on a très peu délivré de permis. On en a délivré certains, on reviendra vers la population pour les présenter. On en a un ce soir sur un projet. Je l'ai dit en introduction tout à l'heure, là pour le coup ce n'est pas sur un permis Menhaouara mais un permis Dominique Lesparre qui date de 2015, 2016 et 2017 puisqu'il y a eu plusieurs modifications de permis.

Chaque fois que nous lançons un projet, nous lançons un projet avec trois objectifs : un service public ou parapublic dans le projet, une taxe d'aménagement à 20 % là où elle était à 3 % (je reviendrai vers les Bezonnais pour expliquer la perte financière qui a été engagée sous le précédent mandat sur la question des financements), troisième point, c'est engager des projets qui sont qualitatifs, agréables, et donc qui ne soient pas sur les projets que nous avons connus antérieurement. Donc voilà.

Après, il faut arrêter de mentir aussi aux gens, et à un moment donné arrêter de me faire mentir moi. Parce que moi, j'ai dit : « Stop au tout-béton. » Je n'ai pas dit : « Stop au béton. » Au tout-béton. Stop au tout-béton.

**Mme la Maire :** Eh oui, il faut lire. On a dit : « Stop au tout-béton. » Ça veut dire que nous souhaitons une ville agréable, une ville qui puisse se développer avec des services publics. Quand on construit des services publics c'est du béton, les amis, mais c'est du service public pour la population.

36/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Quand on construit un projet dans lequel il y a des parcs qui manquent aujourd'hui, dans lesquels il y a des crèches, des services publics... Vous prenez le projet que nous avons, « modification Gabriel-Péri », dans lequel nous avons exigé la création d'un square et d'une crèche de 40 berceaux, avec un projet très qualitatif, oui, c'est de la construction mais c'est de la construction qui va apporter 20 % de taxe d'aménagement pour renflouer les caisses de Bezons que certains ont laissées vides, qui va apporter un vrai service public manquant aujourd'hui, c'est-à-dire création de 40 berceaux sur la ville de Bezons supplémentaires, et un vrai square.

Donc ce n'est pas le même projet, les amis. Après, on ne se mettra pas d'accord. Vous voulez faire votre cinéma politique, on l'a compris depuis le début de ce mandat : soit vous êtes dans l'obstruction, soit vous êtes dans le mensonge, soit vous êtes dans le cinéma. Libre à vous. Maintenant, les Bezonnais jugeront en fin de mandat.

Après, juste un dernier point par rapport à la remarque de Monsieur Faravel. On n'a pas été associés, on n'a pas été associés. Là, le marché, la Commission d'appel d'offres a déjà choisi le marché qui va étudier et mettre en place la révision du Plan Local d'Urbanisme. Mais les amis, je vous le répète : on n'est pas en cogestion. Nous gérons, vous faites votre travail d'opposition. Vous avez le droit de dire : « On fait bien, on fait mal. », mais je ne gère pas, nous ne gérons pas avec vous.

Donc non, je n'ai pas à vous associer. En plus, dans la Commission d'appel d'offres, l'opposition siège. Mais au-delà de ça, au-delà de ce qui est obligation réglementaire...

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ne m'interrompez pas. Au-delà des obligations réglementaires, nous ne sommes pas en cogestion puisqu'à la fin nous assumerons notre propre bilan. La concertation, le procès d'intention que vous nous faites tous : « J'espère que la concertation se fera bien ! J'espère que vous ne ferez pas la concertation au mois d'août ! » Soyons un peu raisonnables. Nous sommes des gens sérieux, on vous a fait la démonstration. La concertation se fera sur les temps normaux où les gens sont présents.

Il y aura une communication habituelle, comme elle est faite sur le *Bezons infos* qui est distribué à 16 000 foyers. Il aura tous les panneaux d'affichage de la ville de Bezons, qu'ils soient panneaux d'affichage officiels ou panneaux d'affichage publicitaires. Il y aura les réseaux sociaux, il y aura des tracts certainement, des flyers pour indiquer, il y aura la mobilisation des centres sociaux dans les quartiers pour mobiliser la population, il y aura certainement des messages aux associations.

Après, libre aux gens de venir ou de ne pas venir. Moi je ne vais pas mettre le couteau sous la gorge aux gens de venir. J'ai fait de la concertation l'année dernière sur mai et juin. On ne peut pas considérer que les gens ne sont pas là aux mois de mai et juin – en jours de semaine, pas le week-end puisqu'ils ont le droit de partir en week-end. Bon, on a eu une fréquentation relativement moyenne, pas très nombreuse. Et ce n'est pas faute d'avoir communiqué.

Alors voilà, maintenant chacun est dans son rôle. Arrêtez de nous faire un procès d'intention et laissez-nous travailler. Sur la question légitime de dire : pourquoi on démarre maintenant ? Eh bien non, en fait les amis, on n'a pas démarré maintenant. Arrêtons, c'est comme le CLSPDR. Ce n'est pas parce qu'on vous donne une information, vous avez l'impression que le point de démarrage c'est maintenant. Nous quand on est arrivés en responsabilité il n'y avait pas de directeur d'urbanisme, et le service d'urbanisme, c'était une personne, une seule instructrice d'urbanisme qui devait tout gérer.

Nous avons recruté plusieurs personnes dans le service puisqu'aujourd'hui nous avons constitué un vrai service d'urbanisme avec plusieurs instructeurs, une assistante administrative. Nous avons recruté un directeur d'urbanisme qualifié. Ça prend du temps, le recrutement, les amis. Ça a l'air de vous échapper. Vous pensez qu'en fait il suffit de claquer des doigts et les choses tombent comme ça, comme par hasard. Eh bien non, ça ne marche pas.

37170

Conseil municipal du 15 février 2023

Et puis par la suite, comme on est dans une collectivité, il y a des règles de droit public qui s'appliquent, notamment les marchés publics, et donc il fallait lancer un marché, il fallait lancer l'appel pour que les entreprises puissent se positionner. Pour lancer ce marché, il faut travailler sur un cahier d'études et donc ce cahier d'études pour le remplir, eh bien il a fallu qu'il y ait un travail avec les élus en interne pour dire qu'est-ce qu'on souhaite avec le service, avec la maire, et une fois qu'on a établi notre cahier des charges, nous l'avons intégré dans l'appel d'offres du marché. Il y a eu des entreprises qui ont répondu, il fallait attendre les délais. Après il fallait instruire, analyser les offres, après il fallait faire une Commission d'appel d'offres.

Une fois qu'on a enclenché ça, on fait ça. Oui, ce sont des procédures administratives très longues. Vous dites que ça commence maintenant, non, ça a démarré il y a au moins un an et demi. Encore une fois, vous êtes en dehors des réalités. Nous sommes en responsabilité et nous gérons. Nous n'avons pas les mêmes contraintes. Vous passez votre temps à voir les avions défiler et vous pensez que c'est la vraie vie, que les avions flottent. Eh bien non, les avions ne flottent pas. Pour qu'ils puissent flotter il y a tout un mécanisme qui le permet et ce mécanisme est très complexe. Donc, pendant que vous faites du cinéma, nous on travaille et on enclenche la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lolo, Monsieur Lesparre, Madame Noël. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

#### **Le Conseil Municipal,**

##### **A l'unanimité des votes exprimés**

**Ne participent pas au vote : 6**

**M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO**

**DÉCIDE** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

**DÉCIDE** que la révision porte sur l'intégralité du territoire communal conformément à l'article L153-1 du Code de l'urbanisme, en vue de redéfinir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la Commune et de définir de nouveaux objectifs permettant de mieux répondre aux exigences actuelles de l'aménagement du territoire.

**DÉCIDE** que la concertation prévue par les articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme soit mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Diffusion, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Commune et le journal municipal d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU et des modalités de la concertation préalable ;
- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Commune, d'un dossier de présentation du projet de PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public ;
- Publication dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune les informations se rapportant à la révision du PLU et à son état d'avancement à chaque étape clé de la procédure ;
- Organisation d'une exposition publique ;
- Organisation de 4 réunions publiques ;
- Organisation d'ateliers participatifs.

**CHARGE** Madame la Maire de l'organisation matérielle de ladite concertation.

**INSCRIT** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.

**SOLLICITE** une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision, conformément à l'article L132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental.

**38/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

**ASSOCIE** à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L132-7, L139-9 et L132-10 du Code de l'urbanisme.

**CONSULTE** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du Code de l'urbanisme.

**NOTIFIE** la présente délibération, conformément à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme :

- au Préfet du Val-d'Oise,
- au Sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- à la présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
- à la présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise,
- au président de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine dont la Commune est membre, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de programme local de l'habitat (PLH), de schéma de cohérence territoriale (SCOT), mais non compétent en matière de plan local d'urbanisme,
- au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, Île-de-France Mobilités,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise,
- au président de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise,
- au président de la Chambre d'agriculture du Val-d'Oise.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et publiée au registre des délibérations de la commune. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Dossier n° 8 - Cession des parcelles cadastrées AD numéros 944, 945, 946 et 947 situées 29-33 rue Albert-1<sup>er</sup>

Dossier n° 9 - Acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente – 29-45 rue Albert-1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères-Bonneff et 172 rue Maurice-Berteaux

Dossier n° 10 - Acquisition d'emprises à destination d'espaces publics situées 29-45 rue Albert-1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères-Bonneff et 172 rue Maurice-Berteaux

**Mme la Maire** : Alors, donc dossier 8, c'est la cession des parcelles cadastrées AD 944, 945, 946 et 947 situées au 29 et 33 rue Albert-1<sup>er</sup>. Donc je vais vous donner lecture de la délibération. Pas pour vous, Monsieur Faravel, vu que vous avez le dossier, ni les élus d'opposition, mais puisqu'il y a un public dans la salle et la séance est filmée, donc il y a des Bezonnais qui voudraient savoir de quoi on parle. Donc c'est aussi pour eux qu'on s'exprime et qu'on présente des dossiers.

Donc, dans le cadre d'une opération d'aménagement, la société Atland résidentiel et Nexity ont proposé à la commune de Bezons d'intégrer dans leur projet quatre parcelles communales situées au 29 et 33 rue Albert-1<sup>er</sup>. Ces parcelles cadastrées d'une surface cadastrale totale de 3 800 mètres carrés environ étaient auparavant utilisées comme jardins familiaux. Les conventions d'occupation n'ayant pas été renouvelées et ces jardins étant finalement très peu utilisés, il est apparu opportun de céder l'ensemble de ce foncier.

Cette parcelle utilisée jusqu'à présent uniquement à titre privatif sera remplacée par un jardin public de 2 537 mètres carrés environ ouvert à tous et pouvant bénéficier à l'ensemble des habitants du quartier. Au vu de la programmation prévue, un accord a été trouvé pour une cession de ce foncier communal

**39/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

au prix de 4 960 000 euros.

Je vous propose, comme les deux délibérations sont liées et pour qu'on puisse avoir un débat global sur le sujet, de vous présenter la délibération 9 et 10 qui se suivent, et comme ça on pourra par la suite échanger sur le dossier.

Donc la délibération 9, c'est une acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente toujours au même lieu, 29 et 45 rue Albert-1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, puisque c'est un rectangle.

Donc, toujours dans cette même programmation proposée par Atland résidentiel et Nexity, il est proposé à la commune de Bezons l'acquisition de volumes pouvant correspondre aux besoins communaux en termes d'équipements publics. C'est exactement ce que je disais tout à l'heure.

La municipalité, cherchant activement à répondre à ses besoins croissants en équipements publics et particulièrement au niveau des structures scolaires supplémentaires, a répondu favorablement à cette opportunité. En effet, conformément à l'article R. 2122-3-2 du Code de la commande publique, la commune peut acquérir des équipements au sein d'un programme immobilier s'il représente une partie indissociable ou minoritaire d'un immeuble d'ensemble à construire et s'ils sont physiquement imbriqués au reste du bâtiment.

L'absence de foncier alternatif disponible et la nécessité d'implanter impérativement un nouveau groupe scolaire dans le quartier des Chênes ont confirmé la nécessité d'intégrer la programmation d'ensemble portée par les promoteurs. En outre, le recours à l'article R. 2122-3-2 du Code de la commande publique présente un intérêt financier majeur dans la mesure où il s'agit de la solution la moins onéreuse pour permettre à la Ville de procéder à l'acquisition d'une partie minoritaire d'un immeuble nécessaire à la création d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente.

De manière plus générale, la commune de Bezons ne dispose d'aucune autre alternative ou solution de remplacement raisonnable, notamment sur le plan technique et financier, pour répondre à ses besoins d'équipement, au regard des différentes contraintes qu'elle rencontre, ainsi qu'à ses obligations dans le cadre de la gestion du service public obligatoire de l'éducation, notamment pour les maternelles et élémentaires, conformément aux dispositions des articles L. 212-1 et suivants du Code de l'éducation.

Ainsi, dans un programme mixte total de 19 000 mètres carrés et 480 mètres carrés environ, la Ville se porte acquéreur de deux volumes, l'un de 3 080 mètres carrés SDP environ, pour un groupe scolaire de 14 classes. Il faut savoir qu'il y a à l'intérieur également en plus un centre de loisirs maternel et un centre de loisirs élémentaire. Ça n'a pas été précisé dans la délibération, mais je le précise. Et d'un espace extérieur de 1 800 mètres carrés et le second de 150 mètres carrés pour la création d'une salle polyvalente.

Après négociation, les sociétés Atland résidentiel et Nexity ont proposé la cession de ces deux volumes pour un prix total de 3 490 000 euros hors taxes pour la conclusion d'un contrat unique de vente d'immeuble à construire. Il est précisé que ce prix comprend uniquement les prestations et les travaux de construction qui ne peuvent être confiés, pour des raisons techniques, qu'aux sociétés Atland et Nexity en charge de la réalisation du reste de l'immeuble et qui répondent aux besoins exprimés par la Ville.

**Mme la Maire :** Je passe à la délibération 10, c'est l'acquisition d'emprises à destination d'espaces publics situés au 29-45 rue Albert-1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, dans le cadre du même périmètre, et toujours dans le cadre du même projet.

Donc dans la continuité du projet précédent, la société Atland résidentiel et Nexity ont proposé également à la commune de Bezons l'acquisition des emprises à détacher de leur programme mixte immobilier. D'une part, ces emprises permettront d'agrandir les trottoirs des trois rues concernées pour

40/70

Conseil municipal du 15 février 2023

permettre la sécurisation des piétons et la création de la dépose-minute indispensable pour le groupe scolaire. D'autre part, une partie de l'assiette foncière du projet immobilier est concernée par l'espace réservé numéro 15 inscrit au PLU au profit de la commune pour la création d'un espace vert sur la parcelle cadastrée AD 945, 46, 47, 48, 49 et 50. Il est donc impératif pour la municipalité de prendre possession de l'emprise concernée.

La mise en œuvre de cet emplacement réservé permettra ainsi d'offrir un parc public traversant dans lequel les jeux d'enfants seront installés et qui bénéficiera à l'ensemble des habitants du quartier des Chênes. Le futur groupe scolaire profitera aussi d'un environnement verdoyant et d'une sortie directe sur le parc.

La municipalité, cherchant activement à répondre aux besoins croissants en espaces verts qualitatifs et de sécurisation des espaces publics, a répondu favorablement à cette opportunité. Ainsi, la Ville se porte acquéreur d'une emprise totale de 2 537 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées AD 187, 188, 196, 664, 834, 837, 944 et 952 pour un montant total de 10 000 euros hors taxes.

Je vous propose qu'on fasse le débat sur l'ensemble puisque le sujet est imbriqué l'un avec l'autre, et après on votera les délibérations l'une après l'autre. Je vais prendre la parole à nouveau. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Prio, Monsieur Roullier, et Madame Stenström. Madame Florelle Prio.

**Mme Prio :** Merci Madame la Maire. Donc sur ces dossiers 8, 9 et 10 qui font partie de la même opération d'urbanisme, nous avons plusieurs remarques. Et donc, mon intervention porte évidemment sur l'ensemble des trois dossiers, ce qui évite de redire trois fois la même chose.

Tout, d'abord souligner que ces dossiers n'ont pas été travaillés en Commission municipale. En effet, il est regrettable que ces Commissions ne permettent pas un travail de réflexion. Réunir la Commission deux jours avant le Conseil sur des dossiers déjà ficelés et qui sont survolés en 15 minutes est un fonctionnement au rabais. Mais peut-être estimez-vous que les affaires de la commune ne méritent pas un meilleur traitement.

Ceci étant, nous avons donc travaillé de notre côté sur le dossier qui nous a été remis pour le Conseil. Alors tout d'abord, une question : pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent les 42 logements en démembrement et nous donner une réponse plus précise que : « Ce sont des logements en location avec option d'achat. » ? Savoir qui est-ce qui les gère : le promoteur, un bailleur social, les conditions de procédure d'achat pour les locataires, etc.

Nous constatons également que sur une opération immobilière de 254 logements, vous construisez seulement 28 logements en locatif social, soit tout juste 11 %. Donc les très nombreux demandeurs de logement, en attente d'attribution depuis de nombreuses années pour certains, apprécieront ce choix. Nous ne partageons évidemment pas le choix de ne faire que 11 % de logements sociaux.

Vous décidez de la construction d'un groupe scolaire de 14 classes. Est-ce qu'on peut avoir des précisions ? Pourquoi 14 classes ? Est-ce à l'appui d'une étude démographique sur le quartier des Chênes ou plus largement sur la ville ?

La conception d'un groupe scolaire inséré totalement dans l'habitat, ce qui est le cas pour cette opération puisqu'il y aura des appartements au-dessus, autour bien évidemment, est une source de conflit dans les usages, conflits qui perdureront durablement. Il n'y a pas que la question de l'isolation phonique des plafonds des classes. C'est souvent des conflits beaucoup plus larges sur l'accessibilité lors des entrées et sorties d'école, etc. On sait comment ça se passe.

Ce projet entraîne également une densification de ce quartier, qui est un quartier essentiellement pavillonnaire. Je soulignerai aussi que l'achat des parcelles par le promoteur Nexity Atland est soumis à la dépollution préalable de la totalité des terrains, le sol et le sous-sol. On sait que ces terrains sont

41/70

Conseil municipal du 15 février 2023

pollués – ce ne sera une surprise pour personne – de par les activités qui étaient implantées sur ces lieux depuis de très nombreuses années, plusieurs décennies. Il y avait une entreprise de peinture, également de pesticides et autres polluants sur les parcelles Gény, possibilité de présence d'amiante, donc des choses quand même très importantes. Par ailleurs, la construction d'un groupe scolaire sur des terrains pollués entraîne des surcoûts importants de construction, on le sait, on a vu l'expérience sur Angela-Davis où il y a eu des complications à la construction, du fait de la pollution des terrains.

À la lecture du courrier que le promoteur vous a adressé, il est clair que ce surcoût sera à la charge de la Ville. Pouvez-vous communiquer au Conseil si une étude pour évaluer le montant qui sera à la charge de la Ville a été faite, et quelle sera la hauteur de ce surcoût ? Enfin, en dernier point, je dirai simplement que vous êtes bien loin de vos engagements de la campagne des municipales et question béton, eh bien vous vous débrouillez très bien, mais cela regarde vos électeurs, et j'espère qu'ils s'en souviendront. Merci.

**Mme la Maire** : Monsieur Roullier.

**M. Roullier** : Oui, des questions pour mieux comprendre le projet. Je pense qu'on aurait pu avoir peut-être une vue d'ensemble quand même sur ce que ça donnait, parce que de ce qu'on voit, c'est une très grande densification de l'espace. Et c'est vrai que vous parliez qu'il fallait préserver les zones pavillonnaires, bon, jusqu'à présent c'étaient des jardins donc on peut penser que la parcelle, on pouvait dire que c'était une zone pavillonnaire. Et là, on va quand même à une très grosse densité, donc si j'ai bien compris c'est 250 logements. Et puis donc, savoir la superficie globale de ces logements, la même chose pour l'école – mais on pense que ça va être très très dense. Voilà.

**Mme la Maire** : Madame Stenström. Il y a d'autres prises de parole, ou pas ? OK. Je répondrai par la suite et on passera au vote.

**Mme Stenström** : Oui, pas mal de choses ont été dites. Après, moi j'ai une question qui s'adressera à Madame Prio puisqu'elle a relevé un point que je n'ai pas vu dans le courrier : effectivement, Atland Nexity qui dit que la charge de la dépollution des sols éventuellement pourrait revenir à la Ville. Je ne l'ai pas lu. Après, du coup, j'aimerais bien savoir où elle l'a vu.

**Mme la Maire** : Elle spéculé. Je vais lui répondre.

**Mme Stenström** : Donc voilà. Ça, c'était une première chose. Pareil, sur les trois dossiers en même temps, 8, 9, 10, alors on n'est pas hostiles à ce type de projet en soi, bien évidemment.

**Mme la Maire** : Ça aurait été compliqué.

**Mme Stenström** : Bien évidemment, vous vous en doutez. Mais ce type de projet, et là vous vous en doutez également de ce que je vais vous dire, parce que ce type de projet, pour se faire il doit a minima se faire dans deux conditions préalablement.

La première, c'est qu'il doit se faire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'ensemble de la ville. La vision d'urbanisme doit être partagée par les habitants, avec les habitants. Vous allez dire que je radote, je l'ai dit plus ou moins tout à l'heure, mais c'est toujours la même idée. Il doit être partagé avec les habitants et ne pas rester opaque.

Ensuite, la deuxième condition pour que ce type de projet soit une réussite, c'est qu'également il y ait une concertation avec l'ensemble des habitants qui sont concernés autour de la zone géographique. Alors, ce ne fut pas le cas.

Accessoirement aussi, j'y ajouterai une troisième condition mais qui n'est pas du tout aussi importante que les deux premières, mais c'est qu'a minima on ait une présentation exhaustive du projet dans son

42/70

Conseil municipal du 15 février 2023

ensemble. Là, on arrive à peu près à avoir des informations en lisant toutes les annexes sur chacun des trois dossiers, mais comme vous aimez en général faire des présentations globales des projets et des choses qui sont faites sur la ville, là on ne l'a pas, en Conseil municipal. Vous allez sans doute me dire que la concertation a été faite.

**Mme la Maire** : Vous faites les questions et réponses ?

**Mme Stenström** : Oui, je les fais, oui. C'est mon intervention.

**Mme la Maire** : Je me passerai de vous faire des réponses, alors.

**Mme Stenström** : Vous allez sans doute me dire que la concertation a été faite mais je suis désolée mais ce n'est pas mon avis. Ce n'est pas également les retours des habitants que nous avons. Et donc vous me permettez d'en douter. Pour ces raisons, on ne peut pas voter pour et on s'abstiendra.

**Mme la Maire** : C'est la meilleure, celle-là ! Bon, OK. Alors, ah non, Madame Noël, j'ai demandé après Madame Stenström s'il y avait d'autres prises de parole. J'ai posé la question. Enfin, allez-y mais essayez d'être attentive la prochaine fois.

**Mme Noël** : Merci. Ça va être très court. Il se trouve que je travaille juste à côté de cette future école. Peut-être que j'y postulerais, qui sait, si tant est qu'elle voie le jour. Parce qu'au point 9, « durée de validité », il est quand même écrit : « Cet avis est valable pour une durée de 12 mois. » Là, on n'a pas de rétroplanning, on n'a pas d'échéancier. Si ça se trouve, il ne se passera jamais rien à cet endroit-là. Je pose vraiment la question.

**Mme la Maire** : Si ça se trouve, le Père Noël n'existe pas.

**Mme Noël** : Je n'ai pas de doute là-dessus Madame Menhouara, vous vous êtes trompée de personne. C'est encore un effet d'annonce comme le parc dans la rue Villeneuve, ou on est concrètement dans une école demain ? On sait que sur cet endroit-là il y a eu des tonnes de projets, des tonnes et des tonnes de projets, mais quand même, cette petite phrase « cet avis est valable pour une durée de 12 mois » m'interpelle.

**Mme la Maire** : Il y a quand même une délibération qui vous dit « acquisition ». Soyons un peu sérieux. On vous dit ce soir : « Il faut acheter quelque chose. »

**Mme Noël** : On ne coupe pas la parole. Parce que j'ai oublié de parler d'un truc tout à l'heure, c'est que vous nous avez parlé du collège, et là, dans le ROB que vous nous avez présenté, il n'y a pas de collège non plus. Donc on sait qu'il y a des effets d'annonce comme ça.

Vous parlez du Père Noël mais vous êtes sur une liste en permanence de : « Tiens, on va faire ci, tiens on va faire ça. », mais concrètement, soyez plus explicites dans vos projets, vraiment. Et je pense qu'il serait vraiment de bon ton que vous répondiez à tout le monde.

Et surtout ne partez pas dans votre litanie, toujours la même : « Ils n'ont pas voté pour une nouvelle école. » Ben oui. Vous savez pourquoi : ce n'est pas clair, vous n'expliquez pas. Je le fais avant, c'est plus simple. D'accord ?

**Mme la Maire** : C'est pathétique. Alors, Monsieur Faravel, pour la énième fois, on gère, vous faites votre travail d'opposition donc on n'est pas en cogestion. Donc, non, tout à l'heure, vous avez posé des questions. Madame Prio, pardon. Madame Prio, pardon. Je vous ai confondus. Pourtant... C'est votre proximité qui me... Donc Madame Prio, pour la énième fois, nous ne sommes pas en cogestion. Donc nous gérons et vous lisez les dossiers avec leur annexe, c'est bien.

43/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Le BRS par contre, question sérieuse, c'est ce qu'on appelle des Baux Réels Solidaires, c'est le démembrement. Ce sont des projets qui permettent en fait d'avoir des locations avec des options d'achat et ça s'adresse aux foyers de la classe moyenne qui ont du mal tout de suite à acheter et donc qui peuvent... c'est un peu comme l'accession sociale, un peu différent mais voilà, ça permet aux gens d'acheter.

Et ce qu'ils achètent en fait, ils n'achètent pas le foncier sur lequel c'est construit mais ils achètent uniquement le logement. Voilà. Donc ça permet d'avoir des prix beaucoup plus bas et donc ça permet à des familles à la fois modestes ou de la classe moyenne d'accéder à la propriété. Donc moi, je pense que c'est intéressant. C'est beaucoup développé en région parisienne. C'est beaucoup porté d'ailleurs par le Parti communiste à Paris. Ça se développe.

Vu l'augmentation des prix d'acquisition à Bezons, que ce soit sur le foncier ou les prix tout court des logements, c'est un projet qu'on teste aujourd'hui, voilà. Souvent, les acteurs du BRS sont les grosses foncières, donc on retrouve toujours les mêmes. Donc voilà.

Sur le 14 classes, pourquoi il y a 14 classes ? Pour deux raisons. Parce que l'étude des effectifs scolaires nous dit que cette classe va permettre d'absorber justement la hausse, enfin l'ensemble des créations de classes qu'on est en train de subir sur l'ensemble du mandat.

Et deuxième chose : nous avons... Contrairement à ce que vous pensez, on essaye de travailler sérieusement, certes pas avec les élus d'opposition mais avec tous les partenaires, et donc le partenaire essentiel avec qui on travaille c'est l'Éducation nationale, et donc, on les a concertés, consultés, échangé longuement avec eux et ils nous ont conseillé plutôt des groupes scolaires à taille humaine. Ils aiment bien les groupes scolaires à taille 14. Ils nous ont dit : « Quand c'est trop petit ce n'est pas très bien pour la vie de l'établissement, quand c'est trop gros, au-delà de 16, 17, 18, 19, 20 voire 30, là c'est vraiment la grosse machine. », et ils n'aiment pas. Donc voilà.

Du coup, nous on travaille aujourd'hui sur le développement des groupes scolaires plutôt à 14 qui seront des groupes scolaires à taille humaine, et donc aujourd'hui, ce n'est pas le seul projet d'une école à 14 classes qui est en réflexion sur Bezons, mais celui-ci en est le premier.

Sur la question de la dépollution, tout est à la charge du promoteur. C'est quasiment bien évalué aujourd'hui. Tous les terrains ne sont pas pollués, fort heureusement. Bien sûr, l'usine ancienne qui a été intégrée dans le projet va faire l'objet d'une forte dépollution et c'est un très bon projet notamment pour les questions écologiques puisqu'on va dépolluer fortement des terrains pour partie pollués. Mais tous les terrains ne sont pas pollués, notamment sur les terrains municipaux et sur les emplacements de notre projet.

Les études de dépollution ont été faites, les études de cas par cas ont été faites. En fait, l'ensemble des études obligatoires ont été réalisées. Donc, tout le projet, le montage financier a été étudié par le promoteur et avec les services de la Ville, pour ne pas avoir comme vous le dites de mauvaises surprises. Après, on n'est jamais à l'abri des mauvaises surprises puisque nous connaissons une inflation forte aujourd'hui, donc on peut toujours, sur les prix annoncés, sur la question du coût de construction, là par contre c'est des prix annoncés, j'espère qu'on pourra les tenir, mais comme tout marché public par la suite, tout marché ou toute acquisition, on peut avoir des variations quand les matières premières augmentent.

Sur la question de la densité, on reste quand même sur un programme R + 5 où en rez-de-chaussée, en fait, on a quand même une école. Donc vous pouvez considérer que c'est dense. Tout autour, c'est du R + 4. Là on est sur du R + 5 avec beaucoup de terrasses. Donc voilà.

C'est un projet équilibré qui nous permet de financer une école. Je vous rappelle le coût d'une école de 14 classes avec deux centres de loisirs, c'est-à-dire qu'en moyenne un local tout équipé c'est 1 million d'euros. Vous multipliez par le nombre de classes et vous avez le nombre, donc 16 locaux c'est

**44/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

16 millions d'euros. Aujourd'hui, nous il nous est proposé l'acquisition des locaux pour 3 millions et quelques. Donc vous voyez bien qu'après il y aura le coût d'équipement, même s'il est de 2 ou 3 millions d'euros, on est quand même très loin des 16 millions d'euros de construction d'une école, et c'est 16 millions hors achat du foncier. Et le foncier aujourd'hui, il est cher, et vous avez des références de prix puisque nous vendons 3 000 et quelques mètres carrés pour presque 5 millions d'euros. Donc voilà.

Soyons un peu sérieux. C'est un projet très équilibré dans lequel il y aura un cabinet médical également et une résidence Atland dans laquelle on pourra avoir des projets type senior, etc., ainsi que la réalisation d'un parc public, et donc la création d'un espace vert de 2 500 mètres carrés.

Donc pour rappel, nous cédonns une surface de 3 800 mètres carrés et on récupère quand même 67 % de cette surface en espaces verts, ce qui est un projet qui est quand même intéressant.

Sur la question de la concertation, pour répondre à Madame Stenström – et elle avait fait une partie de la réponse, c'est très bien. Oui, mais on a fait la concertation, le projet a fait l'objet d'échanges, de dialogues. On a fait différents types de concertations puisque nous avons associé toutes les structures existantes locales, par exemple les représentants de parents d'élèves, la Caisse Des Écoles, le Conseil consultatif senior, etc. etc., puisque nous les avons fait travailler avec des cabinets d'étude, les architectes étaient là, les services de la Ville étaient là. Ils ont expliqué toutes les contraintes, et il y a eu ces échanges-là.

Donc en groupe de travail, ça a permis justement d'alimenter les besoins de cette école et donc effectivement, ce que disait tout à l'heure Monsieur Faravel, il aurait fallu discuter avec la communauté éducative pour savoir s'il y a un besoin sur les cours genrées ou pas genrées, etc. C'est tout ce travail qui a été fait justement avec les représentants de parents d'élèves et la communauté éducative.

Avec l'ensemble des directeurs sur la réunion annuelle des directeurs qu'on fait et l'Éducation nationale, nous avons aussi travaillé beaucoup sur la question des besoins de ces écoles, et donc effectivement, les questions de cours, la façon d'organiser l'école, etc., ont été discutées, échangées, donc, vraiment par le public principalement concerné. Donc, contrairement à ce que vous dites Monsieur Faravel, ça a été fait, et contrairement à ce que vous dites Madame Stenström, ça a été fait.

Après, il y a une concertation plus large puisqu'il y a eu trois réunions publiques qui ont été présentées. Elles ont été communiquées dans le *Bezons infos*, dans l'ensemble des affichages de la Ville de Bezons, sur les panneaux d'affichage, sur les réseaux sociaux, etc., et il y aura bien sûr, une fois qu'on aura... J'ai demandé qu'il y ait une sorte de vidéo du projet. La vidéo est en cours de réalisation. Une fois qu'on aura ce projet qui prendra forme dans une forme de communication qui sera plus aisée pour tout le monde, à ce moment-là on la présentera soit lors d'une réunion publique, soit à l'ensemble du Conseil municipal. On verra en fonction du timing et de la lourdeur des ordres du jour du Conseil municipal. Voilà.

Donc je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions que vous avez posées. Je vous propose de passer au vote puisque j'avais dit que... Je dois apporter une précision. L'administration me signale que la remarque qui a été faite par Madame Noël sur la durée de la validité de l'offre sur 12 mois, c'était l'avis des domaines sur le prix de vente du terrain. Encore une fois, il faut savoir lire les documents. Oui, il faut savoir lire les documents, Madame Noël. C'est comme votre passage à *Questions pour un champion*, c'est pathétique. Donc voilà.

On va passer au vote. Non, vous aviez l'occasion, on l'a donnée tout à l'heure. J'ai posé la question : « Est-ce qu'il y avait des remarques ? », donc tout le monde a donné son explication de vote. Donc non, on passe au vote, dossier numéro 8.

*Intervention hors micro*

45/70

Conseil municipal du 15 février 2023

**Mme le Maire** : Oui, et moi j'ai dit : « Est-ce qu'il y aura des questions ou des explications de vote ou des remarques ? », personne n'a levé la main. On passe au vote. Dossier numéro 8, qui ne prend pas part au vote ? Vous avez encore des commentaires à faire, Madame Noël ? J'ai dit : « Qui ne prend pas part au vote ? » Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Monsieur Krstic, je n'ai pas vu ce que vous votiez. D'accord, OK. Qui vote pour le dossier numéro 8 ? Vote à la majorité.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Nombre d'abstentions : 2**

**M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**Ne participent pas au vote : 7**

**M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO**

**AUTORISE** la cession des parcelles cadastrée AD n°944, 945, 946 et 947, pour une surface cadastrale totale d'environ 3800 m², correspondant à du terrain nu et situées 29-33 rue Albert 1<sup>er</sup>, au profit des groupes Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer.

**DIT** que cette cession interviendra au prix de 4 960 000 euros HT et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, notamment toute promesse synallagmatique de vente, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier 9, acquisition de deux volumes à destination d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente : qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lolo, Madame Noël, Monsieur Krstic et Monsieur Lesparre. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité. Et qui s'abstient ? Madame Stenström.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 2**

**M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**Ne participent pas au vote : 7**

**M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO**

**APPROUVE** l'acquisition, sous forme de contrat unique de vente d'immeuble à construire, auprès d'Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer, de deux volumes, l'un à l'usage d'un groupe scolaire comprenant une cour de 1800 m², et le second correspondant à une salle polyvalente de 150 m² SDP, pour surface totale de 3230 m² SDP, situés 29-45 rue Albert 1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, correspondant aux parcelles cadastrées AD n°187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952.

**DIT** que cette acquisition aura lieu moyennant un prix total de 3 490 000 euros TTC.

**DIT** que ce prix sera payable selon l'échéancier contractuellement défini.

**PRÉCISE** que ce prix ne comprend pas les frais de notaires liés à cette opération qui seront pris en charge par la commune.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**46/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

Dossier numéro 10, acquisition d'emprises à destination d'espaces publics. Qui ne prend pas part au vote ? Madame Noël, Monsieur Krstic, Monsieur Lesparre, Madame Prio, Monsieur Faravel. Qui s'abstient ? Madame Stenström. Qui vote contre ? Monsieur Roullier, Madame Chassang. Qui vote pour ?

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**Nombre d'abstentions : 2**

**M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**Ne participent pas au vote : 5**

**M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. FAREVEL, Mme NOEL**

**APPROUVE** l'acquisition, auprès d'Atland Résidentiel et Nexity, ou de toute autre société du même groupe qui viendrait s'y substituer, d'une emprise totale de 2537 m<sup>2</sup> environ, située 29-45 rue Albert 1<sup>er</sup>, 123 rue des Frères Bonneff et 172 rue Maurice Berteaux, à détacher des parcelles cadastrées AD n°187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952.

**DIT** que cette acquisition aura lieu moyennant un prix total de 10 000 euros HT.

**PRÉCISE** que ce prix ne comprend pas les frais de notaires liés à cette opération qui seront pris en charge par la commune.

**AUTORISE** Madame La Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Elle vient de vous dire oui. Madame Vasic, vous avez une précision à apporter ? Voilà. Elle a dit : « Ne vous inquiétez pas, l'administration est là et elle connaît sa position de vote. » Vous avez une polémique à faire encore ? Merci à vous tous. Bienvenue à cette belle future école de Bezons qui va nous permettre de rattraper les conneries du passé, si je peux m'exprimer ainsi.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Non, en 2017 on l'avait signalé puisqu'on avait dit : « Attention, il faut construire des écoles. »

Dossier n° 11 - Cession de la parcelle cadastrée AK numéro 790 située rue de l'Ancienne-Mairie

**Mme la Maire** : Alors dossier 11, c'est une cession de la parcelle cadastrée AK numéro 790 située sur la rue de l'Ancienne-Mairie. Elle représente une cession d'un terrain de 19 mètres carrés. Donc elle va être présentée...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Non, je sais bien, elle va être présentée par Madame Beltaief, et Monsieur Cuvillier, moi-même et Monsieur Lesparre, puisque c'est une cession à AB Habitat et puisque nous siégeons au Conseil d'administration d'AB Habitat, nous ne pouvons pas participer ni au débat ni au vote. Nous allons devoir sortir, Madame Beltaief va vous présenter la délibération de la cession. Voilà, à tout à l'heure. Soyez sages.

47/70

Conseil municipal du 15 février 2023

*Madame la Maire, Messieurs Cuvillier et Lesparre quittent l'instance.*

**Mme Beltaief :** Alors, dossier numéro 11, cession de la parcelle cadastrée AK 790 située rue de l'Ancienne-Mairie. Donc la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée AK numéro 790 de 19 mètres carrés correspondant donc à une bande de terrain qui est située le long d'une opération de construction de logements sociaux du bailleur AB Habitat. Il était initialement prévu de l'intégrer à la voirie à la fin des travaux. Cette parcelle étant finalement occupée par AB Habitat pour créer un espace entre les logements situés en rez-de-chaussée et la rue, il est opportun d'envisager sa cession au profit dudit bailleur. Je vous remercie. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Oui, c'est un dossier de régularisation donc il n'y a pas de problème. Je vais me permettre de lire un truc : « Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves et notamment absence de pollution du sol et du sous-sol, de toutes les prescriptions et diagnostics ou de fouilles archéologiques. » Ça, c'était ce qu'il y avait marqué dans les dossiers des trois dossiers précédents. Donc Madame Prio avait raison, il y a bien une clause de dépollution obligatoire à la charge de la Ville demandée par les promoteurs. Voilà. Merci, comme ça c'est rétabli.

**Mme Beltaief :** Alors on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Deux votes contre, donc Monsieur Roullier et Madame Chassang. Qui vote pour ? Je vous remercie. On peut rappeler Madame la Maire, Monsieur Lesparre et Monsieur Cuvillier.

*Madame la Maire, Messieurs Cuvillier et Lesparre rejoignent l'instance.*

**Mme la Maire :** Merci. On va passer au point suivant.

**CONSIDÉRANT** que Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, Monsieur CUVILLIER, représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, et Monsieur LESPARRE, membre du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat ne participent ni au débat, ni au vote,

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés,**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**DÉCIDE** de céder à AB Habitat la parcelle cadastrée AK n°790, correspondant à du terrain nu, au prix de 760 euros conformément à l'avis des Domaines, les frais d'actes notariés et les frais de géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier n° 12 - Acquisition des parcelles AH numéros 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921 situées avenue Gabriel-Péri / allée Roger-Masson

**Mme la Maire :** Donc dossier 12, acquisition des parcelles AH numéros 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921 situées avenue Gabriel-Péri et allée Roger-Masson. Il s'agit principalement de l'espace public relevant de la voie pompiers, du réseau d'éclairage de ladite voie avec trois candélabres situés entre la cité Roger-Masson et le nouvel immeuble situé au 60-64

**48/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

avenue Gabriel-Péri, et du trottoir ouest de l'avenue Gabriel-Péri au droit des trois immeubles.

Comme ils ont une utilisation d'espaces publics qu'ils sont rétrocédés à l'euro symbolique à la Ville, l'idée c'est de valider cette acquisition suite à des anciennes opérations immobilières puisque les voiries doivent être rétrocédées, et les trottoirs, à la Ville pour que la Ville puisse gérer cet espace public normalement.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés,**

**DÉCIDE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH n° 897 B, 904, 906, 907, 908, 910, 911, 912, 914, 916, 917, 918, 920 et 921, pour une surface totale d'environ 956 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI Roger Masson-Nord.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier numéro 14 – Rapport annuel du Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise (SDEVO) au titre de l'exercice 2021

**Mme la Maire :** Dossier 13, rapport annuel des interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animalière du Val-d'Oise sur entre autres sur la ville de Bezons. Madame Adeline Boudeau, s'il vous plaît. On peut lui passer un micro ? Ah mince ! Alors on va passer le dossier 14 en attendant qu'elle revienne. Ça va être Monsieur Mohsen Rezaei. Dossier 14, Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise, rapport annuel sur le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, exercice 2021. Monsieur Rezaei.

**M. Rezaei :** Merci Madame la Maire. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire ou la maire au Conseil municipal en séance publique. Par renvoi aux dispositions applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les syndicats mixtes fermés doivent également établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article précité.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise a été créé en 1994. Il a pour objet la gestion des infrastructures d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise. Il est responsable du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ainsi que de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

En tant que syndicat mixte fermé, il est soumis à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité dans les conditions prévues par l'article L. 5211-39 du CGCT. Sur l'année 2021, pour la commune de Bezons il a été constaté une hausse des incidents de 32 au lieu de 17, pratiquement le double : sept incidents sur le départ du poste des Frères-Bonneff ; 128 pour dépassement de capacité électrique en janvier ; 62 clients ayant subi sept coupures longues sur défaut ; 137 clients ont été impactés par plus de six coupures longues toutes causes confondues.

En 2021, 221 109 euros ont été investis pour le raccordement des ZAC implantées à Bezons. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à prendre acte du

**49/70**

Conseil municipal du 15 février 2023

rapport des interventions ci-annexées, établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise pour l'exercice 2021. Merci beaucoup.

**Mme la Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Ah, l'opposition déserte au dossier 14.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Écoutez, quasiment tout le monde est parti. Madame Noël est partie, Monsieur Roullier est parti, Madame Chassang est partie. Et Monsieur... non, il n'est pas parti mais Monsieur Krstic est sorti, Madame Prio n'est pas là, je ne sais pas si elle est partie ou pas partie. Ah, ils sont aux toilettes ! Non, il y en a qui sont partis avec leur manteau et leur sac. Je ne crois pas qu'ils soient aux toilettes avec leur manteau et leur sac. Donc c'est bien : le travail de l'opposition, c'est quand ça les arrange. On a un ordre du jour qui fait presque, je ne sais plus combien, il fait 26 dossiers et les gens partent au dossier 13 ou 14. C'est bien ! Après ils nous expliquent qu'ils veulent gérer.

Donc, est-ce que le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie du Val-d'Oise intéresse nos élus ? Ils ont des questions ? Non. Comme c'est un bon acte, c'est très bien. Je pensais que l'électricité allait faire parler, surtout en cette période compliquée avec l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité. Non, pas de remarque. Bien.

**Le Conseil Municipal prend acte** du rapport des interventions, ci-annexé, établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) pour l'exercice 2021.

Dossier n° 13 - Rapport annuel des interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO) au titre de l'exercice 2021

**Mme la Maire** : Du coup on va revenir sur le dossier 13 puisque Madame Boudeau est à nouveau avec nous, elle qui était partie rapidement pour les toilettes. C'est dommage que c'était tombé sur elle mais ce n'est pas grave. Donc le rapport par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise. Donc, le rapport annuel sur les interventions réalisées par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise. Madame Boudeau s'il vous plaît.

**Mme Boudeau** : Oui, donc comme vous le voyez, c'est un rapport classique, vous avez toutes les précisions en annexe. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent également établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article précité article, L. 5711-1 du CGCT. Le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO) a été créé en 2005. Il est chargé de la capture des animaux errants ou morts pour le compte des communes adhérentes ainsi que de la gestion d'un lieu d'accueil. En tant que syndicat mixte fermé, il est soumis à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité dans les conditions prévues par l'article 5211-39 du CGCT.

Les interventions sont sollicitées par la commune de Bezons, services techniques, police municipale, etc., ainsi que par des cliniques vétérinaires présentes sur le territoire. Ainsi donc, pour l'exercice 2021, au niveau des chats il a été comptabilisé 999 interventions dont 568 vivants et 431 décédés. 56 ont été restitués aux propriétaires, 389 ont été pris en charge par des associations, trois sont toujours présents à la fourrière, 120 sont décédés. Au niveau des chiens, il a été comptabilisé donc 922 interventions dont 897 vivants et 25 décédés. 590 ont été restitués aux propriétaires, 270 ont été pris en charge par les associations, huit sont toujours présents actuellement à la fourrière et 29 sont décédés.

50/70

Conseil municipal du 15 février 2023

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'observation, le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport des interventions ci-annexé, établi par le SMGFAVO pour l'exercice 2021. Donc, sur le rapport, moi-même Madame Boudeau, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et L. 5711-1 ; vu l'avis émis par la Commission consultative des services publics locaux en date du 4 février 2023, considérant que le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise est un syndicat mixte responsable de la capture des animaux vivants ou morts pour le compte des communes adhérentes ; considérant qu'il appartient au président du syndicat de présenter chaque année un rapport annuel de capture des animaux errants ou morts ; et considérant que chaque commune adhérente du syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par le SMGFAVO ; considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique et que le rapport annuel doit répondre à une exigence de transparence à l'égard de l'usager et des communes membres ; que pour la commune de Bezons le SMGFAVO a assuré la captation au total de 999 chats et 922 chiens. Et donc vous êtes invités à prendre acte du rapport des interventions ci-annexé établi pour l'exercice 2021. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci Madame Boudeau. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel** : Merci Madame Menhaouara, merci Madame Boudeau. Alors je sais bien que le rapport annuel qui nous est transmis c'est sur le Val-d'Oise en général, mais comme vous nous donnez des chiffres sur le Val-d'Oise, je pense que ce qui pourrait intéresser les Bezonnais, en tout cas moi c'est comme ça que je l'ai lu, je me trompe peut-être...

**Mme la Maire** : C'est les chiffres bezonnais.

**M. Faravel** : Ce sont les chiffres bezonnais ?

**Mme la Maire** : C'est les chiffres de Bezons.

**M. Faravel** : Ce n'est pas évident tel que c'est présenté. Merci.

**Mme la Maire** : Donc c'est un donner acte également. S'il n'y a pas d'autre remarque, on passe au dossier 15.

**Le Conseil Municipal prend acte** du rapport des interventions, ci-annexé, établi par le Syndicat Mixte de la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO), pour l'exercice 2021.

Dossier n° 15 - Avenant numéro 1 à la convention de groupement de commandes établie entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et sa Caisse Des Écoles (CDE)

**Mme la Maire** : Avenant numéro 1 à la convention de groupement de commandes établie entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et sa Caisse Des Écoles. Madame Aouchiche, s'il vous plaît.

**Mme Aouchiche** : Merci Madame la Maire. Il s'agit ici d'approuver l'avenant numéro 1 effectivement, avenant qui fait suite à la convention constitutive qui a été approuvée par le Conseil municipal en date du 24 octobre 2020, convention constitutive du groupement de commandes pour différents segments d'achat dont entre autres location, maintenance photocopieurs, système d'impression, la fourniture des produits d'entretien, des fournitures de denrées alimentaires, fournitures administratives, etc. Tous ces segments d'achat figurent dans la convention qui a été approuvée le 24 octobre 2020.

Ce groupement de commandes avait été proposé et mis en place pour mutualiser les achats et

51/70

Conseil municipal du 15 février 2023

permettre notamment de réduire les coûts, limiter le risque juridique et intégrer des préoccupations de développement durable. Aujourd'hui, il est possible d'ajouter de nouveaux segments, mais il faut pour cela faire un avenant entre les différentes parties qui ont pris part à cette convention. Et cela ne simplifie pas et ne permet pas du coup d'être réactifs au besoin.

Et de la même manière, il est proposé cette convention pour fluidifier et simplifier son exécution. C'est pour ça qu'il est aujourd'hui proposé cet avenant numéro 1. On a un document annexé à ce dossier, le deuxième document et la convention en état de départ, et le document numéro 1 et la convention modifiée par l'avenant, avec rayé ce qui est supprimé et en couleur ce qui est ajouté et proposé de modifier. Donc ici, il est proposé d'approuver le projet d'avenant numéro 1 de cette convention et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

**Mme la Maire :** Merci Madame Aouchiche. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes conclu entre la commune de Bezons, son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et sa Caisse des écoles (C.D.E.), ci-annexé.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes.

Dossier n° 16 - Signature d'une convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la ville de Bezons, la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

**Mme la Maire :** Dossier 16, signature d'une convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la Ville de Bezons, la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, l'OFII. Madame de Bastos. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame de Bastos ici, s'il vous plaît ?

**Mme de Bastos :** Merci Madame la Maire. La loi 2006-911 du 24 juillet 2006 a confirmé et accentué le rôle du maire dans la procédure de regroupement familial. Cette procédure permet à un étranger non européen qui réside légalement en France d'être rejoint par sa famille proche sous certaines conditions. Le maire intervient dans le processus de vérification de logements et des ressources.

Son avis doit être rendu dans un délai de deux mois, le silence emportant acquiescement (article R. 434-23 du Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile). Il est par ailleurs informé par le préfet du sens de la décision rendue sur la demande de regroupement familial.

L'article R. 434-20 du CESEDA vient préciser que le recours du maire aux services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration peut faire l'objet d'une convention d'organisation conclue avec le directeur général de l'Office dans le cadre de la procédure de regroupement familial applicable aux ressortissants étrangers non communautaires relevant dudit Code. Afin d'améliorer cette procédure entre les différents interlocuteurs, l'OFII propose une convention tripartite entre la préfecture du Val-d'Oise, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la commune de Bezons, précisant le niveau de délégation, les modalités d'application, les délais de réponse.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est donc invité à autoriser la délégation de l'enquête logement et ressources à l'Office Français de l'Immigration et de

52/70

Conseil municipal du 15 février 2023

l'Intégration du Val-d'Oise (niveau 2) dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de regroupement familial ; autorise Madame la Maire à signer la convention tripartite relative à la vérification des conditions du regroupement avec la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise ainsi que tout acte ou avenant y afférent.

**Mme la Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**AUTORISE** la délégation de l'enquête logement et ressources à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise (niveau 2), dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de regroupement familial.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention tripartite relative à la vérification des conditions du regroupement avec la préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration du Val-d'Oise, ainsi que tout acte ou avenant y afférent.

Dossier n° 17 - Demande de protection fonctionnelle d'une élue

Dossier n° 18 - Demande de protection fonctionnelle d'une élue

**Mme la Maire :** Dossier 17 et dossier 18, ce sont deux demandes de protection fonctionnelle me concernant. Comme par le passé, tout ce qui concerne les demandes de protection fonctionnelle qui concernent les élus en question, l'élu ne peut pas participer ni au débat ni au vote. Donc à ce titre, je vais sortir de la salle sur les dossiers 17 et 18, et Monsieur Cuvillier qui va présenter les deux dossiers, va vous les présenter, et voilà. Merci, je reviendrai tout à l'heure. À tout à l'heure.

*Madame la Maire quitte l'instance.*

**M. Cuvillier :** Merci. Madame la Maire effectivement étant sortie de la salle, nous allons pouvoir entamer la présentation de la délibération. Donc il s'agit malheureusement d'un sujet connu de ce Conseil municipal : les démarches liées à la protection fonctionnelle des élus qui ont déjà été votées précédemment pour Arnaud Gibert, pour Dejan Krstic ou pour Michelle Vasic. Madame la Maire étant l'objet, la victime de campagnes de diffamation organisées, il est demandé la protection fonctionnelle pour des faits qui sont cités dans la délibération présentée.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Monsieur Faravel uniquement ? Allez-y, Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Alors, j'ai d'abord une question sur la présentation du dossier telle qu'elle est faite, et ensuite quelques remarques. Et ensuite, je devrai expliquer les votes puisque j'ai reçu le pouvoir de Madame Noël.

Dans les précédents... Il y a eu plusieurs demandes de protection fonctionnelle de la part de Madame Menhaouara, dont la première a été annulée pour être votée puisque le dossier était mal présenté et dans le dossier bien présenté, c'est-à-dire celui qui présentait les faits pour lesquels Madame Menhaouara demandait la protection fonctionnelle, les noms des personnes que Madame Menhaouara mettait en cause et contre lesquels elle demandait la protection fonctionnelle étaient donnés en toutes lettres, on connaissait leur nom.

Là, dans les deux dossiers de délibération que vous nous présentez, seules les initiales sont indiquées. Donc je voulais savoir si ça ne posait pas un problème en termes, on va dire, d'égalité de présentation

**53/70**

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



**HOTEL DE VILLE DE BEZONS**

**A l'attention de Mme La Maire**  
Service Urbanisme  
6, avenue Gabriel Péri  
95870 BEZONS

Paris, le 23 décembre 2022

**LRAR n°**

Objet : Projet Bezons (95870)  
29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff, 95870  
BEZONS

Madame La Maire,

Nous envisageons de réaliser sur les parcelles cadastrées section AD numérotées 187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952, situées au n° **29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff à Bezons (95870)**, le Programme Immobilier mixte comprenant :

- 28 logements en locatif social
- 50 logements en résidence intergénérationnelle (LLI)
- 42 logements en démembrement (ULI)
- 41 logements type résidence avec services
- 93 logements en accession libre
- 2 ERP représentant une surface d'environ 3.230m<sup>2</sup> de SdP (Groupe Scolaire et Salle polyvalente)
- 1 commerce représentant une surface d'environ 180m<sup>2</sup> de SdP
- Deux niveaux de sous-sols réservés aux stationnements et locaux techniques.

Un Permis de Construire reprenant cette programmation a été déposé en date du 3 août 2022 et complété en date du 2 décembre 2022 ; l'ensemble représentant une surface de plancher de 19.480m<sup>2</sup> pour environ 254 logements définis ci-avant et 279 emplacements de stationnements.

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Suite à nos récents échanges avec vos services, nous avons le plaisir de vous soumettre la proposition suivante :

Acquisition par le groupement ATLAND et NEXITY, ou toute société s'y substituant, des parcelles AD 944, 945, 946, 947 représentant une surface cadastrale d'environ 3 800m<sup>2</sup> pour un montant total de 4.960.000 € HT.

Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves, et notamment :

- Absence de pollution du sol et du sous-sol et de toutes prescriptions de diagnostics et/ ou de fouilles archéologiques ; Absence de contraintes géotechniques et/ou hydrologiques entraînant des surcoûts ou une remise en cause du Programme Immobilier défini liés à la réalisation de fondations spéciales ou de dispositifs de protections contre les arrivées d'eau ;
- Absence de surcoûts lié à la présence d'amiante ;
- Acquisition concomitante de l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation du Programme Immobilier défini avant
- Terrains libres, au jour des actes d'acquisition de toute(s) occupation(s) / location(s) tant physique que juridique
- Approbation et purge des délibérations du Conseil Municipal nécessaires à la vente des terrains par la Commune au profit du groupement ATLAND et NEXITY ou toute société s'y substituant
- Obtention d'un Permis de construire exprès valant autorisation de démolir devenu définitif, conforme au Programme Immobilier défini ci-avant.

L'indemnité d'immobilisation sera de 5% du prix TTC du prix terrain garantie par la remise d'un dépôt de garantie.

Nous envisageons une signature de la promesse de vente en mars 2023 et une réitération en août de la même année, sous réserve des bonnes réalisations des conditions suspensives exposées ci-avant.

Concomitamment à la signature de ces actes relatifs au foncier, nous vous proposons également d'acquérir en VEFA, adossée à un marché de travaux, deux volumes correspondants à un premier local ERP (Groupe scolaire) d'environ 3 080 m<sup>2</sup> et un second local ERP (salle polyvalente) d'environ 150 m<sup>2</sup> livrés bruts de béton (conformément aux notices ci-jointes) ainsi que les espaces verts attenants d'une surface d'environ 1.800m<sup>2</sup>.

Le montant global proposé pour la vente est de 3 490 000 € HT, soit 3.325.000 € HT pour le Groupe scolaire et 165.000 € HT, pour la salle polyvalente. La décomposition du prix de la VEFA, du marché travaux et des échéanciers de paiement devant être arrêtés conjointement.

Ladite vente sera également soumise aux mêmes conditions suspensives que pour l'acte terrain ainsi qu'à la purge du délai de recours lié à la publication de l'avis d'attribution des marchés de travaux.

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Par ailleurs, notre projet prévoyant, un agrandissement ponctuel des trottoirs, nous vous proposons de vous céder ces lots ainsi qu'un espace vert situé en zone UG, après achèvement, pour un montant de 10.000€ HT.

Si ces conditions vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce courrier contresigné pour approbation définitive auprès de nos instances décisionnaires.

Nous vous prions de croire, Madame La Maire à l'assurance de toute notre considération.

DocuSigned by:  
  
1F54F3A0483D4B4...

**Monsieur DELAPIERRE**  
**NEXITY GRAND PARIS**  
**Président- Directeur Général**

DocuSigned by:  
  
8E8A3B76B61143B...

**Monsieur PERRIN**  
**ATLAND RESIDENTIEL**  
**Directeur Général Adjoint**

Pièces jointes : notice descriptive ERP – septembre 2022 Ind 1  
Notice descriptive salle polyvalente – décembre 2022

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



**HOTEL DE VILLE DE BEZONS**

**A l'attention de Mme La Maire**  
Service Urbanisme  
6, avenue Gabriel Péri  
95870 BEZONS

Paris, le 23 décembre 2022

**LRAR n°**

Objet : Projet Bezons (95870)  
29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff, 95870  
BEZONS

Madame La Maire,

Nous envisageons de réaliser sur les parcelles cadastrées section AD numérotées 187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952, situées au n° **29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff à Bezons (95870)**, le Programme Immobilier mixte comprenant :

- 28 logements en locatif social
- 50 logements en résidence intergénérationnelle (LLI)
- 42 logements en démembrement (ULI)
- 41 logements type résidence avec services
- 93 logements en accession libre
- 2 ERP représentant une surface d'environ 3.230m<sup>2</sup> de SdP (Groupe Scolaire et Salle polyvalente)
- 1 commerce représentant une surface d'environ 180m<sup>2</sup> de SdP
- Deux niveaux de sous-sols réservés aux stationnements et locaux techniques.

Un Permis de Construire reprenant cette programmation a été déposé en date du 3 août 2022 et complété en date du 2 décembre 2022 ; l'ensemble représentant une surface de plancher de 19.480m<sup>2</sup> pour environ 254 logements définis ci-avant et 279 emplacements de stationnements.

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Suite à nos récents échanges avec vos services, nous avons le plaisir de vous soumettre la proposition suivante :

Acquisition par le groupement ATLAND et NEXITY, ou toute société s'y substituant, des parcelles AD 944, 945, 946, 947 représentant une surface cadastrale d'environ 3 800m<sup>2</sup> pour un montant total de 4.960.000 € HT.

Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves, et notamment :

- Absence de pollution du sol et du sous-sol et de toutes prescriptions de diagnostics et/ ou de fouilles archéologiques ; Absence de contraintes géotechniques et/ou hydrologiques entraînant des surcoûts ou une remise en cause du Programme Immobilier défini liés à la réalisation de fondations spéciales ou de dispositifs de protections contre les arrivées d'eau ;
- Absence de surcoûts lié à la présence d'amiante ;
- Acquisition concomitante de l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation du Programme Immobilier défini avant
- Terrains libres, au jour des actes d'acquisition de toute(s) occupation(s) / location(s) tant physique que juridique
- Approbation et purge des délibérations du Conseil Municipal nécessaires à la vente des terrains par la Commune au profit du groupement ATLAND et NEXITY ou toute société s'y substituant
- Obtention d'un Permis de construire exprès valant autorisation de démolir devenu définitif, conforme au Programme Immobilier défini ci-avant.

L'indemnité d'immobilisation sera de 5% du prix TTC du prix terrain garantie par la remise d'un dépôt de garantie.

Nous envisageons une signature de la promesse de vente en mars 2023 et une réitération en août de la même année, sous réserve des bonnes réalisations des conditions suspensives exposées ci-avant.

Concomitamment à la signature de ces actes relatifs au foncier, nous vous proposons également d'acquérir en VEFA, adossée à un marché de travaux, deux volumes correspondants à un premier local ERP (Groupe scolaire) d'environ 3 080 m<sup>2</sup> et un second local ERP (salle polyvalente) d'environ 150 m<sup>2</sup> livrés bruts de béton (conformément aux notices ci-jointes) ainsi que les espaces verts attenants d'une surface d'environ 1.800m<sup>2</sup>.

Le montant global proposé pour la vente est de 3 490 000 € HT, soit 3.325.000 € HT pour le Groupe scolaire et 165.000 € HT, pour la salle polyvalente. La décomposition du prix de la VEFA, du marché travaux et des échéanciers de paiement devant être arrêtés conjointement.

Ladite vente sera également soumise aux mêmes conditions suspensives que pour l'acte terrain ainsi qu'à la purge du délai de recours lié à la publication de l'avis d'attribution des marchés de travaux.

Two DocuSign signature boxes are located at the bottom right of the page. Each box contains a stylized signature in blue ink. The first box is labeled "DS" in the top right corner, and the second box is also labeled "DS" in the top right corner.

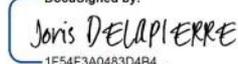
DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Par ailleurs, notre projet prévoyant, un agrandissement ponctuel des trottoirs, nous vous proposons de vous céder ces lots ainsi qu'un espace vert situé en zone UG, après achèvement, pour un montant de 10.000€ HT.

Si ces conditions vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce courrier contresigné pour approbation définitive auprès de nos instances décisionnaires.

Nous vous prions de croire, Madame La Maire à l'assurance de toute notre considération.

DocuSigned by:  
  
1F54F3A0483D4B4...

**Monsieur DELAPIERRE**  
**NEXITY GRAND PARIS**  
**Président- Directeur Général**

DocuSigned by:  
  
8E8A3B76B61143B...

**Monsieur PERRIN**  
**ATLAND RESIDENTIEL**  
**Directeur Général Adjoint**

Pièces jointes : notice descriptive ERP – septembre 2022 Ind 1  
Notice descriptive salle polyvalente – décembre 2022

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



**HOTEL DE VILLE DE BEZONS**

**A l'attention de Mme La Maire**  
Service Urbanisme  
6, avenue Gabriel Péri  
95870 BEZONS

Paris, le 23 décembre 2022

**LRAR n°**

Objet : Projet Bezons (95870)  
29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff, 95870  
BEZONS

Madame La Maire,

Nous envisageons de réaliser sur les parcelles cadastrées section AD numérotées 187, 188, 196, 664, 834 à 837, et 944 à 952, situées au n° **29 - 45 rue Albert 1<sup>er</sup> / 172 rue Maurice Berteaux / 123 rue des Frères Bonneff à Bezons (95870)**, le Programme Immobilier mixte comprenant :

- 28 logements en locatif social
- 50 logements en résidence intergénérationnelle (LLI)
- 42 logements en démembrement (ULI)
- 41 logements type résidence avec services
- 93 logements en accession libre
- 2 ERP représentant une surface d'environ 3.230m<sup>2</sup> de SdP (Groupe Scolaire et Salle polyvalente)
- 1 commerce représentant une surface d'environ 180m<sup>2</sup> de SdP
- Deux niveaux de sous-sols réservés aux stationnements et locaux techniques.

Un Permis de Construire reprenant cette programmation a été déposé en date du 3 août 2022 et complété en date du 2 décembre 2022 ; l'ensemble représentant une surface de plancher de 19.480m<sup>2</sup> pour environ 254 logements définis ci-avant et 279 emplacements de stationnements.

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Suite à nos récents échanges avec vos services, nous avons le plaisir de vous soumettre la proposition suivante :

Acquisition par le groupement ATLAND et NEXITY, ou toute société s'y substituant, des parcelles AD 944, 945, 946, 947 représentant une surface cadastrale d'environ 3 800m<sup>2</sup> pour un montant total de 4.960.000 € HT.

Pour ce faire, nous vous proposons de signer une promesse de vente assortie des conditions suspensives habituelles en matière de constructions neuves, et notamment :

- Absence de pollution du sol et du sous-sol et de toutes prescriptions de diagnostics et/ ou de fouilles archéologiques ; Absence de contraintes géotechniques et/ou hydrologiques entraînant des surcoûts ou une remise en cause du Programme Immobilier défini liés à la réalisation de fondations spéciales ou de dispositifs de protections contre les arrivées d'eau ;
- Absence de surcoûts lié à la présence d'amiante ;
- Acquisition concomitante de l'ensemble des parcelles nécessaires à la réalisation du Programme Immobilier défini avant
- Terrains libres, au jour des actes d'acquisition de toute(s) occupation(s) / location(s) tant physique que juridique
- Approbation et purge des délibérations du Conseil Municipal nécessaires à la vente des terrains par la Commune au profit du groupement ATLAND et NEXITY ou toute société s'y substituant
- Obtention d'un Permis de construire exprès valant autorisation de démolir devenu définitif, conforme au Programme Immobilier défini ci-avant.

L'indemnité d'immobilisation sera de 5% du prix TTC du prix terrain garantie par la remise d'un dépôt de garantie.

Nous envisageons une signature de la promesse de vente en mars 2023 et une réitération en août de la même année, sous réserve des bonnes réalisations des conditions suspensives exposées ci-avant.

Concomitamment à la signature de ces actes relatifs au foncier, nous vous proposons également d'acquérir en VEFA, adossée à un marché de travaux, deux volumes correspondants à un premier local ERP (Groupe scolaire) d'environ 3 080 m<sup>2</sup> et un second local ERP (salle polyvalente) d'environ 150 m<sup>2</sup> livrés bruts de béton (conformément aux notices ci-jointes) ainsi que les espaces verts attenants d'une surface d'environ 1.800m<sup>2</sup>.

Le montant global proposé pour la vente est de 3 490 000 € HT, soit 3.325.000 € HT pour le Groupe scolaire et 165.000 € HT, pour la salle polyvalente. La décomposition du prix de la VEFA, du marché travaux et des échéanciers de paiement devant être arrêtés conjointement.

Ladite vente sera également soumise aux mêmes conditions suspensives que pour l'acte terrain ainsi qu'à la purge du délai de recours lié à la publication de l'avis d'attribution des marchés de travaux.

Two DocuSign signature boxes are located at the bottom right of the page. Each box contains a stylized signature in blue ink. Above each signature, the letters "DS" are printed in a small font.

DocuSign Envelope ID: B953BCBE-8F49-44CD-A3DF-AE715FD1DE5E



Par ailleurs, notre projet prévoyant, un agrandissement ponctuel des trottoirs, nous vous proposons de vous céder ces lots ainsi qu'un espace vert situé en zone UG, après achèvement, pour un montant de 10.000€ HT.

Si ces conditions vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce courrier contresigné pour approbation définitive auprès de nos instances décisionnaires.

Nous vous prions de croire, Madame La Maire à l'assurance de toute notre considération.

DocuSigned by:  
  
1F54F3A0483D4B4...

**Monsieur DELAPIERRE**  
**NEXITY GRAND PARIS**  
**Président- Directeur Général**

DocuSigned by:  
  
8E8A3B76B61143B...

**Monsieur PERRIN**  
**ATLAND RESIDENTIEL**  
**Directeur Général Adjoint**

Pièces jointes : notice descriptive ERP – septembre 2022 Ind 1  
Notice descriptive salle polyvalente – décembre 2022



**@61 - Vincent - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 19h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : renoncez

**Contribution** : pour faire-valoir ce projet immobilier de plus de 250 LOGEMENTS , la majorité municipale met en avant comme justifications, la création d'une école et de logements intergénérationnels ! c'est l'arbre qui cache la forêt , arbres d'ailleurs qui seront abattus avec ce projet - Quel désastre et quel gachis Il fallait y penser avant, avant de densifier de la sorte Notre Ville, d'accorder des permis de construire à tout-va (majorité actuelle ou passée), Certains participants à cette enquête répondant favorablement au projet, évoquent la création d'un parc !! je réponds et vous pose la question "avez vous bien pris connaissance des documents?", car nous ne verrons pas un parc mais un square emmuré dans un espace réduit, et de surcroit, à la place des jardins actuels. En outre par curiosité êtes vous allez voir le square C.Evora? Est ce cela que vous souhaitez pour les riverains? Si c'est cela c'est avoir peu de considération pour les Bezonnais. Ce projet c'est plus de nuisances : plus d'embouteillages, plus de bruits, plus de pollution, plus de bus bondés et au lieu de verdier et d'améliorer le quartier on le densifie. Les riverains n'ont peur des nuisances, nous les subissons déjà énormément, et une école, des habitants de plus, engendreront automatiquement des nuisances; Nous vous invitons à venir dans le quartier pour constater l'état actuel. Ce projet ce sera aussi plus d'insécurité, alors que nous (collectif de riverains) les signalions déjà il y a deux ans à Mme La Maire et aux élus (lors de leur venue), nous constatons tous les jours des infractions au code de la route. Des individus prennent les rues en sens interdit (rue robespierre, allée des chalets) pour rejoindre les rues Albert 1er, Frères Bonneff (ou la RD) ; des véhicules de plus de 3T5 empruntent ces rues alors qu'elles leur sont interdites, que d'autres pour éviter les feux circulent à grande vitesse dans des rues exigües pour rejoindre la rue de Sartrouville ; alors demain lorsque le projet Albert 1er sera terminé, que sa densité sera accrue qu'en sera t il pour le quartier sinon encore plus de nuisances routières; sans parler des problèmes de stationnement - totalement anarchiques. Nous voyons la PM dans nos rues que lorsque nous l'appelons - alors à nouveau qu'en sera t il avec plus d'habitants dans le secteur Chênes/Plateau? Madame La Maire, Mesdames, Messieurs les élu.e.s faites comme les Maires de nombreuses autres villes, (Amiens, Frejus...), renoncez à ce projet , refusez d'octroyer le permis de construire

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@62 - LEDUEY CHRISTIAN - Bezons**

**Organisme** : AUCUN

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 20h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Le projet immobilier « Albert-1er » ne saurait recevoir un avis favorable

**Contribution** : Le projet immobilier « Albert-1er » ne saurait recevoir un avis favorable tant il est néfaste à la qualité de vie des habitants, à leur sécurité, à de nombreux enjeux écologiques.

**Pièce(s) jointe(s)** :

- 1- D'abord ce qui surprend dans cette étude est qu'aucuns services municipaux n'y sont intervenus. Aucunes éventuelles études ou supposées existées s'émanant de la ville n'y sont mentionnées ou l'accompagnent. Ensuite ce programme est une véritable ineptie en tous points.
- 2- Plutôt que de reposer sur une réponse, certes partielle, à l'attente des plus de 2000 bezonnais demandeurs de logement, il ne prévoit que 28 logements sociaux sur les 256 attendus. Alors que dans le même temps de nombreux autres permis de construire signés par Madame la maire concernent déjà les constructions de logements en accession à la propriété (Avenues G. Peri, E. Zola, de Pontoise, rues M. Berteaux, E. Vaillant, Pasteur, Maury, V. Hugo, J. Jaurès, F. de Pressensee, de Villeneuve, du Gibet, R. Rousseau, de la Paix... (voir fichiers joints)
- 3- L'équipe municipale prétend se doter de nouveaux services publics dont un groupe scolaire de 14 classes, un accueil de loisirs maternel et élémentaire, un cabinet médical, une salle polyvalente, un parc ouvert au public comprenant des jeux d'enfants ; une résidence intergénérationnelle et du logement. Or il n'existe aucun élément permettant de mesurer l'impact des équipements publics envisagés dans le cadre de ce projet d'aménagement urbain. Comment vont-ils fonctionner et s'intégrer dans l'ensemble du quartier. Aucun élément présentant le fonctionnement de l'école avec des logements au-dessus (stationnement, circulation, sécurité, relation avec le voisinage...) Et mieux encore aucune étude démographique ne justifie la construction de cette école d'autant que Madame la maire dit avoir ouvert 29 classes supplémentaires depuis son élection (juin 2020)
- 4- Au niveau circulation rappelons que ce quartier ne bénéficie d'aucuns transports en commun et que les rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff sont à sens uniques.
- 5- Quant aux conséquences environnementales, c'est un massacre ! Il est utile de préciser qu'une partie des terrains étaient précédemment ceux qu'une pépinière. On détruit un immense espace vert pour y couler du béton. Comme si notre commune et ses habitants ne souffraient pas assez du manque de verdure et plus particulièrement d'arbres porteurs de fraîcheur dans ces temps de bouleversement climatique. Ce qui va totalement à l'encontre des objectifs affichés de projet respectueux de l'environnement mais s'ajoutent bien au contraire aux 40 arbres qui y seront abattus d'autres projets de tronçonnage d'arbres (Parc de la République, Parc Bettencourt, bords de Seine...)
- 6- D'autre part ces terrains destinés à la construction sont minés par la pollution due par l'ancienne activité d'entreprises de bois, de peinture...et le dépôt de fioul d'essence et de perchloroéthylène. Situation soulignée par la Mission régionale de l'autorité environnementale qui émet des inquiétudes quant aux risques pour la santé humaine. Cette pollution ne peut pas d'ailleurs être contestée puisque dans la bref présentation qui a été donnée à voir aux élu.es locaux lors du Conseil municipal du 15 février dernier, il y est fait état. Il y est par ailleurs précisé que la dépollution des terrains sera à la charge de la Ville. Ce qui n'avait pas empêché Madame la maire d'avancer le contraire et que donc la question de la dépollution était à la charge du promoteur.
- 7- Enfin, pour avoir participé en personne à la réunion publique du 11 mai dernier dans le quartier où doit se monter ce projet, je peux attester que sa présentation a fait l'objet d'un service très minimum. Les présents s'en sont d'ailleurs offusqués. Ce projet n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune concertation avec les riverains et les habitants de la commune.

# PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis : PC 095 063 22 00009

Date du : 17.06.2022

Émis par : LA MAIRIE DE BEZONS

Bénéficiaire(s) : SCCV BEZONS 53-55 MAURICE BERTEAUX

Nature des travaux : Démolition de 3 logements  
Construction d'un immeuble de 50 logements en accession et d'un local bureau

Architecte : Atelier M3 - 83 Blvd du Montparnasse - 75006 PARIS

Surface de plancher autorisée : 3 128 m<sup>2</sup>

Hauteur de la/des construction(s) : 12 m

Surface des bâtiments à démolir : 313 m<sup>2</sup>

Superficie du terrain : 1 985 m<sup>2</sup>

**Le dossier peut être consulté à la Mairie de BEZONS :**

HOTEL DE VILLE DE BEZONS  
6 Avenue Gabriel PERI  
95870 BEZONS

**Droit de recours :**  
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R.600-2 du code de l'urbanisme).  
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 code de l'urbanisme).

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

Pic92.com 01 39 98 96 92



# PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

N° : PC 095 063 15 00062 M02  
OBTENU TACITEMENT LE : 11 décembre 2022  
BÉNÉFICIAIRE : SCI ILE DE FRANCE et SEMIIC  
ARCHITECTE : FGDN et AEQUO

## NATURE DES TRAVAUX :

Transformation du bâtiment de bureaux en un immeuble de logement avec un équipement public à rez-de-chaussée. Différentes modifications de façades, balcons, matériaux des bâtiments d'habitation.



SUPERFICIE DU TERRAIN : 5 677 m<sup>2</sup> (inchangée)  
SURFACE DE PLANCHER MODIFIÉ HABITATION : 12 252 m<sup>2</sup> (au lieu de 9 872 m<sup>2</sup>)  
SURFACE DE PLANCHER MODIFIÉ EQUIPEMENT : 370 m<sup>2</sup> (au lieu de 2 899 m<sup>2</sup> de bureaux)  
HAUTEUR DE CONSTRUCTION : 23 m (inchangée)  
NOMBRE DE LOGEMENTS : 209 logement (au lieu de 166)

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE :  
**BEZONS**

6 Av. Gabriel Péri - 95870 BEZONS

### DROIT DE RECOURS :

«Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R.600-2 du code de l'urbanisme).  
«Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R.600-1 du code de l'urbanisme).»

Profil - 01 49 57 38 69





**@63 - RENAULT Jean-Marc - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 20h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Nouvelle école

**Contribution** : Instituteur (maître E) sur plusieurs écoles de Bezons, face aux classes surchargées je dis OUI à une nouvelle école sur Bezons, indispensable pour accueillir nos élèves.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@64 - Myriam - Bezons**

**Organisme** : Joueur de boule et Lecteur

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 22h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à cette école.

**Contribution** : Bonjour, je ne vais faire comme si j'étais une experte ... je suis pas du bâtiment ni architecte ni paysagiste ... Je suis juste mère de 2 enfants et ma mère à charge de maman, j'habite rue Maurice Berteaux. Le quartier a été abandonné durant des années. Où sont les services publics ?, pas de guichet de banques ! Pas de médecin à proximité ! pour une fois qu'un projet va redonner vie au quartier faut le faire. Je suis parent d'élève et les écoles c'est plus possible. Ça suffit de tout mettre dans le cœur de ville. Nous aussi on a le droit d'avoir un parc, une école neuve et un cabinet médical ...: ça suffit de courir jusqu'au Cœur de ville. On paie nos impôts on a aussi le droit d'avoir des choses à proximité. Mes enfants passent avant quelques arbres, et quelques rats qui se baladent la nuit dans la pépinière abandonnée. J'habite le quartier depuis 28 ans, je suis né Bezons. On veut plus de promesses mais des écoles pour nos enfants ! Merci Madame la maire. S'il vous plaît tenez bon On est avec vous ! Myriam

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@65 - Sarah - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 30/05/2023 à 22h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Qui ouvre une école ferme une prison !

**Contribution** : Bonjour je m'appelle Martine, j'ai 68 ans et 4 enfants et 9 petits enfants. Hugo a dit : Qui ouvre une école ferme une prison Vous avez compris je suis pour cette école neuve. Et cette maison de retraite dans laquelle j'espère pouvoir aller tout en restant à proximité de ma belle fille. Sarah.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@66 - Sarah - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 31/05/2023 à 09h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : QUI OUVRE UNE ÉCOLE FERME UNE PRISON

**Contribution** : QUI OUVRE UNE ÉCOLE FERME UNE PRISON ! « Bonjour je m'appelle Martine, j'ai 68 ans et 4 enfants et 9 petits enfants. Hugo a dit : Qui ouvre une école ferme une prison Vous avez compris je suis pour cette école neuve. Et cette maison de retraite dans laquelle j'espère pouvoir aller tout en restant à proximité de ma belle fille. » Pour Martine Sa petite fille Sarah PS : A l'administrateur, si vous pouvez supprimer mon commentaire précédent.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@67 - kevin - Bezons**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 31/05/2023 à 12h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Voirie/trottoir périphérie du chantier rue Albert 1er

**Contribution** : Bonjour, La remise en état de la route en périphérie est-il prévu ? La réalisation de travaux de cette ampleur provoque une forte utilisation de la voirie par des véhicules lourd et grue. Nous constatons très régulièrement une dégradation des trottoirs et route à proximité de nouvelle opération sur Bezons sans remise en état sérieux. Il serait fortement recommandé d'exigé auprès de la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage la remise en état complète de la voirie/trottoir après la fin de leur opération . En vous remerciant de la prise en compte de cet avis étant très favorable pour les bezonnais et les finances de la ville sur sont entretien .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@68 - Corine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 31/05/2023 à 17h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Albert 1er

**Contribution** : Stop a cette hérésie la construction de ces logements c'est 600 personnes l'équivalent d'un village de Province. Le stationnement est déjà un problème dans ce quartier les parkings souterrains ne suffiront pas beaucoup de personnes ont deux voitures. Madame la maire est obnubilé par la taxe d'aménagement et se fout royalement du bien être des habitants de Bezons. Que font les élus de la majorité sois disant encartés écologistes je me pose la question. Triste de voir la quarantaines d'arbres disparaître qui donnait de la fraîcheur. Triste de voir une école au milieu de tout ces logements pauvres enfants quel environnement Triste de voir des élus aussi irresponsables. Triste pour les riverains qui vont avoir des fenêtres éloignées d'une cinquantaines de mètres. Triste de voir le pont de Bezons et ses bouchons ce n'est pas en bétonnant que l'on va réduire la circulation.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@69 - Sylvie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 01/06/2023 à 15h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis pour

**Contribution** : Je comprends le réticents mais on ne peut pas tout le temps bloquer tous les projets. Beaucoup des autres projets d'immeubles ne proposent que des logements à la vente avec au mieux un commerce au RDC. Celui-ci à l'avantage de proposer autre chose que juste des logements grâce à l'ajout de l'école, du parc et du cabinet médical. Aussi je trouve que son aspect esthétique est bien joli et harmonieux que ce l'on voit à coté du TRAM ou même la barre d'immeuble actuelle rue Albert 1er en face. Donc je suis pour. A profiter de cet élan rénover les autre vieux immeubles atour.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@70 - MERCADIER LAURENT - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 01/06/2023 à 16h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : STOP BETON

**Contribution** : Du béton encore du béton toujours du béton. On ne respire plus dans cette commune ! Et toujours des arbres en moins. Des centaines d'enfants entassés dans une école (dont on ignore le pourquoi de la construction alors que la maire dit avoir créé 29 classes de plus depuis son élection) avec des logements au-dessus. Un plan de circulation inexistant. Aucun parking public de prévu. Des terrains pollués par les ancienne activités d'entreprises de bois, de peinture. De plus aucune véritable concertation sur ce projet mené par la municipalité. Silence total lors de la réunion publique du 11 mai dernier organisée dans le quartier. De plus l'enquête publique n'est même pas achevée que la maire autorise déjà l'édification du point de vente des logements. C'est à la fois du 49-3 et du foutage de g.....!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@71 - Toury - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 01/06/2023 à 21h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposé au projet

**Contribution** : Pauvres occupants de la résidence intergénérationnelle qui auront à subir les nuisances sonores importantes dues à la circulation automobile (Cf mesure d'impact sonore des rues Albert1er / Sartrouville/ M.Berteaux ) et aussi les cris des enfants jouant dans la cour à l'heure de la récréation et des heures après le déjeuner - car Il a été mesuré que le niveau sonore d'une cour de récréation est en moyenne à 88 décibels et avoisine parfois les 100db. Ce ne sont pas les "anciens" qui feront le plus de bruit mais ils auront à subir toutes les nuisances ainsi que leurs familles Mieux vivre, Respirez c'est ce qu'il faut pour les Bezonnais Cessez de densifier dans notre ville déjà saturée, Cessez de polluer

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@72 - Wicquart Emmanuelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 01/06/2023 à 22h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre ce nouveau projet de bétonisation !

**Contribution** : Alors que les panneaux du promoteur se mettent en place quatre jours avant la fin de la consultation publique, est-il encore utile d'écrire un avis sur le registre puisque tout est déjà décidé?? Je suis contre ce projet dans le quartier des Chênes : il s'agit de la bétonisation d'un espace encore vert et arboré. qui va apporter une forte densification du secteur, augmenter fortement la circulation et la pollution Il existe sur ce site un espace vert naturel avec des arbres matures, que l'on va détruire pour créer de toutes pièces un pseudo square coincé entre quatre bâtiments. Les toits végétalisés, les nichoirs et les pierrements décrits dans le dossier ne peuvent en aucun cas remplacer la quarantaine d'arbres en place et la végétation arbustive qui s'est installée. L'étude d'impact n'est pas satisfaisante, il n'y a aucune étude des impacts environnementaux et des impacts sur la biodiversité pendant la phase des travaux. Le milieu naturel n'a pas été étudié de façon complète. L'étude faune/flore d'inventaire initial est bâclée, et le complément d'inventaire ne sera disponible que bien après la fin de la consultation publique.. Nous sommes pourtant en présence d'un site avec un intérêt écologique certain : présence de nombreux arbres, de vieux bâtiments, comment l'écologue n'a -t'il pas vu de mésanges, pies, de corneilles, pas vu de chauve-souris??? Ce site aurait pu être mis en valeur de bien des façons et la ville perd là une occasion de verdir le quartier qui manque cruellement d'espaces verts. Plutôt que vouloir abattre les arbres, les conserver et réhabiliter aurait permis de le transformer en un parc de quartier. Il était aussi possible de conserver et réhabiliter les anciens bâtiments et les jardins partagés pour en faire un potager municipal, ou un jardin éducatif pour nos jeunes élèves qui ne connaissent pas grand chose à la nature et au jardinage. Mais non, c'est encore du béton... les promesses de campagne sont tellement loin!! Quel gâchis encore une fois!!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@73 - Sofia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 01/06/2023 à 23h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Une école supplémentaire et un centre de loisirs pour nos enfants

**Contribution** : Cette construction est plus qu'attendue dans le contexte que connaissent les enfants sur la ville. Les écoles sont saturées, il faut les désengorger. La ville n'a pas les moyens de la financer, il faut donc du logement. Une seule école ne sera pas suffisante il faut déjà réfléchir à une autre. Si les bezonnais qui sont contre ce projet ont des pistes pour régler la situation qui est plus qu'urgente qu'ils les partagent. Merci pour les petits bezonnais, de critiquer objectivement et de proposer des solutions !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@74 - Lawson Dinga Marcelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 00h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Participation étude

**Contribution** : Avis favorable sur projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@75 - Mehdi - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 00h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Je suis favorable à ce magnifique projet, notre ville a besoin d'infrastructure et de services publics.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@76 - Adeline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 00h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Future Ecole

**Contribution** : Les écoles étant saturées, vivement la nouvelle! Et en plus si ça ne coûte rien à la municipalité, je dis Bravo! Avec des espaces verts en plus, car Bezons à réellement besoin de verdure Je me questionne parcontre sur l'accessibilité des parents véhiculés et des enseignants et employés ,car dans l'école de mes enfants comme beaucoup sur Bezons , on manque cruellement de place de stationnement .Et également espace pour les vélos et trottinettes ect... Hâte d'en savoir plus sur ce projet.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@77 - Eric - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 00h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Future École

**Contribution** : Ça se plaint du béton , mais comment l'ancien maire a pu faire autant de construction sans prévoir de services publics crèches, écoles tout est saturés! J'encourage totalement ce projet surtout qu'il va être fait sur un terrain abandonné depuis des années autant que cela soit utile à la population . De plus je vois beaucoup passer de plaintes sur les réseaux que c'est encore un projet béton, alors qu'il y a un bel espace vert prévu. Quoi qu'il arrive si on me demande de choisir entre 3 fleurs et l'éducation dans de bonnes conditions de nos enfants , la question ne se pose même pas !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@78 - Mohamed - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 01h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet étude d'impact

**Contribution** : Vos propositions sont au top

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@79 - Ghilas Mohand - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 02h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet d'étude rue Albert 1er

**Contribution** : Dans le cadre de la Consultation Publique en rapport avec le projet Rue Albert 1er ... J'exprime mon approbation afin que le projet aboutisse et puisse se faire ... Nous avons effectivement un réel besoin de service public plus conséquent au sein de notre ville ... Ce projet y répond en partie si les engagements sont respectés... Je n'en oublie pas moins que nous perdons tout de même des jardins partagés, peut-être pourront-ils être compensés par la suite ...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@80 - BERKANE Farid - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 06h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : Favorable à ce projet qui va permettre de se doter d'une mixité entre logements, services publics, école, espaces associatifs. Sur un territoire laissé en friche côté rue Maurice Berteaux. Il était temps de voir émerger un projet de requalification sur ce secteur et sur ce quartier.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@81 - Nathalie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 07h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour suivre

**Contribution** : Pour suivre

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@82 - Florence - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 07h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un nouveau groupe scolaire indispensable

**Contribution** : Face à l'augmentation du nombre d'habitants et pour soulager les écoles de la ville déjà saturées, un nouveau groupe scolaire est indispensable. Ce nouvel équipement est une bonne chose pour notre ville d'autant plus, qu'il sera accompagné de plusieurs services publics supplémentaires et d'espaces verts.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@83 - Catherine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 07h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Amélioration de la vie active de la ville, c'est un projet intéressant

**Contribution** : Confiance en ce projet, je suis à disposition de la municipalité si besoin de ma part pour apporter ma pierre à l'édifice.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@84 - DI PUMA Patrice - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 07h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : favorable

**Contribution** : -Bénéfices communautaires -Amélioration de la qualité de vie  
-Impact environnemental positif -Résolution des besoins locaux -Développement économique

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@85 - Perrin Aurelie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 07h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis projet

**Contribution** : C'est un très beau projet. Bravo pour cette belle initiative

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@86 - Yves Ravies - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Merci !

**Contribution** : La création d'un parc à proximité de l'école est une excellente idée. Les espaces verts sont essentiels pour la santé et le bien-être des enfants. Cela leur permet de se détendre, de jouer en plein air et de profiter de la nature.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@87 - Younes Beltaif - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Emplacement idéal

**Contribution** : L'emplacement de la nouvelle école rue Albert Premier est idéal, car il est facilement accessible aux familles de Bezons. Cela réduit le temps de trajet des enfants et facilite la participation des parents aux activités scolaires.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@88 - Mehdi Ridalhi - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : J'adore

**Contribution** : La construction de cette nouvelle école et de ses installations modernes démontre l'engagement de Bezons envers l'excellence éducative. Cela créera un environnement propice à l'apprentissage et à la croissance des élèves.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@89 - RAYNAUD jean pierre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pauvre France Pauvre Bezons

**Contribution** : C'est merveilleux ! Alors que l'enquête n'est pas terminée, nous pouvons déjà choisir notre appartement et simuler ce qu'il me coûtera et même peut-être combien il me rapportera ! Honte à qui, je ne sais ? Pauvre BEZONS , pauvre FRANCE.

**Pièce(s) jointes(s) :**

02/06/2023 07:53

LES JARDINS ALBERT 1ER - Programme immobilier neuf Bezons - NEXITY

LE FIGARO **JF** | Actu | Le Scan Politique | International | Économie | Bourse | Dérivés | Le Scan Éco | Sport 24 | Le Scan Sport | Culture | Lifestyle | Madame | Figaro Store | FigaroTV | TVMag | Santé | **LE FIGARO PREMIUM**

← Retour à la liste



## Les Jardins Albert 1er

À Bezons (95) [Voir sur la carte](#)

[Partager](#)

[Enregistrer](#)

De 214 000 à 528 000 €  
[Estimez vos mensualités](#)

[31 appartements disponibles](#)

[https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm\\_source=criteo&utm\\_medium=display&utm\\_campaign=criteo\\_display&utm\\_content=ei9-cro#bldGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWpNIXBxRS\\_u4wSG...](https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm_source=criteo&utm_medium=display&utm_campaign=criteo_display&utm_content=ei9-cro#bldGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWpNIXBxRS_u4wSG...) 1/9

02/06/2023 07:53

LES JARDINS ALBERT 1ER - Programme immobilier neuf Bezons - NEXITY

Economisez sur votre assurance de prêt 

de 1 à 5 pièces

 Disponible au 1er trimestre 2026

 Pinel, PTZ+  
Zone A

•

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

#### Programme

##### Trouver un programme neuf

- Programme neuf Paris
- Programme neuf Rennes
- Programme neuf Lyon
- Programme neuf Marseille
- Programme neuf Nantes
- Programme neuf Annecy
- Programme neuf Bordeaux
- Programme neuf Toulouse
- Programme neuf Aix-en-Provence
- Programme Pinel France
- Maison

##### Trouver une maison neuve

[https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm\\_source=criteo&utm\\_medium=display&utm\\_campaign=criteo\\_display&utm\\_content=ei9-cro#bliciG1mYQuPCIGPhRw-VJcWpNIXBxRS\\_u4wSG...](https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm_source=criteo&utm_medium=display&utm_campaign=criteo_display&utm_content=ei9-cro#bliciG1mYQuPCIGPhRw-VJcWpNIXBxRS_u4wSG...) 2/9

02/06/2023 07:53

LES JARDINS ALBERT 1ER - Programme immobilier neuf Bezons - NEXITY

- **GRANDE OUVERTURE LE 2 JUIN**
  - o Découvrez votre nouvelle adresse, à Bezons, à quelques minutes du centre-ville !
  - o La réalisation propose un choix d'appartements du studio au 5 pièces duplex, aux espaces généreux avec balcons, terrasses ou loggias ainsi que des places de stationnement.
  - o Au calme d'un quartier résidentiel vous profiterez d'un cadre de vie idéal avec de vastes espaces arborés.
  - o La résidence vise la certification RE2020 gage de confort et d'économies d'énergie au quotidien et bénéficie de la proximité d'un nouvel établissement scolaire et d'un centre de santé venant compléter les commerces du centre-ville accessible à pied pour votre plus grand confort.
  - o La ligne T2, offrant un accès direct à la gare de la Défense en 15 minutes se trouve à 1km.
  - o EN COPROMOTION AVEC ATLAND RESIDENTIEL

- o Maison neuve Lyon
- o Maison Neuve Toulouse
- o Maison Neuve Nantes
- o Maison Neuve Rennes
- o Maison Neuve La Rochelle
- o Maison Neuve Niort
- o Maison Neuve Angers
- o Maison Neuve Bordeaux
- o Maison Neuve Montpellier
- o Maison Neuve Lille
- o Investir

Quelques appartements sont disponibles en TVA réduite à 5,5%

Trouver un investissement dans le neuf

\*Voir conditions d'éligibilité complètes sur notre site internet.

- o L'investissement Loi Pinel
- o L'investissement Loi Censi-Bouvard
- o L'investissement Loi Girardin
- o L'investissement LMNP
- o L'investissement LMP
- o L'investissement SLM
- o Simulateur Pinel

### Découvrir Les Jardins Albert 1er

Obtenez plus de détails sur ce programme immobilier neuf : les prestations, les aménagements, la localisation, ...

Actualités et Conseils

Actualités et Conseils

- o Conseils pratiques
- o Actualités
- o Bien acheter dans le neuf
- o Investissement locatif

Financer

## Les atouts du programme neuf Les Jardins Albert 1er

Benefitez d'avantages et d'aides financières dans la zone A

Se déconnecter



Réduction d'impôts Pinel

Plafond de loyer : 13,04€ / m²

de 12 à 21% d'économies pour un investissement locatif



Prêt à taux zéro (PTZ)

Montant : 40% du coût total

Simulez votre prêt



Taxe foncière exonérée

Pendant 2 ans



Frais de notaire réduits

de 2 à 3% du prix de vente

https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm\_source=criteo&utm\_medium=display&utm\_campaign=criteo\_display&utm\_content=ei9-cro#bldIGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWpNIXBxRS\_u4wSG... 3/9

02/06/2023 07:53

LES JARDINS ALBERT 1ER - Programme immobilier neuf Bezons - NEXITY

Obtenez un logement neuf équipé et personnalisable



Ascenseur



Interphone



Digicode

## Les logements neufs disponibles

Appartements 1 pièce				
214 000 €	31.63 m <sup>2</sup> 6766 €/m <sup>2</sup>	2e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
218 000 €	31.63 m <sup>2</sup> 6892 €/m <sup>2</sup>	3e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
222 000 €	31.63 m <sup>2</sup> 7019 €/m <sup>2</sup>	4e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
<a href="#">Voir plus de logements</a> ▼				

Appartements 2 pièces				
255 000 €	40.69 m <sup>2</sup> 6267 €/m <sup>2</sup>	2e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
263 000 €	40.69 m <sup>2</sup> 6464 €/m <sup>2</sup>	3e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
268 000 €	41.51 m <sup>2</sup> 6456 €/m <sup>2</sup>	2e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
<a href="#">Voir plus de logements</a> ▼				

[https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm\\_source=criteo&utm\\_medium=display&utm\\_campaign=criteo\\_display&utm\\_content=ei9-cro#blcIGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWpNIXBxRS\\_u4wSG...](https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm_source=criteo&utm_medium=display&utm_campaign=criteo_display&utm_content=ei9-cro#blcIGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWpNIXBxRS_u4wSG...) 4/9

02/06/2023 07:53

LES JARDINS ALBERT 1ER - Programme immobilier neuf Bezons - NEXITY

**Appartements 3 pièces** ^

294 000 €	65,38 m <sup>2</sup> 4497 €/m <sup>2</sup>	3e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
306 000 €	65,38 m <sup>2</sup> 4680 €/m <sup>2</sup>	4e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +
322 000 €	65,38 m <sup>2</sup> 4925 €/m <sup>2</sup>	2e étage	Ascenseur, Interphone, Digicode	<a href="#">Obtenir le plan</a> +

[Voir plus de logements](#) v

**Appartements 4 pièces** à partir de 360 000 € v

**Appartements 5 pièces** à partir de 508 000 € v

 **Assurance de prêt immobilier**  
Réalisez jusqu'à 32 000€ d'économies. Devis en 1 minute

[Simulez gratuitement votre assurance](#)

## Posez vos questions à votre conseiller immobilier



**NEXITY**  
Numéro d'appel : (communication au prix d'un appel local depuis un poste fixe) -

[https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm\\_source=criteo&utm\\_medium=display&utm\\_campaign=criteo\\_display&utm\\_content=ei9-cro#blcIGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWrpNIXBxRS\\_u4wSG...](https://www.explorimmoneuf.com/programme/detail-57057538?utm_source=criteo&utm_medium=display&utm_campaign=criteo_display&utm_content=ei9-cro#blcIGIC1mYQuPCIGPhRw-vUICWrpNIXBxRS_u4wSG...) 5/9



**@90 - Yeo Assetou - Bezons**

**Organisme** : Mairie de Bezons Z

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert premier

**Contribution** : La construction d'une école surtout car les immeubles poussent ,de nouvelles familles sont logées et leurs enfants arrivent et donc allés a l'école l'espace de jeux aussi ravira parents et enfants .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@91 - Abdellah - Bezons**

**Organisme** : Citoyen

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 08h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : J'approuve ce projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@92 - Nadia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 09h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Priorité à l'éducation

**Contribution** : On ne peut pas continuer à surcharger les écoles existantes. Si j'ai bien compris, la ville n'a pas les finances pour simplement construire une école et a donc besoin de ce projet pour la réaliser. Donc pas vraiment le choix. Nous avons besoin d'une école supplémentaire, c'est certain.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@93 - Berland Steve - Bezons**

**Organisme** : Habitant du quartier des chênes

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 09h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Albert 1er un projet environnemental ?

**Contribution** : Ce projet de bétonisation est un non sens. Alors que partout en France l'heure est à créer des espaces de verdure arborés, à Bezons la municipalité veut faire couler des tonnes de béton pour construire une résidence qui augmentera la population de 700 personnes d'un seul coup (c'est précisé dans le dossier voir pièce jointe). L'école qui y sera installée en dessous est une blague ? Ou devront ils embaucher des vigiles pour surveiller les fenêtres donnant sur la cour de cette école. afin d'éviter les jets de toutes sortes. Et où stationneront les parents venus déposer leur(s) enfant (s) ? D'autant qu'ils y seront nombreux puisque ce groupe scolaire accueillera une maternelle. Celles et ceux qui soutiennent ce projet pharaonique, déshumanisé et anti environnement ont-ils bien lu les documents de l'enquête et en particulier l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact. Qu'ils s'en donnent la peine et ils changeront sûrement d'avis. Ajoutons enfin qu'une partie du terrain est déclaré pollué. Et comme Madame la maire de Bezons déclare en conseil municipal que cette dépollution reste à la charge du promoteur alors que celle-ci est à la charge de la Ville nous avons des raisons de nous inquiéter puisque la maire ignore le contenu des documents présentés en conseil municipal. Peut-être est-ce aussi la raison qu'aucunes études (stationnement, défense de l'environnement, démographique, effectifs et cartes scolaires...) émanent des services municipaux ne figurent dans ce dossier d'enquête. Mais peut-être n'existent-ils pas ?

**Pièce(s) jointes(s) :**

Également est repris ci-dessous le nombre estimé d'habitants de la résidence :

Typologies	Nombre de logements par typologie	Nombre d'habitants estimé par typologie
T1	24	24
T2	77	154
T3	101	303
T4	41	164
T5	11	55
	<b>254</b>	<b>700</b>



**@94 - Chadia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 09h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Futur aménagement urbain

**Contribution** : Participe

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@95 - Marjolaine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 09h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutien au projet de réaménagement Albert 1er

**Contribution** : Je tiens à apporter mon soutien au projet Albert 1er. Effectivement, de nombreux équipements publics sont manquants à Bezons et ce projet va permettre de combler les lacunes de la ville en espace verts, en équipements scolaires, en équipement médical ainsi qu'en salles associatives.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@96 - Anas - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 09h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet intéressant

**Contribution** : Je trouve que ce projet va apporter une valeur ajoutée à la ville et il va équilibrer le flux des élèves sur les écoles.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@97 - Kenza - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 10h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un Bon projet pour Bezons

**Contribution** : Bezons est en plein expansion. Ce projet va répondre aux besoins de bezonaise et bezonais.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@98 - Daniel - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 11h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Participation à l'enquête publique

**Contribution** : La ville a un besoin urgent en matière de services publics et de classes d'école pour nos enfants. J'étais réticent au départ à l'idée d'artificialiser encore plus Bezons (250+ logements rien que sur ce projet!) qui souffrait d'une politique tout béton à la dernière mandature, je suis très heureux de constater que madame la maire nous a entendu sur ce point lors de la dernière réunion publique (11 mai). L'inclusion d'espaces verts, d'une salle associative, d'un espace senior et le cabinet médical m'ont définitivement convaincu de la qualité de ce projet pour la ville et ses habitants. Je serai vigilant toutefois à l'application de ces promesses.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@99 - Guichard Corinne - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 12h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Corinne Guichard

**Contribution** : Complètement favorable pour le groupe scolaire, accueil de loisirs maternel et élémentaire, cabinet médical, parc ouvert au public. Pour ce qui est de la résidence 254 logements je crois, inquiete car Bezons au niveau des voitures est saturé. Sinon vraiment bravo pour toutes ces avancées, en si peu de temps. Et surtout merci de donner la possibilité aux Bezonnais de s exprimer.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@100 - Lopes Dani - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 13h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable au projet rue Albert 1er

**Contribution** : Projet important et ambitieux pour le bien vivre dans notre commune. Services publics aux usagers et respect des normes environnementales.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@101 - Baptiste - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 13h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enfin une nouvelle école !!!!!

**Contribution** : Cela fait des années que les classes sont surchargées sur Bezons et que les parents d'élèves réclament un nouveau groupe scolaire. Il était temps que l'on soit enfin entendu. La réalisation de cette école va enfin permettre de répondre à l'augmentation des effectifs!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@102 - Melisa Ro - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 14h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Scolarité est un droit

**Contribution** : Cette nouvelle école rue Albert Premier est une excellente nouvelle pour les habitants de Bezons. Elle offre un accès pratique à l'éducation et aux activités de loisirs pour les enfants de la région.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@103 - CHRISTOPHE - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 15h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : ÉTUDE D'IMPACT « BEZONS - RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX

**Contribution** : Avis favorable : création d'un groupe scolaire, d'un cabinet médical, d'un accueil de loisirs, salle associative, d'un parc, une résidence intergénérationnelle ... Très bien car il y a un manque dans notre ville de Bezons.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@104 - Slimani Riad - Bezons**

**Organisme** : Habitant du quartier

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Habitant rue Albert Premier

**Contribution** : Plus de 3600 m<sup>2</sup> d'espaces verts dans le quartier ? ça va faire du bien à tout le monde ! Ça fait des années qu'on attend une attention particulière de la ville pour reconfigurer notre quartier. On soutient ce projet tout on souhaitant l'intégration d'une belle piste cyclable et des arbres d'alignement, vu que les constructions sont en retrait par rapport à la rue Albert Premier.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@105 - Dje Herman - Bezons**

**Organisme** : Usob

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Je suis très content de ce projet pour nos enfants, cette nouvelle école est primordiale.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@106 - Mohamed - Bezons**

**Organisme** : Usob foot

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Ce projet permet à notre ville d'avoir de nouveaux équipements dont les bezonais ont besoin, je suis très favorable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@107 - David - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h15

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop au béton

**Contribution** : Madame Menhaouara n'a pas respecté ses engagements des élections municipales et ce projet immobilier aura des conséquences néfastes, déjà environnemental sur le quartier. Le riverains sont très en colère dont la manière que vous avez porté cette immonde programme immobilier. Défavorable je le suis comme beaucoup

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@108 - Mohamed - Bezons**

**Organisme** : Citoyen bezonnais

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favor

**Contribution** : Superbe initiative! Beaucoup de choses de faites! Et enfin une nouvelle ecole primaire et maternelle.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@109 - Mannissi Yacine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1 er

**Contribution** : Je suis ravi de ce magnifique projet pour notre ville. La population a augmenté, de nouveaux équipements sont les bienvenus afin de satisfaire les habitants. En espérant que ce projet se concrétise et se finalise rapidement ☐☐☐☐

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@110 - El oukid Stephanie - Bezons**

**Organisme** : Usob

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 16h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : Beau projet avec de belles structures dont le ville à réellement besoin et un parc pour les enfants c'est vraiment top.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@111 - Jamall - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 17h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : Trop de logements à construire, plus de 700 personnes (estimation basse) Il faudrait créer un vrai Parc publique avec jeux ou terrain de sport pas uniquement Allée traversante.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@112 - Le blevec Nathalie - Sannois**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 18h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop au bétonnage !

**Contribution** : Le projet nexcity a déjà installé ses panneaux de vente alors que rien n'est légal! La ville de besoin se transforme en zone d'immeubles où la nature n'a plus de place ! Stop aux banlieue dortoirs sinistrées!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@113 - Toury - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 18h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposé au projet

**Contribution** : j'apporte mon opposition à ce projet du tout béton - Vous contribuez à la destruction et au saccage de la biodiversité Tout est géré de travers et sans bon sens, Nous devons disposer de salles de cinéma => c'est mort Nous devons disposer d'un parc verdoyant aux abords du coeur de ville => C'est mort Nous devons avoir des commerces divers et qualitatifs en coeur de ville ==> c'est la cata En revanche nous continuons à souffrir de pollution et bruits et cela va s'accroître avec ce programme immobilier, de manque de transport collectif Vous faisiez partie de la précédente majorité municipale et vous avez soutenu ses programmes qui ont fait les beaux jours des promoteurs Vous avez fait la promesse de cesser de bâtir, et vous poursuivez toujours à densifier toujours plus - Vous avez menti alors pourquoi vous croire à présent ? Pourquoi devrions nous avoir confiance dans ce programme Albert 1er et à ce que vous annoncez

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@114 - amélie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 18h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposition

**Contribution** : bonjour l'école à proximité d'un "vrai" jardin afin que les enfants s'y épanouissent et aussi afin que les Bezonnais puissent en profiter cela aurait été un beau projet mais au lieu de cela on va nous livrer des tonnes de béton et saccager le poumon vert au milieu de la ville. c'est un non sens dans cette ville saturée, défigurée, sale, bruyante - Le projet albert1er apportera encore plus de désagréments, que les bezonnais subissent déjà au quotidien, et malheureusement pour nous, les citoyens des villes alentours ne nous envient pas bien au contraire et cela vous le savez déjà notre ville ne fait pas rêver ; elle n'offre plus d'espaces de tranquillité et les pauvres squares qui ont été créés n'apportent même pas de la verdure - c'est regrettable

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@115 - Youcef - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 19h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête publique

**Contribution** : Je suis d'accord avec le projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@116 - David - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 19h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop au béton

**Contribution** : Je n'approuve pas ce projet immobilier sur le quartier des chênes. Il y aura des conséquences très négatives sur l'environnement. Il est bien trop important sur la zone. Ce projet doit être retravailler mais avec les riverains cette fois-ci. Cette situation n'est pas normale. C'est non à 20 000m2 de béton autour de pavillons et l'abandon de ces jardins familiaux.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@117 - Ocana Chadia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 19h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Aménagement urbain

**Contribution** : Je suis pour l'aménagement urbain rue Albert 1er cela permettra au Bezonnais de pouvoir bénéficier d'une création de plusieurs services manquants

.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@118 - Emanuella - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 19h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Mauvais pour l'écologie

**Contribution** : Il n'est pas normal qu'il n'est pas eu une vraie concertation des habitants de cette ville sur un tel sujet. Par d'ailleurs les études d'impacts démontrent bien de grandes difficultés à prévoir et rien n'est proposé pour contrer l'augmentation de la circulation dans le secteur. Nous sommes très inquiets de la tournure des événements dans cette histoire. Et ces jardins partagés est-ce la ville a proposé de les déplacer ailleurs ? Non. C'est intolérable la suppression de cette verdure que l'on supprime pour y mettre des logements. Nous sommes contre ce projet immobilier !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@119 - BRUNET Dominique - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 19h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au BETON

**Contribution** : Avec ce projet de bétonisation c'est l'urbanisation qui continu à outrance. Avec une augmentation de la population de 700 personnes c'est un cercle sans fin ! Oui à l'école et au local associatif et services publics, mais non aux nouveau logement, car la ville est saturée !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@120 - Jean-Philippe - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 20h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON AU PROJET IMMOBILIER

**Contribution** : C'est un très mauvais projet pour la qualité de vie des riverains.  
Marre du béton à Bezons.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@121 - Raphaël - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 20h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : Très mauvais projet de la ville de Bezons. Je déplore la bétonisation et le manque d'espace vert. Nous sommes très en colère dans les zones pavillonnaires.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@122 - Sarah - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 21h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop Béton

**Contribution** : Ce projet est juste un projet de trop car il me semble que dans la promesse électorale, il était dit qu'on stopper le béton mais je me rends compte que nous n'avons droit qu'à du béton et très peu d'espaces verts. Ce que je trouve dommage pour les Bezonnais(es) , et encore une fois sans leur consultation réellement. Du béton encore du béton toujours du béton à quand une vrai démocratie participative

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@123 - Marie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 22h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur projet

**Contribution** : Les immeubles sont trop hauts (1 étage en moins aurait été bien) et trop d'immeubles sur ce projet ... même si l'architecture des immeubles est jolie un agrandissement de l'espace vert serait plus préférable > car cela manque à la ville Ou autre idée : y mettre une halle au marché vu l'état de notre marché actuel (même avec vos rénovations futurs ) Avec un bel espace vert + la future école du projet >il n'y a déjà trop d'immeubles ds notre ville > privilégier le bien être des habitants De toute façon le projet est validé !?

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@124 - Glinko Giovanni - Bezons**

**Organisme** : Bezonais

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 22h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Tres beau projet, enfin une dynamique differente pour notre ville

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@125 - Karim - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 22h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Content de se projet à venir .. les écoles et les cabinets de santé sont la bienvenue dans la ville

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@126 - Ali - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 22h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : STOP AU BÉTONNAGE

**Contribution** : C'est une aberration de construire autant de logement sur ce secteur. Les promesses ne sont pas tenues et je ne comprends pas cette logique de dire, je construis du service public, si en même temps j'augmente la population. Il est surprenant de donner cet argument. Cette ville est mal traitée par des décisions malheureuses. Y mettre autant de personnes dans ces 20 000 m<sup>2</sup> d'habitats est une énormité environnementale.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@127 - Laurent - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 22h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à ce projet

**Contribution** : Que les promesses du Stop au Béton de la campagne municipale sont loin!!! Madame le Maire, n'avez-vous pas été élue avec cet engagement? Et n'avez-vous pas fait campagne avec une étiquette écologiste??? Vous demandez l'avis des bezonnais mais dans le même temps vous installez une cabine de vente du promoteur!! Donc la consultation publique ne sert à rien! Quelle déception de voir que votre équipe n'a pas su trouver une utilisation plus verte de cet espace et quelle tristesse de constater que le béton va une fois de plus prendre la place des arbres et de la verdure. Ce projet est une honte! J'y suis bien sûr opposé.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@128 - Dima - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Ravie par ce nouveau projet, proche de mon domicile. Je remercie la maire ainsi que ses équipes pour sa réactivité et leurs écoutes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@129 - FATIMA - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Merci

**Contribution** : Merci pour ce nouveau projet proche de mon lieu d'habitation. Nous avons besoin de nouveau dans la ville qui cesse d'évoluer et grandir. Merci à Mme la maire et ses équipes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@130 - Ahmed - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Favorable a ce nouvel environnement, merci pour ce changement positif sur la commune. Merci aux conseillers municipaux.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@131 - Olivier - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : LAMENTABLE

**Contribution** : Madame la Maire n'a pas respecté ses engagements de campagnes. Elle a déroulé finalement le tapis rouge pour les promoteurs. Nous redécouvrons ces grues à Bezons et ce projet immobilier est la goutte de trop. C'est inacceptable d'y mettre autant d'énergie de votre part pour défendre un tel dossier Nous ne sommes pas content de la situation !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@132 - BOUCHOUA Rajae - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : École , parc pour enfants

**Contribution** : ce projet est très intéressant. effectivement beaucoup de service manque sur la ville , l'école en plus est vraiment une priorité , un espace médical aussi serai le bienvenu . Je soutiens avec grand plaisir se projet .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@133 - Goncalves Ana - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 02/06/2023 à 23h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : École, médecin

**Contribution** : on manque de service dans la ville notamment les médecins , les places dans les écoles, accueil sénior

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@134 - Danielle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 10h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet de construction rue Albert 1er

**Contribution** : Du béton , encore du béton avec toutes ses nuisances ; et sur des sols pollués, qui plus est ! Par besoin d'une école , on construit des logements . Mais le grand nombre de programmes immobiliers prévus un peu partout dans la ville va nécessiter toujours plus d'écoles donc toujours plus de terrains à libérer. C'est totalement absurde . Qu'en est-il de votre promesse électorale si attractive (Stop au béton), Madame la Maire , et qu'en pensent nos élus écologistes ? Avez-vous remarqué que plus aucun enfant de Bezons ne joue dehors ? C'est une joie d'enfance qui leur est retirée . Nous avons beaucoup aimé cette petite ville ouvrière où les très nombreux magasins et les multiples services publics permettaient de vivre sans prendre sans cesse la voiture . Mais cette ville grise ,sale , bruyante aux habitants sans éducation, voire même "a-sociétisés" , est à fuir . Alors ,comme de très nombreux anciens Bezonnais , nous allons partir retrouver l'air ,le soleil ,les arbres, les plantes, les oiseaux, les insectes, tout ce que les enfants d'ici ne connaissons bientôt plus . PS : Cette consultation aurait mérité une très large diffusion par Tous les moyens disponibles mais "pas su , pas dit " n'est-ce pas .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@135 - Wehbi rami - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 11h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je m'oppose totalement à ce projet

**Contribution** : J'habite dans la résidence en face de ce projet, et je m'oppose complètement à ce projet. Déjà la mairie n'arrive pas à gérer les problème entre habitants dans ce quartier 1) des dealers bien installés 2) écoles existants sans professeur pendant quelques mois, service enfance de la mairie incompétent, donc je ne comprends pas pour vous ajouter des écoles! 3) la construction au centre ville est échec totale, ce devenue la ville de phantoms. Désolé mais je pense que la ville n'est prête à faire ce projet. Comme je vous l'ai indiqué, je suis habitant du quartier, et je ne trouve pas normale que la décision pour ce type de projet soit ouvert pour tout le monde et pas restreint aux habitants.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@136 - Emmanuel - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 11h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : c'est un non massif

**Contribution** : Les citoyens, qui vivent au quotidien dans le quartier Chenes/Plateau, connaissent ses difficultés et ses atouts Les difficultés sont pléthoriques – nombreux sont les citoyens qui les ont listées dans cette enquête publique entre nuisances, insécurité, éloignement des transports publics, etc. ; ses atouts sont les 4 écoles primaires/maternelles et le collège(PVCouturier, L.Michel, P.Langevin, G.Péri) mais le principal restant le jardin collectif au cœur du quartier. Pourquoi n'avez-vous pas consulté les résidents du quartier avant de donner carte blanche aux promoteurs qui une fois de plus se réjouissent du cadeau Alors que les citoyens aspirent à plus de verdissement des espaces publics, vous proposez de détruire le jardin pour le remplacer par 250 logements (600 habitants minimum de plus) Il est temps de se préoccuper d'abord des habitants actuels du quartier, avant d'y en ajouter 600 de plus. Non aux + de 250 logements supplémentaires ; stop à la densification et oui au mieux vivre

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@137 - Caroline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 11h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE CE PROJET

**Contribution** : La municipalité nous a fait des promesses en 2020 et je vois qu'elle a décidé de faire l'inverse aujourd'hui. Bezons mérite autre chose et nous avons besoin de respire devant chez nous. C'est une trahison

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@138 - Priscylla - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 13h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet de bétonner

**Contribution** : Etant moi-même instructrice du droit des sols, je ne comprends pas la décision de Madame le Maire d'accepter un projet de cette envergure, d'autant plus qu'il ne s'insère absolument pas dans son environnement, comme le stipule l'article 11, le quartier étant à majorité pavillonnaire et au bâti de faible densité. Et comme l'on déjà soulevé plusieurs autres participants, il serait déjà préférable de gérer les problèmes internes liés aux écoles et à la petite enfance, avant d'envisager des projets d'envergures exceptionnelles qui ne feront que creuser les troubles déjà existants. Le Maire doit absolument se souvenir qu'elle n'est pas arrivée à ce poste seule, et qu'elle représente les Bezonnais. La majorité ne souhaitent pas que ce projet voit le jour. Il serait peut-être temps de nous écouter.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@139 - Bernard - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 15h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : L'ÉCOLOGIE EST ATTAQUÉ

**Contribution** : J'ai été surpris d'apprendre qu'un tel chantier arrivait sur cet espace préservé des promoteurs. Il est important de garder ces jardins et d'en faire plutôt profiter les habitants du peu d'espace que nous avons aujourd'hui. Ces constructions ne sont pas une solution pour y remédier et je crains à un fort désastre écologique auprès des riverains. La mairie de Bezons doit absolument redéfinir sur le fond ce projet immobilier. En l'état actuel je vous donne un avis négatif.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@140 - ÉLUS SOCIALISTES ET DE GAUCHE - Bezons**

**Organisme** : PARTI SOCIALISTE DE BEZONS

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 16h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION DES ÉLUS SOCIALISTES ET RADICAUX DE GAUCHE DE BEZONS // PROJET ECOLE ET PARC ALBERT 1ER

**Contribution** : CONTRIBUTION DES ÉLUS SOCIALISTES ET RADICAUX DE GAUCHE DE BEZONS Notre groupe municipal s'est exprimé favorablement à la réalisation du projet dit « Jardins Albert1er ». Ce projet permet la réalisation d'un service public essentiel, celui d'une école. Notre commune depuis trois ans est contrainte d'accueillir des centaines d'enfants dans des modulaires et pour eux et leur famille une école est un droit incontestable. L'école est le centre de vie de l'éducation républicaine et les municipalités ont le devoir impératif de les mettre à disposition des habitants. Il y avait donc une nécessité éducative, sociale et citoyenne à réaliser ce projet qui, de plus, se fait dans des conditions environnementales et économiques favorables à la collectivité.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@141 - Dylan - Bezons**

**Organisme** : Collectif pour un 2ème Stade

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 16h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : POUR ECOLE ET PARC

**Contribution** : §Bonjour, Nous sommes d'accord avec faire des équipement payer par les promoteurs, comme pour le 2ème stade qui est trsé bien. Dylan B.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@142 - "LES ECOLOGISTES BEZONNAIS" - Bezons**

**Organisme** : "LES ECOLOGISTES BEZONNAIS"

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 16h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION "LES ECOLOGISTES BEZONNAIS" / PROJET ECOLE PARC ET SALLE ASSOCIATIVE ALBERT 1ER

**Contribution** : Les élu.es EELV et Génération Écologie du conseil municipal de Bezons ont étudié le projet présenté dans cette enquête et constate qu'il répond aux réalisations respectueuses de l'environnement dans le cadre d'un projet public obligatoire. 1° Le pourcentage de pleine terre à l'issue du projet est positif par rapport à l'état actuel partiellement construit en étalement 2° La dépollution du site permet de rendre des espaces débarrassés des substances polluantes emmagasinées depuis des décennies par des activités industrielles. Or ces pollutions cachées peuvent être extrêmement nuisibles d'autant qu'elles ne sont pas perçues par les riverains. 3° L'accès à un espace de respiration pour l'ensemble du quartier est particulièrement utile dans le cadre de la création d'îlots de fraîcheur 4° Le bénéfice arboricole est de 17 arbres 5° La réalisation de l'école comprend une cour Oasis ce qui est positif pour la désartificialisation 6° L'école et les services au public annexes bénéficient de normes de constructions générant des utilisations énergétiques qualitatives et répondent donc aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique Le groupe des élus et militants écologistes bezonnais est donc favorable à ce projet qui s'inscrit de plus dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil des enfants et du personnel de la communauté éducative.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@143 - A GAUCHE POUR BEZONS - Bezons**

**Organisme** : A GAUCHE POUR BEZONS

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 16h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION DU GROUPE DES ELUS "A GAUCHE POUR BEZONS" /  
PROJET ECOLE, PARC ET CABINET MEDICAL

**Contribution** : CONTRIBUTION DU GROUPE "A GAUCHE POUR BEZONS" PROJET ECOLE, PARC ET CABINET MEDICAL Depuis des années les « jardins familiaux » n'étaient utilisés que par quelques personnes au détriment de l'ensemble des bezonnais qui n'y avaient pas accès. Le projet proposé rend aux citoyens un parc accessible à tous de façon égalitaire. De plus il était plus que temps qu'une école soit réalisée pour compenser l'absence de vision du mandat précédent sur ce sujet. Dans ce quartier dépourvu de services publics la réalisation d'un groupe scolaire est un signal fort de désenclavement et marque une volonté d'équité à laquelle nous sommes favorables. Nous apprécions aussi la réalisation d'une salle associative, véritable lieu d'expression de la démocratie participative et nous souhaitons que le quartier se l'approprie pour en faire un lieu de vie et de partage. Le projet de cabinet médical est aussi nécessaire pour lutter contre la précarité et les difficultés pour les familles à bénéficier d'un accès aux soins de proximité.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@144 - LEPARRE DOMINIQUE - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 17h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contribution concernant l'enquête publique sur le projet Albert premier

**Contribution** : ne peut recevoir un avis favorable car il n' a fait l'objet d'aucune concertation sérieuse avec les riverains ni les habitants de la ville de Bezons Les besoins sociaux ont été négligés si on considère le volume du projet immobilier. Aucune étude d'impact sur les équipements publics prévus et au niveau de la commune . Le peu d'importance donnée sur les circulations dans le quartier mais aussi sur notre commune . Ce projet immobilier pharaonique va impliquer une dégradation importante très importante pour les habitants de ce quartier et de notre commune , mais aussi des conditions écologiques du territoire éléments essentiels de ce dossier . Ce projet est nocif pour l'environnement , la santé et la sécurité des habitants . Et va désorganiser , déstabiliser les grands équilibres de notre ville . Sa présentation vu son ampleur est insuffisante et partisane . Un projet de bétonnage anti écologique qu'il il nous faut stopper .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@145 - POISSON Agnès - Bezons**

**Organisme** : habitante de Bezons

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 18h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Objection au projet de la rue Albert 1er -rue des Frères Bonneff de Bezons .

**Contribution** : Ce projet est totalement en opposition aux réels besoins de la population bezonnaise. La concertation n' a pas eu lieu . Sous une présentation alléchante, les questions de destruction de ce lieu à sauvegarder et à réorganiser pour les familles, d'urbanisme, de sécurité, de circulation, de pollution aggravée, de préservation d'espace vert public, n'ont pas eu de réponse précise et argumentée. Les associations de riverains et de défense de l'environnement ne sont pas entendues . Le promoteur ne s'inquiète que de vendre et faire du bénéfice sur cette transaction sans se soucier de la qualité de services due à ses clients . La municipalité doit impérativement montrer un cahier des charges précis . La dépollution des sols n'est pas à la charge du promoteur mais à celle de la municipalité , contrairement à ce qui a été dit lors du conseil municipal du 6 avril dernier . Ce projet montré ainsi , non seulement ne rapportera pas à la commune mais coutera très cher à la population. Cette décision est une folie que nous devons toutes et tous empêcher de se réaliser en participant au vote. Habitante de Bezons depuis 31 ans , ayant tenu une entreprise artisanale et commerciale pendant plus de 25 ans en centre -ville, largement investie dans la vie de la cité depuis toutes ces années , je déplore ces dérives mortifères pour la qualité de vie .

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@146 - Abdedaim - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 18h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable BEZONS – RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Bonjour, Je me réjouis qu'enfin nous puissions tous bénéficier d'un espace vers dans ce quartier et je suis favorable au projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@147 - Abdedaim Fatima - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 18h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution BEZONS - RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Je suis d'accord avec le projet de construction d'une école et d'un parc dans mon quartier. Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@148 - Said - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 18h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : BEZONS – RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Je voulais dire que je suis content du projet de construction d'un lieu adapté pour les seniors à proximité d'un parc qui pourra être utilisé par tous les bezonnais et pas juste une poignée de chanceux.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@149 - Mouna - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 19h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Participation à BEZONS - RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Bonjour, Je suis très favorable à la construction d'une nouvelle école il faut prendre plus soin des enfants et un parc à côté sera extraordinaire. J'espère aussi que cela participera réduire l'isolement des seniors .

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@150 - Vincent - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 19h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projets à bezons

**Contribution** : Comme a son habitude, la maire fait ce quelle veut. Fait fi des avis des bezonnais. Et bien sur besoin d'école.....quand on construit autant de logements sur la commune..... Bien sûr quil faut des parcs.....les projets immobiliers abattent tous les arbres anciens des jardins des particuliers...les habitants ne peuvent pas bétonner leur cœur mais la mairie bétonne à tout va..

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@151 - Dounia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 19h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Réponse à l' L'ÉTUDE D'IMPACT « BEZONS – RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Je voulais dire que je suis très contente de savoir qu'il est prévu que 3000m2 vont être transformé en autant d'espaces vert, Ecole, logements et infrastructure adaptée pour les personnes âgées. Il n'était pas juste que cet espace ne soit accessible qu'à un groupée de personne au détriment des autres bezonnais. Sans compter que les classes sont surchargées et que nous avons bezons de nous loger.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@152 - Mohamed - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 19h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE

**Contribution** : Je suis contre ce projet de la ville, Il va nous apporter énormément de problème de circulation et on nous supprime des espaces verts. Ce n'était pas prévu.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@153 - Sofia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 19h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : STOP AU BÉTONNAGE À BEZONS

**Contribution** : La ville de Bezons n'a pas respecter ses engagements sur la consultation du quartier. Ou les riverains ont été mis au courant d'un tel projet immobilier? En le découvrant c'est la mauvaise surprise et il est trop important. Est-ce que les règles ont été respectées ? J'en doute. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas pour.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@154 - Emery Valerie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 03/06/2023 à 21h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet de construction Albert 1er Bezons

**Contribution** : Nous nous sommes installés à Bezons il y a 9 ans. Tout allait bien jusqu'aux nouvelles élections et que la frénésie de la construction et du béton devienne une folie ! Pourtant la promesse de la maire pendant sa campagne était "stop à la bétonnisation, plus de verdure..." je suis outrée par le fait que les promesses n'aient pas été tenues que notre ville devienne une ville de béton ! Et je ne parle pas de la coupe des arbres du square se la République...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@155 - Aouchiche Nadia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 00h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pas le choix!

**Contribution** : Il est nécessaire de construire du logement pour financer une école et un centre de loisirs. Sur la ville les autres sont saturés. Les logements sont pour plus de la moitié destinés à des profils sans enfant en âge d'être scolarisé (t2 et structure pour personnes âgées). C'est dans ce quartier qu'il y a le plus de besoin. Pour y répondre il n'y a pas d'autres possibilités,.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@156 - Meridja Nourdine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 11h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Encouragements et soutien

**Contribution** : un projet ambitieux qui donnera a ce quartiers et a notre villes encore des équipement et des espaces qui redonneront plus de bien être aux bezonais une décision courageuse qui a besoin et mérite le soutien des Bezonais

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@157 - Christophe, PRESIDENT - Bezons**

**Organisme** : Bezons Cadre de vie & Environnement.

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 12h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : PLEINEMENT FAVORABLE AU PROJET ECOLE & PARC "ALBERT 1ER"

**Contribution** : CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION "BEZONS CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT" POUR LA DÉPOLLUTION DES TERRAINS SUR LE SITE ALBERT 1er  
Depuis des décennies des pollutions liées à l'activité industrielle et des dépôts de remblais font de ce site situé en pleine agglomération un lieu à risque. En effet, on sait aujourd'hui que les pollutions invisibles (solvants, huiles, métaux lourds...) sont d'autant plus dangereuses pour la santé qu'elles ne sont pas perçues par les riverains qui les subissent. Or ce terrain est pollué, c'est un fait et la première responsabilité du propriétaire sera de le dépolluer ce qui est un véritable bonus pour la santé publique. De plus, nous notons que le gain en désartificialisation des sols est notable et qu'il y aura demain plus de pleine terre sur l'ensemble du projet qu'il n'y en a aujourd'hui. Là aussi il s'agit d'un progrès écologique structurel car la véritable question pour l'avenir c'est le débitumage et la possibilité aux eaux de pénétrer profondément en terre. Encore faut-il que ces terres ne soient pas polluées et la dépollution combinée au débitumage rend ce projet d'autant plus intéressant. Nous notons aussi une allée traversante destinée aux mobilités douces qui désenclave le site et, à l'heure du réchauffement climatique une cour « Oasis » dans l'école qui est la réponse attendue aux cour bitumées des établissements scolaires actuels. Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à ce projet éco-responsable. Nous notons qu'un groupe scolaire, un parc, un cabinet médical et une maison de retraite verront le jour, c'est donc de nouveaux services publics indispensables à la ville et à ses habitants, notamment dans ce quartier. Le Bureau BCVN

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@158 - Youcef - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 13h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop béton

**Contribution** : Ce n'est pas possible de prendre une telle décision. Vous n'avez été élue pour défendre un tel projet. Pourquoi avoir changer d'avis entre temps ? C'est une trahison pour vos électeurs

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@159 - Paul - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 13h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : J'en veux pas

**Contribution** : Comment peut-on se prétendre être écologiste ? Y mettre tant d'énergie sur un dossier qui est le contraire du programme des municipales. Il est déplorable de constater que madame la maire à changé ses priorités à Bezons. Le respect des promesses ont été oubliées. Nous sommes choqués par cette situation. C'est non pour votre avis.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@160 - Edwige - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 15h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : La présentation du projet est alléchante : services publics, écoles, parc, maison inter-générationnelle .... Il s'agit là d'une présentation pour tromper les bezonnais. En effet, comment omettre que ce projet de 20 000 mètres carré participera au bétonnage de la ville. C'est un comble lorsque l'on sait que Madame Le Maire a fait campagne contre cette politique démesurée de construction. Les flyers distribués estapillés "STOP BETON" ont-ils déjà été oubliés à la faveur de promoteurs ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@161 - Da Costa Edwige - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 15h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : C'est nul !!!!

**Contribution** : Ce projet va l'encontre de la volonté de mesurer le développement de la commune. Construire une école oui, pour offrir un service de santé oui, mais était-on obligés de voir ces 254 logements être construits ? La réponse est non. Aucun riverain n'a été consulté sur le sujet alors même que ce projet devrait emmener 700 personnes de plus dans le quartier. Comment vont être résolus les problèmes de circulation ? les nuisances liées à la construction ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@162 - LAHELLY David - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 15h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Un projet de cette envergure aurait du être présenté en détail aux riverains. Quand on voit la communication trompeuse sur ce projet, on comprend pourquoi les riverains n'ont pas été réunis. On parle de services publics contre 254 logements ? Quelle est la logique ? On fait disparaître un espace vert au profit d'une importante construction et d'un "parc" dont il n'existe aucune information précise (combien de mètre carré, implantation ?). Cette espace ne méritait pas une autre orientation ? La circulation est déjà difficile le matin et le soir alors avec ce bloc de béton qui apportera 700 personnes et un nombre important de voiture, il est certain que nous ne sommes pas prêts de voir une diminution de la pollution et le développement d'une circulation plus fluide.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@163 - PRIO Florelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 16h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Objections au projet Albert 1er

**Contribution** : En premier lieu, je souhaite souligner l'inadaptation de ce mode de consultation pour une grande partie de la population bezonnaise. En effet, le mode choisi par l'équipe municipale ne s'adresse qu'aux bezonnais en capacité d'avoir une connexion internet et un ordinateur pour pouvoir lire et dépouiller un dossier aussi volumineux de 500 pages. L'équipe municipale ne prend pas en compte la réelle fracture numérique d'une partie de la population. Sur le dossier lui-même il est à souligner de nombreuses incohérences qui montrent que ce dossier est pris à la légère par la majorité municipale qui n'a pas relu ni travaillé ce dossier faisant confiance aveuglément aux promoteurs :

- Par exemple dans le finage communal, le territoire indiqué par les promoteurs est le territoire de Carrières sur seine et non pas de Bezons !!
- La majorité municipale et la maire annonce une concertation avec la population : en fait il n'y a rien eu. Les associations de parents d'élèves pas plus que les associations environnementales, les collectifs d'habitants, les cyclistes n'ont jamais été associées et ceci à aucun moment
- Aucune trace de l'étude d'impact de la création d'un groupe scolaire sur l'accessibilité du quartier.
- Beaucoup de questions se posent sur les impacts de circulation dans la ville et pas que sur le périmètre restreint autour du projet : en effet ces constructions vont entraîner un flux de véhicules et de piétons important sur le secteur et sur 2 voies essentielles à Bezons les rues Maurice Berteaux et des Frères Bonneff qui sont des axes traversants Nord/Sud. Ces 2 rues sont essentielles sur la fluidité de la circulation et pour désengorger la ville. Avec le projet Albert 1er, cette fonction va être extrêmement perturbée et aucune étude sur ce sujet n'est présentée.
- Ce quartier est un quartier pavillonnaire et un des poumons de la ville permettant une respiration à de nombreux habitants. Les jardins apportent de la fraîcheur dont tout un chacun profite pendant les périodes de canicule. Cette opération contribue fortement à densifier le quartier par un bétonnage des surfaces. Si la dépollution des terrains est une bonne nouvelle contrairement à ce qu'annonce la maire elle est à la charge de la ville comme indiqué très clairement dans les conventions signées entre la commune et les promoteurs. Ceci est d'un coût important pour la collectivité. Le "petit espace vert" promis se situe en cœur d'îlot et ne compense pas l'abattage des arbres pour laisser la place aux immeubles.
- Le positionnement du groupe scolaire en RCH des logements posent la question de la cohabitation des usages différents (bruit, allées/venues : vue sur l'école etc ...)
- Aucune proposition de nouvelle carte scolaire pour argumenter et justifier ce nouveau groupe : une étude a-t-elle été faite en vue de l'adaptation/l'extension des groupes scolaires existants sur les fonciers disponibles autour des groupes scolaires (K Marx, J Prévert, Langevin par ex)
- Ce projet entraine Bezons, sans concertation préalable de l'ensemble de la population du territoire, vers une densification d'un quartier à vocation pavillonnaire vers une urbanisation galopante

En conclusion, le comble sur ce projet c'est que la bulle de vente des promoteurs a été installée et ouverte à la commercialisation avant même que la concertation publique soit close. Cela montre, si certains avait encore des doutes

que les pratiques de la maire et de son équipe municipale sont méprisantes vis-à-vis de toute la population et ne respectent pas les règles élémentaires de la démocratie locale. Pour toutes ces raisons je suis fermement contre ce projet.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@164 - Marc - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 16h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : un projet qui dénature le quartier

**Contribution** : Le projet dénature le quartier. Il faudrait maintenir un grand espace vert en lieu et place des jardins collectifs et ouvrir cet espace aux Bezonnais. Il faut donc conduire une école et maintenir un espace naturel. Oui cela coûte plus cher, mais il ne faut pas vendre les bijoux de famille.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@165 - Abderrahmane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 17h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet ambitieux

**Contribution** : Je suis content de voir enfin un projet ambitieux afin de répondre au besoin de scolarisation des nouveaux habitants de la ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@166 - Annie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 17h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Environnement

**Contribution** : Habitant près de l'école Victor Hugo, il est impossible de passer aux heures d'entrées et sorties à cause des stationnements des véhicules de parents d'élèves aux abords de l'école. Dans le projet Albert I ,il n'est pas judicieux de mettre des classes en rez de chaussées avec les habitations. Comment gérer la tranquillité des habitants du quartier. La densité des véhicules et les stationnements qui vont bloqués les accès. Bezons est déjà saturés par les véhicules qui traversent notre commune. Concernant l'environnement, nous venons de constater que les arbres du parc Bettencourt venaient être abattus, sans aucune concertation des riverains. La circulation en plein cœur de ville et le stationnement anarchique posent différents problèmes de sécurité, environnement. Alors que la température dans les villes va augmenté, il faut anticiper le réchauffement climatique, privilégier l'augmentation des arbres et non leur abattage. Voici ce qui arrivera au projet Albert 1er , nuisances, sécurité, impact environnemental, c'est pourquoi je suis contre ce projet.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@167 - Jaouad - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 17h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis

**Contribution** : Bonjour, c est un bon projet qui permettrai de désengorger les autres écoles. Cela ne résoudra pas le problème de crèche mais c est déjà un début.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@168 - Julie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 18h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop à la construction de logements

**Contribution** : Pas contre les infrastructures publiques mais là 254 logements c'est assez. Trop de constructions forcément qu'il faut de plus en plus d'écoles.... mais si pour la construction d'une école il faut accueillir 600 nouveaux habitants on tourne en rond .... On nous a promis plus d'espaces verts et moins de bétons mais plus les années passent et pire c'est. Comme toujours ce sont les habitants bernés qui en paient les conséquences. Contre ce projet et tous les autres qui consistent à construire de nouveaux logements sur Bezons.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@169 - Lily - Bezons**

**Organisme** : Bezons

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 18h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : C'est inadmissible...trop de béton

**Contribution** : Avant de construire en masse, assurez vous que les services publics suivent..... Bezons devient une ville saturée, défigurée...tout ça pour des opportunistes qui ne pensent qu'au fric..... toujours construire plus alors que paradoxalement, certains et certaines parlent de préservation de l'environnement.... quelle belle contradiction

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@170 - Rodde Florence - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 19h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un projet structurant pour Bezons

**Contribution** : A Bezons la croissance de la population, la saturation des autres groupes scolaires imposent de construire une nouvelle école. Ce projet structurant permettra de mettre à disposition de l'Éducation nationale des locaux pour permettre aux petits Bezonnais de construire leur avenir professionnel et citoyen. La finalité de cette réalisation est surtout le bien être de nos élèves et de leur équipe éducative dans un équipement moderne et respectueux de l'environnement. Ce projet qui répond au besoins des Bezonnais comprendra : ■ un groupe scolaire de 14 classes (maternelles et élémentaires) ■ un accueil de loisirs maternel et élémentaire ■ un cabinet médical ■ une salle associative polyvalente, ■ un parc ouvert au public comprenant des jeux d'enfants ■ une résidence intergénérationnelle et du logement, permettant de financer une partie du projet dans une conjoncture particulièrement difficile pour les finances publiques des villes et donc de ne pas augmenter le niveau d'endettement de la commune partant du principe que l'endettement diminue les marges de manœuvre d'une collectivité et qu'il engage les générations suivantes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@171 - Benazenzoul Loubna - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 19h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Programme Albert 1

**Contribution** : Bonjour Je suis favorable à ce projet qui permettra d'avoir : un groupe scolaire maternelles et élémentaires , un accueil de loisirs maternel et élémentaire, un cabinet médical, une salle associative polyvalente,un parc ouvert au public comprenant des jeux d'enfants, une résidence intergénérationnelle A Bezons nous avons besoin de plus d'équipements publics et ce projet nous donne cette possibilité c'est clairement une opportunité à saisir La seule question qui me vient à l'esprit et j'espère avoir la réponse Que prévoir la mairie pour rendre le transport en commun en adéquation avec la population à Bezons qui augmente de plus en plus ? Le tram est plein à craquer tous le matin et les bus ne sont pas suffisants à mon sens Je confirme tout de même mon avis favorable pour ce projet  
Cordialement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@172 - Pouarri Emeline - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bravo Madame La maire

**Contribution** : L'école rue Albert Premier est une démonstration concrète de l'investissement des autorités locales dans l'éducation, ce qui renforce la confiance de la communauté dans l'avenir de l'éducation à Bezons.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@173 - Biarilou Rémi - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Le cabinet médicale est une bonne idée dans le quartier

**Contribution** : L'ajout d'un cabinet médical permet aux enseignants et au personnel de l'école d'avoir une réponse rapide en cas d'urgence médicale, garantissant ainsi un environnement sûr et sécurisé pour tous.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@174 - Coulard Rayane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un parc dans les alentours, trop Bien !

**Contribution** : L'inclusion d'un parc à proximité de l'école offre aux élèves un espace extérieur attrayant pour les activités physiques et récréatives, ce qui contribue à promouvoir un mode de vie sain et actif.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@175 - Barnet Adriane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bezons est accueillant pour les familles

**Contribution** : La diversité des services proposés, tels que le centre de loisirs et le cabinet médical, renforce l'attractivité de Bezons en tant que lieu de résidence pour les familles, contribuant ainsi au développement économique de la ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@176 - Travenes Thibault - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bezons change de jour en jour ! Bravo

**Contribution** : L'école rue Albert Premier incarne une vision éducative holistique en offrant aux élèves un environnement complet où ils peuvent apprendre, jouer, se soigner et grandir, ce qui favorise leur développement intégral et leur succès futur Bravo Madame la Maire

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@177 - Walid Risame - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un chance pour notre quartier

**Contribution** : L'emplacement de l'école rue Albert Premier dans le quartier Albert Premier facilite l'accès des familles résidant dans les environs, réduisant ainsi les contraintes de transport et favorisant une participation accrue des parents.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@178 - Riade Hijrani - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Accès sécurisé et adapté

**Contribution** : L'accès sécurisé de l'école garantit la protection et la sûreté des enfants, offrant ainsi une tranquillité d'esprit aux parents et aux membres du personnel.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@179 - ELHouya Belgacem - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un bel immeuble !

**Contribution** : L'architecture moderne de l'immeuble de l'école rue Albert Premier apporte une touche esthétique et contemporaine, créant un environnement inspirant pour les élèves et le personnel.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@180 - Bronu Lea - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 20h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Architecture moderne

**Contribution** : Les beaux balcons de l'immeuble peuvent également servir de lieux pour des activités artistiques et créatives, permettant aux élèves d'exprimer leur créativité et leur individualité dans un cadre inspirant.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@181 - Celeste - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre ce projet

**Contribution** : Stop au bétonnage des jardins Albert 1er !!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@182 - Lawson Georges - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Prêt à participer aux projets permettant l'avancement de la ville

**Contribution** : Un projet qui va permettre la création de classes supplémentaires très bien pour la zone ,les classes sont saturées. Pour les associations ,au vue de nombreuses demandes de salle ,une salle polyvalente de plus serait bienvenue.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@183 - Walid - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er à bezons

**Contribution** : Ce projet semble vraiment très intéressant et une belle opportunité pour la ville de Bezons. La ville séduit mais ne dispose pas assez de logement pour répondre aux attentes des demandeurs. Par ailleurs au-delà des logements il y a un réel besoin d'accompagner les futurs familles avec une offre à la fois scolaire, Périscolaire et médicale ..cest en ce sens que ce projet porte tout son sens... Si chaque projet des promoteurs mettait en œuvre a la fois une réponse immobilière, mais également sociale et Vitale d'accès aux services publics.. je pense qu'il y aurait beaucoup moins d'inégalité en île de France et moins de zone sous dense médicale..sociale... éducative Un réel projet clé en main qui doit dorénavant être correctement exécuté pour offrir des espaces verts tellement nécessaires tout en ouvrant les possibilités de service public, mixité sociale et intergénérationnelle a travers l' offre de logement... Cela constitue un projet qui s'il est bien exécuté, doit se positionner en phare et exemple pour les prochains projets et pour les villes aux alentours Une réponse hollistique qui pourrait être exemplaire.. je suis très favorable !!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@184 - Graziani Breeze Naëma - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bon projet

**Contribution** : Ok pour ce projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@185 - ANNE - Bezons**

**Organisme** : federation parent d'élèves

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : coordination FCPE

**Contribution** : la coordination FCPE de BEZONS EST plutot favorable à ce projet  
une petite réserve sur le nombre d'appartement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@186 - Anne - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 22h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : parent d'élève

**Contribution** : il y a un vrai besoin et si la ville ne doit pas être endettée cette solution est envisageable. Aussi une relation intergénérationnelle avec la résidence senior est un beau projet. Je suis pour ce projet.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@187 - Caudron Aurélien - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 23h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet commune Bezons

**Contribution** : Tout à fait d'accord avec ce projet, ramener plus de légumes et d'infrastructures à la ville, c'est tout ce dont on a besoin.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@188 - Caudron Rita - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 04/06/2023 à 23h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un projet d'avenir

**Contribution** : Ce projet est une nécessité pour le développement de la ville. Nous avons grandement besoin de ces nouvelles infrastructures !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@189 - Adem - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 00h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Réponse à L'ÉTUDE D'IMPACT « BEZONS - RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : C'est une très bonne initiative de faire bouger les choses pour la ville. Je suis favorable au projet en l'état avec une école qui permettra à nos enfants de ne pas être dans des classes surchargées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@190 - Adam - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 00h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable concernant L'ÉTUDE D'IMPACT « BEZONS - RUES ALBERT 1ER / FRERES BONNEFF / MAURICE BERTEAUX »

**Contribution** : Je donne un avis favorable pour le développé et de notre ville. Il était plus que tant de pouvoir utiliser cet espace pour tous les bezonnais. Je ne savais pas que seuls un petit groupe pouvait bénéficier de cet espace jusqu'à aujourd'hui. Il est plus que temps de prendre les choses en main et penser au plus grand nombre plutôt qu'à une élite.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@191 - Zahir - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 00h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Une école en plus

**Contribution** : Il est urgent d'avoir une école en plus sur la ville. Les autres sont surchargées. Un parc et un centre de loisirs municipal aussi. Un lieu pour les anciens aussi. J'espère qu'il y aura assez de places de parking pour les logements.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@192 - Zahir - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 00h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Nous avons besoin d'écoles et de centres de loisirs pour nos enfants. Une structure pour les anciens et un parc seront un plus également dans le quartier. L'ancien maire a oublié les services publics pour nos enfants donc nous n'avons pas le choix. Préférer des jardins partagés utilisés par seulement quelques familles est purement égoïste. Se plaindre de la circulation et du stationnement alors que tout le monde se déplace en voiture c'est égoïste. Se plaindre de nouvelles constructions parce qu'on est déjà logé c'est égoïste. Bref l'égoïsme est contre l'intérêt général donc oui je valide ce projet qui est fait pour ceux qui en ont besoin et avec les moyens à disposition.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@193 - HOERNER Christian - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 01h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Qualité environnementale du projet

**Contribution** : J'appuie complètement ce projet. Il répond à l'urgence de la création de nouvelles classes en respectant les engagements pris par la municipalité : équilibre financier, locaux de services aux habitants, offre de logement et création d'un espace vert public ouvert à tous. Je souhaite insister sur la nécessité, à cette occasion, de travailler au maximum sur la végétalisation des espaces inclus dans le projet. Il est notamment indispensable d'envisager la cour de récréation comme un espace vert, végétalisé, où le sol minéral est réduit au strict nécessaire. Il faudra également être vigilant sur les accès piétons / vélos et sur le circuit d'accompagnement des enfants, en mettant tout en œuvre pour éviter l'utilisation de la voiture aux portes de l'école.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@194 - RANARIVELO Manoa - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 08h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête publique, projet étude d'impact bezons

**Contribution** : Je vote oui pour la structure accompagnant les constructions intenses sur la ville de Bezons ces dernières années : école, parc...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@195 - REBAGLIATO Gilles - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 10h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable au projet

**Contribution** : Malgré les oppositions non constructives, je soutiens fermement ce projet en raison de son utilité publique indéniable et de son impact minime sur la continuité écologique. Bezons est en pleine évolution, et nos écoles font face à une saturation incontestable, justifiant ainsi la création d'un établissement scolaire supplémentaire. L'architecture et l'aménagement de nos écoles doivent évoluer en parallèle avec les nouveaux défis sociaux, climatiques et économiques de notre époque. Ce projet comprend également la mise en place de nombreux équipements indispensables pour notre ville. Il est primordial que l'enquête publique aille au-delà des divergences politiques et examine en profondeur les aspects fondamentaux de cette initiative.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@196 - SANE LOPES Kadia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 10h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable au projet rue Albert 1er

**Contribution** : Projet ambitieux qui va faire rayonner et dynamiser le quartier

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@197 - DE BASTOS ISABEL - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 10h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS FAVORABLE - Un modèle urbain au cœur des enjeux actuels

**Contribution** : Ce projet répond pleinement aux besoins de la ville de Bezons. Ce nouveau groupe scolaire devient plus qu'une nécessité. Les espaces verts prévus seront un nouveau souffle permettant à chaque bezonnais d'en profiter.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@198 - Beltaief Sandes - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 11h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Habitante

**Contribution** : IL FAUT UNE NOUVELLE ECOLE. Créer un groupe scolaire est une nécessité impérieuse personne ne le conteste. Mais la réalité c'est qu'un groupe scolaire c'est 4000 m2 de surface de terrain et 15 millions d'euros de construction, soit au moins 20 millions d'euros. Pour financer une telle somme il faut soit faire un emprunt et donc rembourser sur les impôts en reportant de plus une dette sur les générations futures, soit trouver des solutions de partenariat. C'est ce qui a été fait sur ce projet et il est important de souligner que les bezonnais vont profiter d'un grand nombre de services publics sans mettre la main à la poche. Avec en plus la mise à disposition d'un parc pour les familles. Au total ce projet est positif pour la ville et réponds à un besoin légitime de la communauté pédagogique.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@199 - Paula - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 11h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : STOP AU BETON

**Contribution** : Nous sommes devenus Bezonnais en 2001, lors de notre achat d'une maison, attirés par les zones pavillonnaires. Malheureusement depuis ces 5 dernières années, les constructions collectives poussent comme des champignons. Nous avons été patients sur celles de la nationale car elles sont venues remplacer des biens en mauvais état et ont donc apporté un autre cachet à la Ville. Toutefois, aujourd'hui, à travers ce projet, vous décidez d'impacter et de dénaturer cette zone pavillonnaire. A quand la fin du béton sur la Ville !? surtout que lors de la réception de remise de médailles en novembre 2022, vous nous avez assurés que plus aucun permis de cette envergure serait accordé par vos soins (une des motivations pour votre élection), que vous souhaitiez privilégier les espaces verts et que les constructions d'immeubles en cours étaient des permis autorisés par votre prédécesseur. Qu'en est-il ? Est-ce que selon les périodes, les discours changent !? De plus, à la lecture du PLU, on s'aperçoit que sur cette zone seuls des projets de petites envergures sont autorisés !?. L'idée de l'école sans les logements, pourquoi pas, mais comment avoir suffisamment d'enseignants alors que les écoles déjà présentes sur Bezons, pour certaines, manquent de professeurs ? De plus, qui bénéficiera de cette école non pas les Bezonnais déjà installés qui se plaignent de celles présentes mais ceux qui occuperont les logements de ce projet... ça ne règlera en rien les soucis actuels. De plus, les perspectives dans l'insertion du permis sont faussées, en effet, la largeur des rues est bien plus étroite, cette construction viendra étouffer ces intersections. Et pour ceux qui pensent qu'ils pourront bénéficier de l'espace vert au sein de cette construction, je pense qu'ils se trompent car il sera privatif donc aucun bénéfice. Encore un point négatif, la venue de plus de gens entraînera plus de difficultés au sein des transports en commun plus particulièrement pouvoir monter dans un bus pour se rendre au Pont de Bezons ou à la Gare de Sartrouville. Pour tous ces motifs et d'autres encore, nous nous opposons à cette construction !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@200 - ALAIN - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 11h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Programme immobilier Albert 1er

**Contribution** : Je pensais que l'avenue Gabriel Péri avait rassasié l'exponentielle gourmandise immobilière de Bezons, c'est donc avec dépit que je constate que cet appétit bétonnier se poursuit sur ce petit poumon en face duquel je m'étais installé il y a vingt ans. Ces "jardins ouvriers" amoureusement cultivés rythmaient les saisons comme ils accueillait la dizaine de couples de perruches venues grappiller en septembre ses tournesols. Je me suis pris à espérer qu'on y découvre une espèce rare à protéger qui aurait rendu caduc trop projet immobilier mais seule l'espèce humaine est ici menacée, c'est dire assez peu de chose. J'ai retenu de la réunion publique qui s'est tenue en mai dernier que les besoins de la ville en équipement rendaient nécessaires la construction d'une école et d'autres équipements et que la Ville n'en ayant pas les premiers deniers autofinancait ce programme avec les logements, point de vue concevable pour les finances de la Ville, regrettable cependant en termes d'environnement. Ci-joint, des vues de l'actuel jardin qui n'a jamais été aussi beau et dont la contemplation sera occultée dans quelques années par une façade de 5 étages. Sous Prozac dans quelques années, le seul avantage dont je pourrais bénéficier avec ce programme, c'est que je n'aurais qu'à traverser la rue pour rejoindre l'EHPAD ou équivalent qui s'y édifiera, trop avancé en âge pour profiter de la crèche. Alain, petit pot de terre.

**Pièce(s) jointe(s)** :





**@201 - Alexandre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 11h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Indispensable pour la ville

**Contribution** : C'est un projet prometteur et indispensable pour la ville. Je suis tout à d'accord pour le mener jusqu'au bout. On manque d'école, d'espaces verts et commence. Go Go !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@202 - Koss - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 12h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Ce projet est inopportun

**Contribution** : Ce projet est inopportun. On a mis la charrue avant les boeufs. Le voisinage n'a pas été consulté et ai mis devant le fait accompli. A part les avantages dévolus au promoteur contre des bénéfices inavouables, je ne comprends pas une telle précipitation. Faire pour les Bezonnais sans les Bezonnais, c'est faire contre eux ! Beaucoup d'entre eux sont en colère.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@203 - BALI GABIR - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Initialement opposé au tout béton initié par l'ancien maire, ce nouveau projet se différencie tout de même par son architecture soignée. Cependant, si ce projet intègre la création malgré son volume de nouveaux services publics et de rattraper le retard qu'accuse la ville en matière infrastructures alors ce projet est utile. De plus, avec l'augmentation de la taxe d'aménagement, ce projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants avec les revenus générés et pourquoi pas la création de nouveaux espaces verts qui manque à ce jour cruellement. A proximité de Paris et de La Défense, un terrain de cette taille n'avait que très peu de chance de demeurer comme à l'origine des jardins familiaux partagés, soyons réalistes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@204 - Soumaya - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Construction école

**Contribution** : La construction d'une nouvelle école est nécessaire, cependant la suppression des espaces verts (jardin collectif) et l'ajout des résidences n'est pas une bonne idée dans un quartier résidentiel n'est pas souhaitable. Comment la circulation sera gérée lors des travaux dans cet axe très emprunté est assez étroit

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@205 - amélie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON aux logements

**Contribution** : Je vois que tous les élus de la majorité sont mobilisés MAIS habitent ils le quartier nous en doutons - Tous suivent comme des moutons les consignes de Mme La Maire - rien d'étonnant Quand allez vous enfin écouter les habitants de Bezons? Quand est ce que les riverains du quartier Albert1er seront mieux considérés et mieux traités - Nous n'avons pas été concertés en amont du projet pour discuter, et proposer nos idées et suggestions. Il aurait été intéressant de rencontrer les experts et les professionnels pour débattre et exposer nos contrepropositions ! Dommage que la contribution à l'enquête arrive après que tout a été décidé, et que nous devons lire des centaines de pages pour la plupart très techniques. Bref je dis non aux 254 logements qui viendront dénaturés le quartier , mais oui à l'école intégrée au jardin existant - Jardin ouvert à tous les citoyens bien sur

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@206 - Arnaud - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : DU GRAND N'IMPORTE QUOI

**Contribution** : Voici encore un projet mal ficelé ! Un école dont l'utilité reste à prouver (construite dans un quartier avec peu de nouvelles constructions)... Un école construite sur un terrain pollué (ancienne blanchisserie industrielle)... Un bâtiment collé aux pavillons... Des percées pour faire entrer la lumière dans les cours d'immeubles, mais côté Nord : elles auraient apporté plus de qualité de vie (ensoleillement, luminosité, économies d'énergies...) au Sud ! Un "parc" réduit à un chemin zigzaguant ente les bâtiments et la cour d'école... Qui sera vite le terrain de problèmes et donc rapidement fermé... La fin des jardins partagés (certes mal gérés, mais entre "mieux gérer" et "supprimer" la solution de facilité a une nouvelle fois été choisie : suppression !) Un impact environnemental catastrophique ! Et une bulle de vente installée par le promoteur avant même la fin de cette consultation (foutage de g..... !) Franchement, si l'architecture du projet est défendable, sa raison d'être, sa mise en oeuvre et sa composition sont plus que discutables !!!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@207 - jo - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposé au projet

**Contribution** : Chers Parents d'élèves, lorsque vos enfants ne fréquenteront plus l'école élémentaire tant désirée, où se rendront ils pour trouver des espaces aérés, verdoyants et sans deal à leur porte. Hors de la ville ? Chers Instituteurs, vous souffrez de classes surchargées, c'est insupportable et regrettable, mais nous les riverains du projet Albert1er c'est tous les jours de l'année que nous subissons les nuisances. bien sur que les écoles sont nécessaires, cependant elles ne doivent pas être liées au programme immobilier altran/nexity consistant à ajouter massivement dans le secteur Albert1er encore plus de béton. C'est donc non au projet lié aux 254 logements dans cet espace, Nous souhaitons un cadre de vie profitable à tous les bezonnais

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@208 - Emmanuel - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 13h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet Albert1er tel que décrit

**Contribution** : Il est temps de se préoccuper d'abord des habitants actuels du quartier, avant d'y en ajouter au moins 600 de plus. Les citoyens, qui vivent au quotidien dans le quartier Chênes/Plateau, connaissent ses difficultés et ses atouts. Les difficultés sont pléthoriques - nombreux sont les citoyens qui les ont listées dans cette enquête publique entre nuisances, insécurité, absence de transports publics, etc. ; ses atouts sont les 4 écoles primaires/maternelles et le collège (PVCouturier, L.Michel, P.Langevin, G.Péri) mais l'atout majeur dans cette ville saturée de béton est et reste le jardin collectif au cœur de ce quartier. Alors que les citoyens aspirent à plus de verdissement des espaces publics, vous proposez de détruire le jardin pour le remplacer par 250 logements (600 habitants minimum de plus) - Pourquoi n'avez-vous pas consulté les riverains du quartier avant de donner carte blanche aux promoteurs qui une fois de plus se réjouissent du cadeau. Pourquoi ne prenez-vous pas en compte des préoccupations et des aspirations des citoyens à un plan de mobilité durable (feux, stop, vélo..) , à la requalification du jardin actuel en espace ouvert à tous les bezonnais, à l'aménagement d'une place publique. Non aux 254 logements supplémentaires ; stop à la densification et un Oui Massif au mieux vivre

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@209 - Lattouf François - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 14h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Consultation Albert 1er

**Contribution** : Ce projet, même s'il s'accompagnera de nuisances pendant sa réalisation, est positif pour le quartier et pour la ville en général. Forcément certains, dont moi, auront leur vis-à-vis modifié mais l'arrivée d'un vrai parc avec jeux pour les enfants, école, résidence senior .... ça ne pourra à terme qu'améliorer le cadre de vie des riverains.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@210 - Goury Catherine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 14h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON A CE PROJET !

**Contribution** : Si la construction d'une nouvelle école est tout à fait nécessaire à Bezons, la réalisation de si nombreux nouveaux logements en accession semble une hérésie dans cette ville où le béton remplace à grands pas les jardins et les quartiers peu construits. Le parc prévu est ridiculement petit par rapport aux besoins en végétalisation urbaine indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il aurait été préférable de relancer l'occupation des jardins potagers et d'y favoriser un projet écologique (enfin!) et de lien social. La densification de ce quartier va amener des difficultés de circulation et donc une pollution accrue, et que dire des heures d'entrées et de sorties d'école ... Et que comprendre quand on voit que le promoteur a déjà installé son stand de vente ? Que la participation des bezonnais.e.s à cette enquête sera prise en compte???? Evidemment non ! Quel mépris pour la démocratie !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@211 - Pereira da costa Elisabeth - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 15h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : Bonjour Mme Le Maire Je me permet de vous répondre afin de donner mon avis sur le projet que vous avez pour notre commune effectivement les nouveaux service publics et les futur aménagement son bien nécessaire surtout les écoles qui accueil nos jeunes enfants ce qui permettra d allerger nos écoles établissements dans les alentours. Ce qui serait très bien ce sont des espaces verts car nous manquons beaucoup de verdure

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@212 - Dion Alexandre - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 15h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet intéressant pour les Bezonnais

**Contribution** : Je pense qu'il s'agit d'un modèle innovant et intéressant de construction avec plusieurs avantages. La création d'un nouveau groupe scolaire permettra de désengorger certaines écoles et d'accueillir les élèves dans un établissement neuf et dans des conditions favorables. Un accès à des services publics et privés de proximité. Par ailleurs, un accès à des services publics et privés dont le financement semble assuré par le promoteur est un plus pour les Bezonnais. En conclusion, je pense qu'il s'agit d'un bon projet pour le quotidien des Bezonnais et pour l'attractivité de la ville. Il faudra toutefois veiller à ce que le parc et les jeux pour enfants ne soient pas «anecdotique »

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@213 - GPE "LES CENTRISTES DE BEZONS" - Bezons**

**Organisme** : GPE "LES CENTRISTES DE BEZONS"

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 16h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION GPE "LES CENTRISTES DE BEZONS" / PROJET ECOLE, PARC ET RESIDENCE SENIOR DE ALBERT 1ER

**Contribution** : CONTRIBUTION DES ÉLUS CENTRISTES Le groupe centriste est particulièrement favorable à ce projet d'école, de parc public et de résidence senior intergénérationnelle. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'équilibre économique du projet qui permet de mettre en œuvre des services publics sans augmentation de la fiscalité et sans emprunts. A ce sujet nous avons entendu la proposition d'un élu de l'opposition proposant d'endetter la ville durant 30 ou 50 ans pour réaliser ce projet ! Équilibré financièrement, utile aux bezonnais et répondant aux exigences de développement durable ce projet est donc positif et nous le soutenons sans réserve. Groupe "LES CENTRISTES DE BEZONS"

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@214 - Mohsen - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 16h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour la construction de l'école

**Contribution** : Je suis en faveur de ce projet qui rend possible la création d'une nouvelle école à BEZONS.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@215 - Leila - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 16h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour la création d'espace vert, de l'école et résidence des senior

**Contribution** : Bezons a grand besoin de service publique, notamment école et espace vert.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@216 - BEZONS VILLE D'AVENIR - Bezons**

**Organisme** : COLLECTIF DE SOUTIEN A LA POLITIQUE MUNICIPALE

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 16h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION DU COLLECTIF "BEZONS VILLE D'AVENIR" // PROJET ECOLE ET PARC ALBERT 1ER

**Contribution** : CONTRIBUTION DU COLLECTIF "BEZONS VILLE D'AVENIR" // PROJET ECOLE ET PARC ALBERT 1ER UN PROJET QUI RÉPOND A NOS ENGAGEMENTS PRIS DEVANT LES BEZONNAIS.ES Le collectif "BEZONS VILLE D'AVENIR" - BVA est engagé depuis 2019 autour de trois sujets majeurs pour Bezons : l'Education, le Cadre de vie et la Sécurité. Force est de constater que ce projet répond aux 3 objectifs que nous nous sommes collectivement fixés. Ce projet est bon pour l'éducation. Créer une nouvelle école est plus qu'une nécessité au vu du retard considérable pris par la ville depuis des années. Construire une école nécessite beaucoup de surface et beaucoup d'argent ainsi qu'un emplacement accessible au plus proche des besoins des familles. La solution trouvée permet de conjuguer les trois éléments indispensables. En effet, ce projet est bon pour le cadre de vie car il manquait dans ce quartier un parc ouvert aux familles qui n'ont aucun lieu de respiration. Enfin, concernant la sécurité, la proximité d'une école permet aux enfants des déplacements moins longs, déplacements sources de risques d'accidents ainsi qu'un accueil piétonnier sécurisé. De plus le site était connu pour être pollué ce qui est un risque de sécurité majeur, abandonné avec des bâtiments d'usine avec un vrai risque de squat et, à l'angle Albert 1er cachette pour des dealers. Doté de caméras et accessible à notre PM, ce site sera une véritable amélioration à la sécurité globale du quartier. En conclusion : bon pour l'éducation, bon pour le cadre de vie de l'ensemble des habitants et bon pour la sécurité, ce projet est utile socialement, positif pour l'environnement et équilibré économiquement puisqu'il ne coûtera rien aux impôts des bezonnais. Après le 3ème Collège, le nouveau stade en "Coeur de Ville", voici un nouveau Groupe Scolaire utile aux bezonnais. Nous nous félicitons du retour des Services Publics de Proximité à Bezons par la mise en oeuvre de ces projets dans un délais et budget contraint. Et ce sans augmentation d'impôt locaux. L'équipe de soutien à la candidature de Madame la Maire et sa majorité PJ : Affiche, tract, communication durant la campagne 2019 / 2020

**Pièce(s) jointes(s) :**

# **NOUVELLES CONSTRUCTIONS: LA PAUSE S'IMPOSE !**

**Bezons est un chantier permanent dans lequel il ne fait plus bon vivre. Vous l'avez publiquement exprimé:  
**TROP C'EST TROP.****

**Développer la ville, oui, l'étouffer non. Voilà pourquoi il y a 18 mois j'ai voté avec mes ami.e.s contre la modification du Plan Local d'Urbanisme qui augmentait la hauteur et la densité des constructions. Si nous continuons ainsi nous serons incapables d'offrir aux Bezonnais.e.s les services de qualité nécessaires (crèches, écoles, collèges...), et nous n'aurons plus d'espaces disponibles pour des espaces verts, de nouveaux équipements sportifs et culturels ou la construction de groupes scolaires.**

**Voilà pourquoi je demande : UN  
MORATOIRE SUR LES CONSTRUCTIONS**

**Faisons une pause sur les permis de construire pour les immeubles, et prenons le temps d'évaluer les besoins nécessaires pour créer, dans la concertation, des services de proximité et de qualité pour tous les Bezonnais.e.s.**

**Nessrine MENHAOUARA**

**Nessrine Menhaouara à Bezons**

17 avr. 2019 · 🌐

**#Bezons #Moratoire #Constructions #StopBé... Plus...**

  **43**

**4 commentaires 12 partages**



**@217 - SERGE - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS FAVORABLE

**Contribution** : Ce projet est un bon compromis. Le budget de la ville n'est pas extensible. La ville a besoin d'un nouveau groupe scolaire, mais également des accueils de loisirs. Nous devons aussi penser au manque de logements et des divers services. De plus, la création d'un nouvel espace vert avec un parc est une vraie chance!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@218 - Bonato Martine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Albert 1er

**Contribution** : Super projet avec création d'un espace vert et de différents services municipaux dont une école.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@219 - Yasmina - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : Projet intéressant qui répond aux attentes des bezonnais en terme de services municipaux et d'espaces verts.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@220 - Wahibou Elasry - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : Bonjour, Franchement je n'ai pas voté pour cette Maire et si les élections étaient demain je ne suis pas sur de revoter pour elle mais sur ce coup elle a raison. Mes enfants sont dans des préfabriqués à l'école à cause des construction qu'il y a eu avant et la on n'a pas le choix que de construire une école. En plus le projet est aussi équilibré que possible et moi qui suis né à Bezons je n'ai jamais eu le droit d'aller dans cet espace. Mes parents ont demandé une place pendant longtemps pour y accéder mais c'était réservé à quelques uns qui avaient une carte politique. C'est juste scandaleux. C'est bien des les ouvrir à tous et en plus al ville n'a pas d'argent. En bref, je pense que ce projet, même si il est forcément critiquable, est la seule solution possible vu l'état de la ville. Je regrette aussi ceux qui veulent s'en servir pour leur magouilles politiques. Quand j'en ai croisé un la dernière fois il m'a dit que c'était pas son histoire et que son but était de virer la Maire. Wahibou

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@221 - Nadeau Clément - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pas le choix, pour ce projet

**Contribution** : On peut retourner le problème dans tous les sens, si on est rationnel et on doit l'être pour l'avenir de notre ville, ce projet doit pouvoir se faire. C'est en effet le seul moyen que la ville puisse financer une école et redonner à ce quartier des espaces verts accessibles à tous. Ce n'est pas possible que cet espace reste fermé depuis plusieurs dizaines d'années et ne bénéficient que à quelques-uns. En plus il y a une usine toute pourrie et ca aussi c'est bien que le site soit remis au propre. J'aime bien aussi l'espace du parc car sur ce quartier il n'y a pas d'espace ou l'on peut se retrouver et cela pourrait favoriser le vivre-ensemble dans une ville qui en a bien besoin. Clément Nadeau

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@222 - Najima Abdellali - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 17h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Petite histoire

**Contribution** : Marre de l'hypocrisie autour de ce projet. Au marché j'ai été interpellé par un sympathisant de l'ancien Maire qui voulait que je remplisse cette enquête et voulait absolument que je lui donne mon mail pour "qu'il la remplisse à ma place". Ce n'est pas des façons de faire correctes/ on peut être d'accord ou pas avec ce projet mais ce n'est pas possible d'être contre de façon automatique et de s'y opposer juste parce que ce projet est proposé par la Municipalité et la Maire actuelle. Surtout quand on sait que Monsieur Lesparre avait le même projet mais sans l'école, juste avec des logements....Nos enfants méritent mieux et il faut leur construire un école. Bonne journée dans la paix et l'écoute

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@223 - Clement Nadeau - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis

**Contribution** : Nos enfants ne peuvent pas être entassés dans des préfabriqués comme des sardines. Nous n'avons pas le choix, il faut construire cette école et ce centre de loisirs pour le quartier. En plus mes parents ont toujours voulu accéder à cette espace, soit disant jardins partagés mais ce n'était que pour quelques uns car il fallait soi-disant avoir une carte politique. La avec le nouveau projet, les espaces verts créés pourront bénéficier à toutes et tous. Bonne journée

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@224 - Rezouk Babali - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Education pour toutes et tous

**Contribution** : Malheureusement, nous n'avons pas le choix. Les écoles sont saturés et il faut trouver des solutions pour offrir une meilleure éducation, seule facteur d'égalité des chances, à toutes et tous. On en peut pas accepter ce système éducatif à 2 vitesses ou seuls les plus pauvres fréquentent des écoles surchargées. Ce projet est vecteur d'égalité des chances et de justice sociale. En tant que citoyen de gauche je ne peux que être pour. Rezouk, ancien de Bezons

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@225 - Hebdi - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : ESPACES VERTS

**Contribution** : Cet espace fermé par des murs m'a toujours questionné et je trouve bien qu'il devienne un projet pour tous les Bezonnais et non pas préempté par seulement quelques uns. Je ne suis pas spécialiste en urbanisme donc je vais pas prétendre faire une grande analyse mais ce qui est sur c'est que je connais bien ma ville de Bezons et avoir un espace ou tout le monde pourra se retrouver et discuter dans ce quartier ne peut être que positif. Moi j'aime bien l'idée et j'espère que la réalité sera aussi bien que sur les plans. Affaire à suivre

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@226 - Yann - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour la salle polyvalente

**Contribution** : J'ai lu avec attention les différentes contributions et même si je regrette la ton politique de certaines qui veulent absolument en profiter pour taper sur la Maire en place, je voudrais apporter un élément peu souligné. En effet je trouve intéressante l'idée de la salle polyvalente qui pourrait, avec l'école et le square, permettre de créer une réelle centralité dans le quartier et surtout favoriser les espaces de rencontre et de vivre-ensemble. Je suis donc favorable au projet même si il faudra être vigilant au suivi des entreprises pendant la phase des travaux

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@227 - RAYMOND - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enfin un projet financé intelligemment

**Contribution** : Favorable à un projet de service public qui ENFIN ne coute rien à nos impots

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@228 - Chris - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet utile

**Contribution** : En tant que parents d'élèves j'ai beaucoup apprécié les consultations faites qui nous mettaient en tant qu'acteurs et nous laissaient à voir la complexité de la prise de décisions politiques. La critique est facile mais agir en situation et en responsabilité est plus compliqué que cela n'y paraît. Il en ressort, pour ma part en tout cas, que nous n'avons pas le choix et que ce projet est le seul qui permet de sortir rapidement une école et de la financer. Nous enfants ne pouvons pas continuer leur scolarité dans des classes surchargées et à manger trop rapidement dans les réfectoires. Il faut agir et ce projet le permet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@229 - Yohan - Argenteuil**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet utile

**Contribution** : Pour me faire mon propre avis, j'ai étudié précisément le projet (même si je ne suis pas un spécialiste) et j'ai posé des questions lors des réunions publiques et échanger avec les parents d'élèves. Pour moi ce projet est équilibré et est surtout le seul qui permet d'avoir la construction d'une école rapidement et de la financer. Je suis prêt à en échanger et assez preneur des avis, si ils sont argumentés et ne sont pas juste pour créer des polémiques inutiles. En tout cas je trouve ça bien ce système ou on peut laisser son avis, c'est un truc positif de la Mairie qu'il faudra refaire plus souvent. Au plaisir d'en échanger avec vous chers voisins

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@230 - Frederique - Argenteuil**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Suggestion à une enquête

**Contribution** : Un groupe scolaire élémentaire et maternel est la bienvenue compte-tenu de la densification de notre commune mais un réel problème au niveau stationnement et des médecins généralistes et spécialistes seraient un plus car de nombreux médecins ne reprennent plus de nouveaux patients

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@231 - Noël Marjorie - Bezons**

**Organisme** : Conseillère municipale

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 18h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution Marjorie Noël

**Contribution** : Issue d'une famille bezonnaise installée depuis les années 1920, je suis très attachée à son développement et urbanistique en particulier. Nous savons que la situation actuelle du logement est difficile en île de France, en raison du nombre élevé de demandeurs. Toutefois, la configuration actuelle de ce projet , pose de nombreuses questions. En effet, il a été demandé de connaître la nécessité - de l'implantation d'une école sur cet espace - de connaître l'impact écologique de cette construction. - de savoir si une dépollution des sols est prévue. - de mesurer la faisabilité d'une telle configuration (école en dessous d'un bâtiment) - de vérifier que l'ensemble des acteurs concernés fut rencontrés et concertés - d'expliquer la présence de la bulle de vente avant la fin de cette enquête. -... En somme , étant donné le nombre de participants et d'interventions relatifs à cette enquête . Il semble plus que nécessaire de prendre en compte ces alertes et contestations. Cela démontre l'importance donc de revoir ce projet en adoptant une attitude plus participative.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@232 - BONIFACIO Xavier - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 20h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : C'est un super projet pour la ville de bezons. Ce projet va faire évoluer la ville et améliorer le quotidien des bezonnais.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@233 - Kelly - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 20h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert 1er

**Contribution** : POUR

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@234 - Catherine - Bezons**

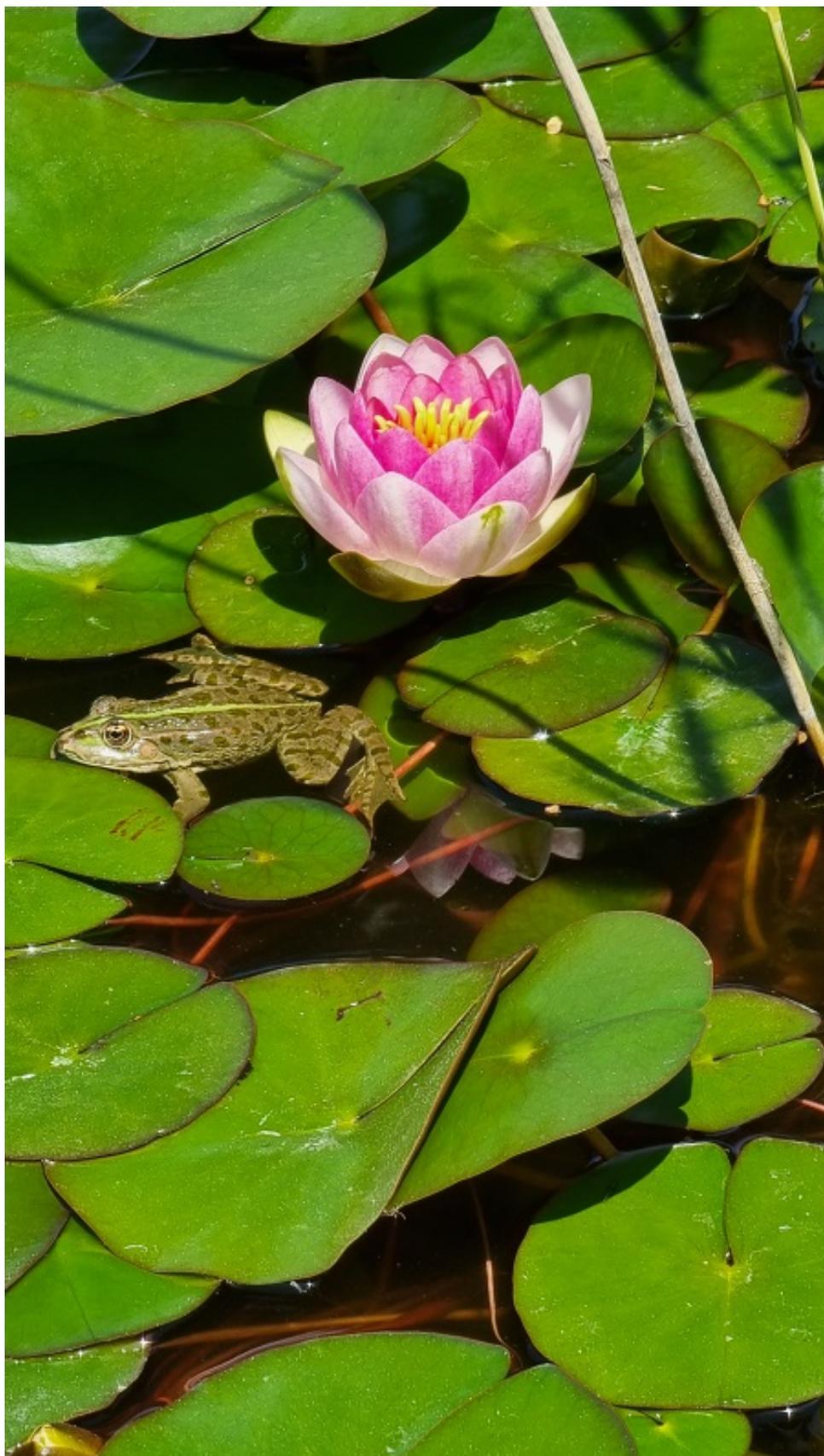
**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 20h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Justice social à Bezons

**Contribution** : Pourquoi les Bezonnais n'ont pas le droit à un parc avec des grenouilles, des oiseaux des bancs à l'ombre d'arbres centenaires pour fuir la canicule des appartements. Comme les promoteurs, le réchauffement climatique ne nous fera pas de cadeau. Ne rien attendre des politiques à la langue de bois. Agir en association, en citoyen. Je joins une photo prise aujourd'hui à Sartrouville.

**Pièce(s) jointes(s)** :





**@235 - Michel - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 20h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Albert Premier

**Contribution** : Bonjour, Enfin une bonne nouvelle pour nos petites Bezonnaises et Bezonnais un projet d'école sur la ville c'est une très bonne réponse à l'augmentation du nombre de nos enfants et cela va limiter tout ces modulaires qui se multiplie dans nos groupe scolaires. En plus il y aura un parc et une salle municipale pour replacer tous ses équipements supprimés pour réaliser des classes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@236 - Samia - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Besoin de classes supplémentaire

**Contribution** : Je pense que le projet est positif pour Bezons, au vu de la démographie croissante de la ville, pouvoir disposer d'un nouveau groupe scolaire , d'un nouveau cabinet médical ainsi que d'un nouveau parc ne peut qu'être appréciable. Très bonne idée.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@237 - Desqueroux Marie-Claire - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour

**Contribution** : Notre famille est à bezons depuis la nuit des temps, on peu même dire que mes ancêtres ont construit la ville... Ce projet est utile pour tous et il faut être optimiste dans une ville qui pendant des dizaines d'années était dans le coma. Après, certaines personnes croient encore au père Noël sans n'avoir jamais anticipé cette situation.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@238 - Youva - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution au projet d'étude d'impact

**Contribution** : Très bon projet à réaliser au plus vite, Bezons est une ville avec une population qui augmente très vite depuis une décennie... mais manque cruel d'infrastructures adaptés à cette croissance.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@239 - Elbé Hicham - Bezons**

**Organisme** : NC-

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bezons, la ville ambitieuse qui a besoin de vous !

**Contribution** : La ville de Bezons grandit et se développe à grande allure. Malheureusement, cela ne suffit plus. La demande de logement reste forte, les besoins d'équipements publics, d'espaces verts et les écoles sont un vrai problème auquel la ville doit faire face et vite. Le projet de constructions de ces infrastructures à la rue Albert, les frères Bonnet et Maurice Berteaux doit se concrétiser rapidement afin de satisfaire les besoins et les attentes des Bezonnais tout en permettant à la ville de continuer son expansion et son rayonnement.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@240 - LAMEULE LILIAN - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS FAVORABLE AU PROJET ALBERT PREMIER

**Contribution** : Ce projet de creation d un groupe scolaire répond entièrement aux besoins de notre ville.Je vote pour la réalisation de ce projet.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@241 - Amine - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis

**Contribution** : Projet VITAL pour la ville qui a désespérément besoin d'un cabinet médical en plus ainsi que d'un groupe scolaire supplémentaire et un centre de loisir associés pour suivre la démographie de la ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@242 - Camille - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 21h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : C'est un très bon projet, car en adéquation avec les besoins de la commune, néanmoins, il ne faudra pas oublier de laisser de l'espace pour se garer car il est très difficile de trouver une place dans ce secteur

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@243 - Tarek - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet intéressant

**Contribution** : Il s'agit d'un projet qui mérite mon attention, car participerait à la création d'un nouveau groupe scolaire sans alourdir nos impôts. De plus, il est toujours intéressant de disposer de nouveaux espaces de partage au sein de la ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@244 - Kenza - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet construction pour les rues Albert 1er/Frères bonneff/ Maurice Berteaux

**Contribution** : Enfin un nouveau groupe scolaire pour Bezons, nous aurons peut être moins recours au algecos de ce fait. Un parc et centre de loisirs sont également appréciables.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@245 - Erwan - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Merci !

**Contribution** : Je trouve que ce projet a toute sa place sur notre ville, beaucoup parle des jardins partagés sois disant un poumon vert de la ville, je n'y ai jamais mis les pieds et pour cause l'accès y est interdit, je vais profiter du nouveau square à l'intérieur. Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@246 - Gaspar Alexandra - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Qui a-t-il derrière ces murs ??!!!

**Contribution** : Bezonnaise depuis plus de 30ans je me suis toujours demandé ce qu'il pouvait bien se cacher derrière ces murs ??!! A qui et à combien de personnes profitait ce terrain ? Aujourd'hui nous le savons ENFIN !! Après consultation nous constatons que cet espace sera un nouveau lieu de vie pour le quartier, une école pour nos enfants, une résidence senior, un parc, un cabinet médical... ENFIN un programme réfléchi afin d'amener un espace de convivialité ainsi que des services de proximité pour TOUS les Bezonnais. MERCI !!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@247 - De oliveira Isabelle - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis favorable au projet

**Contribution** : La constitution de logements qui permettent la création de services publics est benefique

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@248 - Khadouri - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : PROJET ECOLE ALBERT 1er

**Contribution** : Bonjour, Ce projet est une opportunité majeure pour notre ville. Ce projet est : - Socialement JUSTE - Écologiquement RESPONSABLE - Économiquement ÉQUILIBRÉ JUSTE / RESPONSABLE / ÉQUILIBRÉ Il faudrait être opposé par principe pour ne pas donner un GRAND OUI à ce projet. VITE UNE ECOLE !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@249 - Isabelle De oliveira - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis favorable au projet

**Contribution** : La construction de logements qui permettent de financer des services publics sont bénéfiques pour la ville.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@250 - Philippe - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 22h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Point d'honneur sur nos enfants

**Contribution** : Après la validation d'un nouveau collège, un nouveau groupe scolaire. BRAVO !! Nos enfants pourront enfin étudier et s'amuser dans de meilleures conditions. Merci pour cette considération

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@251 - Rosa - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le tout béton

**Contribution** : Bonjour, cette ville manque cruellement d'espaces verts. Plus le temps passe et plus on voit du béton partout, des constructions partout. Même les quartiers pavillonnaire doivent subir des constructions a coté de chez eux. Ce quartier a déjà un gros problème de stationnement, de circulation, je n'imagine pas les problèmes que vont subir les habitants à la suite des ces installations...

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@252 - Nico - Bezons**

**Organisme** : ASSOCIATION BEZONS NATURE ENVIRONNEMENT

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRIBUTION ASSOCIATION BEZONS NATURE & ENVIRONNEMENT // PROJET ECOLE ET PARC ALBERT 1ER

**Contribution** : CONTRIBUTION DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE "BEZONS NATURE & ENVIRONNEMENT" - BNE CE PROJET PERMET DE DEPOLLUER ENFIN UN SITE CONNU POUR SES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES Favorable à ce projet car en dehors des services publics il prend en compte une réalité de Bezons : Notre ville est polluée par des décennies d'inaction des municipalités précédentes qui ont laissé se dégrader les sols. On imagine la teneur en métaux lourds des légumes des jardins familiaux ! L'extrait suivant tiré du rapport de la Haute Autorité Environnemental est éclairant a bien des égards : Extrait rapport Haute Autorité Environnemental : 3.1. Pollutions des milieux L'étude d'impact présente la thématique de la pollution des sols à partir d'une étude historique et documentaire, de sondages effectués en 2006 et 2014, ainsi qu'un diagnostic réalisé en mai 2022 (p. 184-189) 13. Elle indique que plusieurs activités potentiellement polluantes ont été localisées sur le site : activités de menuiserie industrielle, atelier de vernis et de peinture et présence de sources potentiellement polluantes (cuve enterrée de fioul d'une capacité de 5 000 litres, chaudière alimentée au fioul, anciennes cuves enterrées d'essence, cuve aérienne de perchloroéthylène). L'étude d'impact explique également qu'à la suite d'un incendie survenu en 1966, plusieurs machines à dégraisser contenant de l'essence ont été détruites et qu'une «partie de l'essence s'est probablement infiltrée dans les sols avec les eaux d'extinction » (p. 184). Les sondages effectués en 2006 et 2014 ont notamment montré une pollution en solvants chlorés (COHV, tétrachloroéthylène) au droit de l'ancien atelier de peinture, une pollution en hydrocarbures, vraisemblablement associée au déversement de cuves d'essences. Au-delà des atouts majeurs en Service Public de ce projet, il était temps de le dépolluer. Nota Bene : Certain appellent cela un "poumon vert", il suffit de regarder les 5 pièces jointes (voir dossier complet) pour s'apercevoir du contraire. Pour ceux qui souhaitent un parc et un espace vert VRAIMENT accessible aux enfants et aux familles : Chouette ! il y aura aussi un parc de près de 2000 m<sup>2</sup> selon notre lecture du plan. Environnementalement vôtre. Les adhérents de BNE.

**Pièce(s) jointes(s) :**













**@253 - Stenström Sophie - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution de Sophie Stenström, Jérôme Ragenard et Éric Dehulster, conseillers municipaux pour le groupe « Une autre voie pour Bezons ».

**Contribution** : Ce projet s'inscrit dans un contexte particulier à Bezons. En effet, la population a connu une très forte augmentation depuis le précédent mandat municipal avec notamment la création d'un nouveau cœur de ville. Parallèlement, la précédente mandature n'a pas anticipé cet apport de population d'où l'existence de graves problématiques en matière de service public (écoles sous dimensionnées, réseaux de canalisation inadaptés, circulation ultra densifiée, problématiques de stationnement, tranquillité publique inadaptée...). Tous ces éléments fragilisent la qualité de vie des habitants au quotidien. La municipalité, installée depuis bientôt 3 ans, avait fait campagne sur le « stop au béton » et contre la croissance de la ville en inadéquation avec ses besoins et ses infrastructures. C'est dans ce contexte que fût élue la Maire de Bezons en 2020. Les attentes des habitants étaient claires : moratoire sur les constructions, amélioration du cadre de vie, protection des espaces verts et de l'environnement, amélioration de la circulation et des problématiques de stationnement, renforcement des services municipaux... Le projet « Albert 1er » est donc en totale contradiction avec les orientations présentées en 2020. Et il est d'autant plus en contradiction que nombre d'élus de l'ancienne mandature, dont la maire actuel, s'étaient opposés à un précédent projet soutenu par l'ancien maire battu. Au-delà même du projet présenté ainsi que pour tous les autres sur la commune, aucune concertation n'a été réalisée, à part une vague réunion présentant des idées globales. Ce point sur l'absence de concertation est essentiel dans la mesure où la Maire (Mme Menahouara) en avait fait un point central en 2020 pendant sa campagne. Point qui manquait cruellement à l'ancienne mandature. Elle est donc en contradiction totale avec ses engagements. Cela a d'ailleurs été l'un des points qui ont justifié notre départ de la majorité en 2022. Nous ne partageons pas cette méthodologie verticale qui décide de l'avenir des habitants sans qu'ils y soient associés. Au-delà d'être un engagement politique, c'est surtout une obligation légale ! L'article L 103-2 du code de l'Urbanisme précise que « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, et cela concerne notamment les opérations d'aménagement : 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat » Il nous semble que le projet « Albert 1er », par sa dimension et son impact sur l'environnement alentour, entre dans le champ d'application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. A cause de ce déficit d'information et de concertation, les riverains découvrent l'existence de ce projet au gré des panneaux d'affichage sur site une fois que tout est bouclé. C'est le signe d'une démocratie fragilisée au niveau local. Nous reviendrons d'ailleurs plus tard sur le peu de prise en compte de

cette participation du public eu égard aux faits récents du 2 juin dernier. Nous ne remettons pas en cause le besoin de plus de classes en maternelle et élémentaire à Bezons du fait de l'augmentation de la population. Nous nous interrogeons tout de même sur l'implantation de ce groupe scolaire rue Albert 1er puisque la majorité des constructions qui ont été faites et de celles nombreuses en devenir ne se situent pas dans ce secteur géographique. Nous nous interrogeons également sur ce « diable qui se mord la queue » en finançant des groupes scolaires par l'arrivée massive de nouvelles constructions, donc de nouveaux habitants et de nouveaux élèves. Sachant qu'à l'heure actuelle des préfabriqués que nous espérons temporaires sont installés dans les écoles faute de place pour les élèves. Ceci étant dit, le projet Albert 1er soulève quelques interrogations et inquiétudes :

1. Problème d'artificialisation des sols. La Ville, comme beaucoup en Ile-de-France, souffre d'une imperméabilisation importante des sols conduisant à des inondations, la disparition d'une véritable bio diversité et à la fragilisation des nappes souterraines. Ce ne sont pas des toits végétalisés (Conf.plans du projet), donnant cette impression de verdure en « pleine terre » qui aideront à résoudre cette problématique.
2. Ce projet conduira à la destruction des jardins ouvriers, installés en lieu et place du projet, connus de tous les anciens et natifs de Bezons. Même si son fonctionnement actuel peut être contesté et que la municipalité n'en a pas exploité les atouts loin de là, ces jardins sont un vrai apport pour les habitants d'une ville. Ils sont vecteurs de lien social, créent de l'échange, du partage entre les habitants toutes générations confondues et ont aussi une visée économique de part leur production ainsi que pédagogique. Bon nombre de villes l'ont compris et en créent ou aident à les faire vivre et fonctionner. Ils permettent également d'utiliser des terres « vierges » au mieux dans ce contexte d'urbanisation excessive de la ville de Bezons avec des allées sans béton permettant d'absorber les eaux de pluie et de répondre à une envie de revoir de la nature à Bezons. Les anciennes serres faisant partie de l'histoire de la ville et connues des anciens bezonnais sont également vouées à destruction complète dans le cadre de ce projet. Or, ce terrain est également un grand espace vert très végétalisé. Ce lieu aurait mérité un autre traitement avec un tout autre projet.
3. Destruction de faune et flore locale avec enquête faune non finalisée au moment de l'étude qui fait que les informations données ne sont que partielles. L'abattage en nombre d'arbres anciens pour beaucoup est un vrai préjudice. En effet, même si le projet prévoit d'en planter, leur dimension sera sans commune mesure avec ceux existants et ne joueront donc absolument pas le même rôle avant longtemps.
4. Problèmes de circulation vélo, bus, piétons, stationnement, dépose minute, amplifiés par les heures d'arrivée et de départ à l'école. Nous n'avons aucune étude d'impact d'un tel projet sur la circulation sur le secteur alors que celle-ci est déjà compliquée. Notons que l'angle de la rue Albert 1er / rue des frères Bonneff est particulièrement accidentogène avec un bus qui « mord » sur les trottoirs à son passage dans ce virage. Il ne nous semble pas qu'une solution dans ce projet soit proposée. Cela est dommageable d'autant que cet angle de rues sera à côté du groupe scolaire avec des enfants qui emprunteront ces trottoirs.
5. Hauteur beaucoup trop importante dans ce secteur pavillonnaire dénaturant le quartier et la Tranquillité. Les habitants de la cité Joliot-Curie vont être privés partiellement de

lumière tout comme les pavillons alentours qui vont perdre de surcroît une partie de leur valeur. 750 personnes vont arriver sur ce projet dans une zone pavillonnaire. Nous tenons à rappeler que la Maire ne souhaitait pas, en début de mandat, que les bâtiments dépassent R+4 quoiqu'il arrive... 6. Aucune concertation publique n'a été faite en amont de ce projet. En effet, même cette participation du public semble être un « gadget communication » pour la commune puisque le 2 juin a été ouvert un espace de vente du projet Nexity Atland sur la voie publique. Soit 3 jours avant la clôture de cette participation publique qui comme le panneau d'affichage l'annonçant était « un préalable à la délivrance du permis de construire ». le 24 mai, Nexity communiquait d'ailleurs sur facebook le « grand lancement » le 2 juin. Ce projet, par son envergure, aurait eu besoin à minima de réunions publiques uniquement sur ce projet et dans l'idéal d'une vraie enquête publique faite en amont permettant l'avis d'un commissaire enquêteur, des habitants et associations avant la finalisation du projet. Ce ne fut ni l'un ni l'autre! C'est un passage en force incontestable de la municipalité associée aux promoteurs avec lesquels le travail a été fait en catimini. 7. Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable comme nombre de bezonnais qui nous sollicitent sur ce sujet avec inquiétude quant à ses répercussions. Personne n'est contre une école! C'est le montage pour l'obtenir à cet endroit et dans ces conditions qui est inacceptable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@254 - Stéphane - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Une école si nécessaire pour Bezons

**Contribution** : Des algécos poussent un peu partout dans les écoles de Bezons pour accueillir nos enfants. Je vote pour ce projet qui va permettre à la ville d'obtenir une nouvelle école maternelle, une nouvelle école primaire, un nouveau centre de loisir et bonus, un parc accessible à tous

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@255 - Bousmaï Jamila - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Super une nouvelle école

**Contribution** : Bonjour Je suis ravie des travaux qui vont permettre l'arrivée d'une école. Un bel immeuble prévoit de construire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@256 - BEZONS LA FRANCE INSOUmise - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : IRRESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE

**Contribution** : Construire, juste parce qu'il faut un groupe scolaire, par des immeubles au dessus, équivalent à 6 étages en hauteur, occupant tout un espace naturel, qui va déstabiliser l'équilibre de tout un quartier et une partie de la ville, reste INNACCEPTABLE. L'argument de dire, je développe du service public, ne tient plus, puisque vous contribuez à l'augmentation de la population et à l'asphyxie, également par le trafic au vu d'éléments indiscutables. Non seulement il évoque, surtout la manière dont à été mené ce projet monumental, qu'il s'agisse de la quasi absence d'informations et du contenu de dossiers plus qu'alarmant. Surtout qu'il est vraiment regrettable de ne pas avoir écouté l'inquiétude des riverains. Un diagnostic plus poussé serait nécessaire sur l'impact environnemental, plus approprié vu les caractères de la zone et nous ne comprenons pas l'attitude de la municipalité dans cette histoire. De nombreux habitants s'élèvent contre ce programme immobilier et nous invitons l'équipe municipale à revoir sa copie. Pour laquelle, vous êtes en totale contraction puisque la commune a signé cette fameuse CHARTE sur la BIODIVERSITÉ et par conséquent à quoi sert-elle aujourd'hui ? Si ce n'est, peut-être, de s'en servir pour un autre usage. Cet ENGAGEMENT ÉLECTORAL lors des municipales du STOP BÉTON n'est plus d'activité au vu d'un tel contexte. QUELLE DÉCEPTION Madame la Maire et vous, élus écologistes !!! Nous contestons cet affreux et immonde projet sur toutes ses formes, avec toutes les forces vives, défenseurs de la nature, du milieu associatif et élus de l'opposition, nous n'en resterons pas la, il en va pour l'avenir de Bezons, et d'arrêter L'ABATTAGE d'un nombre important D'ARBRES sur cette ville. Ces photos jointes prouvent l'existence d'une vraie biodiversité contrairement ce qui est évoqué en amont, c'est l'arroseur arrosé du greenwashing utilisé, honteux pour l'environnement !!!!! PROMESSES NON TENUES

**Pièce(s) jointes(s)** :











**@257 - Dussoye Bérangère - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour!!!!

**Contribution** : Des années que j'habite dans le quartier et je me suis toujours demandée qu'est-ce qu'il y avait derrière ces murs ! Rien apparemment, à part une grande friche accessible à personne et une vieille usine polluante ! De savoir que cet espace va être enfin ouvert et pouvoir profiter à côté de chez moi d'un grand parc, d'un cabinet médical et que des enfants vont avoir une école neuve et leur permettre d'apprendre dans de superbes conditions (à ce que j'ai compris, c'est compliqué dans les écoles sur la ville niveau place pour les élèves) et d'avoir des logements dans le contexte actuel ce n'est pas un luxe ! Bezons se développe en pensant au bien-être de tous ses habitants !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@258 - Audrey - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à un projet pour les Bezonnais sans les Bezonnais

**Contribution** : Qu'est-ce qui fait courir les promoteurs de ce projet sans consultation des riverains ? Non, le béton est maintenant trop à Bezons !!!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@259 - Jamila - Bezons**

**Date de dépôt** : Le 05/06/2023 à 23h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Super projet

**Contribution** : Bonjour Ce projet est important pour avoir une nouvelle école et un bel immeuble de standing

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

